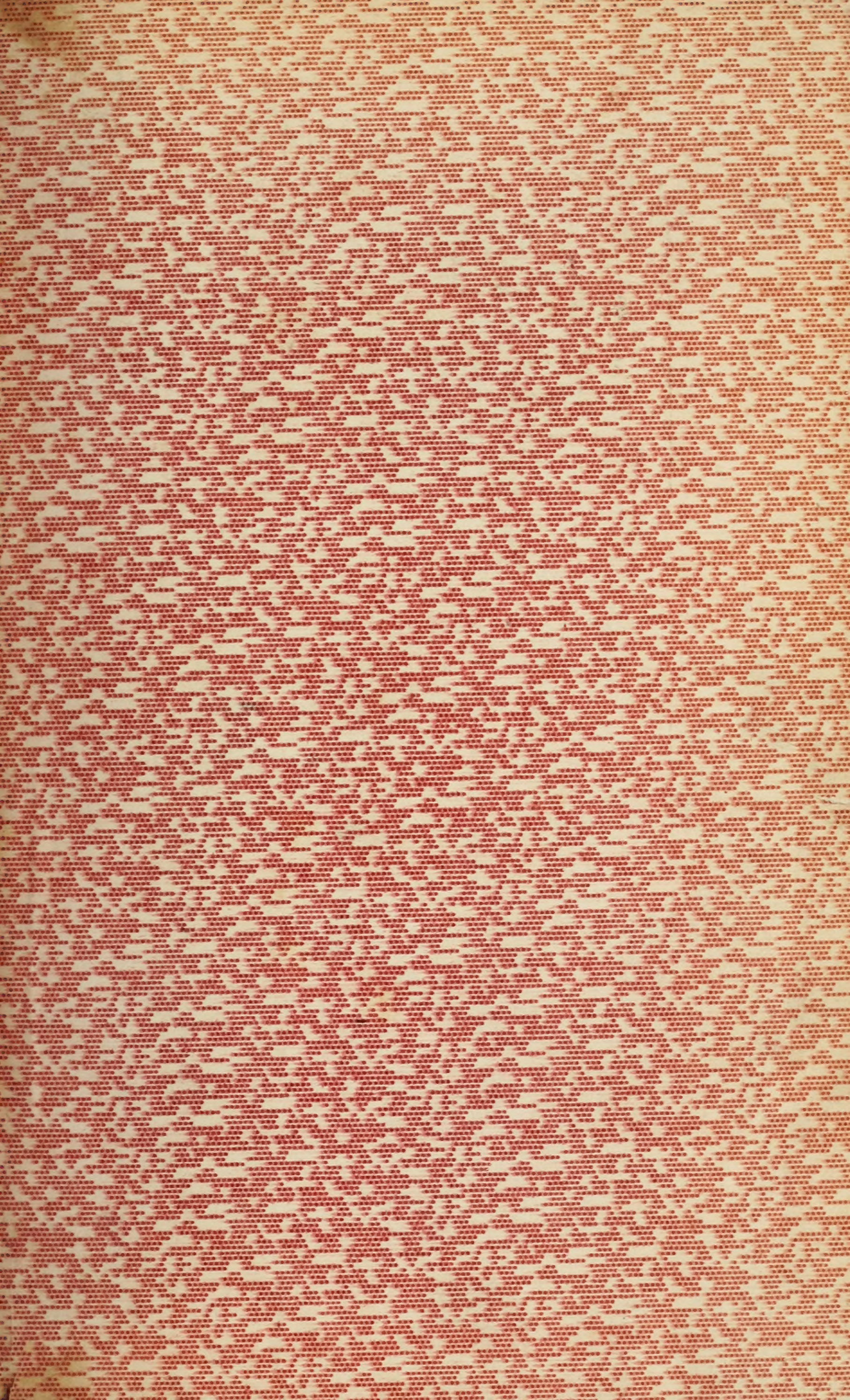
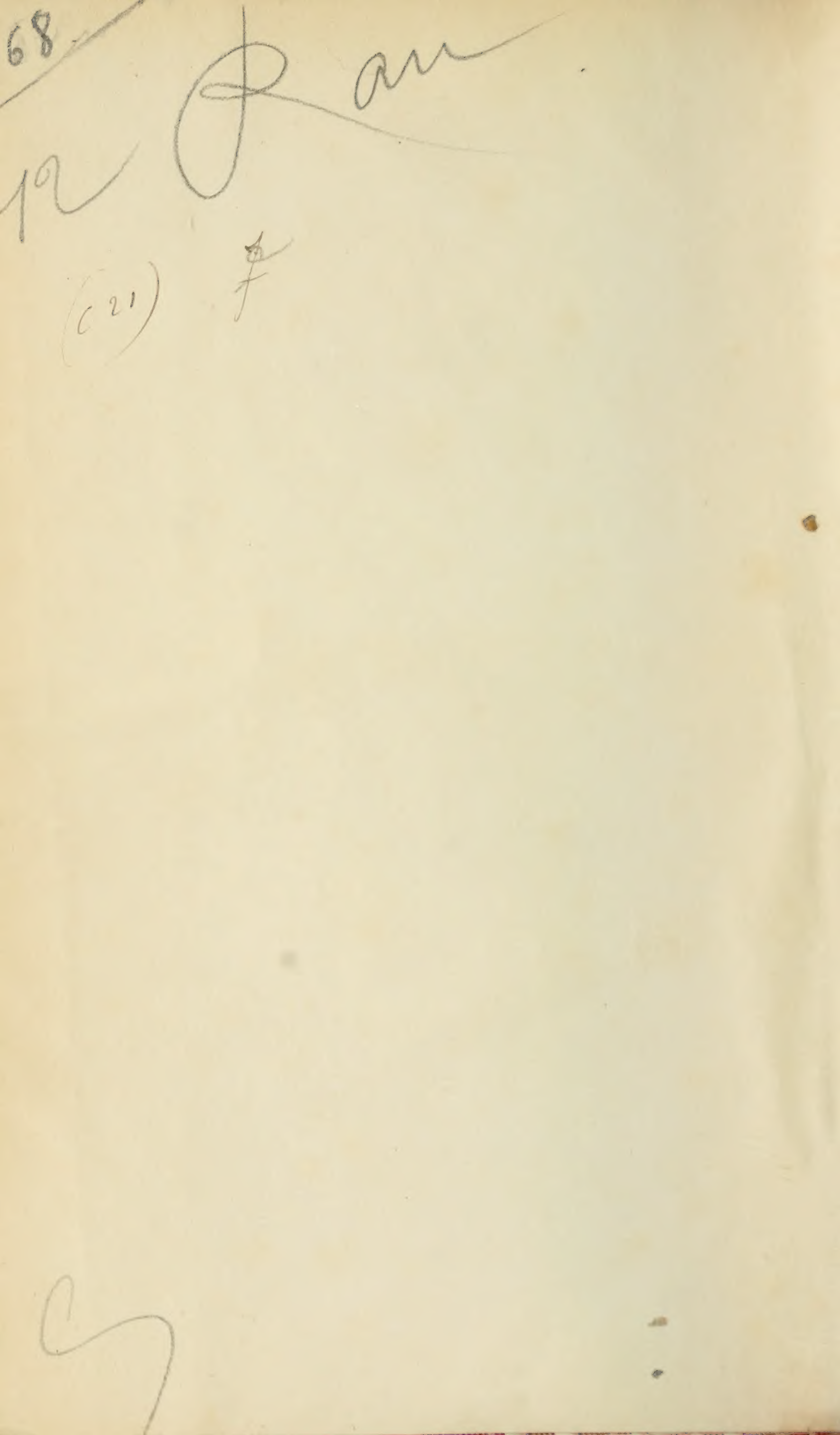

3 1761 05506267 3


BIBLIOTHÈQVE
DE
FRÉDÉRIC HILLEMACHER





HISTOIRE SECRÈTE

DU

CABINET

DE

NAPOLÉON BUONAPARTÉ.

HISTOIRE SECRETE

DU

CABINET

DE

NAPOLÉON BUONAPARTÉ,

ET DE

La Cour de St. Cloud.

PAR

LEWIS GOLDSMITH,

NOTAIRE.

Ex-Interprète près les Cours de Justice et le Conseil des Prises de Paris.

SECONDE ÉDITION.

Mon empire est détruit, si l'homme est reconnu.

VOLTAIRE (*Mahomet.*)

T. I.

A LONDRES:

DE L'IMPRIMERIE DE T. HARPER LE JEUNE,

Crane Court, Fleet Street.

A PARIS:

CHEZ LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

1814.

PRÉFACE.

M. Goldsmith, Anglais, est resté huit ans à Paris. Il rédigeoit le *The Argus*. Il dit qu'il avoit cru Buonaparté le puissant Hercule qui devoit purger la terre des monstres; mais l'expérience lui a prouvé que la révolution avoit enfanté une hydre au lieu d'un Hercule.

Il raconte qu'il étoit lié en Angleterre avec M. Otto; qu'après la paix, il vint avec une lettre de celui-ci pour M. Sémonville à la Haye, et que ce dernier lui donna un passeport pour Paris. Il fit un nouveau voyage dans son pays, dans l'intention d'y établir un journal. Il revint trois semaines après à Paris, et le gouvernement l'engagea à faire sa feuille en France. Il prétend qu'il a été la dupe de M. Talleyrand. Il a été arrêté et conduit à Dieppe, pour être embarqué, et ramené de cette ville dans la capitale par ordre du grand-juge ministre de la police. « Voici pourquoi Buonaparté désiroit avoir Peltier, auteur des Actes des Apôtres, en son pouvoir; et, pour atteindre ce but, il vouloit *me livrer*. Il se trompoit; il croyoit que le gouvernement d'Angleterre étoit comme celui de France; qu'en *Angleterre* comme en *France* il suffisoit d'*accuser* un homme pour le faire *condamner*.

« Cependant les circonstances suivantes dérangèrent le plan du premier consul.

« L'avis par lequel je faisois connoître que les articles injurieux dans l'*Argus* ne devoient pas m'être imputés, parut le jour après que je quittai Paris; et ce fut probablement en conséquence, que l'ambassadeur Anglois étoit instruit de tout ce qui m'étoit arrivé. On ne pouvoit plus, d'après cela, me considérer comme une victime digne d'être offerte au Gouvernement Anglois en échange pour Peltier. La conduite de Buonaparté envers moi pouvoit être représentée dans son vrai jour, et il pouvoit perdre dans l'opinion de ceux qui,

en Angleterre, se sont laissés séduire au point d'admirer sa conduite. En conséquence il changea de plan, et ordonna de me ramener.

« J'avois eu des démêlés avec Talleyrand au sujet de l'*Argus;* et le traitement que j'avois éprouvé ensuite, étoit attribué au ressentiment personnel qu'il en avoit conçu. On fit courir le bruit à Paris qu'il m'avoit renvoyé de sa propre autorité, sans consulter son maître, mais je connois trop bien le caractère de ce maître, pour supposer qu'aucun de ses Ministres, pas même Talleyrand, qu'on appeloit alors son bras droit, eût osé prendre sur lui une telle mesure sans son approbation. Je crois que la vérité est que le rapport de Talleyrand sur mon humeur récalcitrante, au sujet des articles injurieux qui m'avoient été présentés, lorsque j'avois *nommément* la conduite de l'*Argus*, déterminèrent Buonaparté à donner l'ordre de m'envoyer en Angleterre, dans l'espoir que les fausses représentations qu'il y feroit faire engageroient le gouvernement anglois à lui envoyer Peltier en échange.

« Mais lorsqu'il vit qu'une annonce que j'avois fait insérer déjoueroit ce projet selon toute apparence; il fit semblant de se mettre en colère, gronda Talleyrand pour avoir pris sur lui de me renvoyer sans son autorisation, et donna ordre qu'on me fît revenir sur-le-champ. »

Il donne ensuite l'historique de son séjour en France, et comment il a su acquérir les secrets des cabinets.

« Je me trouvois donc à Paris, il est vrai, et en apparence en parfaite liberté; mais un mois s'étoit à peine écoulé qu'il parut un décret ordonnant l'arrestation de tous les Anglois à Paris et dans le reste de la France, comme prisonniers de guerre; je pris naturellement l'alarme; j'appris cependant ensuite que je n'étois pas sur la liste; je ne pouvois en deviner la véritable raison, mais j'imaginois que c'étoit par sentiment de décence, à raison de la manière dont j'avois été traité si récemment.

« J'étois sans emploi, sans moyens d'exister et de faire exister ma famille: nécessité, dit-on, fait loi; je trouvai des ressources dans cette nécessité même. Par le genre de mes occupations en Angleterre, j'avois acquis quel-

que connoissance de la loi *en général*; et pendant mon séjour à Paris je n'avois pas été oisif; j'avois fait mon étude de la constitution et de la pratique des cours de justice françaises. Je connoissois plusieurs des langues vivantes, et je n'étois pas tout à fait étranger aux langues anciennes si utiles dans les temps actuels. Je pris l'état d'homme de loi, et fus nommé interprète *juré* près les Cours de Justice et le Conseil des Prises de Paris *.

« Par-là j'eus accès aux premières personnes en place, et je me trouvai à même de recueillir les informations que je présente aujourd'hui au public.

« J'ai pu dire ce que je savois sans abus de confiance. Je l'ai appris dans le cours ordinaire de la conversation, et par des lectures que me procuroit mon état. Je n'ai pas avancé un fait de la vérité duquel je ne sois convaincu. Il en est, il est vrai, qui ne sont que des anecdotes particulières dont toute l'authenticité reste sur mon autorité individuelle. Dans quelques circonstances je ne peux qu'imiter *Hérodote*, et dire « que je le tiens de « bonne part »; dans d'autres je peux dire avec Enée : « *quorum pars magna fui.* » La plus grande partie de ce que j'avance est appuyée de pièces *manuscrites* et *imprimées* qui sont en ma possession, et que je suis prêt à produire lorsqu'on me les demandera. Le lecteur s'apercevra que je n'ai *pas épargné les couleurs*, et que *j'ai peint le crime dans toute la laideur qui lui appartient.*

« Ceci termine tout ce que j'avois à dire pour réfuter les calomnies qu'on a répandues contre moi comme *éditeur de l'Argus.*

« A ce sujet, je suis, je l'espère, RECTUS *in curiâ.*

« Il me reste à dire un mot sur la nature et l'objet de l'ouvrage que je présente au public. Lorsque j'en conçus le dessein, je n'avois en vue que de traiter cette question : « L'Angleterre peut-elle avec sûreté faire la paix « avec Buonaparté ? » Je vis que le titre étoit trop circonscrit pour le sujet que j'avois à traiter, et, en conséquence, j'en pris un autre mieux adapté à l'ouvrage.

« Je commence par une esquisse de la Révolution

* C'est un état respectable en France.

Françoise, où je décris son caractère, ses causes et ses résultats. Viennent ensuite des détails sur les divers Gouvernemens éphémères qui ont précédé et préparé l'usurpation de Buonaparté.

« Je remonte ensuite à son histoire particulière, avant qu'il n'eût usurpé le pouvoir suprême, afin de faire voir combien peu on doit compter sur ses professions et déclarations ; pour faire voir, en un mot, que sa vie toute entière a été un tissu uniforme de crimes et de perfidie.

« Le narré et l'explication de sa conduite envers les Puissances Etrangères forment la partie principale de l'ouvrage, et prouvent, j'espère, complètement, ce que j'ai entrepris de démontrer, « que la Grande-Bretagne « ne peut pas, avec sûreté, faire la paix avec Buona- « parté. » — Cette partie de l'ouvrage se fera lire, je crois, avec quelqu'intérêt : elle contient des faits qui ne sont pas généralement connus.

« Quoique je sache fort bien qu'on a déjà publié bien des détails biographiques sur les différens personnages qui composent la *basse* Cour de Saint-Cloud, je me suis cependant trouvé à même de donner des anecdotes biographiques, que je sais être vraies, et qui ne sont pas généralement connues. Je crois que quiconque m'a connu pendant mon séjour de huit ans à Paris, ne doutera pas que je ne possédasse les moyens d'obtenir les informations les plus exactes sur presque tout ce qui se passoit dans cette capitale. J'étois dans l'habitude de voir tous les jours, et à toute heure, des personnes à même de me donner des renseignemens non-seulement sur l'état actuel des affaires, mais encore sur les événemens antérieurs. Tout mon espoir est que cet ouvrage contribue à diminuer en partie cet enthousiasme que quelques politiques affectent pour le Chef actuel de la France. Si je réussis en cela, je me croirai amplement récompensé de mes travaux, de mes souffrances et de mes sacrifices. »

LEWIS GOLDSMITH.

HISTOIRE SECRÈTE,

etc.

INTRODUCTION.

MON principal objet en écrivant l'Histoire Secrète du Cabinet de Buonaparté, est d'examiner la grande question, SI L'ANGLETERRE PEUT JAMAIS ÊTRE EN PAIX AVEC LE CHEF ACTUEL DE LA FRANCE.

Dans l'état présent de l'Europe, cette question est d'une très-grande importance. Les nations du Continent ont perdu leur indépendance. Cet homme a réduit à un état de vasselage les souverains qu'il n'a pas détruits; il a donné aux peuples des maîtres de son choix, qui obéissent à ses moindres volontés, et qu'il peut changer selon ses caprices. Les hommes qui ont suivi le cours des événemens, depuis sept ans, ne seront pas surpris de voir non-seulement les anciens souverains auxquels des motifs de la politique du moment ont fait laisser une ombre d'autorité, mais ceux même qui ont été créés récemment, tomber dans le néant, quand le despote jugera de son intérêt d'accomplir ses desseins.

Les efforts bien dirigés des Trois Royaumes, peuvent seuls détourner ces calamités; l'indépendance de ces Iles elles-mêmes dépend de ces efforts. Veulent-elles conserver leur indépendance? Si elles veulent la conserver, peuvent-elles jamais faire la paix avec Napoléon Buonaparté?

Avant d'entrer dans l'examen de cette question, il est nécessaire de parcourir l'histoire de la Révolution Françoise, de cette révolution qui vivra longtemps dans la mémoire des hommes, et qui aura une longue, une très-longue influence sur les destinées de notre partie du globe, et, peut-être, dans ses conséquences, sur celles de l'espèce humaine.

Nous pouvons tracer son origine, nous avons été témoins de ses progrès, et de quelques-uns de ses effets, mais ses derniers résultats ne se manifesteront que dans les siècles à venir. Quand toute la race des François seroit éteinte, les troubles qu'ils ont excités se feront sentir pendant des siècles. — Leurs crimes ne seront jamais oubliés.

On voit à Naples les ruines d'Herculanum; Lisbonne est bâtie sur les ruines d'une première cité de ce nom. Ces circonstances vivront aussi longtemps que les pages de l'histoire : et les révolutions des Etats laissent des traces aussi profondes que les convulsions de la nature.

Quelques personnes ont pensé que le progrès et la propagation des lumières ont amené la Révolution Françoise : d'autres l'ont attribuée au désordre des finances.

Un assez long séjour en France et mes liaisons intimes avec les principaux agens de cette révolution m'ont fait concevoir une opinion différente.— Mes observations et l'expérience m'ont convaincu que la Révolution Françoise avoit été l'effet de l'ambition de quelques hommes, et la soif du pillage dans la classe nombreuse de ceux qui n'avoient rien à perdre dans les convulsions de l'Etat. *Siéyes*, en parlant de cette *rébellion*, disoit avec vérité : « C'é-
« toit l'Anti-chambre qui vouloit entrer dans le
« Salon. »

Que les philosophes, ou plutôt, ces hommes connus en France sous le nom d'Encyclopédistes, aient beaucoup contribué à la destruction de *l'ancien Régime*, c'est une vérité incontestable. Elle servoit leurs projets; mais il ne faut pas en inférer que les lumières fussent, ou même soient encore en ce moment, assez généralement répandues en France pour que le peuple pût, ou puisse avoir des notions justes de la meilleure forme de gouvernement. — La *Masse* a été trompée par ces *Savans;* les plus marquans d'entr'eux n'avoient ni honneur, ni morale, ni religion, ni propriétés. Je n'en citerai que quelques-uns, en commençant par d'*Alembert*, qui étoit un enfant-trouvé, et qui prit le nom de l'homme à la porte duquel il avoit été exposé, et qui, de ce moment, en prit soin. Quand il devint le grand homme, une femme se présenta chez lui, et déclara être sa mère. D'Alembert lui répondit, que puisqu'elle avoit été assez dénaturée pour

abandonner son enfant, il l'abandonneroit à son sort, et la mit à la porte.

Diderot, fils d'un coutelier, étoit un homme très-immoral, et a publié des ouvrages licencieux, tels que *la Religieuse*, *le Bijou enchanté*, etc. etc.

Rousseau étoit généralement connu en France pour le plus vil des hommes : dans ses infâmes *Confessions*, il se fait non-seulement un mérite d'avoir mis ses enfans aux *Enfans-Trouvés*, mais il se félicitoit de ne pas savoir ce qu'ils étoient devenus.

Voltaire, le grand-maître du *Sanhedrin* littéraire, n'a jamais été accusé, que je sache, d'avoir eu de l'honneur, de la morale, de la religion. Sa correspondance avec les Encyclopédistes, développe son plan, et montre avec quelle frivolité il traitoit les objets qui constituent essentiellement le bonheur de l'homme en société.

Helvetius étoit un homme qui avoit de bonnes intentions, mais un enthousiaste.

L'Abbé *Morellet*, qui vit encore, est un homme infâme, s'il faut en croire Voltaire dans sa correspondance avec d'Alembert. Cet Abbé Morellet a été accusé dans *le Journal de l'Empire*, il y a deux ans, de vol dans son diocèse, avant la Révolution, et d'autres actions infâmes ; le Journaliste a cité les Mémoires imprimés à cette époque.

Suard vit encore ; il est un des Secrétaires Perpétuels de l'Institut National, et jusqu'à ces derniers

temps a été propriétaire du *Publiciste*. On l'accuse d'avoir été espion lorsque M. *Le Noir* étoit Lieutenant de Police.

Tels étoient quelques-uns des chefs de la secte qui a semé les germes de subversion morale et politique, et qui a amené la hideuse désorganisation qui en est résultée.

Les hommes d'état, les administrateurs éclairés devoient faire place à des philosophes* qui vouloient faire l'essai de leur théorie, quelles que fussent les conséquences pour le bonheur des peuples.

Le célèbre Montesquieu semble avoir prévu les intentions de ses collègues de l'Académie Françoise quand il a dit :

« *Il y a beaucoup à gagner, en fait de mœurs, à*
« *garder les coutumes anciennes. Comme les peu-*
« *ples corrompus font rarement de grandes choses,*
« *qu'ils n'ont guères établi de sociétés, fondé des*
« *villes, donné des lois, et qu'au contraire, ceux*
« *qui avoient des mœurs simples ou austères ont*
« *fait pour la plupart des établissemens : rappeler*
« *les hommes aux maximes anciennes, c'est, or-*
« *dinairement, les rappeler à la vertu. De plus, s'il*

* Frédéric II disoit souvent : « Si je veux jamais punir les « sujets de mes provinces, je leur enverrai un philosophe pour « les gouverner. » La Révolution Françoise a dû prouver à l'Europe, qu'il connoissoit bien cette classe d'hommes. On peut ajouter à l'observation de Frédéric ce que dit un écrivain François célèbre : « Pour moi, lorsque je dis philosophie « du dix-huitième siècle, j'entends tout ce qui est faux en mo- « rale, en législation, et en politique. »

« *y a eu une révolution, que l'on ait donné à l'Etat*
« *une forme nouvelle, cela n'a guères pu se faire*
« *qu'avec des peines et des travaux infinis, et ra-*
« *rement avec l'oisiveté des mœurs corrompues.*
« *Ceux mêmes qui ont fait la Révolution, ont voulu*
« *la faire goûter, et ils n'ont guères pu y réussir que*
« *par de bonnes lois. Les lois anciennes sont donc*
« *ordinairement des corrections, et les nouvelles*
« *des abus. Dans le cours d'un long gouvernement,*
« *on va au mal par une pente insensible, et l'on*
« *ne remonte au bien que par un effort.* »

Rousseau lui-même, après s'être brouillé avec ses confrères philosophes, fut de l'avis de Montesquieu : il dit dans la préface de son NARCISSE :

« *Le moindre changement dans les coutumes,*
« *fût-il même avantageux à certains égards, tourne*
« *toujours au préjudice des mœurs. Les coutumes*
« *sont la morale du peuple; et dès qu'il cesse de les*
« *respecter, il n'a plus de règles que ses passions,*
« *ni de frein que les lois, qui peuvent quelquefois*
« *contenir les méchans, mais jamais* les rendre
« bons. D'ailleurs, quand la *philosophie a une fois*
« *appris aux peuples à mépriser les coutumes, ils*
« *trouvent bientôt à éluder les lois. Je dis donc, qu'il*
« *est des mœurs d'un peuple, comme de l'honneur*
« *d'un homme, c'est un trésor qu'il faut conserver,*
« *mais qu'on ne trouve plus quand on l'a perdu.* »

Ces germes d'innovation furent soigneusement cultivés par les philosophes. Au retour des officiers François de l'Amérique, cette jeune plante acquit

de la vigueur; ces républicains militaires se déclarèrent les auxiliaires des philosophes; les racines s'étendirent en Allemagne où les Illuminés s'attachèrent à faire croître cet arbre empoisonné.* Quelques factieux, appelés aux Etats-Généraux convoqués par les foibles et pervers conseillers de l'infortuné Louis XVI, le firent fructifier, le nommèrent L'ARBRE DE LA LIBERTÉ, arrosèrent du sang de plusieurs millions d'hommes cet arbre fatal dont le fruit a été pour l'espèce humaine un héritage aussi funeste que celui de l'Arbre du Jardin d'Eden: et tous ceux qui en ont goûté ont éprouvé le sort de nos premiers pères; il renfermoit le PÊCHÉ ET LA MORT.

* Après avoir été reçu Franc-Maçon, j'ai été initié dans les mystères des Illuminés d'Allemagne. J'étois intimement lié avec un de leurs chefs, le Baron Knigge, homme de talens, auteur de la *Philosophie de la Vie Sociale*. Il s'est retiré de *l'ordre* en 1794, et a publié des réflexions sévères sur le système désorganisateur de cette secte; il a fait connoître les desseins du chef des Illuminés, le Professeur Weishaupt, et du docteur Bardt, tous deux attachés à l'Université de Halle en Prusse. On ne doit pas s'attendre à ce que j'entre ici dans les détails, mais je n'hesite point à déclarer que le but de cette institution étoit de détruire les Ordres privilégiés, le trône et la religion. L'objet apparent étoit d'expliquer les mystères de la Franc-Maçonnerie; la cérémonie pour le grade d'*apprentif*, qui est le premier, est susceptible d'une interprétation républicaine, et si elle n'est pas bien expliquée, le novice doit avoir une étrange idée de la pantomime qu'il a vue, lorsqu'il recouvre l'usage *d'une de ses facultés*.

ASSEMBLÉES CONSTITUANTE ET LÉGISLATIVE.

Les Etats-Généraux assemblés par le Roi, se formèrent en Corps Législatif, et prirent le titre d'*Assemblée Constituante* : un de ses premiers actes fut la publication de la Déclaration des Droits de l'Homme proposée par M. de la Fayette, dans laquelle il étoit établi, « que l'insurrection est le plus saint des devoirs. »

M. Burke a comparé la majorité de cette Assemblée aux vents déchaînés, dont le souffle dévastateur ravage la terre. Ils ont ouvert, dit-il prophétiquement, le gouffre où les nations paisibles seront englouties.

Les Catilina, les Gracches, paroissent des hommes modérés, quand on les compare à quelques Membres de cette Assemblée. Un grand nombre d'entr'eux étoient des hommes bien nés et éclairés; mais plusieurs de ceux qui se déclarèrent contre la cour étoient notoirement des hommes sans probité, sans honneur, et avoient été obligés de se cacher pour échapper à leurs créanciers.* Cette Assemblée, modérée, si on la compare à celles qui l'ont suivie, présentoit, cependant, le spectacle du désor-

* Quelle opinion doit-on avoir de la Révolution Françoise, quand deux de ses principaux moteurs étoient des hommes comme Mirabeau et Talleyrand ?

dre et du tumulte. Elle n'avoit pas même l'apparence d'un Corps Législatif. *Neccolor imperii*, *nec frons erat ulla Senatus*, quoiqu'elle menaçât l'Europe d'une destruction prochaine.

Le premier acte de la nouvelle Assemblée, fut un serment solennel prêté à la face du ciel, que plusieurs de ses Membres ont depuis violé plus d'une fois : « Que le Gouvernement François ne seroit » jamais républicain! »* Les François révolutionnaires ont, depuis cette époque, appris au monde la confiance qu'on pouvoit avoir dans leurs sermens solennels. Une grande partie des Membres de l'Assemblée qui avoient prêté le serment ci-dessus mentionné, ont prêté, ensuite, celui de maintenir la République, et la haine à la Royauté; et, peu après, ont abjuré la République, et embrassé *l'Impérialisme.* De ce nombre sont Cambacérès, Siéyes, Lameth, Treilhard, Regnault de St. Jean d'Angely, l'évêque apostat Talleyrand, etc., etc., qui tous ont conspiré pour envoyer leur souverain légitime à l'échafaud, et ont placé sur le trône un aventurier étranger, qui prétendoit lui-même être un défenseur de la liberté, et qui l'a insultée, trahie, a persécuté ses plus zélés défenseurs, et en a effacé jusqu'au dernier vestige.

Si ces hommes sanguinaires, qui pour établir, disoient-ils, la République, envoyèrent Louis XVI à l'échafaud, le 21 de Janvier, 1793, avoient eu, le

* Voyez dans le *Moniteur* du 5 Août 1789, la motion faite à cet égard par Adrien Duport.

lendemain, une occasion de se faire rois et princes, chacun d'eux l'eût avidement saisie. *

L'histoire n'offre aucuns exemples de parjure, de trahison, de rapine, et de violence, semblables à ceux de la Révolution Françoise. Quand César usurpa le pouvoir, il n'avoit pas contribué à la mort

* Beaulieu, dans son histoire de la Révolution, présente dans leur vrai jour les opinions constitutionnelles des révolutionnaires François. « Quelque temps avant le 18 Brumaire, lorsque le « Conseil des Cinq Cents mit en délibération la question de « savoir s'il ne déclareroit pas la patrie en danger, le Député « Lamarque, qui avoit été membre de l'Assemblée Législative « en 1792, dit que ses collègues et lui étoient arrivés à cette as- « semblée avec l'intention de maintenir la constitution, et que « d'après les sermens qu'ils avoient faits ils eussent été coupables « s'ils avoient eu alors une autre intention. A cette déclaration, « plusieurs députés, qui avoient aussi été membres de cette as- « semblée, se levèrent et dirent qu'ils étoient venus de leurs dé- « partemens avec l'intention de détruire la constitution, et de « faire une révolution.

« Ils se disputèrent à qui auroit l'honneur du parjure, eux « qui se disoient appelés pour rétablir la bonne foi et la con- « fiance dans leur patrie. Une pareille déclaration faite pu- « bliquement par les membres d'une assemblée de législateurs, « pourroit paroître incroyable encore, si elle n'étoit consignée « dans tous les écrits qui ont rendu compte de leurs séances. « L'un d'eux, qui étoit journaliste, écrivit dans sa feuille, *que « tout ce qu'ils disoient alors n'étoient que des jongleries ;* que « dans le délire où les mettoient les fumées du vin de Cham- « pagne, ils ne parloient de leur dévouement à la constitution « que pour se moquer des constitutionnels. Le journal où ce « député publioit d'aussi étranges choses étoit appelé *l'Ami des « Lois*, et le journaliste se nommoit POULTIER, ci-devant « Abbé ! »

de son souverain : on ne peut comparer la conduite d'Auguste, ni d'aucun de ses successeurs, quoiqu'on les traite justement d'usurpateurs, avec la conduite de ceux qui ont gouverné la France depuis la Révolution. L'Abbé Siéyes a dit une grande vérité : « C'est l'Anti-Chambre qui a voulu entrer dans le « Salon. »

J'ai déjà dit que la Révolution n'avoit pas été l'effet du progrès des lumières, ni du dérangement des finances, mais l'effet de l'ambition d'un petit nombre, et de la soif du pillage du plus grand nombre. * A en juger par les apparences, on pourroit croire que la Révolution étoit populaire ; mais ce sentiment populaire n'étoit inspiré par aucune notion vraie d'un code constitutionnel qui pût être la base d'une liberté bien entendue, ou par la connoissance des vices des anciennes institutions ; mais cette révolution, fatale dans ses conséquences à la liberté du Monde et à l'indépendance des Etats, étoit fondée sur les principes que j'ai déjà fait connoître. Je vais en donner la preuve.

Les hommes connus sous le nom *d'Hommes d'Affaires*, désiroient tous une révolution, parce qu'ils avoient toujours entre les mains des sommes

* Dans les premiers temps de la Révolution, Mirabeau se trouvant en société avec un de ses amis de Provence, lui demanda comment alloient ses affaires ; « fort mal, » répondit l'autre : « Eh bien ! » dit Mirabeau, « il faut venir à Paris brailler avec « nous, et vous ferez votre fortune. »

considérables d'argent appartenant à leurs cliens; pour être employées d'une manière ou de l'autre, leurs titres, leurs contrats, etc. etc.; tout changement dans le gouvernement tournoit à leur profit; il leur donnoit les moyens de voler impunément leurs cliens. Leurs espérances ont été, en grande partie, réalisées; on sait très-bien que des milliers de proscrits qui avoient confié leurs propriétés ont été ruinés. Les émigrés ne pouvoient faire aucune réclamation, non plus que les héritiers des personnes guillotinées, dont les biens avoient été confisqués. J'ai connu beaucoup de ces *Hommes d'Affaires*, qui avoient fait de grandes fortunes en héritant des malheureuses victimes de la liberté Françoise.

Les boutiquiers et les petits négocians désiroient aussi une révolution, ils en espéroient une amélioration de leur sort. Ces *détailleurs de politique* changèrent d'opinion quand une populace furieuse, à l'instigation du grand apôtre de la liberté, le citoyen Marat, pilla les boutiques en 1793; et le *Maximum*, qui fut établi par Robespierre, ne contribua pas peu à l'anti-civisme des boutiquiers.

Il n'y avoit avant la Révolution que deux Journaux, il y en a aujourd'hui près de cent! Le premier de ces nouveaux journaux fut établi par *Barrère;* son titre étoit « Le Point du Jour, » et malgré la révolution en faveur de la liberté, il fut supprimé par le Ministre *Necker*, comme trop anti-monarchique.

Il y eut aussi des placards destinés à instruire les

bons citoyens qui ne pouvoient pas faire la dépense d'un sou pour se procurer un journal.

On confia le soin de ce propagandisme révolutionnaire à Messieurs de Condorcet, de Mirabeau, Gorsas et Brissot, fils d'un pâtissier de Chartres, qui avoit été envoyé en Angleterre comme espion sous le nom de M. de Warville, nom qu'il a conservé jusqu'à la Révolution, afin de passer pour gentihomme.

Le fameux *Ræderer* avoit aussi un journal, dans lequel, au sujet du propagandisme, il fait l'importante réflexion, « que le sens commun ne se pro-« page pas par des *in-folios.* »

Toutes ces matières combustibles mises en fermentation ne pouvoient manquer de produire une explosion dont la secousse sera encore sensible dans les siècles futurs. Une des lois portées à contre-temps fut l'abolition de la Noblesse, et l'établissement d'un régime d'égalité. Ces législateurs philophes n'étoient, cependant, pas assez éclairés pour savoir, que, pour le maintien de l'ordre, et par l'impérieuse loi de la nature, il doit y avoir une gradation de rangs, et différentes classes dans la société; sans quoi elle ne peut exister. Ils n'aperçurent que lorsqu'il n'étoit plus temps, l'inégalité que la nature et l'éducation établissent quant aux facultés de l'esprit. Ce fut à cette occasion que Mirabeau, parlant de l'Angleterre, dit, « Cette île fameuse, « cet inépuisable foyer de grands exemples, cette « terre classique des amis de la liberté. »

Après avoir fait un grand nombre de lois qui furent révoquées avant leur propagation dans les provinces, l'Assemblée Constituante se sépara pour faire place à une nouvelle bande de perturbateurs qui prit le titre d'*Assemblée Législative.*

Les outrages dont cette assemblée abreuva la Famille Royale, ont été consignés dans plusieurs ouvrages; et il étoit évident que le détrônement du Roi n'étoit pas éloigné. Mais les différens partis le vouloient chacun avec des projets différens. Les chefs des *Girondins* ne vouloient que le détrônement, et proclamer le Dauphin, en lui donnant un Conseil de Régence, composé d'hommes de leur parti. Condorcet devoit être Gouverneur du Dauphin.

Robespierre, Danton, Marat, et leur parti, étoient pour une République, non qu'ils fussent Républicains, mais parce qu'ils croyoient que cela convenoit davantage à leurs intérêts. Les chefs des Girondins, ainsi que ceux des Jacobins, avoient été en marché avec la Famille Royale pour des pensions, des places, etc. M. Bertrand de Molleville, Ministre de Louis XVI à cette époque, nous apprend que Vergniaud et Danton avoient offert eurs services à la Famille Royale, dans l'Assemblée et hors de l'Assemblée Législative, mais qu'ils y avoient mis un si haut prix, que le traité n'avoit pas eu lieu.

Robespierre étoit très-certainement payé par la Cour, et parla avec véhémence, au Club des Jacobins, contre l'établissement d'une République en

France; * cependant, il crut de son intérêt de se réunir à l'autre parti qui vouloit renverser la Monarchie, quoique, comme je l'ai dit, par des motifs différens.

Fabre d'Eglantine avoit fait remettre au Roi, par un de ses ministres, M. Dubouchage, la proposition de le défaire de tous ses ennemis, mais il demandoit trois millions pour les moyens d'exécution.

Mirabeau et Talleyrand avoient été gagnés par la Cour; mais le dernier, craignant les conséquences de l'imprudence à laquelle il avoit été entraîné, et fidèle à la maxime, que le crime ne doit pas avoir de confidens, trouva moyen d'empoisonner Mirabeau dans une partie quarrée qu'ils firent avec leurs maîtresses chez un restaurateur. Mirabeau expira dans les bras de Barrère, qui m'a conté l'anecdote, et ses dernières paroles furent : « C'est ce gueux « de Talleyrand qui m'a donné mon dernier bouil- « lon; Madame Lejai vous dira le reste. † »

Mais pour détrôner le Roi il falloit se rendre maîtres de *la Commune de Paris*, qui avoit la direction de la Police et de la force armée de la capitale. Cela ne fut pas difficile. En peu d'heures, Danton, Marat, et autres, et Tallien, leur greffier, se rendirent maîtres de cette assemblée et l'organisèrent

* Voyez le *Journal des Jacobins* en 1792.

† Mad. Lejai, l'amie de Mirabeau, femme d'un libraire, et qui est maintenant la femme du sénateur ci-devant Marquis de Pontecoulant, qui a épousé cette femme par reconnoissance, m'a confirmé le fait.

à leur gré ; ceci se fit de concert avec les Brissotins, qui s'étoient réunis pour détrôner le Roi, mais rien au-delà.

J'ai eu plusieurs occasions de causer avec Tallien, Barrère, Santerre, et autres meneurs de cette époque; ils m'ont tous assuré, dans les termes les moins équivoques, que le roi n'avoit pas été l'aggresseur dans la mémorable journée du 10 Août, mais qu'elle avoit été le résultat des machinations combinées des Brissotins et des Robespierristes.

On connoît le résultat de cette journée; Paris fut livré aux plus vils des brigands.

Les Brissotins s'aperçurent que non-seulement les Jacobins les avoient joués, mais s'étoient emparés de toute espèce d'autorité *; ils crurent donc plus sage de se joindre à eux pour demander un gouvernement républicain, et en conséquence, la déchéance du Roi fut décrétée.

Un autre décret ordonna la convocation d'une Convention; l'Assemblée Législative déclara ses fonctions terminées, et son Président, M. François de Neufchâteau l'annonça dans un discours à ce sujet †.

* La commune de Paris envoya deux de ses membres, Tallien et Manuel, sans en donner connoissance au Conseil Exécutif, au camp du duc de Brunswick, pour traiter de la paix.

† Ce François (de Neufchâteau) est l'un des plus vifs intrigens, qui soit sur le pavé de Paris : il connoît ce vers de Boileau !

Il faut qu'en cent façons pour plaire on se replie.

LA RÉPUBLIQUE.

La première loi portée par la République, contre la liberté publique, fut celle qui ordonna des visites domiciliaires nocturnes, et qui infligeoit la peine de mort contre ceux qui entraveroient en aucune manière les actes du gouvernement. La seconde établit un tribunal révolutionnaire, qui, tout inique qu'il étoit, n'approchoit pas des *Commissions Militaires* établies par Napoléon Buonaparté. Le Tribunal tenoit ses séances publiquement, *quelques* accusés échappoient; mais les Commissions jugent à huis clos, et il n'en est jamais échappé un seul accusé.

Au commencement du *régime* républicain, Danton fut employé en mission secrète près de quelques personnes en Angleterre*, et c'est de ce moment que les gouvernemens qui se sont succédés en France ont essayé d'opérer une révolution en Angleterre et en Irlande; et qu'ils ont attiré à leur cause de *faux Patriotes*, qui, sous le nom de *Réformateurs et d'Amis du Peuple*, ont été et sont *encore* stipendiés

* Je tiens ce fait de M. Merger, neveu de Danton, qui l'a accompagné dans ce voyage; et je pourrois invoquer le témoignage de quelques personnes en Angleterre.

par les éternels ennemis de l'Angleterre et de la liberté.

Quelques-uns de ces imposteurs qui défendoient les républicains en 1793, ont déserté la cause du républicanisme quand ils l'ont vu foulé aux pieds par un despote ; ces hommes sans principes épousent toujours la cause du gouvernement existant : ils feroient de même sous le gouvernement du Dey d'Alger.

Talleyrand, qui avoit accompagné M. de Chauvelin en Angleterre, comme Secrétaire de Légation, suivit la négociation entamée par Danton. Quand ses fonctions, qui le mettoient sous la protection du Droit des Gens, cessèrent, le *Comité de Salut Public* eut des agens secrets en Angleterre, le Directoire en eut, et le *ci-devant* GÉNÉRAL RÉPUBLICAIN BUONAPARTÉ en a.

Mais je reviens à mon sujet.

Il étoit évident que la mort du Roi étoit résolue. Que pouvoit attendre la justice d'un assemblage d'hommes qui se déclaroient accusateurs et juges ? Quelques-uns de ses juges proposèrent de l'envoyer à l'échafaud sans jugement ; toute la France, disoient-ils, l'a déclaré traître, c'en est assez pour le mettre à mort.

Les François de Robespierre avoient, à ce qu'il semble, les mêmes notions de la jurisprudence criminelle que les François de Buonaparté. Le Roi fut accusé d'actes fort antérieurs à l'époque où il avoit été déclaré qu'il répondroit des actes de son

gouvernement, c'est-à-dire, antérieurs à l'acceptation de la Constitution ; en conséquence, on rassembla dans un seul acte différens chefs d'accusations. *

Ç'a toujours été une énigme pour moi, qu'on n'ait pas tenté de sauver le Roi, soit de force, soit en employant d'autres moyens auprès de quelques chefs de la Convention. Tout ce que j'ai pu recueillir dans mes conversations avec Barrère, Tallien, Carnot, etc., est qu'ils avoient reçu des lettres anonymes dans lesquelles on les menaçoit, mais qu'on n'avoit fait aucune tentative directe ou indirecte pour sauver Louis XVI. Santerre m'a dit qu'il n'a jamais tremblé dans tout le cours de sa vie, comme il a tremblé le jour de l'exécution de ce Monarque, « et jamais, » ajouta-t-il, « la Con-
» vention n'a été si près de sa destruction que ce
» jour-là ; car si un seul homme eût crié *Vive le*
» *Roi*, lorsqu'il se rendoit à la place d'exécution,
» ou qu'il étoit sur l'échafaud, tout étoit fini. »

Un comédien, nommé *Michaud*, qui a été de service au Temple, en sa qualité d'officier municipal, m'a assuré que rien n'auroit été plus facile que d'enlever la Famille Royale, et il m'a dit, de plus, que tous les officiers municipaux qui *montroient* le plus de brutalité envers cette famille infortunée, étoient les plus disposés à la servir.

Tous les partis avouent que la stupeur qui ré-

* Le systême de Buonaparté est le même.

gnoit dans la Convention étoit extrême. Un très-grand nombre de députés votèrent, par peur, la mort du Roi ; et ceux qui montroient pour lui le moindre degré d'indulgence, étoient menacés par des furies des deux sexes, placées à cet effet dans la salle de la Convention et dans les Tribunes, et recevant trois livres par jour. On m'a assuré que lorsque le Président Vergniaud prononça le jugement qui condamnoit le Roi à mort, la Convention demeura pendant cinq minutes dans une espèce de stupeur, et qu'il n'échappa pas une seule parole même aux députés les plus enragés.

Quelques-uns des Cabinets qui n'étoient pas en guerre avec la France désiroient de sauver le Roi. La Cour d'Angleterre remit à ce sujet une Note au Ministre de France à Londres. Le Roi d'Espagne fit aussi remettre au Gouvernement François une Note par son Chargé d'Affaires à Paris, M. Ocaritz. *

Le Gouvernement Exécutif François s'adressa aux Puissances en guerre avec la France, c'est-à-dire la Prusse et l'Autriche, pour sauver le Roi ; mais ce qui étonnera sans doute, c'est que la Cour de Vienne, que ses relations de parenté auroient dû porter à écouter une proposition de cette nature, la reçut avec une indifférence apathique : la raison qu'elle donna de sa conduite étoit, que traiter sur ce point seroit reconnoître le nouveau gouvernement de France.

* Buonaparté a récemment reproché au Roi d'Espagne de n'avoir pas essayé de sauver la vie à son parent Louis XVI.

Voici les propositions qui furent faites :

Que si les armées combinées se retiroient du territoire François, le Roi et la Famille Royale seroient remis à l'Autriche! M. de Mercy-Argenteau, qui étoit Commissaire Impérial à l'armée Autrichienne, fut chargé de cette négociation importante; mais l'Autriche ne montra aucune disposition à accéder aux demandes de la France.

La Prusse auroit certainement tout fait, et auroit agi avec plus de bonne-foi; mais voyant que l'Autriche n'étoit pas disposée à traiter, la négociation ne fut pas suivie.*

Aussitôt que le crime du 21 Janvier fut consommé, les Jacobins formèrent le plan de détruire leurs adversaires les *Brissotins*. Ce fut alors que l'éloquent Vergniaud dit : « La révolution Fran-« çaise est comme Saturne, elle dévore ses propres « enfans. »

La Convention, depuis cette époque jusqu'à sa dissolution, présenta un spectacle extraordinaire : ayant l'air de délibérer, elle votoit sous l'influence d'une nécessité irrésistible. Il y avoit alors dans cette fameuse Convention la même liberté de parler

* Cette négociation fut confiée à M. de Kolln, Conseiller Privé de Prusse, auteur d'un ouvrage intitulé *Lettres Confidentielles*, publié à Berlin quand les Français l'occupoient. Quand ils l'évacuèrent, M. de Kolln fut pris par les Prussiens, et envoyé dans une forteresse comme espion et agent de la France, depuis plusieurs années.

qu'il y a maintenant dans le Sénat de Buonaparté : ils siégeoient comme législateurs, donnant l'autorité de lois aux volontés de ceux qu'ils détestoient comme leurs tyrans : cependant, ils se disoient libres. Voici un échantillon de la liberté dont ils jouissoient.

Une députation des Sections de Paris parut à la Barre de la Convention, le 31 de Mai, 1793, dont on a tant parlé. La députation demanda les têtes de vingt-deux députés qu'elle ne nomma pas. On laissa faire la liste à Marat. Il y mit les noms de deux députés qui n'étoient pas Brissotins. Quelques Membres représentèrent que ces deux accusés étoient des vrais *sans culottes* : sur quoi, Marat, mettant les mains sur les épaules de deux députés qui étoient devant lui et qu'il ne connoissoit même pas, dit : « Dans ce cas-là, j'accuse ces deux ci- « toyens d'avoir conspiré contre la sûreté et l'indivi- « sibilité de la République. » Un de ces députés étoit un jeune homme de Bordeaux, nommé Ducos, qui a été guillotiné avec Brissot et autres ; il étoit du parti de la Gironde. — L'autre étoit Lanthenas, qui n'étoit d'aucun parti ; il étoit l'interprète de Thomas Paine dans la Convention. Il fut protégé par plusieurs Membres ; sur quoi Marat dit : « Que « diable voulez-vous que je fasse ? il m'en faut « vingt-deux. » A la séance suivante, il obtint Valazé pour faire son compte rond de vingt-deux. *

* J'ai en ma possession un *Mémoire* imprimé de M. Meilhan, Membre *Girondin*, qui échappa au 31 mai : il décrit de la

Pendant cette scène, Barrere fit la motion, que pour prouver à toute la France que les délibérations de la Convention n'étoient pas influencées par une force armée, le Président (M. Herault de Séchelles) et tous les Membres feroient le tour du jardin des Thuileries, et déclareroient au peuple que les délibérations de la Convention n'étoient pas influencées par la force armée. La motion fut agréée, et la procession se mit en marche. Mais lorsque le Président eut atteint la porte du palais qui conduit au jardin, il fut arrêté par Henriot, commandant de la garde nationale qui étoit à la tête de ses troupes et de son artillerie. Il l'engagea à retourner dans la salle de l'Assemblée ; il désiroit qu'aucun Membre de la Convention ne sortît de la salle avant que le peuple n'eût les victimes qu'il demandoit ; et il cria à ses bandits : « aux armes ! » Les membres de la Convention indépendante retournèrent dans leur salle faire la liste de proscription *.

Ce qui arriva au procès de Brissot et de ses compagnons mérite une attention particulière, et donne la preuve des notions que ces dignes républicains avoient des lois et de la liberté. Dans le

manière suivante comment Marat faisoit la liste. « C'est alors « que nous connûmes toute la puissance de Marat. A mesure « qu'on lisoit, il indiquoit des retranchemens ou des augmentations, et le lecteur effaçoit ou ajoutoit des noms sur la simple « indication, sans que l'assemblée fût aucunement consultée. La « liste ainsi arrêtée, on demande d'aller aux voix, » etc. etc.

* Thomas Paine m'a dit qu'il se rendoit à la Convention ; mais que Danton l'en dissuada, en lui disant qu'il pourroit bien

cours de cette momerie judiciaire, quelques-uns des accusés s'opposèrent à la lecture de lettres qui leur avoient été adressées, et qu'on avoit trouvées chez eux. Le Président ne s'arrêta pas à cette objection, et fit lire les lettres : la raison qu'il en donna fut que ces lettres étoient un témoignage contre les accusés, parce qu'elles contenoient les mêmes principes que ceux qu'ils professoient. Telle étoit la jurisprudence de Robespierre : c'est aussi celle du grand législateur Napoléon, comme on le verra ci-après quand je parlerai du procès du Général Moreau.

Le procès de Brissot dura plusieurs jours ; et avant que les dépositions contre les accusés fussent achevées, le Président demanda aux Jurés s'ils étoient suffisamment éclairés, et s'ils vouloient donner leur jugement. Ils répondirent qu'ils ne se croyoient pas suffisamment éclairés ; mais ils avoient saisi l'insinuation du Président, et après avoir entendu un autre témoin, le premier Juré dit : « Je déclare que la conscience des Jurés est « suffisamment éclairée. » Cette manière de procéder existe encore en France, surtout dans les *Commissions Militaires*.

La veille de la dernière audience, le Procureur-Général, *Fouquier-Tinville*, écrivit à la Conven-

être enveloppé dans l'affaire de Brissot dont il étoit l'ami. Paine lui observa que ces choses-là lui faisoient de la peine à voir. « Les révolutions ne se font pas avec de l'eau de rose, » répondit Danton.

tion pour se plaindre de la lenteur de la procédure, et terminoit sa lettre par ces mots : « *Pourquoi des « témoins? Pourquoi de la Plaidoyerie? la France « entière accuse ceux dont le procès s'instruit, les « preuves de leurs crimes sont évidentes ; c'est à « la Convention à faire disparoître toutes les for- « malités qui entravent sa marche* * *!!* »

Après *le coup de main* du 31 Mai, commencèrent sur toute la surface de la France ces scènes d'horreur, au souvenir desquelles se révoltent l'humanité, la raison et la justice. L'ignorance de quelques-uns des députés ne peut se comparer qu'à la barbarie † des autres. Je vais citer quelques faits qui prouveront que les cruautés exercées par Robespierre et ses associés sont les mêmes que celles que Buonaparté exerce dans tous les pays où ses farouches satellites sont entrés ¶.

On proposa divers plans pour *réduire la population de la France*. Roberpierre et ses associés vouloient, d'abord, établir quatre tribunaux révolution

* Voyez le Moniteur du 30 octobre 1793.

† Un de ces députés, entendant le récit des dévastations commises à St. Domingue, s'écria : « Qu'avons-nous besoin de « colonies? N'avons-nous pas des raffineries à Orléans? » Un autre demanda à présenter une pétition en faveur des *ci-devant Noirs !*

¶ Buonaparté, dans un de ses accès de fureur, disoit, il n'y a pas très long-temps à un de ses Conseillers d'Etat, qui est de mes amis : « Je ferai verser des larmes de sang à toute l'Eu- » rope, mais *je ne veux pas faire le Robespierre à Paris !!* » Il tient parole.

naires, parce qu'il n'y en avoit pas assez d'un. — Chaumette proposa le modèle d'une nouvelle guillotine, que j'ai vu dernièrement chez M. le Conseiller d'Etat *Réal*, et qui auroit coupé trente-six têtes à la fois; mais Robespierre, ainsi que son imitateur Buonaparté, ne vouloit pas répandre trop de sang à Paris; il envoya ses proconsuls dans les départemens exécuter ses arrêts sanguinaires. Les atrocités commises à Nantes par le député *Carrier* sont consignées dans les journaux de ce temps-là. Il fit ouvrir le ventre à des femmes enceintes, les enfans qui en avoient été arrachés avant terme, étoient portés à la pointe de la baïonnette par des soldats chargés de les noyer. On mettoit les hommes dans des bateaux à soupape que l'on ouvroit au milieu de la rivière, et ceux qui essayoient de s'échapper à la nage, étoient fusillés.

Dans la Vendée, le Général Turreau, maintenant Ambassadeur de France en Amérique, détruisoit des paroisses entières, massacrant hommes, femmes, et enfans. Revenant de la Vendée, il entra à Rennes, portant à son chapeau et à son habit des oreilles de *Chouans*. *

A Lyon, on ne noyoit pas les malheureuses victimes comme à Nantes; on les assembloit dans la place publique, et on les fusilloit sans les juger Pour se faire une idée de la jouissance barbare que

* Lelièvre (de Rouen), commandant du bataillon de la Montagne, envoyoit au département de l'Ouest, des oreilles de prêtres vendéens, ou chouans, à la société populaire de sa

ces hommes trouvoient dans leur féroc[illegible] suffit de citer leurs propres expressions, « Nous éprouvons » disoit le Proconsul envoyé à Lyon, dans une lettre adressée au Comité de Salut Public, par les proconsuls de Lyon et publiée dans le *Moniteur* du 17 de Décembre, 1793 : « Nous éprouvons de secrètes « satisfactions, de solides jouissances. La nature re- « prend ses droits, l'humanité nous semble vengée. » Un de ces proconsuls écrivoit, dans une autre occasion, à un de ses collègues à Toulon : *

« Et nous aussi, mon ami, nous avons contribué « à la prise de Toulon, en portant l'épouvante parmi « les lâches qui y sont entrés, en offrant à leurs re- « gards des milliers de cadavres de leurs complices. « Nous n'avons qu'une manière de célébrer la vic- « toire, nous envoyons ce soir 213 rebelles sous le « feu de la foudre!!! » — Sentiment d'humanité, bien digne d'un homme qui est maintenant un des ministres de Buonaparté!

On jugea, cependant, que ces massacres ne suffisoient pas pour satisfaire l'ardeur et le patriotisme de la République. En conséquence la démolition de la ville de Lyon fut décrétée! Les proconsuls s'expriment à ce sujet, dans une lettre adressée à leurs collègues à Paris, de la manière suivante :

« *On n'ose pas encore vous demander le rapport* « *de votre décret sur l'anéantissement de Lyon*,

ville. Cette société a fait mention de ces divers envois dans son procès verbal. — Il est espion à Morlaix, et depuis peu à Paris.

* Moniteur du 25 décembre 1793.

« *mais* arce q *a presque rien fait jusqu'ici pour*
« *l'exécuter. Les démolitions sont trop lentes, il faut*
« *des moyens plus rapides à l'impatience républi-*
« *caine. L'explosion de la mine et l'activité devo-*
« *rante de la flamme peuvent seules exprimer la*
« *toute-puissance du peuple; sa volonté ne peut être*
« *arrêtée comme celle des tyrans; elle doit avoir*
« *l'effet du tonnerre!!!* » Si des sentimens aussi barbares ne se trouvoient pas dans le Moniteur du 4 Frimaire, An 2, on ne pourroit pas croire que des hommes aient pu les professer.

Arras a été le théâtre de semblables horreurs. Un jeune homme de vingt-cinq ans, prêtre, Joseph Le Bon, rivalisoit de cruauté avec ses confrères de Lyon et de Nantes. Il y commettoit des atrocités semblables. Il envoya à la guillotine une mère et sa fille pour avoir lu un livre Anglois!! Un gentilhomme d'Arras étoit déjà attaché sur la fatale planche, et alloit recevoir le coup mortel, quand un courrier arriva de Paris annonçant *de grandes nouvelles.* Le Bon qui assistoit à l'exécution, la fit suspendre jusqu'à ce *qu'il eût lu les nouvelles* au F— *Aristocrate;* ce qu'il fit à haute voix, de l'échafaud, et ordonna, ensuite, l'exécution.

A Paris, on exécutoit rarement moins de vingt personnes à la fois, et jamais plus de soixante. Le nombre est considérable, mais ne peut être comparé aux massacres qui se commettoient dans les départemens.

Les traits de férocité sont à peine croyables. M. Réal, aujourd'hui le Comte Réal, dans son *Journal*

de l'Opposition, du 18 de Septembre, 1794, (postérieurement à la chute de Robespierre) raconte les atrocités suivantes :

Un homme fut pris pour un autre du même nom, et mis dans la charrette, conduit au Tribunal, et exécuté. Un spectateur dit au geolier qu'il se tireroit mal de cette affaire ; qu'on ne manqueroit pas de dire que l'homme qui devoit être jugé étoit encore vivant : « Oh ! que non, » répondit le geolier, « qu'importe. Si celui-là n'a pas passé aujourd'hui, « je te réponds qu'il passera demain. » Il fut, en effet, expédié le lendemain.

M. Réal, qui a été un moment renfermé dans la prison du Luxembourg avant la chute de Robespierre, dit, dans un de ses journaux, qu'un jour il demanda au geôlier comment il se faisoit qu'il ne sût ni lire ni écrire. « Eh bien ! » répondit le Cerbère, « si nous ne savons ni lire ni écrire, nous sa- « vons charger les voitures. »

Parmi un grand nombre d'actes atroces, M. Réal raconte le suivant qui, en même temps qu'il rappelle le courage des temps anciens, montre dans tous son jour la férocité des Révolutionnaires François. MM. de Loiserolles, père et fils, étoient renfermés dans la prison de St. Lazare. Le fils fut mis sur la liste des accusés qui devoient paroître devant le Tribunal, mais son père, sans en rien dire à son fils, prit sa place. Le nom de baptême et l'âge n'étoient pas ceux de l'acte d'accusation ; mais on n'y regardoit pas de si près : le père fut envoyé à l'échafaud ;

et, ce qui ne peut se redire sans horreur, le même jour, le fils périt sur le même échafaud que son père.

Beaulieu, dans ses *Essais Historiques*, raconte deux traits de barbarie dont il a été témoin : — « Un « jour un agent de Fouquier-Tinville vint à la pri- « son avec une liste de dix-huit noms; il n'en put « trouver que dix-sept. Il m'en faut dix-huit, dit- « il au geolier. Un prisonnier vint à passer, il lui « demanda son nom, et l'inscrivit, en disant, vous « ferez aussi bien que qui que ce soit. L'homme « fut conduit au Tribunal et exécuté.

« Une autre fois, un de ces agens appela un homme « de cinquante ans, qui avoit été Général; c'étoit « un Corse, il ne pouvoit pas parler François, et ne « répondit pas sur-le-champ. Un jeune homme « d'environ seize ans, prisonnier aussi, qui jouoit à la « balle, entendant appeler un nom qui ressembloit « beaucoup au sien, répondit à l'appel. Il fut con- « duit au Tribunal, et guillotiné quelques heures « après. »

Un Membre de la Convention, nommé Ancion, avoit raison de proposer d'élever un temple au *Dieu Néron*. Ceci peut paroître un persiflage; mais je ne crois pas qu'il y eût un seul député qui eût osé risquer à cette époque une plaisanterie de ce genre, quoiqu'au milieu de leurs atrocités ils aient montré la légèreté qui caractérisoit les François.

André Dumont, un des proconsuls à Amiens, appeloit ses victimes « le gibier de la guillotine. »

Cambon, rapporteur du Comité des Finances, disoit: « Quand nous avons besoin d'argent, il faut battre « monnoie sur la place de la Révolution. » Jamais plus grande vérité ne fut proférée dans la Convention, car toute leur révolution n'avoit qu'un objet unique, le pillage des propriétés.

Plutarque nous dit, dans les vies de Sylla et de Marius, que, du temps des proscriptions de ces deux Romains, un citoyen conseilla à son ami de quitter Rome, parce qu'il étoit certain qu'il étoit sur la fatale liste comme ennemi décidé de Marius : « Oh! « je n'ai pas peur de cela, » répondit-il, « ils ont pris « mes deux maisons de campagne, et je crois que « c'est tout ce qu'ils veulent. »

Du temps de Robespierre, cependant, pillage et assassinat marchoient toujours ensemble ; et si Buonaparté ne fait pas périr sur-le-champ les victimes qu'il dépouille de leur propriété, il a grand soin de les réduire à un état qui ne leur permet pas de prendre une part active à la vie.

On aura peine à croire, et cependant il est très-vrai, que durant toute cette époque il y a eu un bal à Paris établi sous le nom de *Bal à la Victime*, auquel on ne pouvoit être admis à moins de prouver qu'on avoit eu quelque parent guillotiné.

Au milieu de ces scènes révoltantes d'atrocité, *Vestris* dansoit à l'Opéra, *Talma* jouoit au *Théâtre Français*, et toutes les salles de spectacle, au nombre de vingt et une, étoient remplies tous les soirs.

Les cruautés inouïes commises en France ame-

nèrent le terme du système connu sous le nom de règne de la terreur. Tous les liens de la nature et de la société étoient brisés ; les pères dénonçoient leurs enfans, les enfans dénonçoient leurs pères ; le frère dénonçoit son frère ; tout annonçoit la dissolution complète de la société humaine. Mais la division s'établit parmi les chefs. La mort de Robespierre fut résolue, et elle fut préparée de la manière suivante. Je parle d'après Barrère, Carnot, Tallien, Siéyès, et autres.

Robespierre, à ce qu'il paroît, avoit le dessein de faire ce que Buonaparté a fait depuis ; il vouloit détruire la Convention et se faire proclamer Dictateur. Il y eût réussi s'il avoit eu dans la main le Général et la force armée de Paris. Mais avant de rien entreprendre, il voulut se débarrasser de quelques adversaires puissans qui s'étoient rendus odieux aux Départemens dans lesquels ils avoient été envoyés en mission : de ce nombre étoient Fouché, Collot d'Herbois, Billaud de Varennes, Barras, Tallien, Isabeau, Freron, Dubois-Crancé, etc. etc. La liste avoit déjà été donnée à Fouquier-Tinville ; il paroît qu'il la communiqua à son ami Merlin ; celui-ci en fit part à Carnot, qui le confia à Barrère. Aucun de ces trois députés n'étoit sur la liste ; mais ils ne virent pas sans inquiétude qu'ils ne seroient plus que les instrumens d'un homme tel que Robespierre, que tous ses collègues considéroient comme un homme très-médiocre. Ils firent part de ce qui se passoit à leurs collègues du Comité de Salut Public.

Collot et Billaud; et tous convinrent d'en informer Tallien et les autres, et surtout le boucher Le Gendre, qui avoit été le grand ami de Danton, et qui avoit une grande influence sur *la canaille* de Paris. Ils surent le jour que le dictateur *in petto* devoit dénoncer ses collègues à la Convention. Robespierre ne se dissimuloit pas la force du parti. Les combattans entrèrent en lice. Billaud parut le premier; la Convention somma Barrère de déclarer si tout ce qu'avoit dit Billaud étoit vrai; Barrère dans un discours éloquent dénonça le tyran, et Tallien décida sa chute. Son arrestation fut décrétée. Mais son nom inspiroit une terreur telle que deux geôliers refusèrent de le recevoir dans leurs prisons; il fut conduit en triomphe à l'Hôtel de Ville, où les troupes de la Convention l'assiégèrent et le prirent. Heureusement pour la Convention, le Commandant Henriot étoit ivre au point qu'aucun de ses soldats ne voulut lui obéir. Les Parisiens disent que si Robespierre avoit su *monter à cheval* *, et s'étoit mis à la tête des troupes, il n'auroit pas été vaincu. Le monstre succomba!

Quand on sut que Robespierre étoit arrêté, on fit courir après quatre voitures chargées de victimes

* Les François attachent une grande idée à ces expressions. Ils disent que si Louis XVI avoit su *monter à cheval*, la Révolution n'auroit pas eu lieu. Aussi l'abbé Siéyes prit-il des leçons d'équitation chez Franconi quelque temps avant le 18 brumaire : ce qui fit dire aux Parisiens qu'il y alloit avoir quelque chose d'extraordinaire.

qu'on menoit à l'échafaud, mais en vain : les tigres voulurent encore voir couler du sang. Ce fait paroît incroyable ; mais je le tiens de Tallien.

Robespierre tombé, la Convention sentit la nécessité d'avoir une espèce de gouvernement qui ne fût pas susceptible des horreurs du code révolutionnaire de 1793. Elle nomma un comité chargé de préparer une Constitution, qui fut rédigée et mise en action ; je veux parler du gouvernement du Directoire.

Dans les pays où l'on a des notions justes d'un gouvernement représentatif, la Convention eût été dissoute, et une nouvelle élection ordonnée. Mais les meneurs sachant combien la Révolution étoit impopulaire dans les départemens, décidèrent que les deux tiers des anciens députés resteroient, et qu'il n'y auroit qu'un tiers de réélu. Les Sections de Paris résistèrent à ce décret arbitraire ; mais grâces à *la dernière raison des rois*, il eut son exécution, et c'est à cette occasion que Napoléon Buonaparté montra son affection pour « sa bonne ville de Paris. »

C'est une chose digne de remarque que le Comité de Salut Public qui a commis tant d'atrocités en France, ait plus respecté le Droit des Gens que Buonaparté ne le respecte.

Par exemple, la ville de Basle, en Suisse, étoit remplie d'émigrés qui conspiroient contre la *soi-disant* République ; il s'y trouvoit aussi un ambassadeur Anglois qui ne pouvoit pas être fort attaché au nouvel ordre de choses existant en France : cepen-

dant, il n'est jamais entré dans la tête des hommes qui gouvernoient la France d'envoyer une force armée à Basle pour enlever les émigrés et le Ministre d'Angleterre, comme Buonaparté, qui a fait enlever le duc d'Enghien sur le territoire neutre de Bade, et le Ministre d'Angleterre, Sir George Rumbold, à Hambourg.

Quand la Révolution de Pologne éclata en 1793, ses chefs étoient appuyés par la France; ils avoient des agens à Paris: mais aussitôt que la paix entre le Roi de Prusse et le Comité de Salut Public fut signée, les agens Polonois ne furent plus reconnus, et on retira aux Polonois le secours qu'on leur donnoit. Ce fait m'a été attesté par Kosciusko.

La haine contre l'Angleterre étoit toute aussi forte sous Robespierre et ses associés qu'elle l'est sous l'empereur révolutionnaire; mais leur conduite envers les Anglois n'a pas été aussi cruelle. Ces prétendus républicains, après avoir déclaré la guerre à l'Angleterre, rendirent un décret qui ordonnoit à tous les Anglois de quitter la France; mais on n'en retint aucun contre son gré. Ceux qui assignèrent des motifs pour séjourner en France, en obtinrent la permission; et lorsque les Anglois restés en France furent ensuite mis en état d'arrestation, on fit une exception en faveur des artistes, des artisans, etc.

Cependant, le Gouvernement François organisoit la rébellion en Irlande. Ce fut à cette époque que le Révérend M. Jackson y fut envoyé à cet effet.

Au milieu de ce système de désorganisation, il

est assez singulier de voir les mêmes hommes qui exterminoient la race des François, s'occuper du bien-être de la génération future. Ils formoient des établissemens publics pour l'éducation de la jeunesse qui auroient fait honneur à la nation la plus civilisée. Buonaparté les a maintenus : mais on n'y enseigne plus le Grec; les ouvrages écrits dans cette langue respirent un républicanisme qui effraie l'empereur révolutionnaire.

LE DIRECTOIRE.

Le nouveau Gouvernement ne fut pas plus tôt installé, que « *la queue de Robespierre* » commença à s'agiter dans le Corps Législatif. La majorité du Conseil des Anciens étoit composée d'hommes modérés, mais timides; trois des cinq Directeurs, Rewbell, Barras, et Carnot, étoient décidément Jacobins. Le premier acte de leur gouvernement fut une banqueroute qui réduisit la nation à un état voisin de la mendicité; ils déclarèrent qu'il étoit impossible de racheter les Assignats, et refusèrent d'entrer en aucun arrangement avec les porteurs de ce papier monnoie révolutionnaire. Un Assignat de dix mille francs ne valoit pas douze francs en or.

Le Directoire imagina un nouveau signe représentatif de l'argent sous le nom de *Mandats Territoriaux*. Au bout d'un an, ils eurent le sort des Assignats; et pour se débarrasser de la dette nationale

en grande partie, on la réduisit de deux tiers, et le tiers qu'on laissa au créancier fut nommé *Tiers Consolidé*.

Le Directoire cassa la vente des biens nationaux vendus à trop bas prix. Un de mes amis avoit acheté le *Petit Trianon* pour la modique somme de sept mille deux cents francs en or. Il avoit fait des dépenses considérables pour réparer le palais, dont les marbres et les autres ornemens intérieurs avoient été détruits par la populace. Quand la vente fut déclarée nulle, il fut obligé de rendre le palais, et ne reçut aucune indemnité. On verra bientôt que Buonaparté suit le même système.

Ce fut sous le Directoire que s'établirent les maisons de jeu, sous la protection de Barras, qui avoit une part dans les profits. Le privilége exclusif de tenir ces réceptacles de vices fut donné au *ci-devant Marquis de Livry*, associé de Barras dans les *tripots* de Paris avant la Révolution.

Le Directoire, connoissant le goût des Parisiens pour les *fêtes publiques*, dont ils avoient été privés sous le *régime* de Robespierre, en établit qui devoient être célébrées avec une grande pompe. Il y eut la fête *de la jeunesse*, qui correspond à celle d'Hébé — la fête *de l'agriculture*, qui correspond à celle de Cérès et de Triptolème. Il y eut aussi, pour correspondre à la fête de l'Hymen, *la fête des époux*, que les Parisiens appelèrent *la fête des c....*: ce qui jeta du ridicule sur tout le reste, et les fêtes furent supprimées.

Pour remplacer toutes ces fêtes, on imagina de se rendre en procession solennelle au Champ-de-Mars pour y jurer *haine à la royauté ;* on verra dans la suite de cet ouvrage comment ils ont tenu leur serment. M. Treilhard étoit Président du Conseil des Cinq Cents quand le décret pour renouveler ce serment tous les ans fut rendu. M. Treilhard est maintenant un des Conseillers d'Etat de Buonaparté. Une députation de l'Institut National vint féliciter le Conseil d'avoir rendu ce sublime décret : M. de la Cépède porta la parole au nom de l'Institut ; M. de la Cépède est aujourd'hui Grand Chancelier de la Légion d'Honneur de Buonaparté.

L'immoralité, le vice, la débauche, qui sous *le régime* de Robespierre avoient cru devoir se cacher, se montrèrent publiquement dans toute leur difformité. Sous *l'ancien régime* on pouvoit reprocher aux classes élevées leurs vices et leur immoralité ; la Révolution en a infecté la classe moyenne et les dernières classes du peuple. Des voleurs publics, des assassins, des espions, des brigands ont fait leur fortune par la Révolution ; le seul crime étoit alors, et est encore aujourd'hui, en France, d'être pauvre. On y commettoit, et on y commet encore, impunément, toute espèce de déprédation, pourvu que le coupable soit assez riche pour suspendre le cours de la justice. Pour prouver la vérité de cette assertion, je vais citer un fait qui s'est passé du temps du Directoire.

Il y avoit à Paris deux frères, nommés *Michel*, agens de change et courtiers. Un vieillard, nommé *Riviere*, qui demeuroit à *Ivry* près de Paris, déposa une somme d'argent considérable chez les frères *Michel*, qui étoient ses *protégés*, pour la faire valoir à son profit. Ils lui en donnèrent une reconnoissance. —Mais, quelque temps après, M. *Riviere* et tous ses domestiques furent trouvés assassinés dans sa maison de campagne; et on n'a jamais pu découvrir les auteurs de ce crime. Les soupçons se portèrent naturellement sur les frères *Michel*, parce que le reçu qu'ils avoient donné à M. Riviere ne se trouva point. Sa nièce vint à Paris, fit toutes les démarches nécessaires contre les assassins désignés par l'opinion publique, mais sans succès; ils étoient alors, et sont encore aujourd'hui, les amis particuliers de *Cambacérès*. MM. *Michel*, de ce moment, ont fait grande figure, et sont aujourd'hui regardés comme les plus riches banquiers de Paris.

Rien n'est plus propre à donner une idée du gouvernement que les réponses d'un homme accusé de vol et de meurtre, qui, à chaque question que lui faisoit *Gohier*, président du tribunal, donnoit à son juge le titre de *Citoyen Collègue !*

Dans les premiers temps du gouvernement directorial, et jusqu'au 18 fructidor, on jouit d'une assez grande liberté civile. La liberté de la presse alloit jusqu'à la licence; les journaux devinrent le dépôt des attaques les plus virulentes, non-seulement contre les membres du gouvernement, mais contre

les individus. Le plus marquant en faveur de la *sans-culotterie* étoit *le Journal des Hommes Libres*, qu'on a justement nommé *le Journal des Tigres*. Il excitoit tout crûment le peuple à égorger tous les Nobles et tous les Prêtres.

Le meilleur journal de ce temps-là étoit *la Quotidienne*, et s'il étoit parvenu dans les pays étrangers tel qu'il s'imprimoit à Paris, je ne doute pas que le nombre des partisans de la Révolution n'y eût considérablement diminué. Le Directoire le sentoit bien; en conséquence, les journaux étoient examinés aux frontières, et quand il s'y trouvoit des articles qui pouvoient nuire au gouvernement, on réimprimoit le journal en en retranchant l'article *: ce qui arriva à Berlin, en 1796, ne laissera aucun doute à cet égard.

Le Courrier du Bas Rhin, journal rédigé en François, s'imprimoit à Wesel, ville de la Westphalie, appartenant au Roi de Prusse. Une des feuilles de ce journal publia, comme extrait des journaux François, un article qui contenoit des réflexions sévères sur la conduite du Directoire. M. Caillard, Ministre de France à Berlin, s'en plaignit au Gouvernement Prussien, et demanda que l'éditeur fût puni. L'article avoit été réellement copié de *la Quotidienne* qui s'imprimoit et se publioit sous

* Buonaparté n'a pas manqué de suivre ce systême, comme je le prouverai.

les yeux du Gouvernement François. M. Caillard produisit un exemplaire du journal réimprimé sur les frontières; le journaliste de Wesel produisoit un exemplaire original de *la Quotidienne* imprimé à Paris, qu'il avoit reçu dans le paquet contenant les autres journaux. Mais le Gouvernement Prussien étoit, dès cette époque, si servilement soumis à la France que l'éditeur Prussien fut condamné à une amende de trois cents rixdalles, et son journal suspendu pour trois mois. *La Quotidienne*, du 10 de Février, 1797, rend compte de cette affaire.

M. Poncelin, éditeur du *Courrier Républicain*, avoit publié un article qui déplut à Barras. Ce Directeur l'envoya chercher, le fit déshabiller nu et fustiger; puis le renvoya. Le journaliste n'étoit pas d'humeur à passer sous silence le traitement qu'il avoit éprouvé; mais Barras l'apaisa au moyen d'une somme d'argent très-considérable.

Les Triumvirs du Directoire s'aperçurent bientôt que la liberté de la presse nuiroit à leurs projets, et que leur pouvoir seroit renversé si l'on ne ramenoit pas le peuple sous un nouveau despotisme. Ils redoutoient leurs propres Généraux. Ils proposèrent à Pichegru l'ambassade de Suède; ils commencèrent à soupçonner Buonaparté *; et Hoche, qui

* Rewbel m'a dit que Buonaparté vouloit se faire nommer Directeur, afin de renverser plus facilement la Constitution. — C'est ce qui fit entreprendre l'expédition d'Egypte, qu'on savoit devoir flatter la vanité de Buonaparté. Celui-ci a, de cette époque, déteste Rewbel.

avoit le secret de Barras, dont le projet étoit de supprimer les deux Conseils et de se déclarer Dictateur, fut empoisonné après le 18 Fructidor.

Les discours des membres des deux Conseils parurent trop libres aux cinq Directeurs, qui ne vouloient pas que l'arbre de la liberté jetât des racines en France. La liberté qu'ils vouloient favoriser n'étoit pas celle du peuple, mais la liberté aux gouvernans de tout faire; en d'autres mots, le despotisme pur *.

Royalistes et Jacobins étoient ennemis du gouvernement; et je dois faire remarquer que si les Puissances coalisées avoient eu quelque prévoyance, elles eussent débarqué leurs armées sur la côte de France, non comme Russes, Prussiens, etc. faisant la guerre au nom de leurs Souverains, mais comme auxiliaires, sous les ordres d'un Prince François; que ce devoit être la politique de la coalition à toutes les époques de la Révolution Françoise, et que, même à présent, cette politique seroit la plus sage. La Vendée a été, et est encore, plus redouté que les forces combinées de l'Europe.

Mais au lieu de poursuivre le premier objet et la principale cause de la guerre, elles changèrent entièrement leur plan. La conduite de la Prusse et de

* Mad. de Staël me dit quand je lui fus présenté : « Il y « a beaucoup de liberté en France, mais elle est toute pour le « gouvernement. » Je lui répondis qu'on en pouvoit dire autant d'Alger, car le Dey fait tout ce qui lui plaît.

l'Autriche a toujours été énigmatique. Quand les garnisons de Mayence, de Valenciennes, de Condé, etc. se rendirent aux alliés, elles furent renvoyées en France sur leur parole, qui étoit tout aussi sacrée pour Robespierre qu'elle l'est aujourd'hui pour Buonaparté. Ces troupes étoient envoyées à la Vendée, et j'ai entendu nombre de personnes maintenir avec un grand degré de probabilité, que si ces troupes n'avoient pas été envoyées dans la Vendée, rien n'auroit pu empêcher les Royalistes d'arriver à Paris *.

* La conduite de l'Autriche en cette occasion fut très-extraordinaire. Un nommé Roques de Montgaillard, qui avoit été envoyé par Robespierre comme espion en Angleterre, et que le Directoire a employé dans la même qualité auprès de Louis XVIII, et du prince de Condé, à qui il se donna pour émigré, a publié à Paris, il y a six ans, après l'arrestation des Généraux Moreau et Pichegru un pamphlet intitulé, « *Mémoires secrets*, » dans lequel il avoue franchement qu'il a été employé comme espion par le Directoire ; mais il ajoute *qu'il ne fut pas payé* pour remplir ces honorables fonctions — *qu'il servoit comme volontaire !* L'objet du pamphlet étoit d'accuser Pichegru et Moreau de correspondre avec Louis XVIII. Je vais extraire de ce pamphlet ce qui vient à l'appui de mon assertion sur l'étrange conduite de l'Autriche.

« M. de Thugut pensoit sans doute que la présence de M. le « comte de Lille (Louis XVIII) étoit pour le moins inutile à « l'armée de Condé, puisque ce ministre lui fit donner par « MM. de Grammont et St. Priest, l'ordre de s'en éloigner « aussitôt. Cet ordre fut renouvelé trois fois, sans que le comte « de Lille voulût y souscrire. Les pouvoirs Civils et Militaires « d'Autriche reçurent des injonctions formelles.

« M. le Maréchal de Wurmser et M. de Summerau, Prési-

Il n'y a eu aucune époque de la Révolution où il n'eût été facile d'opérer une contre-révolution en adoptant les moyens convenables. On a fait beaucoup d'essais en ce genre, mais aucun n'a réussi, soit par défaut d'habileté dans les conceptions, soit par l'infidélité de ceux qui étoient chargés de l'exécution. Depuis la première année de la Révolution, l'opinion du peuple François a été uniformément contre le gouvernement du jour.

Je ne peux donner une preuve plus forte de cette assertion que le fait constant, que du temps du

« dent de la Régence d'Autriche Antérieure, séante à Fribourg, « eurent l'ordre de faire enlever de vive force le Prétendant ; « il eût été, je crois, transféré en Bohême. »

Montgaillard fut envoyé par Louis XVIII à l'Archiduc Charles avec le message verbal suivant : « Qu'il se feroit tuer dans les « rangs de l'armée de Condé, plutot que de s'en éloigner; qu'il « faudroit vingt mille Autrichiens pour avoir son corps, parce « que le dernier soldat de cette armée auroit cessé d'exister « auparavant ; que ce sanglant déchirement opéreroit la ruine « de l'armée Impériale ; que cet énorme scandale laisseroit les « puissances sans un seul partisan dans l'intérieur de la France, » etc. etc.

Il ajoute, « que le Roi de France s'exprima en termes très-« forts sur le compte de l'Autriche et de la Prusse; que l'Autriche « se conduisoit mal avec la fille de Louis XVI; et que la Prusse « ne vouloit pas lui permettre de résider dans ses États, » etc. etc. Quoique je n'attache à ce que dit Montgaillard que le degré de foi qu'on doit à un homme de sa profession, je ne doute nullement de ce qu'il a dit en cette occasion. J'ai encore quelque chose à dire sur ce Montgaillard qui est espion de Buonaparté, aux grands gages; il reçoit quarante *Napoléons* par mois. Il est allé à Vienne en 1805.

Directoire, comme à présent, aucun prisonnier d'Etat n'a été envoyé devant un Jury, mais devant des Tribunaux Spéciaux et des Cours Martiales. Le Directoire s'excusa, au 18 Fructidor, en disant qu'il ne pouvoit compter sur aucuns jurés; sans quoi il eût fait juger les conspirateurs ! ! Le fait suivant rendra sensible la justesse de cette observation :

Deux agens de Louis XVIII, M. de la Villeheurnois, ancien maître des requêtes, et l'Abbé Brothier, furent arrêtés : on ne les envoya pas devant un tribunal ordinaire pour être jugés par un Jury, mais devant une Cour Martiale. Merlin, qui étoit Ministre de la Justice, fit un long rapport aux deux Conseils sur le droit que le Directoire avoit d'adopter ce mode de procédure; mais le peuple étoit d'une opinion différente. Les Membres de la Cour Martiale furent insultés sur leur tribunal ; ils furent hués par la populace en entrant et en sortant; et plusieurs d'entr'eux reçurent des lettres anonymes dans lesquelles on les menaçoit. Les accusés furent déclarés *coupables*, mais condamnés seulement à un an de prison. Malheureusement pour eux, ils se trouvèrent dans la même chambre qu'un prisonnier qui fut envoyé à Cayenne; cela donna probablement l'idée de les envoyer dans ce pays meurtrier; ils y sont morts tous deux.

Le Directoire s'occupa alors de jeter la terreur parmi les Royalistes et les Jacobins. Les Pentarques

firent un pacte semblable à celui de Marc Antoine et d'Auguste ; ils se livrèrent réciproquement leurs victimes.

Carnot, qui, quoique républicain, hait et craint les républicains *, vouloit la proscription des Jacobins, tandis que la Réveillère et Barras, tous deux grands persécuteurs des prêtres et des nobles, demandoient leur destruction.

Les articles du pacte entre les Directeurs furent d'une part, la déportation de tous les prêtres *non jureurs*, et la fusillade d'un certain nombre d'émigrés —— l'autre parti obtint le massacre des Jacobins.

Le Directoire arrangea un plan dans lequel Drouet † fut employé. Gracchus Babœuf fut la victime choisie.

Le Directoire, ou son agent Drouet, soudoya des gens qui devoient aller au *Champ-de-Mars* exciter les troupes à la révolte. Malo, qui commandoit les troupes, fut informé de leur dessein, et étoit prêt à les recevoir. Quelque temps après leur arrivée dans le camp le signal fut donné, et un carnage effroyable suivit; ceux qui y échappèrent, furent pris et conduits *au Temple*, où ils trouvèrent une Cour Martiale qui avoit été nommée pour les

* Il le dit lui-même.

† Le même qui arrêta le Roi à Varennes ; qui fut, depuis, fait prisonnier par les Autrichiens, et échangé avec Beurnonville et autres pour la fille de Louis XVI.

juger. Leur jugement ne dura pas long-temps ; ils furent tous condamnés à être fusillés ; parmi eux se trouvoit un évêque constitutionnel du nom de Hugues. Il faut rendre justice à M. Barthélemy, qui étoit alors un des Directeurs ; il n'eut aucune part à ces infâmes intrigues.

Dans les Conseils, les Généraux Pichegru et Willot, etc. parloient avec véhémence contre le Directoire. Un nouveau tiers alloit achever de renouveler le Corps Législatif, et on ne pouvoit pas se flatter que les députés qui y arriveroient fussent favorables au Directoire.

Les Triumvirs résolurent donc de se débarrasser, par une révolution, des Membres des deux Conseils qu'on soupçonnoit de songer au rappel des Bourbons.

On imprima des placards, des proclamations, qui restèrent six semaines chez l'imprimeur *. Tout Paris connoissoit les intentions du Directoire. Un de ses espions (le Prince de Carency, fils du Duc de la Vauguyon) en parla un soir dans une société nombreuse. Le parti opposé avoit donc le temps de se préparer ; mais comme ils ne firent aucuns préparatifs, il est évident qu'il n'existoit aucun complot †.

* M. Le Maire, maintenant Editeur du journal *Le Citoyen François*.

† Montgaillard, dans ses « Mémoires Secrets », dit qu'avant la révolution du 18 Fructidor, le Prince de Condé lui dit : « Je « vois qu'il faut renoncer à faire reconnoître la royauté par

Voici les raisons qui déterminèrent le Directoire à suspendre si long-temps la Révolution.

Les troupes que le Général Hoche envoyoit pour l'appuyer, n'étoient pas assez près du lieu de la scène.

Buonaparté et son *Etat-Major* étoient à Paris, et on n'y aimoit pas sa présence.

Lord Malmesbury étoit alors à Lille, et on ne vouloit rien entreprendre qu'après l'issue de la négociation.

Tels étoient les motifs de Rewbell pour différer la Révolution; mais Barras, qui est un grand *poltron*, avoit toujours peur des Royalistes; il fit part de ses inquiétudes à son *aide-de-camp* Botot, qui alla chez l'imprimeur pour retirer des placards et les faire afficher pendant la nuit, afin que les autres Directeurs ne pussent pas défaire le lendemain matin ce que leur collègue auroit fait.

L'imprimeur étoit à la campagne; sa femme refusa d'abord de livrer les placards; mais Botot parvint, par ses menaces et ses insinuations, à se les faire donner, et les fit afficher dans la nuit, sans que Rewbell et La Réveillère en eussent connoissance; et ce ne fut que le lendemain matin que Barras leur apprit ce qui s'étoit passé, sollicitant leur indulgence pour l'excès de zèle de son aide-de-camp.

Ce grand coup, pour me servir de l'expression

« les armées. Pichegru n'a pu ou n'a pas voulu suivre mon « plan, etc. » Ceci est daté du 17 janvier 1797, huit mois avant le 18 fructidor.

révolutionnaire ne commença donc que le matin à dix heures; il fut annoncé par un coup de canon tiré du Pont Neuf. Une colonne de troupes ayant Augereau à leur tête marcha sur les Thuileries, où le Conseil des Cinq Cents tenoit ses séances. La plupart des Membres en butte au Directoire y étoient, avant l'heure de la séance, attendant tranquillement l'arrivée de leurs ennemis; et, au lieu de s'échapper, ou d'essayer de déconcerter les desseins de leurs adversaires, ils se laissèrent prendre comme dans une souricière.

Ils furent envoyés à Cayenne, dès le lendemain, sans jugement; on ne leur permit pas même de se justifier; et tout cela se faisoit *en faveur de la liberté !*

Ces *journées*, comme on les nomme en France, ont été considérées dans les pays étrangers comme l'effet de grandes causes et de mûres délibérations; mais quand on les a bien examinées, on est bien convaincu que ces révolutions ne sont autre chose que des intrigues de factieux conduites avec peu de jugement. Quant à la masse du peuple, elle n'y prenoit aucune part, et ne voyoit dans ces révolutions autre chose qu'une bande de *brigands* qui en remplaçoit une autre. Toutes ces *journées*, entreprises, disoit-on, pour établir la liberté, ne produisoient que le plus affreux despotisme. C'est ainsi que le renversement du trône, au lieu *d'établir* la liberté, a anéanti la petite portion qui en existoit avant; il en a été de même des *journées* du 31 Mai,

et du 18 Fructidor : quant à la *journée* du 18 Brumaire, elle n'a pas détruit la liberté en France, parce qu'il n'y existoit plus même une ombre de liberté ; mais elle a préparé l'anéantissement de la liberté du Continent Européen.

Examinons maintenant la conduite de ces prétendus avocats de la liberté après la *journée* du 18 Fructidor. L'objet apparent étoit la déportation des ennemis de la liberté, mais le but réel étoit d'écarter tous les obstacles qui s'opposoient au despotisme.

Ils commencèrent par décréter la déportation à Cayenne des membres des deux Conseils et de deux Membres du Directoire.* — Ils supprimèrent trente-quatre journaux qui avoient écrit contre le Directoire, déportèrent non-seulement les éditeurs et les propriétaires, mais même les ouvriers

* Barthelemy fut le seul déporté, par sa faute, car la veille au soir, Carnot l'avoit prévenu de ce qui se tramoit. Il paroît que Carnot avoit passé la soirée hors de chez lui, et qu'à son retour, son domestique lui dit qu'il y avoit eu des placards affichés, annonçant la découverte d'une conspiration, dans laquelle « les « deux Directeurs Barthelemy et Carnot étoient impliqués, » etc. etc. Carnot s'étant convaincu par lui-même de la vérité de ce rapport, alla en faire part à Barthelemy, qui étoit déjà couché, et lui conseilla de s'échapper. Celui-ci répondit qu'il ne voyoit dans tout cela qu'une *mystification*, de quelques *Badauds*, ou de quelques *méchans*, et qu'il ne pouvoit pas croire ses collègues capables d'une telle perfidie ! Il se repentit bientôt de n'avoir pas suivi l'avis de Carnot ; car, le lendemain matin, Barras plaça une sentinelle à sa porte, avant même d'avoir prévenu ses autres collègues de ce qui avoit été fait dans la nuit.

imprimeurs, firent briser les presses, et brûler tout ce qu'on trouva de livres dans ces imprimeries. — Ils annulèrent les élections du nouveau tiers du Conseil des Cinq Cents, qui avoit eu lieu six mois avant le 18 Fructidor, et les députés élus furent élimininés. — Ils décrétèrent que chaque électeur prêteroit serment de haine à la royauté, avant de donner sa voix. Enfin, par un autre décret, tous les prêtres non-jureurs devoient être envoyés à Cayenne, et on arma le Directoire du pouvoir d'emprisonner et de déporter toutes les personnes *suspectes*.

De ce moment le gouvernement fut sur son déclin, malgré la terreur qu'il inspiroit; ses Ministres, ses Généraux, étoient des hommes corrompus. La guerre éclata de nouveau en Allemagne; l'Italie fut délivrée par les Russes, et tout annonçoit le terme de la Révolution *. Talleyrand, Fouché, alors Ministre de la Police, Siéyes, qui étoit un des Directeurs, étoient bien persuadés de cette grande vérité.

* Si une armée de vingt mille hommes seulement, ayant un Bourbon pour chef, avoit paru en Normandie ou en Bretagne, le drame révolutionnaire eût été fini. Un écrivain célèbre s'exprime ainsi sur l'état de la France à cette époque :

« Ainsi il n'y avoit plus de parti capable de se saisir des rènes « de l'état, qu'abandonnoient cependant tous les jours davantage « les personnes qui s'en étoient emparées. Les Bourbons « étoient malheureusement loin de la France, et il falloit être « présent à Paris, ou en France, pour porter le dernier coup de « grâce au Gouvernement exténué, qui palpitoit encore, et se « substituer incontinent à sa place, » etc.

Il fut proposé au Général Moreau de le créer Dictateur jusqu'à la fin de la guerre ; il refusa. On pensa alors au Général Joubert. Il étoit porté par son beau-père, Semonville, un bas *intrigant,* associé dans ce nouveau complot avec Talleyrand. Joubert eut le commandement de l'armée d'Italie, pour faire *un coup d'éclat* avant l'usurpation méditée : il fut tué à la bataille de *Novi.* Alors on se décida à envoyer un exprès, par terre, à Buonaparté qui étoit alors en Egypte. Cet exprès étoit un nommé *Moreau ;* il n'arriva qu'après que le Général en Chef de l'armée d'Egypte avoit déserté son armée.

Dans cet état de choses, Buonaparté arriva fort à propos *. Il fut bientôt admis aux conciliabules des conspirateurs, qui étoient Talleyrand, Barras †,

* J'ai entendu dire aux différens partis, que Buonaparté partit d'Egypte avec la permission du Gouvernement Anglois, et qu'il avoit promis de rétablir la maison de Bourbon. Je ne veux pas assurer positivement ce fait ; mais il est à ma connoissance que les Bourbons avoient ouvert une négociation avec Buonaparté et Talleyrand, après le 18 Brumaire ; Buonaparté l'a publiquement avoué dans un document officiel qui a été publié à Paris, il y a huit ans, sous le titre de *Papiers saisis à Bayreuth*, et qui appartenoient au Général Pichegru et autres émigrés François, qui avoient résidé à Bayreuth ; ces papiers avoient été saisis par le Gouvernement Prussien, et livrés à Buonaparté. Il paroît par ces papiers que M. Hyde étoit chargé de la négociation, qu'il étoit allé à Paris pour la suivre. Une lettre de cet agent dit que tout va bien, qu'il voit souvent *Felix* (Buonaparté) et *Le Bas* (Talleyrand) ; ce qui prouve qu'il y avoit quelque chose sur le tapis de relatif aux Bourbons.

† Il étoit nécessaire d'avoir dans le complot Barras et Ducos,

Siéyes, Cambacérès, Roger Ducos, Lucien Buonaparté, Fouché, Rœderer, Regnault de St. Jean d'Angely, etc. etc. On décida qu'il falloit une révolution. Les meilleurs Généraux, Lefevre, Macdonald, Moreau, Massena, etc. eurent ordre de se rendre à Paris pour *ce grand coup d'éclat.*

Mais il est nécessaire de faire remarquer les vues de ces différens acteurs. Celles de Buonaparté sont connues; mais Siéyes et Talleyrand en avoient d'autres. Je sais d'une manière positive, que lorsque Siéyes étoit à Berlin, il y avoit entre lui et Taleyrand et son parti une correspondance pour opérer une contre-révolution en faveur du jeune Duc d'Orléans, et dans le cas où ce Prince, par des considérations de famille, refuseroit la couronne, elle devoit être offerte au Prince Louis de Prusse, cousin du Roi, le même qui a été tué à Jena. Il est très-certain qu'il y a eu à ce sujet des négociations suivies par Siéyes avec le Gouvernement Prussien.

Le plan fut communiqué à Buonaparté, qui ne voulut pas écouter la proposition relative au Duc d'Orléans, mais qui parut consentir à voir placer un Prince de Prusse sur le trône de France.* Les ac-

parce qu'ils étoient Directeurs, et Siéyes qui étoit un des grands promoteurs, parce que les deux autres Directeurs ne pouvoient pas signer un Arrêté; il falloit pour cela la majorité du Directoire; cette précaution leur fut d'un grand avantage.

* Un des intimes amis de Buonaparté m'a conté le fait suivant: Peu après le 18 brumaire, Siéyes dit à Buonaparté qu'en notifiant au Gouvernement Prussien le changement dans la forme

teurs devoient tous avoir des places éminentes, chacun selon ses talens.

Tout Paris savoit qu'il se préparoit un changement dans la forme du gouvernement, surtout quand on sut que Siéyes apprenoit à *monter à cheval!* Il étoit facile de juger par les discours des membres des deux Conseils qui étoient dans le secret, qu'on méditoit une révolution.

En conséquence, la veille du 18 Brumaire, Dubois-Crancé, Ministre de la Guerre, alla demander au Directoire un *Arrêté*, ordonnant l'arrestation de Buonaparté, Murat, Talleyrand, Fouché, Barras, etc. etc. Gohier, Président du Directoire, et Moulins, un des Directeurs, y consentirent; mais La Garde, le Secrétaire, soit ignorance, soit trahison, déclara qu'il ne le signeroit pas, parce que, pour

de leur gouvernement, il seroit nécessaire d'informer le Roi de Prusse, qu'on avoit abandonné l'idée de placer un d'*Orléans* sur le trône de France; et qu'on ouvriroit des négociations pour y placer un Prince de Prusse, Buonaparté lui répondit, « qu'il ne « vouloit pas confier un secret de cette importance à son se- « crétaire : que n'étant pas lui-même trop bon écrivain, lui « Siéyes devoit rédiger le projet, qu'il enverroit par Duroc qui « alloit à Berlin, et qui en seroit porteur sans être mis dans le « secret. » Siéyes rédigea le projet et crut qu'il avoit été envoyé à Berlin. Quand, peu de temps après le 18 brumaire, Buonaparté nomma Cambacérès et Le Brun Consuls, Siéyes devint furieux, Buonaparté lui dit froidement, « que s'il *remuoit*, il « publieroit son *projet*, qu'il n'avoit pas envoyé à Berlin, mais « qu'il gardoit comme un *memento* de son ignorance et de sa « trahison. »

signer un Arrêté, il falloit la majorité du Directoire. « Mais, » dit Gohier, « il ne peut pas y avoir de « révolution, car je tiens les sceaux : » — et quand, le 18 Brumaire, on informa Moulins de ce qui s'étoit passé à St. Cloud, il dit : « Cela ne se peut pas ; « Buonaparté m'a promis de dîner avec moi au- « jourd'hui. »

Cependant, quoique Gohier eût les sceaux en sa possession, et malgré l'engagement que Buonaparté avoit pris de dîner chez Moulins, la révolution s'opéra ; et si Buonaparté avoit eu l'idée des obstacles qu'il rencontra, il ne les eût pas traités aussi légèrement qu'il le fit d'abord. Voici quelques détails que je tiens de quelques-uns des hommes du parti.

Buonaparté sortit de la salle du Conseil des Cinq Cents la tête perdue : son abattement et ses frayeurs gagnèrent ses partisans.

Siéyes s'enfuit au grand galop : son cheval prit peur, et se débarrassa de son cavalier, qui grimpa sur un arbre où il resta caché jusqu'à la nuit.

Boulay de la Meurthe et Régnault de St. Jean d'Angely se cachèrent dans un cabinet, chez le restaurateur de la grille de St. Cloud, où il y avoit un dîner préparé. Quand l'affaire fut finie, plusieurs officiers entrèrent dans la salle où étoient cachés ces deux Messieurs, qui, en apprenant la tournure favorable qu'avoient prise les choses, sortirent de leur retraite, se mirent à table, et se prêtèrent de bonne grâce aux plaisanteries des autres convives.

Murat, voyant l'état d'insensibilité dans lequel étoit Buonaparté, et la conduite honteuse de tout ce qui n'étoit pas militaire, envoya chercher Lucien Buonaparté, qui, ce jour-là, présidoit le Conseil des Cinq Cents. Lucien, voyant que le Conseil alloit rendre un décret qui mettoit Buonaparté hors la loi, quittoit déjà le fauteuil pour aller rejoindre son frère; il sortit de la salle dans son costume de député, et, en sa qualité de Président, ordonna aux soldats de le suivre dans la salle, ce qu'ils firent.

Lucien et Murat entrèrent dans la Salle à la tête des soldats; les députés se sauvèrent de tous côtés. Quant à Buonaparté, il demeura assis sur une des marches de la porte d'entrée, dans un état de stupeur. Augereau, qui étoit Membre du Conseil, en sortit en même temps que Lucien, et vint offrir ses services à Buonaparté. Des personnes qui ont été à portée d'être bien informées de tout ce qui s'est passé ce jour-là, m'ont assuré que si le décret de *hors la loi* avoit été proclamé par les huissiers avant que Lucien et Murat ne rentrassent dans la salle à la tête des soldats, *la journée* eût été fatale aux conspirateurs.

Ainsi finit ce nouvel acte de la grande tragédie politique qui se joue en France depuis l'année 1789. Cette tragédie a eu cinq actes.—L'Assemblée Constituante, la Convention, le Directoire, le Consulat, et le Régime Impérial : c'est un tyran étranger qui s'est chargé du dénouement. Suivant les règles de l'art dramatique le caractère odieux de la pièce

reçoit le châtiment qu'il a mérité. Puisse la justice divine laisser tomber le rideau sur cette terrible tragédie, qui a fait répandre tant de larmes en Europe !

Un mot sur la conduite du Directoire envers les Puissances Etrangères.

Elle a été assez régulière jusqu'au 18 Fructidor : mais après cette *journée*, il manifesta un grand désir d'étendre *aux autres Etats la liberté Françoise.*

En conséquence, il commença à voler la Suisse ; et partout où il put envoyer une armée pour piller, il le fit.

Ils firent au Pape une *querelle d'Allemand*, au sujet du meurtre d'un des hommes attachés à l'ambassade Françoise, et Buonaparté eut ordre d'évoquer les ombres des Brutus, des Scipions, pour l'aider à établir la liberté à Rome. Berthier, qui y commandoit sous Buonaparté, s'exprime ainsi dans une proclamation adressée aux Romains :

« Mânes de Caton, de Pompée, des Brutus,
« de Cicéron, d'Hortensius, recevez l'hommage
« des François libres dans la capitale où vous avez
« tant de fois défendu les droits du peuple et illustré
« la république Romaine ! Ces enfans des Gaulois
« viennent dans ce lieu auguste, l'olivier de la paix
« à la main (les baïonnettes et la guillotine), rétablir
« les autels de la liberté, dressés par le Premier
« Brutus *.

* Cette proclamation vaut encore mieux que celle du Général Lefèvre, maintenant Duc de Dantzick, aux Mayençois, en

Cette proclamation fraternelle rendue, ces bons républicains mirent en réquisition tout ce dont ils avoient besoin, et exigèrent une forte contribution. Cela fait, ils permirent aux Romains d'établir une république.

La conduite du Directoire envers la Cour de Naples a quelque chose de Buonapartique : il est vrai qu'ils ont eu le même precepteur en diplomatie, Talleyrand-Périgord.

On envoya, d'abord, pour ambassadeur à la Cour de Naples, Garat ; Garat, qui avoit lu à Louis XVI le jugement de la Convention, et qui, en qualité de Ministre de la Justice, avoit signé l'arrêt de mort de la Reine, sœur des Souverains à la Cour desquels on l'accréditoit ! !

Le Citoyen Bassal, Proconsul à Rome, s'exprima sur le Roi de Naples, dans une Assemblée du nouveau Corps Législatif Romain, dans les termes suivans : « Quel est ce Capet qui prétend encore « régner en vertu de l'investiture du Pape ? quel « est ce fripon à diadème, qui ose encore vous do- « miner ? Qu'il redoute le sort de son parent, qui « écrasoit de son despotisme les Gaules maintenant « affranchies ! » Il étoit impossible que des outrages semblables répétés dans différens discours ne fussent pas ressentis par la Cour de Naples.

1792. Quand il entra à Mayence, il fit assembler les habitans sur la grande place, et leur dit : « Je suis venu ici pour vous « apporter la liberté, mais si vous bougez, je vous enverrai « f——f——. »

La négociation de Lord Malmesbury à Lille ayant été suivie du temps du Directoire, je vais présenter quelques observations qui sont le résultat de mes conversations avec Rewbell, Barras, Carnot et M. Dersche, ci-devant chef de division du Bureau des Relations Extérieures, et Secrétaire Général de la Légation Françoise à Lille.

Sans entrer dans la question, si le gouvernement Anglois auroit bien fait de reconnoitre la République, je n'hésite point à dire qu'on auroit pu faire la paix avec le Directoire. Le système de la France étoit alors ce qu'il est aujourd'hui, de piller tous les Etats qu'elle pourroit; mais elle n'avoit pas alors la moindre idée du grand Système Fédératif qu'elle a pris pour base, et sur lequel je m'étendrai dans une autre partie de cet ouvrage. L'ordre naturel des choses ne permettoit pas d'adopter alors ce système, si on en avoit eu l'idée.

Un Membre du Directoire, qui, avec toutes les chances en sa faveur, ne pouvoit garder sa place que cinq ans; qui ne pouvoit satisfaire son ambition et sa soif de gloire militaire à la tête des armées, ne pouvoit pas songer même à discuter ce plan, quand il en eût eu l'idée, il falloit qu'il s'assurât du concours de ses collègues. Les deux Conseils pouvoient juger la conduite du Directoire; c'est ce qu'ils firent au traité de Léoben, quand Buonaparté, de son autorité privée, donna Venise à l'Autriche. Ceci sert à prouver qu'on n'a pas tant à craindre de l'ambition de chefs temporaires que d'un despote.

C'étoit l'opinion générale en France, que si l'Angleterre avoit fait la paix avec le Directoire, la *soi-disant* République n'avoit pas long-temps à exister. Le Directoire n'avoit pas les mêmes moyens de corruption dans les pays étrangers que Buonaparté. C'étoit sur une espèce de propagandisme que le Directoire et la Convention étayoient leur plan : c'étoit par de beaux discours, des adresses, des proclamations, faites pour séduire les philosophes républicains. Mais une paix avec la France lorsqu'elle étoit dans le paroxysme de son républicanisme, auroit bientôt convaincu les *vrais amis de la liberté*, que *la liberté Françoise* n'étoit qu'un mot synonyme de vol et d'assassinat.

Quand Lord Lauderdale fut envoyé à Paris pour négocier une paix avec Buonaparté, je me souviens très-bien que Rewbell me dit, dans le cabinet de M. Pirrault de Chaumes, avocat à Paris : « Si « vous aviez fait la paix avec nous quand Lord « Malmesbury étoit à Lille, nous étions perdus ; « si vous la faites avec Buonaparté, vous êtes « perdus. »

Lord Grenville étoit Ministre aux deux époques, ce qui fit dire à Rewbell : « Votre Milord Grenville « n'est pas un grand homme d'Etat. * »

Un des grands argumens pour ne pas faire la paix avec le Directoire étoit, qu'il ne pouvoit pas main-

* Si Milord Grenville eût été sincère dans une ouverture pour une négociation avec le chef actuel de la France, il ne seroit certainement pas un grand homme d'Etat.

tenir les relations de paix et d'amitié! Vieux jargon diplomatique. Sans recourir à des temps bien reculés, nous voyons Louis XIV attaquer la Hollande, s'emparer de la Franche-Comté ; nous voyons le Roi de Prusse prendre la Silésie à l'Autriche ; nous voyons le démembrement, et ensuite, l'anéantissement de la Pologne. Enfin, nous avons vu, de nos jours, une Puissance amie soutenir des colonies en révolte contre la Mère-Patrie. Les gouvernemens *réguliers* gardent donc ou violent les traités selon leur intérêt.

Le Directoire suivoit la même ligne que la Prusse quant à la neutralité de l'Empire Germanique et du Portugal, *quoiqu'il ait été sollicité d'envahir ce royaume par un homme qui occupoit une place éminente à Lisbonne.* Le Directoire ne voloit pas, n'enlevoit pas, n'assassinoit pas les Ambassadeurs sur les territoires neutres, comme le fait le brigand impérial Buonaparté.

Les Puissances coalisées ont manqué le moment. C'est contre Buonaparté qu'il falloit suivre la conduite qu'on a tenue du temps du Directoire ; mais l'Autriche et les autres Puissances étoient effrayées des *bonnets rouges ;* elles seront convaincues qu'il y a plus de jacobinisme sous la couronne impériale de France, qu'il n'y en avoit sous le *bonnet de la liberté*, « que le peuple a renoncé au jacobinisme, et qu'il est tout renfermé dans un seul homme, » comme l'a dit en ma présence M. de Marcoff, Ambassadeur de Russie à Paris.

Je dois, cependant, dire que le Directoire étoit en correspondance suivie avec les chefs des Irlandois rebelles; un M. M.... C...... étoit l'agent intermédiaire. Arthur O'Connor et Napper Tandy furent faits Généraux au service de France; — O'Quigley, qui a été exécuté à Maidstone, étoit l'agent voyageur; le Pouvoir Exécutif des Irlandois rebelles accrédita des ambassadeurs près du Pouvoir Exécutif de France; ces ambassadeurs étoient Lord Edward Fitzgerald, le Docteur M'Nevin, et M. O'Connor ou M. Emmett. A leur arrivée à Hambourgh, M. Reinhard, Ministre de France, suspendit leur voyage en conséquence d'ordres venus de Paris pour ne pas y laisser venir une personne alliée à la Famille d'Orléans*; mais il invita ses confrères Irlandois à lui remettre leurs *Mémoires*, et leur dit qu'ils pouvoient se rendre au quartier-général du Général Hoche, qui étoit à Francfort, où ils recevroient la réponse du Directoire : ils s'y rendirent.

Les relations entre ces rebelles et le Gouvernement François sont si connues que je crois superflu de dire sur ce sujet rien de plus qu'un fait peu connu en France; c'est que ces *Mémoires* remis à M. Reinhard, et transmis par celui-ci à M. Talleyrand, Ministre des Relations Extérieures, *sont dans le Bureau des Affaires Etrangères à Londres.*

Le Directoire payoit à Londres un *Papier-Nou-*

* Lord Edward Fitzgerald avoit épousé Pamela, fille du Duc d'Orléans.

velles qui faisoit quelque sensation. Il n'est pas inutile de dire comment le propriétaire de ce journal a été traité à Paris.

Il n'étoit pas seulement propriétaire du journal : il étoit encore agent secret du Directoire : sa commission étoit signée par Charles de la Croix, alors Ministre des Relations Extérieures. A la paix d'Amiens, il vendit son journal, et vint s'établir en France. Sa santé l'obligea d'aller dans le Midi de la France, et il étoit à Marseille quand le décret de Buonaparté pour détenir comme ôtages tous les Anglois fut rendu. Comme il avoit l'intention de rester en France, ce premier décret n'étoit d'aucun intérêt pour lui ; mais quand le tyran rendit le second décret par lequel il ordonna à tous les Anglois de se rendre à Verdun, l'ancien agent du Directoire, qui étoit fort malade, s'adressa à Charles de la Croix, Préfet de Marseille, pour obtenir la permission d'y rester ; celui-ci écrivit a Paris, rappela les services du pétitionnaire ; mais il ne put rien obtenir. Buonaparté ne se croit obligé de payer aucune des dettes du Directoire, et l'ancien agent eut ordre de se rendre à Verdun, où il est mort.

Ce fut du temps du Directoire qu'éclata la révolte à bord de la flotte Angloise. L'Amiral de Winter vint à Paris solliciter *la permission* de faire voile du Texel, afin de profiter de ce moment de confusion. *Tous les Membres* du Directoire s'y opposèrent ; leur motif fut que « le seul avantage qui en pouvoit

« résulter étoit la destruction de quelques vaisseaux, « et que ce seroit établir la maxime dangereuse « d'encourager la révolte des armées et des flottes; « que, d'ailleurs, toute l'Europe accuseroit le Direc- « toire d'avoir excité cette révolte. » Ceci contraste d'une manière frappante avec la conduite de Buonaparté, qui, comme je le développerai bientôt, a cherché, étant en paix avec l'Angleterre, à exciter la révolte dans la Marine Angloise.

Le Directoire, et Buonaparté, ne sont venus au secours des Anglois et des Irlandois qui ont été obligés de quitter la patrie pour avoir servi le Gouvernement François, que lorsqu'ils en ont pu faire des instrumens de leurs nouveaux desseins.

Muir, qui est venu à Paris après s'être échappé de Botany Bay, a manqué des choses nécessaires à la vie; Thomas Paine et beaucoup d'autres se sont trouvés dans la même situation.

La conduite du Directoire envers l'Amérique a été mauvaise; mais le Gouvernement Américain, qui n'étoit pas aussi étroitement *lié* avec le Directoire qu'avec *Sa Majesté Impériale et Royale de France*; au lieu de donner « *beaucoup d'argent*, » jugea qu'il convenoit davantage à des Républicains de ressentir les insultes offertes à son pavillon et le tort fait à son commerce, quoiqu'il eût été moins provoqué qu'il ne l'a été par Buonaparté.

VIE PRIVÉE ET CARACTERE DE NAPOLÉON BUONAPARTE.

« Du tombeau de la Monarchie Françoise est sorti un spectre « informe, hideux, plus effrayant que tous ceux qui ont jamais « épouvanté l'imagination et triomphé du courage de l'homme. »

C'est sous ces couleurs que M. Burke peignoit la Révolution Françoise dans son immortelle lettre sur cette grande catastrophe. « A l'exception du mot « informe, » cette définition s'applique à l'état présent de choses. Le spectre a pris une forme qui le rend plus hideux encore, et lui donne une apparence plus effrayante que celle qu'il avoit à l'époque où M. Burke l'a dépeint.

Un des objets que je me suis proposés étant de faire connoître le gouvernement qu'a produit ce spectre informe, je crois nécessaire de parler, d'abord, de la vie privée et du caractère de l'homme qui joue le premier rôle dans ce drame révolutionnaire, et dont le nom est la terreur des quatre parties du monde. Mais pour développer entièrement le caractère de cet homme et mettre les lecteurs à portée d'apprécier justement ses talens, il faudra le suivre dans sa carrière, du moment qu'il a commencé à figurer sur la scène politique.

Je traiterai séparément du grand système politique, ou comme il dit dans son jargon, « du sys» tème fédératif, » d'après lequel il agit; système

qu'il n'a pas conçu, comme le croient beaucoup de gens, mais qu'il a adopté parce qu'il sert les vues de son ambition. Il résultera de cet examen que s'il n'étoit pas un souverain révolutionnaire, poursuivant un système révolutionnaire, il y a long-temps qu'il eût été détrôné et renfermé comme lunatique.

Quand un homme porté par un concours de circonstances heureuses au gouvernement d'une nation puissante, a occupé tous les esprits, susceptibles de réfléchir et de raisonner, de sa puissance et de ses prétendus exploits, l'écrivain qui révoque en doute ses droits à l'admiration, entreprend une tâche difficile. Je sais que tout le monde n'est pas d'accord sur l'honneur, la probité, l'humanité, les talens de Napoléon Buonoparté. A Dieu ne plaise que cette unanimité d'opinion existe jamais! Mais ses ennemis même les plus invétérés sont à peu près d'accord sur ses talens militaires et politiques. Les hommes jugent assez ordinairement par les résultats, sans avoir l'occasion, ou sans se donner la peine de rechercher les causes.

La tâche est difficile, je ne me le suis pas dissimulé; mais elle ne m'effraie point. J'ai eu occasion de connoître Napoléon Buonaparté mieux qu'aucun homme en Europe qui n'est pas François. Je peux dire de lui ce que ce *Perse* fait dire au maître d'école: « *Et intus et in cute novi.* » J'entre avec confiance dans la lice contre cet ennemi du Genre Humain, et si je réussis, ce succès fera le bonheur et l'orgueil de ma vie.

Napoléon Buonaparté est fils de la femme d'un greffier d'Ajaccio en Corse : il est le second fils que cette femme a eu pendant son mariage avec Carlo Buonaparté. Le Comte de Marbœuf, Gouverneur de l'Ile de Corse à cette époque, devint le protecteur déclaré de la famille. On devine facilement les causes de cette protection ; elles étoient personnelles à la mère de Napoléon Buonaparté. Quand M. de Marbœuf revint en France, il amena avec lui trois enfans de Madame Buonaparté, Joseph, Napoléon et Lucien. Notre héros fut placé par la protection de M. de Marbœuf à l'école militaire de Brienne ; il y devint amoureux d'une fille, qui l'aima trop, et qui auroit eu à rougir de sa foiblesse si son amant ne s'étoit dès lors essayé dans la carrière qu'il a parcourue depuis avec tant de délices ; la malheureuse mourut empoisonnée.

Il paroît qu'un des élèves de l'école mit au jour les circonstances de ce début de Buonaparté dans la société. Cet élève est l'ex-Général Dupont, celui qui s'est rendu avec son armée aux Espagnols près de Cordova. La protection de M. de Marbœuf et le défaut de preuves positives firent que Napoléon Buonaparté ne fut pas chassé de l'école.

Il en sortit quelque temps après pour passer dans un régiment d'artillerie dans lequel M. de Marbœuf lui obtint un brevet. Il perdit son protecteur en 1786, et n'ayant pas les moyens de se soutenir au service, il fut obligé de retourner en Corse, où il a commis des crimes de toute espèce jusqu'à l'époque

où il fut chassé de l'Ile, en 1793. Trois ans auparavant, quand il y eut une révolution en Corse, on le nomma officier dans la garde nationale, mais il étoit si détesté à Ajaccio qu'il fut obligé de quitter la garde nationale.

Il vint à Marseille, en 1793, avec sa mère et ses sœurs, qui avoient été renvoyées de l'Ile pour avoir tenu une maison qui étoit un réceptacle de toute espèce de vices.

A Marseille, il trouva un de ses cousins nommé Arena *, officier d'artillerie, et qui eut assez de crédit auprès des proconsuls Barras et Freron, pour lui faire obtenir une place d'officier dans l'artillerie. On verra par la suite comment il a témoigné sa reconnoissance à son cousin Arena.

Peu après sa nomination, son régiment eut ordre de se rendre à l'armée qui assiégeoit Toulon; Arena et lui s'y distinguèrent, et Barras les promut tous deux au grade d'Adjudants-Généraux.

Après la prise de Toulon, Buonaparté fut employé par Barras comme espion de ses camarades, qui découvrirent bientôt le rôle infâme qu'il jouoit auprès d'eux, et se séparerent entièrement de lui. La cruauté de son caractère se manifesta en plusieurs occasions : il fut un terroriste dans toute l'étendue de ce mot : il prononça des discours en mauvais

* Frère de celui qui a été accusé d'avoir voulu le poignarder quand il entra dans le Conseil des Cinq Cents pour le dissoudre; accusation fausse, imaginée par Buonaparté et ses amis pour se défaire d'Arena.

François dans les sociétés populaires, et commit des actions dont les Toulonnois ne perdront jamais la mémoire. Comme cet homme se dit aujourd'hui *le fils aîné de l'Eglise*, je ne peux me dispenser de consigner ici le sacrilége dont il s'est rendu coupable dans cette même ville de Toulon où il fit couler avec la joie féroce d'un barbare tant de sang. Il entra un jour dans une église, monta à l'autel, retira les hosties du saint ciboire, et le remplit de ses excrémens.

Son régiment fut envoyé à Nice, ce fut là qu'il fit connoissance avec ce Murat qui est devenu son beau-frère. La conduite de ces deux misérables obligea Aubry, Proconsul à Nice, de les casser; on leur arracha leurs épaulettes à la tête du régiment; Buonaparté fut emprisonné, et reçut ordre ensuite de quitter la ville *.

Cet homme, qui se dit aujourd'hui Empereur des François, et se prétend le Dictateur de l'Europe, fut réduit à venir de Nice à Paris à pied; il y vécut dans la dernière misère.

Buonaparté assiégeoit la porte du Bureau de la Guerre, et celle de Barras; mais les rapports envoyés par Aubry étoient de nature à ce qu'il étoit impossible de recevoir le pétitionnaire. Il trouva moyen de s'introduire chez Freron; il y vit Tallien, qui lui donna

* Buonaparté n'a jamais oublié la conduite d'Aubry. Ce député avoit été déporté à Cayenne, le 18 Fructidor. Quand Buonaparté fut fait Premier Consul, il rappela de Cayenne tous les députés, à l'exception d'Aubry, qui y est mort depuis.

douze mille francs en Assignats, ce qui valoit à cette époque environ un louis d'or.

Ces protecteurs ne purent, cependant, obtenir sa réinstallation dans l'armée; il persévéra, et la persévérance est une qualité qu'on ne peut lui refuser. Il fit des plans qu'il présenta à divers membres du gouvernement, le tout sans effet.

Il étoit dans un telle détresse, que ne pouvant avoir du feu dans sa chambre, il passoit ses journées au Café *Corazza*, auprès du poêle; S. M. I. et R. de France ne s'est pas ressouvenue qu'elle avoit fait au maître de ce café un mémoire assez considérable qui n'avoit pas été payé.

La veille de *la journée* du 13 Vendémiaire, quand les Sections de Paris se déclarèrent contre la Convention, Barras et Carnot dînoient chez Tallien pour concerter le plan de cette *journée*. Ils étoient fort embarrassés sur le choix du Général auquel ils donneroient le commandement de leurs troupes. Barras avoit bien été nommé commandant en chef, mais ne comptant pas plus sur son talent que sur son courage, il demandoit lui-même un second qui ne ménageât point le sang des Parisiens. On avoit offert le poste au Général Menou, à Abdallah Menou! qui l'avoit refusé. Barras dit qu'il connoissoit *un petit faquin, un petit drôle de Corse*, qui seroit bien ce qu'il faudroit; mais il ne savoit où le trouver. Carnot et Tallien dirent qu'ils le connoissoient aussi, et convinrent que c'étoit l'homme qu'il falloit. Tallien connoissoit le logement de Buonaparté;

on l'envoya chercher. *Le petit drôle de Corse*, aujourd'hui Sa Majesté Impériale et Royale de France, arriva, mais dans une tenue qui convenoit peu à un commandant. On arrêta bientôt les préliminaires; on fit faire un uniforme au « *petit faquin*, » et un des hommes présens m'a dit qu'on lui procura un cheval de fiacre, parce qu'on ne put en avoir d'autre. Le résultat de son *coup d'essai* est connu; il fut fait Général de Division, et nommé Commandant Général des troupes de l'Intérieur.

On méditoit alors une irruption en Italie; le Général Kellerman, un des Ducs actuels de Buonaparté, avoit le cammandement des troupes destinées à cette expédition. L'armée de Kellerman étoit en grande partie composée de brigands de la Savoie et de huit mille galériens de Toulon. Kellerman, honteux de se trouver à la tête de cette armée de bandits, et manquant de tout, sollicitoit sans cesse son rappel, et faisoit sentir l'impossibilité de rien entreprendre avec cette horde de brigands prêts à piller amis et ennemis. A cette époque, les François avoient en Italie des partisans qui les invitoient à venir *briser leurs chaînes*.

Barras étoit ennuyé de sa maîtresse; Buonaparté lui avoit été utile. Je ne sais s'il a eu l'intention de l'avancer ou non, mais le fait est, que pour se débarrasser de sa maîtresse, il proposa à Buonaparté de l'épouser; et pour le décider à se charger de Joséphine, il lui procura le commandement de l'armée d'Italie. Buonaparté et la vertueuse Joséphine

furent mariés à la Municipalité, une heure seulement avant que *le héros de vendémiaire* ne quittât Paris pour aller prendre le commandement des brigands qu'on vouloit envoyer en Italie.

A son arrivée au quartier-général, il publia une proclamation, dans laquelle il dit à ses bandes : « Braves soldats de la Liberté ! derrière ces mon-« tagnes est la Lombardie, pays peuplé d'Aristo-« crates, et rempli de richesses immenses; vous êtes « tous nus ; marchons, et vous aurez du pain, de « l'or et des habits en abondance ! » C'est avec cette logique qu'il conduisit ces brigands à la victoire.

La première bataille qui se livra fut celle du pont de Lodi : on a beaucoup vanté le courage personnel de Buonaparté dans cette bataille. On a dit qu'il avoit passé le pont à la tête de l'armée ; c'est une erreur : ce fut le Général Lannes.

A la bataille d'Arcola, l'armée Françoise plia d'abord ; Augereau décida l'affaire en arrachant un drapeau des mains de l'enseigne qui le portoit, et criant, « Que tous les braves Sans-Culottes me « suivent ! » Il traversa le pont à la tête de l'armée malgré le feu terrible de l'artillerie Autrichienne.

Dans ces deux batailles, plus de vingt mille Polonois qui étoient dans l'armée Autrichienne, mirent bas les armes. Ils furent sur-le-champ enrôlés dans l'armée Françoise, et formés en une légion dont le commandement fut donné au Général Polonois Dombrowski, attaché à l'Etat Major de Buonaparté.

Le caractère féroce et sanguinaire de Buonaparté

commença à se développer ; il fit fusiller, sans forme de procès, un assez grand nombre d'employés au commissariat de son armée. Sa conduite excita des remarques sévères dans tous les journaux ; il y répondit dans le *Moniteur* *. Les journaux blamèrent sévèrement sa conduite envers le Duc de Modène. Il paroît que ce Prince, qui n'étoit pas en guerre avec la France, fut obligé de payer une contribution pour racheter ses Etats du pillage. Mais quand la contribution fut dans la caisse de l'armée de Buonaparté, le pays fut pillé, et le Duc obligé de fuir. — Buonaparté, qui avoit établi son quartier-général au Palais Ducal, saisit tout ce qu'il y trouva.

Ces actes multipliés décidèrent le Directoire à lui ôter le commandement, et à le donner à Massena; mais, connoissant la violence du caractère de Buonaparté, le Directoire craignoit d'éprouver de la résistance ; il avoit aussi circulé qu'il avoit traité avec le Prince de Condé †; en conséquence, le Général

* Voyez sa lettre au Directoire dans le *Moniteur* du 23 d'Août, 1796, dans la laquelle il dit « qu'il ne sait pas ce que lui « veulent les journalistes, et remercie le Directoire de la lettre « qu'il lui a adressée.» Les Directeurs assuroient *leur* Général « qu'ils ne font aucune attention aux attaques journalières que « font contre lui les journaux,» etc. etc. (*Moniteur du 2 Aout* 1796)—Le 3 de Février, 1797, le *Moniteur* publia une lettre de Buonaparté à Carnot, Membre du Directoire, dans laquelle il dit: « J'ai vu avec pitié ce que l'on débite sur mon compte : l'on « me fait parler, chacun suivant sa passion, » etc. etc.

† Montgaillard dans ses « Mémoires Secrets » dit qu'à cette époque il eut une conversation avec le Prince de Condé dans

Clarke, aujourd'hui Ministre de la Guerre, fut chargé de se rendre auprès de Buonaparté et de l'engager à résigner son commandement jusqu'à ce que les impressions défavorables que sa conduite avoit données *aux Parisiens* fussent effacées.

Le Général Clarke, craignant que Buonaparté ne le fit arrêter, comme avoit fait le Général Dumouriez des députés envoyés *pour l'arrêter*, jugea plus convenable d'engager Buonaparté à attaquer les Autrichiens, en lui représentant que c'étoit la meilleure manière de répondre à ses ennemis. Buonaparté suivit ce conseil, donna et gagna la bataille de Roveredo. Le traité de Leoben suivit, et Buonaparté envoya le Général Clarke à Vienne pour suivre la négociation. Par ce traité, Venise fut donnée à l'Autriche, et Buonaparté reçut *une douceur* de huit millions.

Il revint à Paris, riche de vingt-quatre millions.

L'expédition d'Egypte fut entreprise.

Le Directoire, pour se débarrasser de Buona-

laquelle il observa au Prince : « Je ne conçois pas ce que le Roi, « ce que V. A. S., ce que tous les Princes François pourroient « offrir *au sage* vainqueur de l'Italie (Buonaparté); je ne « vois que MADAME ROYALE que l'on pût lui offrir en ma- « riage. »

Il ne donne point la réponse du Prince.

Il paroît que Montgaillard n'étoit pas seulement espion du Directoire, mais qu'il étoit aussi employé secrètement et séparément par Buonaparté, qui sans doute l'avoit chargé de faire cette proposition au Prince de Condé. Montgaillard communiqua au Directoire les vues du Général Directorial.

parté, avoit imaginé de le nommer au commandement de l'armée d'Angleterre; c'est le nom qu'il donnoit à une armée qu'il se proposoit d'envoyer en Irlande. Buonaparté fut appelé au Directoire; quand on lui notifia qu'il avoit été nommé commandant de l'armée d'Angleterre, il voulut représenter les difficultés insurmontables de l'expédition projetée. Rewbel l'interrompit, en lui disant : « On ne vous a pas mandé pour avoir votre avis, « mais pour recevoir vos instructions. » Buonaparté répliqua que l'expédition lui paroissoit si impraticable que plutôt que de s'en charger il donneroit sa démission. Rewbel prit une plume sur le Bureau, et la lui présenta, en lui disant : « Eh » bien! signez votre démission. » Barras s'interposa, apaisa Rewbel; et comme on vouloit à tout prix éloigner Buonaparté, on imagina l'expédition d'Egypte.

C'est ici le lieu d'affirmer positivement que plusieurs personnes qui ont accompagné Buonaparté en Egypte m'ont confirmé toutes les horreurs dont Sir Robert Wilson a accusé Buonaparté dans l'ouvrage qu'il a publié sur cette expédition.

Après son départ, la Convention de *El Arish* fut signée; Kleber, qui succéda à Buonaparté quand ce Général en Chef eut déserté son armée, avoit par ce traité la liberté de revenir en France. Malheureusement, la convention ne fut pas ratifiée : si elle

l'eût été, le monstre dont je parle n'auroit pas le front ceint du diadême qui couronnoit le monarque qui a été assassiné le 21 de Janvier 1793.

Kleber se proposoit, en arrivant en France, d'accuser Buonaparté de tous les crimes dont il s'étoit rendu coupable en Egypte.

Tallien étoit propriétaire d'un journal François qui se publioit en Egypte, intitulé *Le Courrier d'Egypte*; il y inséra la liste des atrocités commises par Buonaparté, afin de les faire connoître à l'armée qu'il venoit de déserter.

Menou rendoit compte à Buonaparté de tout ce qui se passoit : Kleber fut assassiné. On a attribué sa mort au patriotisme d'un Arabe. L'assassinat fut conçu et ordonné par Buonaparté. Menou avoit reçu ses instructions à ce sujet, soit au départ de Buonaparté, soit en réponse aux avis qu'il lui donna de ce qui se passoit depuis son départ. Si le patriotisme eût armé le bras d'un patriote Egyptien, il eût dirigé le poignard sur Buonaparté lorsqu'il étoit en Egypte, et non sur Kleber qui dans ces contrées, comme dans toutes celles où il a fait la guerre, étoit connu pour un homme bon, honnête, et bienveillant.

L'Arabe fut cependant victime de son *patriotisme*; il fut jugé, à l'ordinaire, par un tribunal secret, et on n'a pas plus connu ce qui s'y passa qu'on ne connoît ce qui se passe aux assassinats nocturnes qui se commettent dans les prisons de Buonaparté.

Aussitôt après la mort de Kleber, Tallien fut envoyé en France en état d'arrestation. Heureusement pour lui, il fut pris par un croiseur Anglois, qui le porta en Angleterre. Il devoit être fusillé à son arrivée à Toulon, où une Commission militaire avoit eu ordre de le trouver coupable d'avoir cherché à exciter l'armée d'Egypte à la révolte. L'accueil favorable que Tallien reçut en Angleterre changea la détermination de Buonaparté. « Le premier « Consul ne jugea pas prudent de faire fusiller un « homme qui avoit été bien accueilli par les amis « de la France en Angleterre. » Je rapporte les propres expressions dont M. Maret, Secrétaire d'Etat, fit usage dans une conversation que j'eus avec lui à mon arrivée à Paris, peu de temps après le retour de Tallien en France.

Le général Desaix ne fut pas aussi heureux. A son arrivée à Paris, il apprit le départ de Buonaparté pour l'Italie. Carnot alors Ministre de la Guerre, le nomma sur-le-champ au commandement de l'armée de réserve qui étoit déjà partie de Dijon sous le commandement du Général Victor *. Cette nomination ne pouvoit plaire à Buonaparté, qui avoit su par Menou, que Desaix étoit d'accord avec Kleber, Regnier, et Tallien, pour le dénoncer à leur arrivée en France, comme assassin et déserteur. Il n'en

* Maintenant Maréchal Duc de Bellune, originairement tambour.

témoigna rien, mais se promit bien de profiter de la première occasion pour se débarrasser de Desaix.

Desaix avoit pour aide-de-camp Rapp et Savary; le dernier fut celui que Buonaparté jugea le plus propre à servir ses horribles projets. Desaix fut atteint, au plus fort du feu de l'ennemi, d'une balle partie de derrière lui, et reçut un coup de poignard entre les épaules; il expira sur-le-champ.

On a prétendu que Desaix dit, en mourant: « Dites au Premier Consul que je meurs avec le « regret de n'avoir pu me signaler de manière à « transmettre mon nom à la postérité. »

Desaix n'avoit pas eu le temps de dire ces belles paroles; l'assassin avoit trop bien pris ses mesures. Il n'y a pas un officier présent à cette bataille, qui ne sache que Desaix fut blessé par derrière.

Aussitôt après ce meurtre, Savary et Rapp furent nommés aides-de-camp de Buonaparté. Je n'ai jamais entendu affirmer que Rapp ait eu part à cet assassinat.

C'est un fait connu que Buonaparté avoit perdu la bataille de Marengo lorsque Desaix arriva. Je sais de très-bonne source que la retraite avoit été battue quatre fois, et que Buonaparté entouré de ses Généraux pleuroit comme un enfant. Desaix arriva avec le corps de réserve, se précipita sur l'ennemi et changea le sort de la journée. Quand on vint apprendre sa mort à Buonaparté, l'hypocrite dit: « Pourquoi ne puis-je pleurer! »

Aujourd'hui même on ne peut prononcer le nom de sa victime en sa présence sans l'offenser; mais l'opinion publique a forcé ce tyran hypocrite à élever une statue à Desaix; il ne l'a pas ordonnée de marbre, mais en plâtre, et l'a fait placer dans une petite cour en face du *Palais de la Justice*, et on a donné à cette cour le nom de *Place Desaix*.

Il joua la même farce pour Kleber; mais les Parisiens ne sont pas dupes de ces jongleries. Personne ne doute à Paris, pas même le général Savary, que Kleber et Desaix n'aient été assassinés par l'ordre de Buonaparté *.

Puisque j'ai conduit cette merveille du monde sur le champ de bataille, je vais offrir quelques remarques sur ses talens militaires.

Ses succès à la guerre ont ébloui la multitude, parce que les hommes en général jugent sur les résultats. Cette manière de raisonner n'est pas

* Les circonstances les plus triviales mènent quelquefois aux découvertes les plus importantes, surtout en fait de meurtres. Peu de temps après que l'ordre d'élever une statue à Desaix eut été donné, un horloger, nommé Reval, imagina de placer le buste de Desaix sur des pendules, et il présenta la première qu'il fit à Madame Le Clerc, sœur de Buonaparté, maintenant Madame la Princesse Borghese. Quand son frère vint la voir, il témoigna probablement de l'humeur, car Madame Le Clerc envoya chercher l'horloger, lui dit de mettre un autre ornement à la place du buste de Desaix, et lui conseilla de ne plus faire de pendules à la Desaix. M. Reval en fut pour les vingt-cinq bustes qu'il avoit fait faire.

bonne; ses adversaires n'ont pas; et n'ont jamais eu les avantages qu'il avoit, et qu'ont eus les autres commandans des armées révolutionnaires Françoises.

Si Buonaparté avoit commandé une armée Russe, ou une armée Prussienne, ou une armée Autrichienne, je suis très-convaincu qu'il n'auroit pas eu les succès de l'Archiduc Charles, du Général Blucher, du général Benningsen. Ses talens sont inférieurs à ceux de ces généraux, mais il avoit de bien plus grands moyens.

La France révolutionnaire fournit autant d'hommes que le Gouvernement en requiert. C'est ce que Robespierre appela la *réquisition :* Buonaparté lui a donné le nom de *conscription.* Ce seroit perdre son temps que d'entrer dans le détail des lois et des règlemens relatifs à la réquisition et à la conscription. Il suffit de dire que quand Buonaparté a besoin d'hommes, ses Ministres de la guerre, de la Police, et de l'Intérieur, écrivent aux Préfets et aux commandans de districts de fournir *tel* contingent. Il joue la farce de demander un Sénatus Consulte. La forme observée dans la levée de la conscription, est une autre farce. Un homme qui ne tombe pas au sort, se marie, se croyant exempt; mais il s'aperçoit bientôt que son mariage ne l'exempte pas de marcher. Il peut protester, mais s'il est sage, il ne fait pas beaucoup de bruit, car alors il court le risque d'être fusillé comme conscrit réfractaire. En dépit de toutes ses repré-

sentations, il faut marcher, et ces conscrits marchent attachés avec des cordes, comme des malfaiteurs, jusqu'au dépôt qui est quelquefois à cent milles. Le Gendarme lui dit : « Marchez toujours, vous ré-» clamerez après. » Si le conscrit a acheté un remplaçant qui lui coûte quelquefois jusqu'à quinze mille francs, on prend d'abord le remplaçant, et on fait ensuite marcher le conscrit, à qui on dit : « C'est votre argent qui a marché, c'est à vous à « présent de marcher après lui. »

Indépendamment de ces moyens révolutionnaires de lever des hommes, Buonaparté a d'autres avantages que n'ont pas ses adversaires ; entr'autres, l'égalité parmi ses troupes. Un tambour sait qu'il peut devenir Général, qu'il peut même être fait Maréchal de l'Empire et Duc ; il n'est pas absolument nécessaire pour cela de se nommer Victor.

Un autre très-grand avantage est la permission qu'a le soldat François de piller aussitôt qu'il est hors de France ; peu importe que le pays soit ennemi ou allié. Dès que le soldat François est hors de France, il ne reçoit plus de paie ; s'il ne trouve pas à piller, et qu'il demande sa paie, on le met aux arrêts, et s'il est insolent, on le fusille sans autre forme de procès *.

* Un des aides-de-camp du Général Nansouty m'a dit que la veille de la bataille d'Eylau, la division de ce général n'ayant pas eu de vivres depuis quatre jours murmuroit. Le général Nansouty fit sortir des rangs un homme sur cinq, des trois bataillons qui s'étoient plaints, et les fit fusiller.

L'armée Françoise est presqu'entièrement composée de Nationaux, ou d'hommes qui parlent la même langue : tous les hommes du même régiment se connoissent; la plupart savent lire et écrire; ils vivent familièrement avec leurs officiers, et doués de cette légèreté qui caractérise les François, ils dansent, ils chantent, ils font des calembourgs, et quand ils ne sont pas tigres, ce sont des singes fort plaisans.

Avant et après la bataille, on distribue des Ordres du jour, des Bulletins, des Proclamations; on donne des récompenses, on fait des promotions sur le champ de bataille, on *ordonne* des établissemens où seront reçus les veuves, les enfans, les parens de *ces enfans de la grande famille*; on ordonne des monumens, des arcs de triomphe pour perpétuer les victoires; enfin, on met en usage toutes les fanfaronnades qui plaisent au caractère François. Le soldat sait bien qu'il y a beaucoup de charlatannerie dans tout cela; il sait qu'on le trompe, mais cela l'amuse pour le moment.*

*Après la bataille d'Austerlitz, Buonaparté ordonna dans une de ses proclamations, l'établissement d'un asile pour les veuves et les orphelins de ceux qui avoient péri dans cette bataille, et l'Empereur devoit en faire les frais; M. Daru, intendant de sa Maison, étoit chargé de veiller à l'exécution du tout. A son retour d'Austerlitz, je le sollicitai pour une femme qui avoit perdu son fils dans cette bataille. M. Daru me répondit que si je relisois le décret impérial, je verrois qu'il n'y étoit question que des veuves et des orphelins; « et, » ajouta-t-il en souriant,

Les conquérans font peu de cas de la vie des hommes ; ils les sacrifient sans hésiter à leur ambition. On peut les comparer au statuaire qui taille un bloc du plus beau marbre, et ne regrette pas les morceaux qu'il en détache pour faire sa statue. Mais Buonaparté a fait, comme disent les Parisiens, litière d'hommes ; il ne doit aucun compte de ceux qu'il sacrifie à son ambition, et il peut s'en procurer autant qu'il veut.

Buonaparté tire un autre avantage de la Propagande ; car, malgré toutes les atrocités commises par les chefs révolutionnaires qui se sont succédés en France, et quoique Buonaparté ait détruit jusqu'à l'ombre même de la liberté, il se trouve encore dans tous les pays des fanatiques et des imbécilles qui assimilent le système de Buonaparté à la révolution de 1789, laquelle, selon quelques théoristes, a produit cette « *fabrique de la sagesse humaine.* »

Il faut encore considérer la situation respective des généraux François et des Généraux des autres Puissances. Si un Général François manque à son devoir, ou s'il ne fait pas tout ce que lui ordonne son maître tyrannique, il est dégradé, exilé, emprisonné, comme Dupont et Marescot, pour avoir été défaits

« la plupart de ceux qui ont péri à Austerlitz étoient des cons-
« crits qui n'étoient pas mariés, s'il falloit faire des pensions à
« leurs mères, on n'y pourroit pas suffire ; le décret est conçu
« de manière à ce que nous n'aurons pas beaucoup de pensions
« à payer. »

L'établissement *ordonné* n'a jamais eu lieu.

en Espagne, comme Augereau, qui, pour avoir représenté au tyran l'inutilité d'emporter une éminance près d'Eylau, fut envoyé à Paris sous escorte conduit au Temple, et exilé. Il est revenu en faveur.

Tels sont les avantages que Buonaparté a sur ses adversaires; mais ils ne sont pas son ouvrage; ils existoient avant lui; Pichegru, Moreau, Dumouriez, et tous les Généraux François doivent leurs victoires à ces avantages que la Révolution, et non Buonaparté, a donnés aux armées de la France sur les armées des autres Puissances.

Les Russes n'ont aucun de ces avantages; leurs armées sont composées de nations qui ne s'entendent même pas; ce sont des Calmouks, des Tartares, des Cosaks, des Polonois, des Livoniens, des Allemands, des Russes, dont le langage, les mœurs, les habitudes, les religions diffèrent; qui sont tous esclaves! et qui, ainsi que la plupart de leurs officiers, ne savent ni lire ni écrire; ils n'ont aucun moyen de communiquer entr'eux; ils ne reçoivent aucunes récompenses, ils ne peuvent espérer aucune promotion; tout ce qu'ils peuvent attendre de mieux est une plus grande quantité d'eau de vie, de harengs salés, et de suif qu'ils étendent sur leur pain au lieu de beurre.

Les armées Prussienne et Autrichienne sont un peu mieux composées que celle de la Russie; mais il s'y trouve cependant un assez grand nombre d'étrangers. L'Autriche et la Prusse avoient autrefois des

recruteurs dans toutes les villes impériales, ils recrutoient les vagabonds de toutes les nations. Quelle part ces hommes-là peuvent-ils prendre à la guerre? Ils n'ont ni parens, ni amis; aucun lien ne les attache au pays pour lequel ils se battent, et ils sont toujours disposés à déserter.

Les nationaux en Prusse et en Autriche sont en général de bons soldats, patiens, obéissans et sobres. Si vous leur dites de manger de la paille, ils la mangent; mais ils n'ont pas ce feu, cette audace, qui distinguent le soldat François de tous les autres; ils ne peuvent devenir que sergens. On peut citer quelques exemples de soldats promus au rang d'officier, mais cela n'a eu lieu en Autriche que du temps de Joseph, et en Prusse du temps de Frédéric.

En Prusse et en Autriche il faut être noble pour être officier; et ces deux gouvernemens sont si aveuglément attachés à leur ancien système, qu'ils aimeroient mieux perdre leurs royaumes que de faire des innovations; ils aiment mieux être conquis par un Buonaparté que d'adopter un meilleur système militaire.

Mais le plus grand des avantages de Buonaparté est le système de corruption que, par une méprise des auteurs de la Révolution Françoise, il a pu porter bien au-delà de ses prédécesseurs. Les meneurs de l'Assemblée Constituante avoient entendu parler *du million* du Roi d'Angleterre. Comme tous les gens qui n'ont qu'une connoissance superficielle du Gou-

vernement Anglois, ils croyoient que *ce million* étoit destiné à défrayer seulement les dépenses personnelles du Roi; ils ne se doutoient pas que les Ministres, les Juges, les Ambassadeurs, enfin toutes les dépenses de l'établissement civil, étoient payés sur ce million, et qu'avec un revenu qui paroît immense, le Roi ne peut pas disposer d'une somme plus considérable que plusieurs des Seigneurs Anglois, et que quelques Particuliers Anglois.

Les sages auteurs de la Révolution Françoise, ne doutant pas que le Roi d'Angleterre ne pût disposer *du million* sterling, et voulant donner au Roi de France un revenu plus considérable que celui du Roi d'Angleterre, lui assiguèrent trente millions tournois (1,200,000 sterling), pour la dépense de sa Maison; la Reine eut un revenu séparé; toutes les Branches de la Famille Royale eurent un revenu particulier; toutes les dépenses du Gouvernement Civil étoient défrayées par le Trésor Public, et le Roi ne devoit aucun compte des trente millions qui lui avoient été assignés.

Buonaparté, devenu Premier Consul par les moyens que j'ai rapidement tracés, se contenta de cinq cents mille francs par an; cette somme suffisoit pour l'établissement d'un Particulier. Mais il parvint à se faire déclarer Empereur, et il fallut lui donner le même revenu qu'à l'infortuné Louis XVI; il lui falloit trente millions dont il ne rendroit pas compte: son aimable Josephine ne pouvoit pas avoir moins du tiers de cette somme; tous ses frères,

toutes ses sœurs, devoient être pourvus; les grands officiers de l'Etat, les ministres, les juges, les ambassadeurs, sont payés par le Trésor Public. Il proposa modestement ces arrangemens au phantôme de Sénat qu'il a auprès de lui; il dit à son Sénat qu'il lui falloit tout cet argent, et il l'eut. Mais ce n'est pas tout; il prend au Trésor Public tout ce qu'il veut: il peut *mettre la main dans le sac*, quand cela lui plaît. Il ne faut donc pas s'étonner qu'avec ces moyens il ait corrompu tous les Cabinets de l'Europe, à l'exception de celui qu'on ne corrompt pas; et c'est peut-être par cette raison qu'il a souvent répété que l'Angleterre ne faisoit pas partie de l'Europe.

Les autres Puissances, dira-t-on, pouvoient en faire autant. La réponse est fort simple : elles n'ont pas les mêmes ressources; et d'ailleurs, un Conseil Aulique, un Conseil du Cabinet, ne peuvent pas agir d'après un système d'unité comme le fait un despote.

Buonaparté est le principal agent qui fait agir ses armées et son Cabinet; on ne peut lui rien cacher; une intrigue de Ministres ne peut faire nommer ou déplacer un Général; il est Autocrate dans toute l'étendue du mot. Il a un pouvoir permanent plus absolu que ne l'avoient les Dictateurs de Rome en temps de guerre. Il se conduit d'après l'opinion, qu'il ne s'agit que de mettre à un homme le prix auquel il s'évalue. Il n'épargne rien pour corrompre les chefs militaires et civils d'un pays enne-

mi, et tout pays qu'il ne tient pas sous son vasselage est réputé pays ennemi.

L'expérience lui a prouvé qu'un Maréchal, qu'un Ministre d'Etat, ne sont pas au-dessus de la corruption; il sait très-bien qu'il n'existe de danger que pour celui qu'il veut corrompre; il méprise les petits moyens, les maximes vulgaires; il sacrifieroit des millions, des générations entières pour parvenir à ses fins : il a prouvé que l'assassinat même étoit un moyen que sa politique ne repousse point.

Si l'émissaire d'une puissance étrangère étoit envoyé pour corrompre un Ministre ou un Général François, ces gens-là prendroient, recevroient l'argent, trahiroient l'émissaire, et le feroient fusiller *; mais si un émissaire de Buonaparté est découvert ou trahi, on le renvoie avec une admonition de ne pas récidiver.

Ce que j'ai dit des avantages que Buonaparté a sur ses adversaires relativement au système militaire de la France, s'applique à son système politique. Ce fameux système fédératif qu'il poursuit (j'en par-

* En 1803, un Prussien, au service de la Russie, M. Billow passa par Ostende, se rendant à Paris, il questionna quelques officiers François, sur la flotille qu'on rassembloit sur la côte : il en invita quelques-uns à venir le voir; ils virent beaucoup d'or; ils furent tentés, informèrent contre lui, le dénoncèrent comme un espion Anglois qui avoit cherché à les corrompre. M. Billow fut jugé et fusillé à Ostende, quoique parfaitement innocent. J'en appelle, pour la vérité de ce fait, à M. Bethman, Banquier, consul de Russie à Francfort. On trouve dans le *Moniteur* du 12 de novembre 1803, le procès de M. Billow.

lerai bientôt plus particulièrement) n'avoit pas été perdu de vue depuis Louis XIV. La situation géographique de la France le favorise. Frédéric II disoit souvent : « Que s'il étoit Roi de France, il « n'y auroit pas un coup de canon tiré en Europe « sans sa permission. »

C'est aux moyens militaires que la Révolution a placés dans les mains de Buonaparté qu'il doit la possibilité de poursuivre ce système. On a trouvé dans les archives de l'ancien gouvernement les Mémoires de tous les agens secrets employés dans les pays étrangers, et les opinions des ministres de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI.

La Révolution n'a pas peu contribué à donner à Buonaparté les moyens de se procurer des informations. Un grand nombre d'étrangers de tous les pays ont été obligés de quitter leur patrie, où leurs principes révolutionnaires les rendoient dangereux; ils se sont réfugiés à Paris, et ils sont attelés au char de l'usurpateur.

Ajoutez à ces avantages les émigrés rentrés qui ont été employés par les gouvernemens étrangers, et qui, dans l'espérance d'être employés par Buonaparté, lui fournissent des Mémoires sur les systèmes politique et militaire des Gouvernemens au service desquels ils ont été.

Qu'a-t-on opposé à ce système effrayant de désorganisation générale, produit de la Révolution Françoise? Un Conseil Aulique d'Autriche, un Cabinet Prussien, un Empereur de Russie qui a

pour conseillers des courtisans, des histrions et des danseuses.

Ces Conseils, ces Cabinets, composés d'hommes réduits à un état d'imbécillité par l'âge et les débauches, opiniâtrement attachés aux anciens systèmes, ont à combattre un chef révolutionnaire entreprenant, absolu, dans la vigueur de l'âge. A l'activité d'un Berthier, d'un Fouché, d'un Clarke, d'un Savary, d'un Massena, on opposoit un Comte Schalemburg âgé de quatre-vingts ans, un Maréchal de Mullendorf qui en a quatre-vingt-dix, un Duc de Brunswick qui en avoit plus de soixante-dix, un vieux Général Hockritz, et un Comte de Haugwitz, ce vieillard infâme, ce traître qui livroit à Buonaparté tous les secrets du Cabinet Prussien.

Les Cabinets d'Autriche et de Russie étoient composés de la même manière.

Les Généraux d'armée opposés à Buonaparté ne connoissoient ni les vues, ni les plans, ni les secrets de leurs Cabinets respectifs. Buonaparté est l'âme de ses conseils; il nomme ses Ministres et ses Généraux. On ne lui persuade pas de nommer tel Général au commandement de telle armée, comme on persuada à l'Empereur de donner le commandement de l'armée d'Allemagne au Général Mack, afin d'affoiblir le parti de l'Archiduc dans le Conseil Aulique. Les intrigues de boudoirs, les sollicitations des Ministres, ne procurent point le commandement d'une armée de Buonaparté. Il a un système tout différent; non qu'il possède les talens

transcendans que lui supposent ceux qui ne l'ont pas vu de près; mais il sait très-bien que la perte d'une seule bataille lui fait perdre sa couronne. Il peut dire à chaque bataille qu'il livre, qu'il joue sa couronne sur un coup de dez. On se trompe fort quand on attribue ses succès à la supériorité de ses talens; un Général, d'un talent médiocre, ayant les avantages que la Révolution a donnés à Buonaparté, ayant en tête des Généraux environnés des désavantages resultant du système des Puissances qu'il a vaincues, auroit eu les mêmes succès que Buonaparté.

Tous les Souverains qui ont été guerriers et se sont mis à la tête de leurs armées, ont fait autant et plus que Buonaparté : tout Souverain qui prendroit le commandement de son armée, feroit autant et plus que Buonaparté.

Charles-Quint, Pierre Ier, Charles XII, Turenne, le Prince Eugène, Marlborough, Frédéric II, ont fait plus que Buonaparté, avec des moyens très-inférieurs; leurs adversaires n'étoient pas des hommes sans cœur et sans jugement comme les adversaires de Buonaparté.

Quant à ses talens en administration, personne ne s'est encore avisé de dire qu'il eût la moindre notion de cette branche si nécessaire du gouvernement. Toutes les fois que l'on discute au Conseil d'Etat une matière d'économie politique, un règlement de commerce, ou de finances, il bâille, s'endort quelquefois, parcourt une gazette ou un pamphlet, cause

avec celui qui se trouve à côté de lui, et si celui qui discute est un homme qu'il n'aime pas, il l'apostrophe continuellement : « Eh ! bien, avez-vous « bientôt fini ? »

On a prétendu qu'il avoit des connoissances littéraires; sur ce point, je ne crains pas d'être contredit, quand j'affirmerai qu'un écolier écrit mieux le François que lui.* J'ai vu des notes de sa main en marge de quelques traductions des Papiers Nouvelles Anglois, et que l'on insère quelquefois dans le *Moniteur*, après que Maret, son secrétaire d'Etat, les a corrigées. Son style est celui d'un *Savoyard.*

Il a dans la conversation un ton de *corps de garde ;* les B— et les F— sortent continuellement de sa bouche impériale. Vise-t-il à l'esprit, il est insolent; et ses vils courtisans d'applaudir.

L'irritabilité et la violence de son caractère sont au delà de tout ce qu'on peut dire. Dans ses accès de fureur, il brise tout ce qui se trouve sous sa main ; il donne des coups de pied à ceux qui se trouvent près de lui ; il court dans la chambre en jurant comme un enfant furieux. Son expression favorite est : « *Je le veux.* » Souvent il dit, d'après Caligula: « Il n'y a rien dans mon caractère qui me plaise au- « tant que mon inflexible sévérité. » Il a dit aussi comme Caligula : « Sachez que tout m'est permis. »

Dans ses momens lucides, sans être de mauvaise

* Voyez ci-après, sa lettre à son frère Joseph, écrite d'Egypte, et publiée dans la correspondance interceptée par les Anglais.

humeur, et pour s'amuser, il pinçoit sa Joséphine au point que l'impression de ses doigts restoit pendant plusieurs jours *.

Vain de sa petite personne, il aime à se montrer en public; mais la conscience de ses crimes fait qu'il s'environne toujours de gardes. Il est impossible de donner une idée de la peur qu'il a d'être assassiné. Les faits ne laissent aucun doute à ce sujet. L'anecdote suivante est connue de tout Paris.

Madame *Despaux*, marchande de modes dans la rue de Grammont, reçut ordre, à minuit, de se rendre aux Thuileries avec des *dominos*, pour l'Impératrice et la Reine de Hollande qui alloient au bal masqué. Dans un corridor assez obscur, elle fut rencontrée par Buonaparté qui ne la reconnut pas. Il fut si fort alarmé qu'il cria qu'on apportât des lumières, qu'on fît venir ses gardes, etc. Il s'évanouit, et dans sa rage ordonna que cette femme fût envoyée en prison pour six mois, et dit : « Heureusement, j'en suis quitte pour la peur. »

Quant à la frivolité de son caractère, il suffira de faire connoître avec quelle attention minutieuse il s'occupe de la toilette de sa femme. Ceci paroîtra peut-être incroyable à force de ridicule, mais c'est

* Suétone rapporte que Néron, ayant répudié une de ses femmes, épousa Poppée, qu'il tua ensuite à coups de pied pendant qu'elle étoit grosse. Si l'Impératrice qui tient la place de Joséphine veut perpétuer cette race de Corses, elle fera bien d'avoir toujours présente à l'esprit l'histoire de Poppée.

un fait public à Paris. Elle est obligée de le consulter sur la robe qu'elle mettra dans de certaines occasions. Quand il étoit à Vienne en 1805, il fit venir Joséphine à Munich, et lui ordonna d'apporter telles et telles parures.

Dernièrement, il ne trouva pas madame Joseph habillée suivant sa fantaisie ; il la renvoya chez elle prendre une autre robe, en lui disant, qu'elle avoit plutôt l'air d'une marchande de modes que d'une reine. Madame Joseph est très-petite. Joséphine ne pouvoit pas prendre une femme de chambre, qu'il ne l'eût vue et approuvée. Je doute que César et Alexandre s'occupassent de ces choses-là : mais Napoléon Buonaparté s'en occupe beaucoup.

Il n'a point de religion, mais il est très-superstitieux ; il croit plus aux diseuses de bonne aventure qu'à l'Evangile. Il s'est fait dire sa bonne aventure, depuis qu'il est empereur, par une femme bien connue à Paris, qui avoit dit autrefois à Josephine, qu'elle seroit reine, mais qu'elle feroit une mauvaise fin.

Machiavel est son guide en politique ; il puise sa morale dans *le Compère Mathieu.* Fidèle aux principes de Machiavel, il cherche à gagner ses ennemis, et il néglige et sacrifie ses amis et ses partisans. Comme l'Empereur Maximilien, il se défait de ceux qui l'ont connu dans la misère. La plus mauvaise recommandation auprès de lui est de lui rappeler qu'on l'a connu autrefois. Je connois trois de ces compatriotes qui ont été ses camarades d'école,

et qui sont en disgrâce pour lui avoir rappelé leur ancienne liaison. Il a exilé à l'Ile de Rhé deux de ses cousins, dont le seul crime est de l'avoir appelé leur cousin.

Arena, son cousin et son compatriote, qui lui obtint une commission dans l'armée, et qui a fait subsister à Marseille madame Buonaparté la mère, quand son fils, aujourd'hui Empereur de la Grande Nation, n'avoit pas de souliers, a été faussement accusé d'être du prétendu complot pour assassiner Buonaparté à l'Opéra, et il a péri. Son crime étoit d'être cousin de Buonaparté.

Cet infâme hypocrite, dont on peut dire : *Cujuslibet rei simulator atque dissimulator* *, voudroit singer Frédéric le Grand ; il affecte de porter la tête comme Frédéric, il porte du tabac dans la poche de sa veste, comme Frédéric. Il a appris à danser, parce que Louis XIV dansoit.

Aussitôt qu'il fut parvenu au Consulat, il se mit à chasser ; il n'avoit jamais chassé de sa vie ; il devint chasseur pour imiter les rois de France.

Tout le monde connoît l'aventure de Neuilly. Peu de temps après que Buonaparté eut été nommé Consul, il dit à Talleyrand, qu'il aimoit beaucoup la chasse, et lui demanda s'il avoit du gibier à sa terre de Neuilly. Talleyrand, qui savoit que son nouveau maître ne s'étoit jamais exercé qu'à la chasse *aux hommes*, lui dit qu'il avoit des canards sauvages et lapins. En conséquence, il fit mettre dans son parc

* Sal. Cat.

des canards et des lapins de basse cour, croyant que cela seroit la même chose pour le chasseur novice. Quand Buonaparté se mit en chasse, les lapins, au lieu d'être effrayés, s'approchèrent de lui au point de venir lécher ses bottes. La plaisanterie (si toutefois M. de Talleyrand avoit eu l'intention d'en faire une) devint publique, et *le Journal des Hommes Libres* la raconta sous le nom d'un Prince Oriental, et de son ministre Pantakaka, mot Grec qui signifie *instrument de tout le mal.* Le journal fut supprimé, et l'Editeur déporté.

Il s'est fait un langage particulier; afin de passer en Europe pour *un grand penseur*, *un homme profond*, il se fait répéter par son Sénat ou ses autres Autorités Constituées quelques-unes des expressions dont il a fait usage dans ses Messages ou dans ses Discours. S'il dit en présence de ses courtisans de ces mots qui ressemblent à ceux qu'on a retenus de Henri IV, de Louis XIV, ou de Frédéric II, on ne manque pas de le comparer à ces grands rois.

Un Journal François, après avoir observé que George III n'a rien qui le distingue de George II ou de George I[er], dit :

« On veut que le Monarque fasse connoître son « caractère, ses affections, ses passions même. On « aime à citer des mots de lui, mais surtout ces « mots qui échappent, que la réflexion n'a point tra- « vaillés, qui sortent de son cœur, et non du Cabinet « des ministres. Henri IV a son langage; Louis

« XIV a le sien ; Napoléon a le sien : chacun d'eux « parle suivant certaines données, » etc. etc. *

Il ne se joue sur aucun théâtre aucune pièce qui n'ait été approuvée par Sa Majesté Impériale ; il faut que l'Empereur voie le dessin d'une décoration d'Opéra avant qu'on ne l'exécute. Il a pour les histrions le même goût que Sylla ; Talma, l'acteur tragique, est le Roscius du tyran François ; c'est la première personne qu'il admet dans sa chambre tous les matins.

On a prétendu que ce grand Homme d'Etat, ce grand Capitaine, ce grand Philosophe, étoit ennemi de la débauche, exempt même des foiblesses qu'on peut reprocher à quelques grands hommes.

Il a deux *goûts* qui se trouvent rarement réunis dans le même homme ; il est dissolu avec les femmes, et il s'est montré adonné au vice dont on a faussement accusé Socrate. Son Archi-Chancelier Cambacérès le seconde merveilleusement dans ce penchant honteux ! Je ne serois pas étonné que pour imiter Néron en tout, il n'épousât un jour un de ses pages et un de ses Mamelouks. †

Sans respect pour la décence, l'inceste même ne lui paroît pas devoir être déguisé ; il a vécu publiquement avec ses deux sœurs mesdames Murat et Borghèse ; la première s'en vantoit à tout le monde. On sait assez que madame Louis Buonaparté, fille de Joséphine, étant devenue grosse de Na-

* *Journal de l'Empire*, du 3 Mars, 1805.

† Néron épousa Sporus, jeune garçon, et Doryphorus, un de ses affranchis.

poléon, celui-ci força son frère à l'épouser; il n'est pas moins certain que ce même Napoléon est le père d'un autre enfant dont la même Dame accoucha, il y a environ dix-huit mois.

Son salon ressemble à un sérail; au signal donné, la victime doit le suivre. Il y a cinq ou six ans qu'il distingua Madame Duchâtel, femme d'un de ses Conseillers d'Etat. Il la fit *Dame d'Honneur* de Joséphine. Madame Duchâtel passa une nuit aux Thuileries avec Buonaparté. Les amans se querellèrent le lendemain matin; Buonaparté la mit dehors de son appartement *en chemise*, et lui jeta ses hardes, devant tous les aides de camp, les valets, les sentinelles. Il n'y a pas un enfant à Paris qui ne sache cette anecdote, et ce qui suivit. Quelques jours après cette aventure, Mademoiselle Tascher, nièce de l'Impératrice Joséphine, épousa le stupide Prince Héréditaire de Baden; il y eut bal à la Cour à l'occasion du mariage de cette jeune personne créée Princesse Stéphanie par Napoléon Buonaparté, qui avoit exercé le *Droit du Seigneur*.

Madame Duchâtel ne paroissant pas au bal, Buonaparté alla à M. Duchâtel et lui dit d'aller chercher sa femme. Il fallut obéir, et Madame Duchâtel parut au bal, au grand étonnement de tous les spectateurs qui savoient son aventure.

Une Irlandoise, Madame G—b—t, veuve d'un banquier qui avoit fait faillite, avoit une fille fort belle. Buonaparté la vit, et bientôt Joséphine la nomma sa lectrice. Mademoiselle G. accompagna la famille impériale à Bayonne, quand Buonaparté

y alla pour y attirer la Famille Royale d'Espagne. Du moment que le monstre eut assouvi ses désirs, il renvoya sa victime à Paris sans un écu.

Cet assassin voluptueux a établi à Ecouen près de Paris, un séminaire de jeunes personnes sous la direction de madame Campan, qui tenoit une pension à St. Germain; la même Madame Campan qui a été femme de chambre de la Reine, et qui s'est chargée d'élever pour Buonaparté les orphelines de la Légion d'Honneur.

Au milieu de ses crimes politiques et domestiques, cet homme a quelque chose de puérile. Je sais, d'une manière certaine, qu'ayant reçu de l'Empereur de Russie une lettre qui flattoit sa vanité, il la montra à tous ses courtisans, comme un enfant montre son *joujou;* mais si aucun de *Messieurs ses frères et cousins* impériaux ne le traitent pas avec le respect qu'il croit lui être dû, il court comme un fou dans sa chambre, brise tout, bat ses Ministres et ses courtisans, qui sortent en se disant: « *Il n'est pas abordable aujourd'hui.* »

Jamais créature humaine n'a réuni en soi autant de cruauté, de tyrannie, de pétulance, de luxure, de sale débauche, d'avarice, que ce Napoléon Buonaparté. La nature n'avoit pas encore produit un être aussi effroyable. *

* Tous les amis du Genre Humain apprendront avec plaisir que ce fléau du monde est épileptique; qu'il a des écrouelles qui proviennent d'une galle rentrée.

Il y quatre ans que Mademoiselle Georges Weymar, célèbre

Un auteur Italien a dit du héros dont il consacroit le nom : « que la nature brisa le moule dans « lequel elle l'avoit formé. » * Espérons pour le bonheur de l'humanité, que la nature a brisé le moule dans lequel Napoléon Buonaparté fut formé.

GOUVERNEMENT DE LA FRANCE SOUS LE CONSULAT ET L'EMPIRE DE BUONAPARTE.

Au Directoire succéda un gouvernement provisoire, composé de trois Consuls, Buonaparté, Siéyes, et Roger-Ducos. † Les nouveaux Ministres étoient

actrice du théâtre François passant la nuit avec Buonaparté à St. Cloud, *le héros* eut une attaque d'épilepsie. Mademoiselle Georges sonna, appela à grands cris du secours ; toutes les personnes de service, et *la bonne* Joséphine, accoururent. Quand le tyran recouvra l'usage de ses sens, la première question qu'il fit fut, comment l'Impératrice et les gens du service se trouvoient dans sa chambre. Quand il sut qu'ils étoient venus aux cris de Mademoiselle Georges, il se précipita sur elle, la battit outrageusement, et la jeta à la porte à demi-nue. Le lendemain, elle eut ordre de quitter Paris, et partit pour Pétersbourg, où elle est encore. Buonaparté fit dire par les journaux françois qu'elle avoit décampé de Paris déguisée en homme.

* « Natura lo feve, e poi ne ruppe la stampa. » — Ariosto.

† Quelques personnes ayant montré de l'étonnement de voir Roger Ducos nommé Consul, avec deux hommes comme Buonaparté et Siéyes, Madame de Stael dit qu'on l'avoit placé là comme du coton entre deux vases de porcelaine.

des créatures de l'usurpateur. Dès le lendemain du 18 Brumaire, il désabusa Barras; il fit venir Botot, l'aide de camp de Barras, et lui dit qu'il ne pouvoit pas songer à s'associer à *un être pourri* comme l'ex-Directeur, et lui signifia qu'il devoit se retirer dans quelque ville de province, et notifier son arrivée au Ministre de la Police, Fouché. *

J'ai entendu dire à beaucoup de François : « Quand nous avons *fait* le 18 Fructidor, nous ne « nous attendions pas aux événemens du lende- « main. » Ils ne s'attendoient pas à ce qu'on déporteroit, sans jugement, à Cayenne, tant de monde. Ces *faiseurs* de révolutions devoient donc prévoir les suites immédiates du 18 Brumaire. Le résultat fut exactement le même ; le 19, trois cent personnes furent déportées aux Iles de Rhé et d'Oleron ; aucun n'en est revenu, excepté le prince de Hesse au frère duquel (le feu Electeur de Hesse) on accorda cette faveur.

Il y eut plus de trente journaux supprimés ; on n'en laissa subsister que huit.

On nomma un comité qui fut chargé de présenter une nouvelle constitution ; ce fut alors que Siéyes s'aperçut que Buonaparté l'avoit trompé relativement au projet de placer un Prince de Prusse sur le trône de France. Il se retira de la scène politique, et se contenta d'un bien national estimé cinq cent mille francs. Causant un jour avec lui de cette

* Fouché avoit été originairement placé à la police par Barras.

nouvelle constitution, il en observoit tous les vices. « Eh! mais, lui dis-je, cet édifice est votre ou« vrage. — Oh! non; je l'ai commencé, mais il y « avoit insurrection parmi les ouvriers. »

Les François sont d'opinion que pour bien administrer un grand Etat, il faut qu'il y ait *beaucoup* de gouvernement, et *très-peu* de constitution; ils disent qu'en Angleterre il y a *trop* de constitution, et *trop peu* de gouvernement.

Dans les pays où des factieux, des ambitieux, secondés par des hommes à la solde des ennemis de leur patrie, cherchent à entraver les opérations du gouvernement, et à le faire de manière à ce que la loi ne puisse pas les atteindre, j'adopterois la maxime Françoise *en temps de guerre.*

Le comité de constitution, se conduisit d'après ce principe. La nouvelle constitution fut proclamée; et on ne tarda pas à pénétrer les intentions de Buonaparté, quand on vit que tous les fonctionnaires lui étoient subordonnés.

Par cette constitution, il fut institué un Sénat Conservateur qui sert à sanctionner les décrets tyranniques de Buonaparté, et qui n'a de volontés que les siennes, comme le Sénat de Rome du temps des Empereurs, mais qui ne peut pas faire exécuter ses décrets.

Il y a quatre Sénateurs formant ce qu'on a appelé le comité de *la liberté de la presse:* ses fonctions se bornent à correspondre avec le Ministre de la Police au sujet des ouvrages dont la Police n'ap-

prouve pas la publication. Il y a aussi un comité de quatre Sénateurs *pour la liberté individuelle*. Le Sénat a la liberté de correspondre avec le Ministre de la Police sur les arrestations ordonnées par la Police, et la réponse du Ministre est : « Que la per« sonne est emprisonnée *pour la sûreté de l'Etat;* » et pour rendre la farce complète, le Ministre de la Police a deux Bureaux chargés de correspondre avec le Sénat, sur la liberté de la presse et sur la liberté individuelle.

Tous les Sénateurs sont nommés par Buonaparté.

Peu après la formation du Sénat, Buonaparté lui fit rendre le Sénatus-Consulte connu sous le nom du 55e article, et par lequel :

1. Le Sénat a le pouvoir de suspendre les fonctions des Jurys dans les départemens, toutes les fois qu'il juge cette mesure nécessaire.

2. Le Sénat peut déclarer les départemens hors de la constitution, quand les circonstances le requièrent.

3. Le Sénat doit déterminer l'époque du jugement des prisonniers.

4. Le Sénat peut annuller les jugemens des Cours de Justice Civiles et Criminelles, quand ils compromettent la sûreté de l'Etat; le Sénat a le pouvoir de dissoudre le Corps Législatif et le Tribunat.

A la place de Sénateur est attaché un revenu de trente-six mille francs.

Le second corps de l'Etat est le Corps Législatif. Les Membres en sont choisis par les assemblées générales des électeurs nommés par des assemblées par-

ticulières, qui ont un Président, lequel fait les listes des électeurs, et *peut appeler la force armée pour contenir les membres réfractaires.*

Le gouvernement convoque ces assemblées tous les trois ans, ou quand il le juge à propos. Les Membres des Assemblées Electorales sont pour la plupart des hommes à la paie du Gouvernement; le Président est nommé par Buonaparté, et pour l'ordinaire est un militaire, ou un Conseiller d'Etat, ou quelqu'autre fonctionnaire public.

On présente au Sénat deux candidats, et celui qui convient davantage à Buonaparté est toujours sûr d'être nommé.

Les Membres du Corps Législatif reçoivent dix mille francs par an; ils se rendent à Paris à leurs frais pour le temps des sessions.

Les Membres du Corps Législatif n'ont point la liberté de parler; ils ne sont assemblés que pour sanctionner les lois qui leur sont proposées par deux Conseillers d'Etat qu'on appelle les Orateurs du Gouvernement. Le Corps Législatif ne rejette jamais la loi qui lui est proposée; mais afin de paroître l'avoir discutée, il y a toujours de six à huit boules noires.

Buonaparté nomme annuellement le Président du Corps Législatif.

Quant au Tribunat, Buonaparté ne l'avoit créé que pour le supprimer aussitôt qu'il croiroit le pouvoir, car il étoit permis aux Tribuns de parler, et le peuple croyoit avoir des Tribuns parce qu'il enten-

doit prononcer des discours dans la salle du Tribunat. Buonaparté, devenu Empereur, a supprimé ce *troisième corps de l'Etat.*

Il avoit éprouvé de l'opposition de la part du Tribunat; plusieurs articles du Code Civil, entr'autres celui du Droit d'Aubaine*, paroissoient devoir être rejetés, lors de la discussion qui eut lieu deux ans après l'élévation de Buonaparté au Consulat; ce qui le décida à retarder la discussion jusqu'à la suppression du Tribunat.

Il y a un Conseil d'Etat, dont Buonaparté nomme les Membres; et s'ils *se conduisent bien* pendant cinq ans, ils sont Conseillers d'Etat à vie. Ce Conseil est divisé en cinq sections: 1. de Législation— 2. des Affaires de l'Intérieur, c'est-à-dire, tout ce qui a rapport au commerce, à l'agriculture, aux canaux, aux chemins, aux bâtimens, etc. etc.—3. de la Guerre— 4. de la Marine— 5. des Finances.— Chaque section a son Président, qui prépare les affaires de son département avant qu'elles ne soient présentées au Conseil d'Etat, auquel Buonaparté, ou,

* Le Droit d'Aubaine a été rétabli en France par le nouveau Code Civil, d'une manière très-subtile. « L'étranger jouira en « ordonnance des mêmes droits civils que ceux qui sont accor- « dés aux François par la nation à laquelle cet étranger appar- « tiendra. » La Convention et le Directoire avoient accordé les droits de citoyen à tout étranger qui avoit résidé en France. M. Moriaty, Irlandois, est mort en France après y avoir résidé trente ans; en vertu du Code Napoléon, ses héritiers ont été privés de sa succession, parce que les François ne peuvent hériter d'aucun bien-fonds en Angleterre.

en son absence, Cambacérès préside. Les appointemens d'un Conseiller d'Etat sont de vingt-quatre mille francs, les Présidens de sections ont six mille francs de plus.

Quand un projet de loi a été adopté par le Conseil d'Etat, on l'envoie au Corps Législatif, qui comme je l'ai déjà dit, a l'air de le discuter, et lui donne le caractère de loi. Il faut, cependant, remarquer qu'un décret impérial, ou ce qu'on appeloit un *Arrêté du Consul*, suffit pour suspendre la loi. Il seroit, dans le fait, très-difficile aux faiseurs de Constitutions Françoises de définir les attributions particulières des différens *Corps de l'Etat.*

Buonaparté veut, cependant, qu'on sache que le Peuple n'a point de part à son gouvernement. *Le Moniteur* du 15 de Décembre 1808, contient *sa pensée* relativement à ce qu'il appelle la Constitution. Cet article est si curieux que je vais le transcrire.

MONITEUR, 15 DECEMBRE 1808.

« *Paris*, 14 *Déc.*

« *Plusieurs de nos Journaux ont imprimé que*
« *S. M. l'Impératrice, dans sa réponse à la*
« *Députation du Corps Législatif avoit dit qu'elle*
« *étoit bien aise de voir que le premier sentiment*
« *de l'Empereur avoit été pour le Corps Législatif*
« *qui représente la Nation.*

« *S. M. l'Impératrice n'a point dit cela; elle*
« *connoît trop bien nos Constitutions; elle sait trop*
« *bien que le premier représentant de la Nation*

« *c'est l'Empereur, car tout pouvoir vient de Dieu*
« *et de la Nation.*

« *Dans l'ordre de nos Constitutions, après l'Em-*
» *pereur est le Sénat; après le Sénat est le Conseil*
« *d'Etat, et après est le Corps Législatif; après le*
« *Corps Législatif viennent chaque tribunal et*
« *fonctionnaire public dans l'ordre de ses attribu-*
« *tions. Car s'il y avoit dans nos Constitutions un*
« *Corps représentant la nation, ce corps seroit*
« *souverain; les autres corps ne seroient rien, et*
« *ses volontés seroient tout.*

« *La Convention, même le Corps Législatif, ont*
« *été représentans. Telles étoient nos Constitutions,*
« *alors. Aussi le Président disputa-t-il le fauteuil*
« *au Roi, se fondant sur ce principe que le Prési-*
« *dent de l'Assemblée de la Nation étoit avant les*
« *les autorités de la Nation.*

« *Nos malheurs sont venus en partie de cette*
« *exagération d'idées. Ce seroit une prétention*
« *chimérique, et même criminelle que de vouloir*
« *représenter la Nation avant l'Empereur.*

« *Le Corps Législatif, improprement appelé de ce*
« *nom, devroit être appelé Conseil Législatif, puis-*
« *qu'il n'a pas la faculté de faire des lois, n'en ayant*
« *pas la proposition. Le Conseil Législatif est donc*
« *la réunion des Mandataires des Colléges Electo-*
« *raux. On les appelle députés des Départemens,*
« *parce qu'ils sont nommés par les départemens.*

« *Dans l'ordre de notre hiérarchie constitu*
« *tionnelle le premier représentant de la Nation est*

« *l'Empereur et ses Ministres, organes de ses déci-*
« *sions; la seconde autorité représentante est le*
« *Sénat; la troisième, le Conseil d'Etat, qui a de*
« *véritables attributions législatives; le Conseil*
« *Législatif a le quatrième rang.*

« *Tout rentreroit dans le désordre, si d'autres*
« *idées constitutionnelles venoient pervertir les idées*
« *de nos constitutions Monarchiques.* »

Cet article du journal officiel François fut publié pour contredire, en quelque sorte, la réponse de l'Impératrice au Corps Législatif qui étoit venu la complimenter sur les victoires en Espagne. « Je « suis très-flatté », dit-elle à la députation, « de « recevoir le témoignage d'estime du Corps Législa- « tif, *qui représente la nation*; c'est aussi le senti- « ment de l'Empereur. » Buonaparté lui écrivit, de Burgos, une lettre furieuse.

LE MINISTÈRE DE BUONAPARTÉ

EST COMPOSÉ :

D'un Grand Juge, qui est à la tête de la magistrature.

D'un Ministre des Affaires Etrangères.

D'un Ministre de l'Intérieur, dont le Département est le plus considérable. Le Ministre présente son *travail* au Conseil d'Etat lorsque Buonaparté l'a approuvé.

D'un Ministre de la Guerre *, pour les promotions de l'armée, etc., et d'un autre ministre de *l'Administration de la Guerre* qui a le département de l'habillement des troupes, des approvisionnemens, des fourrages, etc.

D'un Ministre de la Marine.

D'un Ministre du Trésor Public, qui paie les fonctionnaires publics et reçoit les fonds qui doivent être versés au Trésor.

D'un Ministre des Finances.

D'un Secrétaire d'Etat qui signe et enregistre tous les Actes du Gouvernement.

Tous les Ministres, à l'exception de ceux de la Police et des Affaires étrangères, ont leurs jours d'audience; il est rare que les Pétitionnaires obtiennent rien. On ne peut voir le Ministre de la Police et celui des Affaires Etrangères que quand ils donnent un rendez-vous. Ces Audiences présentent quelquefois un assemblage bien hétérogène. Je me suis trouvé un jour à celle de Fouché avec madame V——l, émigrée Françoise, qui est retournée à Londres, et qui étoit venue à Paris pour tâcher de recouvrer ses propriétés avec Bernier, qui avoit été Chouan, et qui est devenu évêque d'Orléans sous Buonaparté—avec M. de Calonne, M. de Narbonne, le fameux Santhonax, et Barrère.

L'inquisition, aucun tribunal, depuis le tribunal

* Le ministère de la Guerre a été divisé en deux branches, parce que Berthier étoit si scandaleusement fripon, que Buonaparté lui a retiré les marchés avec les fournisseurs de l'armée.

secret qui existoit en Allemagne, il y a quelques siècles, ne peuvent être comparés au ministère de la Police.

Tous les ouvrages *imprimés* doivent être envoyés à la Police pour être examinés avant d'être publiés. Remarquez bien que ce n'est pas le manuscrit qu'il faut envoyer, mais un exemplaire *imprimé;* en sorte que si l'ouvrage n'est pas approuvé, l'auteur en est pour ses frais.

On ne peut représenter une pièce de théâtre que lorsque la Police l'a approuvée. Tous les journaux, de toutes les parties de la France, doivent être envoyés à la Police. Buonaparté n'a pas trouvé cette précaution suffisante; il vient de réduire le nombre des journaux.

Tous les étrangers doivent, à leur arrivée, envoyer leurs passeports à la Police.

C'est là la *Haute Police*, connue sous le nom de *Police Secrète;* elle est sous la direction d'un Chef de *Division* qui se nomme Desmarêts, prêtre renégat de Grenoble, et *protégé* de Fouché. Ce mécréant a fait empoisonner plusieurs prisonniers d'Etat; et quand ils étoient à l'agonie, il arrivoit en habits sacerdotaux, pour les exhorter et leur donner l'extrême-onction; dans l'espérance, au moyen de la confession, d'obtenir des aveux et de faire des découvertes. Plusieurs personnes ont été arrêtées et ont péri victimes de confessions, vraies ou supposées.

La Police a pour espions des personnes du pre-

mier rang, des hommes et des femmes qui voient la meilleure compagnie de Paris, qui ont leurs carrosses. Ces espions de bonne compagnie reçoivent deux mille francs par mois; ils envoient leur rapport par écrit, signé du nom convenu entre le Ministre et eux.

Un ou deux ambassadeurs étrangers, et presque tous les secrétaires d'ambassade; un grand nombre d'étrangers, des acteurs, des danseurs, des banquiers*, des juges, des notaires, des prêtres, des filles entretenues, de viles prostituées, des joueurs, des négocians, des courtiers de change, enfin, des personnes de toutes les classes sont attachées à ce terrible tribunal.

Mais Fouché et l'autre Police ne peuvent engager un espion sans la sanction de Buonaparté, parce qu'il a une liste des espions de la Préfecture de

* La preuve qu'il y a des banquiers attachés à la police se trouve dans un des *Moniteurs*, du mois d'Août, 1805.

Le Général Dubuc, fait prisonnier à Pondichéry, avoit été conduit en Angleterre, et fut, à ce qu'il paroît, chargé d'une mission quelconque par le Gouvernement Anglois. Il arriva à Paris avec une lettre de crédit de la Maison Hammersley sur un banquier qui devoit lui compter cent louis par mois. Le banquier, dont la nièce a épousé M. Desmarêts, chef de la police secrète, avertit son *respectable* neveu, qu'un Général François étoit arrivé de Londres ayant une lettre de crédit de MM. Hammersley. Le banquier reçut pour instructions de livrer à son *respectable* neveu les lettres qui arriveroient au Général Dubuc, et celles qu'il écriroit à Londres. Le résultat fut que Dubuc et deux hommes nommés *Laa et Rossolin* furent arrêtés et fusillés.

Police, et ne veut pas qu'ils *mangent à deux râteliers.* *

La contribution que paient les *Maisons de Jeu*, qui n'est jamais moindre de six millions, et qui en temps de paix, va à huit, est destinée aux dépenses de la Police, indépendamment de l'énorme somme qu'elle reçoit du Trésor Public, comme on peut le voir dans l'état des dépenses publiques.

Le Ministre ayant tant à faire, on lui a donné quatre Conseillers d'Etat pour adjoints, et qui correspondent avec les Préfets des Départemens. Ces quatre Conseillers d'Etat sont MM. Réal, Pelet de la Lozère, Miot, et le Préfet de la Police de

* Buonaparté a aussi sa police particulière; Bourrienne en a été originairement le chef, et, ensuite, le Général Savary, Duc de Rovigo, qui vient de succéder à Fouché, Duc d'Otrante.

Dans les premiers temps de mon arrivée à Paris je dînai chez Tallien. C'étoit la mode alors de comparer Buonaparté à César; on n'avoit pas encore songé à Charlemagne. Je ne sais plus qui parla du nouveau César, sur quoi le Colonel Donadieu dit: « Eh bien! je ne demande pas mieux que d'être un Brutus. » — Il y avoit à ce dîner un M. La Chevardière, attaché à la police de Buonaparté, qui a été, depuis, Consul à Hambourg, et une Madame La Grave, attachée à la police de Fouché. La Chevardière demanda, au dessert, la permission de se retirer, prétextant une colique; il ne revint qu'au bout d'une heure. Madame La Grave fit son rapport à Fouché le lendemain matin. Quand le Ministre parla à Buonaparté de la conversation de la veille, celui-ci l'interrompit en lui disant: Je suis déjà au « fait. » J'allai dîner chez Fouché, le surlendemain, et il me donna l'avis de ne pas *fréquenter les Jacobins*. Le Brutus *in petto* et quelques autres convives furent exilés.

Paris, Dubois, qui a dans son arrondissement les départemens environnans. Ces quatre Conseillers d'Etat s'assemblent pour la forme, une fois par semaine, chez le Ministre, pour avoir l'air de se consulter et de délibérer sur les affaires de la Police.

Le Ministre envoie dans les pays étrangers des émissaires, sans que le Ministre des Affaires Etrangères en ait connoissance, et sans que les Ministres résidant à la Cour où il envoie ces émissaires soient dans le secret.

Il y a dans les Bureaux de la Police et dans ceux des Affaires Etrangères, des copies figurées de l'écriture de tous les Souverains, Ministres, Ambassadeurs, etc. on y trouve aussi leurs cachets, des caractères d'imprimerie, et du papier, de tous les pays, et le timbre des Papiers-Nouvelles Anglois.

Avant la guerre de 1805, il n'y avoit pas un Bureau de poste en Allemagne, où le Ministre de la Police de Paris n'eût des émissaires. Il n'existe pas sur le Continent un Bureau de Gouvernement dans lequel la France n'ait quelqu'un à sa solde. — Les conversations *des Tables d'Hôtes* de toutes les parties du Continent sont rapportées au Ministre de la Police de Paris.

Ce Ministre racontoit un jour devant beaucoup de monde que quatre personnes avoient dîné ensemble chez un restaurateur, dans une chambre particulière, et que le lendemain chacune d'elles lui fit son rapport de la conversation qui avoit été tenue à ce dîner.

Il y a un département de la *Préfecture de Police*, qui a des bureaux où les journaux, les livres, etc. sont aussi examinés C'est à la Préfecture de Police que sont enregistrés les mauvais lieux, les filles publiques, et le Bureau où on les enregistre se nomme *Bureau des Mœurs* *.

Il y a aussi une police secrète pour les cafés, les cabarets; elle emploie pour espions des mendians, des marchands de vieux habits, des portiers de maisons, des laquais de louage, des afficheurs, des cochers de fiacre, des vendeurs de chansons. — Il y a aussi des espions dans les églises, dans les marchés.

Les extorsions qu'exercent ces deux Bureaux de Police sont au-delà de ce que l'on peut concevoir. J'eus occasion d'aller solliciter la liberté de quelqu'un qui avoit été arrêté; le chef de division, un nommé Bertrand, me dit que je ferois mieux de ne pas me mêler de cette affaire, « que cela pourroit me compromettre. » Il savoit très-bien que l'homme étoit innocent, mais il faut que les amis d'une personne arrêtée craignent qu'on ne l'ait trouvée coupable; sa liberté se paie alors plus cher.

Je revis une autre fois ce même M. Bertrand, et lui fis observer que c'étoit par une méprise qu'on avoit arrêté l'homme pour qui je venois solliciter. « *Oh! que non*, » me dit-il; « *on ne se trompe* » *jamais ici que quand on met en liberté.* »

* M Bouchesciche (Prêtre) en est le directeur; il a pour ses peines une action sur le Journal des Petites-Affiches.

C'est à ce Bureau que sont signés tous les mandats d'arrêt, même des personnes arrêtées par ordre de Fouché.

Il y a dans ce Bureau une prison qu'on nomme *le Dépôt*. Souvent une personne arrêtée sur de faux soupçons se trouve dans le même donjon avec des voleurs, des assassins, des escrocs. Le prisonnier n'a pas toujours la liberté de voir ses parens ou ses amis, et alors il est mis *au secret*, c'est-à-dire, dans un cachot où il est seul, et il paie ce gîte un petit écu par nuit.

Les domestiques d'un homme arrêté par la Police n'osent pas dire qu'il a été arrêté ; ils disent qu'il est à la campagne.

Un homme arrêté et mis en liberté est averti que s'il raconte ce qu'il a vu et entendu pendant sa détention, il sera exilé.

Par un décret récent, Buonaparté a établi huit prisons dans lesquelles seront détenues les personnes contre lesquelles il n'existe pas de preuves suffisantes même pour les traduire devant un tribunal. D'après tout ce que je viens de faire connoître, il est évident que le tyran, long-temps avant de rendre ce décret, a fait emprisonner arbitrairement des individus innocens, et que, par conséquent, les choses vont sous Buonaparté comme elles alloient sous Robespierre.

Le fait suivant mérite une attention particulière.

M. de Vauban, émigré, qui avoit accompagné M. le Comte d'Artois lorsque ce Prince se rendit

sur la côte de France, obtint du gouvernement la permission de venir à Paris; il étoit à Varsovie, chez le Prince Poniatowsky, neveu du dernier Roi de Pologne. A peine étoit-il arrivé qu'il fut arrêté et conduit à la Préfecture de Police, où l'on trouva parmi ses papiers des notes et des memorandums relatifs à l'expédition de *l'Ile Dieu*. Ces notes n'étoient pas très-favorables aux Princes François ni aux émigrés; Buonaparté exigea que M. de Vauban mît ses notes en ordre de manière à pouvoir être imprimées. Il résista long-temps; mais on lui mit sous les yeux, d'un côté, l'appareil de la torture, et, de l'autre, la réinstallation dans ses propriétés. M. de Vauban rédigea ses notes, qui ont été publiées sous le titre de « Mémoires sur la « Vendée et sur l'Expédition de l'Ile Dieu, par M. « D. V. B. »

L'ouvrage fut lu avidement, et on y trouva la contradiction de l'imposture avancée par le Comité de Salut Public, que les vaisseaux de guerre Anglois avoient tiré sur les émigrés dans la Baie de Quiberon.

Le Gouvernement François n'accorde rien à un prisonnier d'Etat, pas même du pain et de l'eau.

J'aurai occasion de parler de la torture qu'on applique aux prisonniers dans ce Bureau de la Police *.

Quand le sort de la victime est décidé, on la transfère dans une prison.

Très-souvent la police change à dessein le nom

* M. Henry dirige ces exécutions. Il a aussi une action sur le Journal des Petites-Affiches.

du Prisonnier, surtout s'il est étranger, parce que si l'ambassadeur le réclame, la Police produit son registre pour prouver qu'il n'y a personne de ce nom-là dans ses prisons. Ce fut le cas d'un négociant Américain de Boston, M. Amory, qui fut arrêté à Milan lorsque Buonaparté s'y fit couronner. M. Amory fut amené à Paris et emprisonné au Temple. L'affaire étant venue à la connoissance du Ministre des Etats-Unis, neuf mois après l'arrestation de M. Amory, il fit des démarches auprès du Ministre de la Police ; on lui montra les registres sur lesquels ne se trouvoit point le nom de M. Amory, qui fut, cependant, mis en liberté après quinze mois d'emprisonnement.

On usa du même subterfuge quand le Ministre d'Autriche, le Comte de Cobenzel, réclama M. Oppenheim, fils d'un banquier de Vienne.

Les espions de la Police sont obligés de faire des dénonciations, vraies ou fausses, sous peine d'être renvoyés, « *parce qu'il faut que la Police travaille*. »

J'allai un jour chez M. Réal pour solliciter la mise en liberté d'un Anglois de mes amis qui avoit été arrêté à Tours, se rendant à Montpellier avec un passeport en règle. Le conseiller d'Etat m'avoua qu'il avoit signé le *Mandat d'Arrêt*, mais qu'il ne savoit pas par quelle raison : « Ce n'étoit qu'un mouvement de Bureau de Lenoir, son chef. »

La Police fait circuler des rumeurs, afin d'avoir un motif d'arrêter ceux qui les répètent. Quelquefois elle fait imprimer des libelles contre le Gouverne-

ment, les vend à des libraires qu'elle fait ensuite arrêter.

On demandera peut-être : *A quoi bon?* A plaire *au grand*, *au bon*, *au juste* Buonaparté, qui ne peut exister s'il n'est occupé de conspirations, d'emprisonnemens, de fusillades. On improvise des conspirations pour faire plaisir *au grand empereur.*

Indépendamment de ces polices, il y a une *Police Militaire*, pour les militaires seulement. Les espions de cette police ne sont pas moins actifs que ceux des autres polices. On en jugera par le fait suivant *.

Un commissaire des Guerres, M. Hauterive, arriva à Paris, chargé de dépêches du Commandant François en Hanovre. Il descendit à un Hôtel garni, s'habilla, prit quelques rafraîchissemens, et se rendit chez le Ministre, qui n'étoit pas chez lui. M. Hauterive ne laissa point ses dépêches, qu'il avoit ordre de ne remettre qu'au Ministre, parce qu'elles rendoient compte du mécontentement de l'armée en Hanovre, relativement à l'affaire de Moreau. Il laissa son nom et son adresse. Quelques heures après, un aide-de-camp du Ministre, accompagné de deux soldats, vint chercher les dépêches. M. Hauterive fut envoyé en prison et exilé. Il avoit probablement été dénoncé par quelqu'un sur sa route, pour avoir parlé de l'opinion de l'armée d'Hanovre; car il est très-certain qu'il n'avoit parlé à personne depuis son arrivée à Paris.

* Laborde étoit à la tête.

On conçoit que sous un pareil gouvenement il y a à la Poste un bureau chargé d'ouvrir les lettres ; ce bureau se nomme *le Bureau part culier ;* M. Siéyes frère de l'Abbé en *est* le chef ; il a sous lui deux François, M. Dugaz et M. Coulon, un Danois, M. Heysberg, qui a été obligé de quitter le territoire Danois pour y avoir été espion aux gages du gouvernement François, lorsque le *petit* Grouvelle étoit Ministre de la Grande Nation à Copenhague ; et un Anglois nommé Thompson.

Je suis entré dans tous ces détails, afin de montrer ce qu'est le gouvernement François ; qu'il n'y a en France que des lois de police, et que ces lois sont toutes tirées du code de Robespierre rédigé par Merlin, et connu sous le nom de *Loi des Suspects.*

Dans chaque Département, il y a une préfecture. Le Préfet réside daus le *Chef-lieu*, ou principale ville du Département. Il y a des Sous-Préfets et des Maires dans les villes moins considérables. Ces Préfets et Sous-Préfets correspondent directement avec les Ministres de l'Intérieur et de la Police. Un Préfet est une espèce de Ministre de son département ; il a sa police secrète et ses espions. *

Mais comme Buonaparté craint par-dessus tout de laisser trop d'influence à l'autorité civile, il a partagé la France en *Divisions Militaires*, qui comprennent

* Mme. de Vaubadon (près Valognes) est espion en arrêt sur les Vendéens. C'est elle qui a fait arrêter à Paris le brave Ducher. Elle est l'amie de Doulcet de Pontécoulant, sénateur, qui a fait manquer le 18 fructidor.

un, deux, quelquefois trois Départemens, et il a attaché à chaque division militaire un Général, un Etat-Major, et une force armée.

Les habitans doivent avoir grand soin de se mettre bien avec le Préfet, le Sous-Préfet, et le Général, sans quoi ils sont ruinés. Si ces satrapes envoient une plainte contre un habitant, il est emprisonné, fusillé, ou pillé. Si un habitant a une maison, un jardin, une sœur, une fille, qui *conviennent* à M. le Préfet ou à M. le Général, *il faut céder*, ou sa ruine est certaine : et dans les deux cas la mort s'ensuit; j'en appelle au témoignage des habitans de tous les Départemens. Il n'est pas un François qui ne sache que si un citoyen accusoit un fonctionnaire public, quelqu'atroce que fût sa conduite, et que le satrape fût informé seulement que le *gouverné* murmure, l'oppression redoubleroit.

La Gendarmerie est *la terreur* de la France. Dans toutes les villes, dans les villages qui ont cinquante maisons, il y a des Gendarmes. On est sûr de trouver un Gendarme dans toutes les auberges; il n'y a rien qu'un François redoute comme la vue d'un Gendarme. Les Gendarmes font des patrouilles sur les chemins, arrêtent les voitures, et les voyageurs sous le prétexte d'examiner leurs passeports, mais très-souvent pour effrayer les voyageurs et leur extorquer de l'argent. On ne fait pas vingt pas sans rencontrer un Gendarme.

Je crois avoir déjà dit que les écoles publiques avoient été établies sur un plan fort sage. Elles

embrassoient un système général d'éducation ; Buonaparté les a converties en écoles uniquement militaires. Les élèves en sont destinés à l'armée ; quand il a besoin d'officiers, il les tire de ces écoles. On ne doute plus en France que Buonaparté ne veuille faire de la nation Françoise une nation purement militaire ; on est mécontent, mais le tyran fait peu de cas de l'opinion d'un peuple dont il s'est déclaré le maître absolu.

Cette esquisse du gouvernement François suffit pour montrer que jamais aucun monarque n'a joui d'un pouvoir égal à celui dont jouit Buonaparté. Cependant, les Parisiens n'ont pas l'air d'esclaves intimidés. Les bals masqués et le carnaval ont été rétablis. Les autorités constituées portent des habits brodés et ont des carrosses. J'ai vu Siéyes à l'Opéra en habit brodé et en manchettes à dentelles ; il ne faut aux Parisiens que des amusemens, de *la représentation* et du luxe, pourvu que cela ne soit pas trop cher. Buonaparté sait que c'est là le caractère des Parisiens ; en conséquence il a ordonné à sa livrée *constituée* d'étaler une sorte de magnificence. J'ai connu un Conseiller d'Etat qui représentoit un jour à Buonaparté, que la modicité de son revenu ne lui permettoit pas de vivre magnifiquement : « Eh bien ! lui répondit celui-ci, faites des dettes ; « vos créanciers seront intéressés à soutenir mon « gouvernement. »

A son retour d'Italie, après la bataille de Ma-

rengo, ne pouvant plus répandre de sang hors de la France, il voulut établir un système de terreur dans l'intérieur. Sa conduite envers M. de Frotté, Chef Royaliste, qu'il fit fusiller au mépris de la capitulation signée par le Général Chamberihac, excita la plus vive indignation parmi le Parti Royaliste. Les Jacobins furent révoltés de lui voir établir *des Levers* et *des Cercles*, une garde consulaire, etc. Afin de contenir surtout les Jacobins, il imagina une conspiration. Fouché ne fut pas, d'abord, de cet avis; mais ce Ministre savoit se plier a tous les caprices de son maître; et jamais acte aussi infâme que celui que je vais rappeler, ne déshonora les pages d'aucune histoire.

Il paroît que le Général Arena, cousin et bienfaiteur de Buonaparté, s'exprimoit très-librement sur l'autorité qu'usurpoit le premier Consul, et se plaignoit de son ingratitude : on doit se rappeler que Arena avoit rendu des services à Buonaparté, à sa mère, et à ses sœurs, quand toute cette famille fut chassée de Corse en 1793. Arena avoit aussi à plusieurs reprises sollicité le rappel de son frère exilé à l'Ile d'Oleron, après le 18 Brumaire, en raison de sa conduite comme Député au Conseil des Cinq-Cents lors de cette fameuse *journée*.

Buonaparté qui connoissoit le caractère violent d'Arena, avoit décidé de s'en défaire; il le mit donc au nombre des conspirateurs.

Un certain Harel, brigand bien reconnu, fut chargé par la Police, *comme il l'a dit lui-même au*

procès, d'engager les Jacobins à tuer Buonaparté. Cet homme avoit connu Arena à l'armée, et prétendit être un *mécontent*. Il est un pauvre diable d'auteur, nommé Demerville, autrefois secrétaire de Barrère; c'étoit chez ce Demerville que les conspirateurs se rassembloient. Ils étoient au nombre de cinq : deux Italiens, l'un nommé Diana, poëte; un sculpteur, élève du célèbre Canova (Ceracchi), qui avoit fui l'Italie pour la cause de *la liberté Françoise;* et Topino Le Brun, peintre, élève de David, et qui avoit été un des Jurés du Tribunal révolutionnaire.

L'espion rapporta qu'il avoit été convenu d'assassiner Buonaparté à la sortie de l'Opéra, et que les conjurés devoient tous avoir des pistolets et des poignards.

Au signal donné pour arrêter *les assassins* dans la salle de l'Opéra, il ne s'y trouva que les deux Italiens et Topino. On trouva dans la poche de Diana un stilet; il étoit debout dans le corridor opposé à celui de la loge de Buonaparté. Arena prouva qu'il étoit chez lui et non à l'Opéra; Demerville, étant malade, n'avoit pas quitté sa chambre. Il fut arrêté le lendemain, mais Arena ne le fut que cinq jours après. Apprenant qu'on le nommoit parmi les conspirateurs, il écrivit à Fouché, qui conseilla à Buonaparté de ne pas aller plus loin. Mais Arena ne se contenta pas de sa lettre au Ministre; il en adressa une très-énergique à Buonaparté. Il fut mandé chez Fouché; il s'y rendit, et fut arrêté.

Quand les accusés parurent devant le tribunal, on

fit lecture de la déclaration qu'ils avoient faite à la Préfecture de Police lorsqu'ils avoient été arrêtés, c'est l'usage des tribunaux François. Les accusés protestèrent contre cette déclaration, disant, ce qu'on sait très-bien en France, que ces déclarations leur avoient été arrachées au milieu des tortures.

M. Bertrand avoit fait, à la Police, une question à Ceracchi : celui-ci n'y avoit pas répondu comme le vouloit M. Bertrand, qui lui mit un pistolet sur la gorge et *le fit répondre de manière à s'inculper.* Ceracchi interpella M. Villette, interprète de la Police, qui confirma le fait. Ceracchi, n'entendant pas assez le François pour répondre à des questions dont sa vie dépendoit, avoit demandé un interprète; on lui donna celui de la Police, qui s'étant conduit en homme d'honneur, perdit son emploi dès que le procès fut fini.

Cependant, sur les déclarations des accusés, arrachées par les menaces et la violence, et sur la déposition d'un seul témoin (Harel), qui, de son propre aveu, avoit été mis en œuvre par la Police, ces malheureux furent condamnés et guillotinés, à l'exception de Diana, qui fut acquitté, mais ensuite exilé. Ainsi, Diana, le seul sur lequel on eût trouvé une arme, et qui étoit à l'Opéra, fut acquitté, et Arena et Demerville, qui n'étoient pas sortis de chez eux, furent exécutés !!

Ce qu'on vient de lire est extrait de la procédure qui a été imprimée et publiée; si je n'avois pas cette

preuve sous les yeux, je n'aurois pas espéré que le récit en parût croyable aux François.

Diana fut banni du territoire François; quatre mille Patriotes Italiens que le Gouvernement François avoit corrompus, et qui avoient été obligés de fuir une patrie qu'ils avoient trahie, furent aussi bannis. Ceux qui appartenoient à ce qu'on appeloit la République Cisalpine, furent reçus dans leur patrie; mais Buonaparté fit remettre aux Ambassadeurs de Naples et de Rome une liste des sujets de leur Souverain qu'il bannissoit de France; il les fit conduire enchaînés, deux à deux, par des gendarmes, jusqu'aux frontières. A la frontière, ils furent remis à des détachemens de troupes Napolitaines et Romaines qui les y attendoient. Il est bon de faire remarquer que les Gouvernemens de Naples et de Rome ne firent périr aucun de ces hommes; il est bon que les sujets des Princes légitimes sachent que Buonaparté après les avoir séduits, les emprisonne, les torture, les fait périr pour satisfaire la soif de sang humain qui le dévore, ou les livre à leurs Souverains légitimes dans l'espérance qu'ils périront, mais que les Princes légitimes sont les seuls qui osent user de la plus belle prérogative du pouvoir, le pouvoir de pardonner. *

* Je ne puis me refuser à citer un autre trait de la cruauté de cet infâme tyran. Quand il entreprit son expédition de St. Domingue, la Légion Polonoise eut ordre de s'embarquer; mais les officiers et les soldats protestèrent contre cet ordre. Il fit

Buonaparté se trouva ainsi débarrassé de quelques Jacobins qu'il craignoit. Alors Fouché imagina un complot de Royalistes. Un espion fut chargé d'exciter quelques hommes de ce parti à *conspirer* contre le Premier Consul. Il paroît que l'espion ne communiqua pas à ceux qui l'employoient tout ce qu'il savoit; il fut convenu de faire une machine infernale, que la Police approuva; mais on n'en fit usage ni de la manière convenue, ni au moment fixé. Fouché ne se doutoit pas que le succès fût aussi probable; aussi l'agent employé dans cette affaire, craignant d'en être lui-même victime, prit la fuite; il n'y eut qu'une seule personne d'exécutée. Voilà le secret de la fameuse machine infernale.

A peu près vers le même temps, un M. du Rivoire fut arrêté à Brest comme espion du Gouvernement Anglois, chargé de s'assurer des moyens de détruire les vaisseaux François et Espagnols qui se trouvoient dans ce port. Il fut acquitté par le tribunal devant lequel il avoit été traduit. Quand Buonaparté connut le jugement, il entra dans une telle fureur qu'il ordonna que M. du Rivoire et les juges fussent arrêtés et conduits à Paris; ils furent tous envoyés au Temple. Je ne sais ce qu'est devenu M. du Rivoire, je n'ai pas entendu dire qu'il eût été assassiné ou empoisonné; mais les juges, après un

fusiller cinquante officiers et mille soldats, le reste fut embarqué, mais déserta aux Nègres aussitôt que l'occasion s'en présenta.

emprisonnement de douze ou treize mois au Temple furent exilés à l'Ile d'Oleron.

Le tyran vit bien que les Cours Criminelles des Départemens n'étoient pas disposées à sévir contre les *conspirateurs* dont le crime n'étoit pas prouvé légalement. Comme il falloit cependant que la vie du Premier Consul parût menacée par les Royalistes et les Républicains, le Sénat rendit une loi qui établissoit des *Tribunaux Spéciaux*, composés de Juges et de Militaires qui furent autorisés à juger les prévenus de crimes d'Etat sans convoquer de Jury.

On conçoit que ces juges furent nommés par le Premier Consul, comme Robespierre avoit nommé ceux des Tribunaux Révolutionnaires. Dans le cours de cinq mois, ces tribunaux spéciaux condamnèrent SEPT CENT VINGT-QUATRE personnes à mort *.

Buonaparté sachant de quel avantage les prêtres peuvent être aux tyrans, signa avec le Pape un Concordat, dont un article dit assez clairement, ce me semble, que les prêtres seroient ses espions, et lui révèleroient le secret de la confession. Dans le fait, ils font au *Ministrès des Cultes* un rapport de ce qu'ils apprennent au Tribunal de la Penitence; je ne prétends pas dire que tous les prêtres aient oublié à ce point les devoirs de leur saint ministère, mais il est très-certain qu'un nombre considérable de vic-

* Voyez l'exposé présenté au Corps Législatif, le 23 de Novembre, 1801, par le Conseiller d'Etat Thibaudeau. —*Moniteur* du 24 de Novembre, 1801.

times ont péri par une suite de l'Observation du serment prêté par les Ecclésiastiques, conformément à l'article VI du Concordat, portant :

« Le Clergé, avant d'exercer ses fonctions, prêtera « fidélité au Premier Consul, le serment de fidélité « exprimé dans les termes suivans : Je jure et pro- « mets, etc. etc. de demeurer soumis et fidèle au « gouvernement établi par la constitution de la Ré- « publique Françoise. Je promets également de « n'entretenir aucune correspondance, de n'être pré- « sent à aucune conversation, de ne former aucune « liaison, soit au dedans soit au dehors de la Répu- « blique, qui puisse en aucune manière troubler la « tranquillité publique ; et si je découvre dans mon « diocèse ou dans ma paroisse, ou ailleurs, rien de « préjudiciable à l'Etat, je communiquerai immé- « diatement au gouvernement TOUTES les informa- « tions que j'aurai. »

Le Concordat ne fit pas beaucoup d'impression sur le peuple ; il n'en eût fait aucune dans tout autre pays où une révolution comme celle de France dont le but étoit de renverser toutes les lois divines et humaines, eût eu lieu. Quand toutes les institutions religieuses et politiques ont été détruites, c'est une chimère de songer à les rétablir environnées du respect des peuples *.

* Buonaparté a eu occasion de se convaincre de cette vérité, quand il a fait des postillons, des clercs de procureur, Rois, et des laquais et des jockeys, Ducs.

Les Parisiens saisirent la première occasion qui se présenta de témoigner leur mépris pour les prêtres de Buonaparté. On représentoit l'Œdipe de Voltaire, et quand l'acteur eut débité les vers :

« Les prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense ;
« Notre crédulité fait toute leur science. »

Un applaudissement général partit de toutes les parties de la salle, et l'acteur fut obligé de répéter trois fois ces deux vers. Buonaparté assistoit à cette représentation, mais la conduite de ces *religieux* sujets le mit dans une telle rage qu'il sortit.

Peu de temps après l'établissement du Concordat, il eut une conversation avec M. de Volney, qui parla avec véhémence contre ce traité. Buonaparté lui dit qu'il ne l'avoit fait que pour satisfaire aux vœux de la majorité des François. « Si vous « désirez tant de vous conformer aux vœux de la « majorité des François, » lui répondit Volney, « vous rappellerez les Bourbons. » Buonaparté entra en fureur, frappa Volney ; mais le Sénateur étant plus fort que le Consul le renversa par terre. On se figure la confusion qui suivit ; Volney fut mis aux arrêts. Il fut bientôt mis en liberté, mais reçut l'ordre de ne plus reparoître aux Thuileries *.

Le *pieux* Napoléon songea alors à se canoniser, et comme il n'y avoit point de Saint Napoléon dans le calendrier, il en raya Saint Roch et se substitua à sa

* J'étois fort lié avec M. de Volney, qui a conté cette anecdote à qui a voulu l'entendre.

place. Il y a donc maintenant un Saint Napoléon dans le calendrier François.

Aussitôt l'Archevêque de Paris adressa une lettre pastorale aux Evêques, dans laquelle se trouve le passage suivant : « Ministres des autels, sanctifions « nos paroles, hâtons-nous, pour les surpasser par « un seul mot, de dire qu'il est *l'homme de la Droite « de Dieu ;* et faisons ainsi tout remonter à celui à « qui seul appartient la gloire, l'honneur, le pouvoir « et l'empire, dans les siècles des siècles. »

Fabre de l'Aude, Président du Tribunat, allant jusqu'à comparer *Madame Mère* (sobriquet que Buonaparté devenu empereur a donné à sa mère, la même qui a tenu des *mauvais lieux* en Corse et à Marseille) à la mère du Sauveur. « La conception « que vous avez eue en portant dans votre sein le « Grand Napoléon, n'a été assurément qu'une ins- « piration divine. » Ce sont les paroles de M. Fabre. L'Evêque d'Amiens dit dans son mandement que « Le Tout-Puissant ayant créé Napoléon, se reposa « de ses travaux. » Quels Evêques ! Quels Archevêques ! Quel Saint !

Du moment que Buonaparté arriva au pouvoir, mais surtout quand il eut réussi à se faire nommer Consul à vie, il étoit évident qu'il aspiroit à s'asseoir sur le trône de France, et qu'il vouloit détruire jusqu'à la trace du républicanisme pour s'en frayer le chemin. Mais avant de rien entreprendre, il essaya d'obtenir l'abdication de Louis XVIII en sa faveur.

Il paroîtra, peut-être, extraordinaire que Buona-

parte ait confié une mission aussi délicate à un étranger plutôt qu'à un François : c'est pourtant le fait. J'ai intimement connu l'homme qui fut chargé de cette mission, et comme, heureusement pour lui, il est hors des atteintes de Buonaparté, je peux en toute sûreté publier ce que je tiens de lui-même sur cette mission.

Au mois de Mars 1803, deux mois avant la rupture avec l'Angleterre, Buonaparté le fit venir, et lui dit :

« Je voudrois que vous allassiez à Varsovie pour « engager le Prétendant a abdiquer en ma faveur. « La proposition lui en sera faite par le gouverneur « de Varsovie*. S'il paroît disposé à accéder à la « proposition, vous lui communiquerez les instruc- « tions et les pleins pouvoirs de traiter avec lui que « vous aurez. J'ai l'intention de lui donner ainsi « qu'à sa famille une indemnité. En un mot, il « peut devenir Roi de Pologne, et ce royaume peut « recouvrer son ancienne splendeur. J'indemnise- « rai la Prusse en lui donnant la Hollande. La « Russie, qui, dans ce cas, céderoit ses possessions « en Pologne, seroit indemnisée en Turquie; et « l'Autriche aura la Silésie Prusienne en indem- « nité de la Gallicie : la Hollande est une compen- « sation plus que suffisante pour la Silésie et la Po-

* Elle fut faite par le President Meyer, Gouverneur Civil de Varsovie, qui y avoit été autorisé par le Roi de Prusse, ou, du moins, par son Secrétaire Beyme, qui étoit aussi son beau-frère, et qui étoit un espion à la solde de Buonaparté.

« logne Prussienne. L'Angleterre ne peut pas dés-
« approuver ces arrangemens ; elle peut garder
« Malte, et on peut réunir Hambourg et Bremen à
« l'Electorat d'Hanovre. Si elle ne croit pas ces
« possessions *solides*, qu'elle essaie de reconquérir
« l'Amérique ; je l'aiderai en envoyant trente mille
« hommes à la Louisiane. Je serois assez tenté de
« communiquer cette affaire à Lord Whitworth,
« mais je crains que les Gazettes Angloises n'en
« parlent. »

L'émissaire lui observa qu'aucune administration Angloise ne songeroit jamais à reconquérir l'Amérique. Buonaparté, lui prenant le bras, lui dit :
« J'ai dans ce pays-là un parti qui m'obéira, parce
« que je peux les perdre*. Si l'Angleterre consent
« à ma proposition, je garderai la Louisiane, qui est
« une excellente position comme siége d'opérations
« militaires et politiques. Si le Prétendant n'ac-
« cepte pas mes propositions, j'insisterai auprès du
« Roi de Prusse pour l'obliger à quitter Varsovie,
« parce que, dans ce cas, j'aurai d'autres vues sur ce
« pays-là, qui font que je ne me soucie pas qu'il s'y
« trouve autant d'émigrés François. En passant
« par Berlin, vous pouvez causer librement de cette
« affaire, et sur tout autre sujet avec le Ministre
« Haugwitz *qui est entièrement à nous*, et qui con-
« noît mes vues ultérieures sur la Pologne. Quand

* Avis aux écrivains Anglois que Buonaparté *pourroit perdre* s'ils cessoient de dire dans les journaux ce qui peut servir ses vues.

« vous serez à Varsovie, vous y verrez notre agent « public, qui étoit dans les Bureaux de Talleyrand, « et que le Gouvernement Prussien a reconnu en « qualité de Consul : son nom est Galan Boyer. « Ne lui parlez de l'objet de votre voyage, que lors- « que votre mission sera publiquement connue. « Vous m'informerez de ce qu'il fait à Varsovie, et « si Talleyrand n'a jamais eu de communication di- « recte avec le Prétendant, ou aucun *de ses gens.* »

A son arrivée à Berlin, l'émissaire apprit le refus formel de Louis XVIII, de renoncer à son droit au trône. La réponse du Roi a été imprimée. Je ne conçois pas ce qui a pu engager Sa Majesté à dire : « Je ne confonds point M. Buonaparté avec ceux « qui l'ont précédé, etc. » Je crois que Buonaparté, en faisant une semblable ouverture au Roi, annonçoit assez ses prétentions à fonder une nouvelle dynastie, et, dès lors, il étoit plus dangereux pour les Bourbons qu'aucun des gouvernemens révolutionnaires qui l'avoient précédé.

La réponse du Roi ayant circulé à Paris, on répandit le bruit que Buonaparté, nouveau Sylla, vouloit abdiquer, et que les ouvertures faites à Louis XVIII n'étoient que le prélude de cette démarche. Les Royalistes de Paris, qui en général sont des *gobe-mouches*, ne manquèrent pas de propager cette fable. C'est à ces rapports qu'il faut attribuer l'horrible catastrophe dont je parlerai bientôt, le meurtre du Duc d'Enghien.

Quand la réponse du Roi de France arriva à Ber-

lin, M. Haugwitz dit, non en sa qualité de Ministre Prussien, mais comme un homme employé par Buonaparté dans cette affaire, que la réponse *n'étoit pas assez digne ;* et avant de l'envoyer à Buonaparté il envoya un second message à Louis XVIII, par M. Meyer, et le chargea de dire au Roi, que « S'il « persistoit dans sa première réponse, il attireroit « sur sa tête des dangers, et que, peut-être, on ne lui « permettroit pas de rester où il étoit, » etc. etc.

Le roi répondit avec beaucoup de dignité ; « qu'il « ne changeroit rien à sa réponse. »

L'émissaire de Buonaparté n'attendit pas une réponse de Paris pour savoir s'il se rendroit à Varsovie, M. Haugwitz l'ayant assuré que le second message auroit l'effet desiré.

Cependant, à son arrivée à Varsovie, il apprit qu'il n'étoit pas probable qu'il y eût de négociation entamée ; en conséquence, il écrivit à Paris pour demander des instructions. Il reçut une réponse en date du 25 d'Avril, et jamais chef de brigands ne donna à un assassin de sa bande d'instructions aussi atroces. Ayant eu occasion de les voir, je vais les faire connoître ; les voici :

1. Le Prétendant ayant refusé d'accéder à la demande que lui a faite le Premier Consul, vous l'enleverez de force, et s'il fait la moindre résistance, vous le tuerez. Comme il est possible que, dans le cas d'une rupture avec l'Angleterre, une armée Françaisе occupe l'Hanovre, on vous enverra un détachement de troupes Françoises *en habits bourgeois.*

Le Comte Haugwitz en sera informé, et donnera des ordres à la Régence de Varsovie de ne point envoyer de troupes après vous pour ramener le Prétendant*.

2. Vous tâcherez de vous emparer des papiers de M. de la Chapelle, et de M. de la Chapelle lui-même, s'il est possible, ainsi que de M. le Comte d'Avaray.

3. Assurez-vous des commis de la poste à Varsovie pour intercepter, ou, au moins, lire les lettres qu'écrit Louis XVIII, et celles qui lui seront adressées.

Perregaux, le Banquier, eut ordre de remettre à Hambourg, à la maison C. M. Schroder et Ce. quatre mille ducats qui furent envoyés ensuite à Varsovie.

Au mois de Juin, un courrier du général Mortier arriva à Varsovie; Mortier informoit le Ministre confidentiel de Buonaparté, qu'il avoit eu ordre de lui fournir des hommes pour un objet particulier. L'émissaire n'accepta point l'offre, et quitta la Pologne. Il ne se conforma à aucune de ses instructions. Le Roi Louis XVIII peut, je crois, certifier que cet émissaire n'a rien entrepris contre lui ni aucune des personnes qui lui étoient attachées.

Un an après, deux émissaires François, le Colonel Beauvoisin, et un nommé Guillet, dont je parlerai

* Ceci explique la lettre de M. Haugwitz à M. Meyer, dans laquelle il dit que le refus de Louis XVIII attirera sur sa tête des dangers.

par la suite, furent envoyés à Varsovie pour concerter avec le Consul Galan Boyer les moyens d'empoisonner Louis XVIII, et toute sa famille. Cet infernal projet fut découvert; les deux émissaires prirent la fuite, mais M. Galan Boyer continua d'être l'agent accrédité de Buonaparté à Varsovie.

La Famille Royale se décida à quitter Varsovie, et fit très-bien, car, très-probablement, M. Haugwitz l'eût livrée à Buonaparté.

Je vais maintenant rendre compte du lâche assassinat dont le duc d'Enghien a été victime.

Les *Badauds* de Paris, comme je l'ai déjà dit, croyoient et disoient, depuis que la correspondance de Louis XVIII et du Gouverneur de Varsovie étoit publique, que les Bourbons alloient être rappelés.

Buonaparté, pour les convaincre qu'il travailloit pour lui-même et non pour les Bourbons, résolut de se défaire de toute la famille. Ses projets sur Louis XVIII ayant manqué (grâces à l'agent confidentiel de Buonaparté), il conçut le projet d'attirer en France les Princes François qui étoient en Angleterre, et de les faire accompagner par les Généraux Pichegru, Georges, etc.

L'affaire de Georges, dont je parlerai tout-à-l'heure, tourna différemment que ne le vouloit Buonaparté. Ayant échoué dans cette occasion et dans son projet sur Louis XVIII, le besoin de s'abreuver de sang humain lui fit jeter les yeux sur une victime qui est morte avec gloire, et dont le meurtre ne doit

jamais être, et ne sera jamais oublié. Si cet assassinat avoit été commandé par la politique, les partisans de Buonaparté pourroient l'excuser; mais ils ne peuvent pas même recourir à cette nécessité qui en politique sert quelquefois d'excuse au crime; un penchant naturel à la tyrannie et une soif inaltérable de vengeance, font les seuls motifs de Buonaparté pour verser du sang.

J'ai lu plusieurs récits de cet horrible assassinat. J'étois à Paris quand il fut commis; et j'affirme que les détails qu'on en a publiés ne sont pas exacts. Je vais entrer dans quelques détails qui ne seront peut-être pas sans intérêt, quoique le fait en lui-même soit connu.

Le fameux Mehée de la Touche * fut envoyé à *Ettenheim*, où il s'assura qu'il n'étoit pas difficile de se saisir de la victime. Buonaparté s'adressa d'abord à un de ses aides de camp, *Lacuée*, pour l'exécution de son projet. Ce jeune homme refusa positivement de s'en charger; il avoit été élevé avec M. le Duc d'Enghien, et il ne voulut pas devenir l'instrument de la mort du petit-fils de son bienfaiteur. M. Lacuée ne se doutoit pas que ce motif seul avoit déterminé son maître féroce à le choisir pour ce crime infâme. L'aide de camp fut envoyé en prison, et n'en sortit que quand le crime fut consommé; alors il reçut l'ordre de rejoindre son régiment. Il a été tué, en 1805, près d'Ulm.

* Je parlerai ailleurs plus au long de ce misérable.

Buonaparté avoit un autre aide de camp que les mêmes raisons et l'exemple de M. Lacuée auroient dû décider à refuser comme lui cette horrible mission ; cet aide de camp, M. *Caulaincourt*, étoit fils d'un homme qui devoit sa fortune à M. le Prince de Soubise, grand-père maternel de M. le Duc d'Enghien. M. Caulaincourt ne fut pas aussi délicat que M. Lacuée, il ne sentit aucun scrupule, et il accepta la mission. Il passa le Rhin. Le Duc étoit au lit; il vouloit faire résistance, mais les personnes de sa suite le conjurèrent de se rendre à une force supérieure.

Les gens de Buonaparté avoient espéré trouver le Roi de Suède chez le Duc d'Enghien, où il devoit passer quelques semaines; ils avoient ordre de l'arrêter; mais il étoit alors à Carlsruhe chez l'Electeur de Baden, son beau-père. Le Roi arriva quatre heures après le départ du Duc, et se conduisit avec beaucoup de courage et de présence d'esprit. Il fit sonner le tocsin dans tous les villages, et s'efforça de rassembler du monde pour courir après les assassins qui avoient enlevé le Duc et pillé sa maison. Mais avant que le Roi fût arrivé à Ettenheim le Duc étoit à Strasbourg, où il fut renfermé dans la citadelle.

L'intention de Buonaparté étoit de faire juger et fusiller le Duc à Strasbourg; mais le Préfet (M. Shée, Irlandois, oncle du Général Clarke, Ministre de la Guerre de Buonaparté) lui représenta que le peuple s'opposeroit à l'exécution. Le Duc étoit connu et aimé à Strasbourg, où il étoit souvent venu

avec permission. Les Strasbourgeois l'avoient souvent vu sur le territoire de Baden, et plusieurs d'entr'eux lui avoient été présentés et avoient été de ses parties de chasse. On abandonna donc l'idée de l'assassiner juridiquement à Strasbourg. Il y resta trois jours, après lesquels un ordre arriva de le conduire à Paris sous une forte escorte; on plaça deux gendarmes dans sa voiture. On lui dit de n'avoir aucune inquiétude, que Buonaparté vouloit le voir, pour lui offrir une place importante dans le gouvernement.

Il arriva à Paris à dix heures du soir, accablé de fatigue, ayant fait une route de cent vingt lieues sans s'arrêter. L'escorte trouva à la barrière un ordre de se rendre au Château de Vincennes. On le conduisit dans une des chambres du château; il demanda à changer de linge et à se raser, puisqu'il devoit voir Buonaparté; on lui répondit qu'il ne verroit personne jusqu'au lendemain. On lui offrit des rafraîchissemens; il prit un verre d'eau et de vin. On dressa un lit dans la chambre; mais on lui dit de ne pas se déshabiller, parce qu'on viendroit bientôt le chercher pour le conduire à une petite distance de Paris, et qu'alors il pourroit se raser et s'habiller.

Vers deux heures du matin, un homme vint lui dire de se lever et de le suivre; il le conduisit dans une chambre où une commission militaire étoit assemblée. Je puis affirmer, sans crainte d'être contredit, que l'étonnement du Duc d'Enghien ne

fut pas plus grand que celui de ses juges quand ils l'entendirent nommer. La consternation étoit peinte sur tous leurs visages ; l'un d'eux se trouva mal au point qu'on fut obligé de l'emporter hors de la salle, et on lui substitua un Albanois qui n'entendoit pas même le François.

Je crois devoir expliquer les causes de cette consternation des juges.

Murat, alors Gouverneur de Paris, avoit convoqué une Cour Martiale pour juger un prisonnier prévenu de haute trahison ; on ne le nommoit pas ; on ne dit point quel étoit son crime ; ce ne fut que lorsque le Duc d'Enghien fut amené devant les juges, que l'homme qui le conduisoit remit au Capitaine-Rapporteur, l'acte d'accusation et *ses instructions.*

On fit lecture au Duc de l'acte d'accusation, et la sentence fut portée immédiatement après ; on ne lui donna pas même le temps de parler ; il n'avoit point de Conseil ; il ne parut aucuns témoins au soutien de l'accusation ; il n'y eut pas une seule pièce écrite (même fabriquée) de produite pour prouver qu'il eût conspiré contre la vie du premier Consul.

Aussitôt que la sentence de mort fut prononcée, le Duc fut conduit dans le fossé sec du Château, où cinquante Mameloucks l'attendoient, et il fut fusillé aux flambeaux. Il ne voulut point se laisser bander les yeux, disant que : « Les Bourbons savoient « mourir. » Il a montré dans toute sa conduite

juqu'au dernier moment un grand héroïsme. Il coupa une mèche de ses cheveux, qu'il pria de faire parvenir à Mademoiselle de Rohan *, qui étoit à Ettenheim, et que l'on croit qu'il avoit épousée.

Buonaparté, son frère Louis, Murat, les généraux Duroc et Savary étoient présens à l'exécution. Louis s'evanouit quand il vit passer le Duc que l'on conduisoit dans le fossé. Buonaparté s'élança sur son frère et le jeta par terre à coups de pied.

On a prétendu que l'Impératrice Joséphine, *Madame Mère*, et d'autres, sollicitèrent la vie du Duc. Je sais très-positivement, que cela n'est pas, car aucune de ces prétendues solliciteuses ne savoit que le Duc avoit été arrêté, qu'il eût été renfermé dans la citadelle de Strasbourg, encore moins qu'il fût à Paris; quelques-uns des Ministres de Buonaparté ne savoient rien de ce qui se passoit. Le fait suivant le prouvera.

Une heure environ après l'exécution de Vincennes, deux gendarmes qui avoient été présens au meurtre du Duc d'Enghien, vinrent dans un cabaret près de la Barrière, et racontèrent au cabaretier ce qui venoit de se passer. Un agent de la Police qui les entendit, leur représenta qu'ils ne devroient pas répandre de faux bruits, dans un moment où la ville étoit déjà agitée †. Les gen-

* L'oncle de cette jeune Princesse a été aumônier de Joséphine !

† Pichegru venoit d'être arrêté.

darmes persistèrent dans leur dire, et affirmèrent qu'ils avoient été de service à l'exécution, et que le Premier Consul y étoit présent. L'agent de la Police les arrêta et les conduisit à la préfecture de Police. Il etoit près de six heures du matin; le Préfet étoit encore au lit. L'agent entra cependant, dans sa chambre à coucher, et lui fit son rapport. Le Préfet ne douta pas que les deux gendarmes ne fussent des conspirateurs déguisés.— Il écrivit sur-le-champ à Buonaparté, « qu'il venoit d'arrêter deux conspirateurs qui répandoient « des bruits injurieux à son caractère et à son hon- « neur — qu'ils avoient dit qu'un Prince de Bour- « bon avoit été arrêté en Allemagne par des troupes « Françoises, et fusillé à Vincennes. »

Les deux gendarmes écrivirent, de leur côté, à leur Général (Moncey), pour l'informer de leur arrestation. Moncey écrivit au Préfet que ces deux hommes n'étoient point des conspirateurs, et que ce qu'ils avoient dit étoit strictement vrai.

Je ne dois pas oublier de dire, que lorsque la division aux ordres de Caulaincourt passa le Rhin, d'autres divisions le passèrent aussi et prirent diverses directions. Elles étoient chargées d'arrêter les personnes qui étoient ennemies de Buonaparté, Allemands ou François, peu importoit. On les accusa d'entretenir des correspondances en France. Il y eut soixante personnes arrêtees sur ce pretexte;

elles furent amenées à Paris, et fusillées au *Champ de Mars*, sans même avoir été traduites devant un tribunal.

Quelque temps après le meurtre du Duc d'Enghien, Caulaincourt se trouva à dîner chez un chef de bataillon de la Butte-des-Moulins, avec Cambacérès, Siéyes, Hullin, etc. Là, un auriculaire peut rapporter les détails de cet affreux assassinat. L'hôte, indigné, fit cesser le dîner, et pria poliment les convives de se retirer.

L'assassinat du Duc d'Enghien excita une grande indignation dans toutes les classes du Peuple.— Fouché dit, en ma présence : « *C'est un coup de « fusil inutilement lâché.* »

Je passe maintenant à l'affaire de Georges, Pichegru, etc. etc.

J'ai déjà dit que, dans mon opinion, Buonaparté lui-même étoit l'auteur de toutes les conspirations contre lui. Quant à celle de Pichegru surtout, il ne peut y avoir aucun doute. Pour atteindre ce but, il envoya en Angleterre le fameux *Méhée de la Touche*, avec ordre de tâter les Ministres Anglois et d'essayer de les pousser à encourager un complot contre les jours de Buonaparté. Méhée avoue lui-même dans les Mémoires qu'il a été *forcé* de publier, que les Ministres Anglois avoient dit « que « l'Angleterre étant en paix avec la France, ils ne « pouvoient songer à rien faire au monde qui pût

« rompre la bonne intelligence qui subsistoit entre « les deux pays. » * En conséquence Méhée fut congédié, et à coup sûr on ne sauroit blâmer la conduite des Ministres Anglois à cet égard. Cependant, après que la guerre eut été déclarée, ce misérable trouva moyen de capter leur confiance, et ils se servirent de lui.

Cet homme avoit vivement à cœur de déterminer à partir pour la France les personnes qu'il étoit dans son pouvoir de trahir. Il étoit aidé par un nommé *Querelle*, espion comme lui et employé par son ami Réal †. Querelle vint ensuite en France avec deux individus nommés *Picot* et *Lebourgeois*, qu'il trahit, et qui furent fusillés comme conspirateurs. Querelle avoit si bien su s'insinuer dans les bonnes grâces des Royalistes en Angleterre, qu'il avoit toute leur confiance ¶.

* Voyez « La correspondance des Jacobins de France avec « les Ministres Anglois par Méhée de la Touche. »

† Pendant la retraite de Fouché de son ministère, Réal étoit spécialement chargé par Buonaparté « de faire la police, » en ce qu'il trouvoit son grand juge *trop bête* pour cet emploi.

¶ Pour prouver cette assertion, je n'ai qu'à citer le livre de *Méhée de la Touche*, où il dit : « La police a parmi les agens de « Georges, des hommes qui lui ont désigné plusieurs personnes « très-actives. Il (Querelle) a dit tout ce qu'il savoit ; et, ce « qu'il y a de plus triste, c'est qu'il a indiqué les différens gîtes « où se rendoient les Royalistes qui se préparent à délivrer la « France, » etc. etc. pag 193.

Un nommé *Bouvet de Lozier* étoit aussi employé par le Gouvernement François à pousser Georges et les autres à se rendre en France.

Le Général *Lajolais* a été regardé comme un espion venu en Angleterre pour aider à la chose, et pour essayer de faire croire à Pichegru que *Moreau* étoit disposé à co-opérer à la chute du tyran.

Il étoit essentiel pour Buonaparté d'avoir Moreau impliqué dans la conspiration, même en inventant le mensonge le plus improbable et le plus impudent, parce qu'il vouloit écarter un ennemi aussi redoutable avant d'essayer de se rendre souverain de la France. Enfin, ce fut sur des invitations et des encouragemens semblables que ces malheureux Royalistes se rendirent en France, et ils étoient trahis avant même de partir.

Lorsqu'ils arrivèrent à Paris, Pichegru alla voir un nommé *Roland*, qui avoit été dans le Commissariat de son armée. Cet homme, sans perdre de temps, se rendit chez M. Desmarêts, chef de la Police secrète, et donna avis de l'arrivée de Pichegru. La police n'avoit pas besoin de cet avis, elle le savoit déjà; mais elle pressa Roland de faire trouver ensemble Moreau, Georges et Pichegru, en présence ou de lui, Roland, ou de Lajolais, ou de Bouvet de Lozier. Il arriva cependant que Georges ne vit jamais Moreau; les espions, tels que Roland, etc. déposent que Pichegru leur avoit *dit* que Georges avoit vu Moreau, et ce témoignage fut en-

suite produit en justice contre Moreau, quoique ; Pichegru étant mort à cette époque, de semblables *on dit* fussent inadmissibles d'après tous les principes de loi ; de raison et de justice. Georges, cependant, persista à nier avoir jamais vu Moreau de sa vie, avant le jour où ils furent mis en jugement ensemble.

Cette déclaration de Georges étoit de la plus stricte vérité, et Pichegru persista toujours à dire que Georges et Moreau ne s'étoient jamais vus. On ne pouvoit, en conséquence, jamais prouver à Moreau, qu'il y eût aucune espèce de liaison entre Georges et lui. C'est une des raisons pour lesquelles Pichegru fut étranglé au Temple ; on ne vouloit pas qu'il dît en pleine Cour ce qu'on lui attribua après qu'il eut été étranglé par les Mameloukes de Buonaparté.

Cette négociation, pour procurer une entrevue entre ces trois personnes, retarda l'arrestation de Georges, etc. En outre, les auteurs réels de la conspiration avoient l'espoir que sur ces entrefaites un Bourbon arriveroit, mais que, dans tous les cas, ils verroient augmenter le nombre de leurs victimes. Le Gouvernement n'avoit rien à craindre ; il savoit tout ce qui se passoit ; et pour jouer la farce jusqu'au bout, ce même Méhée de la Touche, qui étoit alors à Paris, eut ordre d'écrire à M. Drake pour lui demander s'il étoit vrai que Georges fût à Paris. La police fut cependant obligée d'arrêter toutes les parties impliquées beaucoup

plus tôt qu'elle ne l'eût désiré, et cela par la circonstance suivante.

Il paroît que la Préfecture de Police n'étoit pas du tout dans le secret, mais que tout se conduisoit par la Haute Police sous les ordres immédiats de Réal. Un jour Picot, domestique de Georges, alla chercher dans un cabaret une douzaine de bouteilles de vin; c'étoit un homme de fort mauvaise mine; il attira l'attention d'un inspecteur de police qui étoit ordinairement de service dans ce cabaret. Le lendemain il vit encore Picot, et demanda au cabaretier, ce que c'étoit que cet homme qui avoit si mauvaise mine: ils crurent tous les deux que c'étoit un voleur et qu'il faisoit partie d'une troupe. Picot retourna au même cabaret; il fut accosté par l'homme de la police; Picot lui répondit très-rudement, et là-dessus l'inspecteur lui demanda sa carte de sûreté; * Picot n'en avoit pas à produire. L'inspecteur demanda où il demeuroit, et dit qu'il enverroit chez son maître, le prenant pour un domestique. — A ces mots, Picot tira un pistolet, et essaya de faire feu sur l'inspecteur, mais le coup ne partit pas; il fut arrêté et déclara qu'il étoit domestique d'un émigré.

* Dans ce pays de liberté, tout individu est obligé de se munir d'une carte de la police, qu'on appelle « *Carte de Sûreté.* » On y désigne l'âge de la personne, etc. etc., comme dans un passeport. Tout agent de la Police, tout gendarme, peut arrêter une personne dans la rue, et lui demander à voir « sa carte de sûreté. »

Cependant, après qu'on l'eut mis à la torture * à trois reprises différentes pour le forcer à dire le nom de son maître, il avoua qu'il étoit au service de Georges qui étoit à Paris.

Le Préfet de Police ne perdit pas de temps à faire son rapport à la Haute Police et à Buonaparté, se regardant comme porteur d'une très-grande nouvelle. En conséquence de cette arrestation anticipée de Picot, la Police crut devoir arrêter, sans perdre de temps, les autres personnes qu'elle avoit ordre d'arrêter ; elle réussit à les prendre toutes, excepté Georges et Pichegru. Ne voyant pas revenir Picot, ils avoient tous pris l'alarme et quitté leurs logemens où ils vivoient tous ensemble ; c'étoit Bouvet de Lozier qui l'avoit pris pour eux. Une récompense d'un million fut offerte pour l'appréhension de Pichegru, qui s'étoit réfugié chez un ami, nommé *Blanc*, courtier de change, et qui le trahit pour avoir la somme promise ; mais lorsqu'il la réclama, Murat, qui avoit signé la proclamation, le fit arrêter et l'exila de Paris.

Georges fut trahi bientôt après, par un jeune homme nommé *Leridan*, qui, pour continuer la comédie, fut mis en jugement avec lui, trouvé coupable, mais obtint son pardon.

* Si quelqu'un doute que la torture soit en usage en France, qu'il lise le procès de Pichegru, etc. etc.; il y verra que Picot retroussa sa manche en plein tribunal, et montra sur son bras les marques de l'instrument avec lequel on l'avoit torturé.

Immédiatement après, le Général Moreau fut arrêté.

On afficha des proclamations dans différens quartiers de la ville, portant que l'*Ex-Général* * étoit à la tête d'un parti de brigands. Buonaparté reçut des Adresses de toutes les parties de la France, et des armées, le félicitant de sa délivrance, etc. insinuant que pour mettre fin à la révolution, il falloit ôter tout espoir à l'ancienne Dynastie. En conséquence, le Sénat et le Tribunat firent modestement la proposition à Buonaparté, et parvinrent à lui persuader de se faire Empereur.

Pour revenir à l'affaire de Moreau, Buonaparté n'ayant pu réussir dans son projet de faire trouver Georges et Moreau ensemble, et Pichegru persistant toujours à nier qu'ils se fussent vus, on se détermina à se débarrasser de ce dernier, et de s'en tenir pour tout témoignage à des ouï-dire d'espions qui ne manquèrent pas de jurer qu'ils avoient entendu Pichegru dire que Moreau et Georges s'étoient vus. Si on eût pu prouver cette accusation contre Moreau, on en eût conclu, qu'il étoit d'accord avec Georges pour renverser le Gouvernement. On n'envisageoit pas son entrevue avec Pichegru sous un point de vue aussi défavorable, parce qu'ils avoient servi dans la même armée, et on supposoit que

* Avant d'être mis en jugement il fut cassé: c'est très-commun en France. On commence par priver les accusés de leur rang et de leurs propriétés, et ensuite on les juge.

Pichegru désiroit engager Moreau à obtenir son retour en France; et ce n'étoit pas plus un crime à Moreau d'avoir vu Pichegru que ce n'en étoit un à un des Sénateurs et à un des Ministres de Buonaparté, qui avoient eu aussi une entrevue avec lui; ce Ministre étoit *Barbé de Marbois*, et le Sénateur, Barthélemy, qui avoient été déportés à Cayenne avec le général Pichegru.

Mais Buonaparté redoutoit en outre la popularité de Pichegru, et le langage ferme, énergique et hardi qu'il avoit tenu à Réal * lorsqu'il avoit été interrogé, et qu'on craignoit qu'il ne répétât publiquement devant le tribunal. En conséquence, sa perte fut résolue.

Pichegru étoit gardé par deux gendarmes; mais comme la Police ne se soucioit pas d'avoir des gendarmes dans la maison où le meurtre devoit se commettre, on les éloigna sous prétexte qu'il y avoit beaucoup de mécontentement dans la Gendarmerie, et qu'on ne pouvoit pas compter sur eux, (ce qui par parenthèse étoit vrai.) En conséquence, des Mamelouks et des Albanois furent chargés de faire le service au Temple, et l'exécution fut confiée à des Mamelouks. Quatre hommes l'étranglèrent,

* Réal lui dit : « Vous êtes certainement venu avec le projet « de rétablir les Bourbons. » — « Et quand cela seroit, » répondit Pichegru, « qu'est-ce qui est le plus honorable, de placer la « couronne sur la tête d'un Prince légitime, ou de la placer sur « celle d'un faquin que je n'aurois pas laissé battre le tambour « dans mon armée? »

et ces quatre hommes furent ensuite fusillés pour quelque crime supposé : le fait est que le Gouvernement avoit peur qu'un jour ou l'autre ils ne parlassent. *

Mais ce qui *convainquit* le Public, que Pichegru avoit été assassiné, fut une étourderie inconcevable que le gouvernement commit.

C'est un fait bien connu, qu'on annonça publiquement que le corps de Pichegru seroit transporté du lieu où il avoit été assassiné dans la Cour de justice criminelle, pour y être examiné, et pour y faire lecture du procès-verbal des chirurgiens rendant compte des causes de sa mort, en présence de tous les juges de cette Cour, qui eurent l'ordre de s'y rendre. Mais lorsqu'ils arrivèrent, on n'avoit pas encore apporté le corps de Pichegru, parce qu'il n'étoit pas encore assassiné, et que l'exécution n'eut lieu que le lendemain du jour pour lequel les juges avoient été mandés.

En conséquence de cette étourderie, ils s'en retournèrent, très-surpris. Le lendemain, ils furent de nouveau mandés pour le jour suivant, et dans l'intervalle le malheureux Pichegru fut étranglé †.

* Spon, brigadier de Gendarmerie, Pompon, un des geôliers du Temple, et le général Savary, étoient aussi présens, ainsi que le concierge du Temple. *Spon* disparut peu après le meurtre, et *Pompon* mourut environ deux mois après. Toutes les fois qu'un des prisonniers du Temple le questionnoit sur Pichegru, il étoit hors de lui.

† Un juge respectable de cette Cour, que je ne puis nommer,

On trouva sur lui des lettres-de-change tirées de Londres par messieurs Thelluson et C.e pour des sommes considérables, sur MM. Thornton, Power, Perregaux et C.e banquiers à Paris. Pichegru n'avoit encore présenté aucune de ces lettres-de-change à l'acceptation, et comme on peut bien s'y attendre, elles n'étoient pas à l'ordre de Pichegru, mais à celui de quelqu'autre personne.

Lorsque Buonaparté vit ces lettres-de-change; il envoya M. *Paques*, Inspecteur-Général de la Haute-Police, chez les banquiers nommés ci-dessus leur ordonner de payer ces billets, quoiqu'ils ne fussent pas acceptés. * En cas de refus, il menaça de les faire arrêter comme complices de la conspiration!

Les banquiers de Paris ne firent pas mystère de cette affaire, et MM. Thelluson et C.e doivent avoir connoissance de ce fait, en ce qu'ils se sont conduits dans cette occasion de la manière la plus honorable; car ni MM. Thornton, ni Perregaux,

m'a fait voir les deux lettres, et me dit cette circonstance, les larmes aux yeux. Il contribua à sauver la vie de Moreau, et fut *honoré* en ne recevant pas l'Ordre de la Légion-d'Honneur.

* Au moment où Buonaparté entroit à Berlin avec son armée, ils rencontrèrent la malle d'Hambourg qui partoit; ils l'arrêtèrent et ouvrirent le pacquet. Ils y trouvèrent quantité de traites tirées par des maisons de Berlin sur leurs correspondans à Hambourg. Ces traites y furent envoyées et les négocians sur lesquels elles étoient tirées furent forcés de les payer, quoiqu'elles ne fussent ni acceptées ni régulièrement endossées.

n'avoient de fonds à MM. Thelluson; mais ils acceptèrent les traites pour l'honneur du tireur. Ces messieurs auroient pu dire : « vous n'auriez dû payer « ces traites à personne qu'à ceux à l'ordre de qui « elles étoient payables. » Mais MM. Thelluson se sont conduits comme ils ont toujours fait, en négocians scrupuleusement délicats.

Le procès commença bientôt, mais non par un Jury; un décret du Sénat avoit suspendu pour trois mois cette forme de procédure à Paris.

Le tribunal n'étoit composé que des juges seulement; mais avant le procès on fit circuler quantité de brochures pour prouver les crimes de Moreau, *antérieurs* au 18 Fructidor, et ses anciennes liaisons avec Pichegru.

L'acte d'accusation portoit sur une conspiration pour renverser le Gouvernement de la république, (comme on continuoit encore à l'appeler par dérision) quoiqu'on ne fit paroître aucun témoin qui pût prouver que Georges eût jamais vu Moreau. Un autre chef d'accusation portoit que Moreau avoit été en correspondance huit ans auparavant avec le Prince de Condé pour renverser le Directoire, (entreprise que Buonaparté lui-même avoit exécutée); qu'il savoit que Pichegru étoit un traître, et qu'il ne l'avoit pas dénoncé. Le même acte d'accusation portoit que Georges et autres étoient impliqués dans l'affaire de la *Machine Infernale*, et *autres* actes de violence dans la Vendée. Roger et St. Victor étoient prévenus dans le même acte d'ac-

cusation, d'avoir arrêté et volé des diligences dans l'année 1795. Mais la partie la plus curieuse de cette procédure hétérogène étoit, que l'abbé *David* y étoit accusé d'avoir pris part à cette conspiration, tandis qu'il étoit demeuré prisonnier à Calais près de trois mois avant qu'on y eût seulement songé.

Pour prouver ces différens chefs d'accusation, on produisit des témoins. Lorsqu'on ne pouvoit pas prouver par témoins, on interrogeoit les accusés eux-mêmes ; et s'ils ne répondoient pas à une question qui tendoit directement à les faire s'avouer coupables, on enregistroit leur silence comme un aveu de leur crime.

Tous les artifices que la perfidie put suggérer à la tyrannie furent employés contre Moreau par le despote sanguinaire. Mais si ce grand Général, ce vertueux Patriote, cet homme aimable, n'eût pas eu horreur d'exposer la vie de ses compatriotes dans une guerre civile ; s'il eût pu prendre la résolution de montrer pour sa propre défense le même courage qu'il avoit manifesté à la tête des armées de sa patrie, le monstre qui vit aujourd'hui pour le malheur de la France et du monde civilisé, eût bientôt cessé d'exister.

Chaque jour, à la fin de la séance, les prisonniers étoient reconduits à leurs prisons, entre deux haies de soldats. Lorsque Moreau passoit, les soldats présentoient les armes, et plusieurs lui dirent à l'oreille : « Mon Général, voulez-vous de nous ? » — « Non » répondoit-il, « je n'aime pas le sang. » Il n'avoit qu'à

dire un mot, et Buonaparté eût été prisonnier au Temple en moins de six heures. C'étoit l'opinion générale.

Avant que l'avocat de Moreau ne commençât son plaidoyer, le Général prononça un discours admirable qui électrisa tout l'auditoire. Tout le monde se leva et battit des mains, circonstance aussi rare dans les cours de justice de France que dans celles d'Angleterre.

Le Grand Juge qui faisoit régulièrement son rapport à Buonaparté de ce qui se passoit à la Cour criminelle, fut, à ce qu'il paroit, trompé par l'agent qu'il employoit pour lui rendre compte, heure par heure, de ce qui s'y passoit. On dit au Grand Juge que le discours étoit assez mauvais, et plus propre à faire tort au Général qu'à le servir. Là-dessus le Grand Juge ordonna que le discours fût imprimé et distribué. Il alla ensuite à St. Cloud, et rendit compte à Buonaparté de ce discours et des ordres qu'il avoit donnés pour le faire imprimer. Cependant, Murat qui avoit été présent au Tribunal, arriva à St. Cloud et rendit compte de ce qu'il avoit vu et entendu, ajoutant qu'il ne concevoit pas comment le Grand Juge pouvoit permettre qu'on imprimât un semblable discours, qu'il montra à Buonaparté tel que les écrivains sténographes l'avoient recueilli.

Aussitôt l'Empereur de nouvelle fabrique tomba sur son Grand Juge et le battit cruellement : on l'ôta de la présence du tyran, qui sans cela l'eût tué. Un témoin oculaire de cette scène m'a dit que rien au

monde n'étoit plus risible que de voir le Grand Juge étendu tranquillement sur un sopha et se laissant assommer comme un esclave sans faire la moindre résistance ; et lorsqu'on l'amena dans l'antichambre, il étoit baigné dans son sang, sa robe déchirée, et tenant sa perruque à la main. Pendant toute cette scène il pleuroit comme un écolier *, et

* La conduite de l'amiral Bruix qui commandoit la flottille de Boulogne, fut bien différente de celle de ce Grand-Juge ; il y avoit différence d'opinion au sujet de quelqu'opération navale entre l'amiral et le tyran qui se servit de termes très-injurieux. Bruix répondit avec courage, et Buonaparté riposta par un coup de poing à la figure. A cette insulte l'amiral tira son épée et l'a lui eût passée au travers du corps, s'il n'en eût été empêché par les officiers qui étoient présens. Cette querelle eut lieu sur la plage de Boulogne, et plusieurs personnes en furent témoins. Bruix arracha ses épaulettes et les foula aux pieds, ainsi que sa croix ; il donna sa démission de la place d'Amiral et de Conseiller d'Etat. Il mourut peu après, sans doute par le poison †. Les agens de Buonaparté firent courir le bruit qu'il étoit mort de chagrin d'avoir reçu cette insulte ; mais cela ne sauroit être vrai. Il avoit fait tout ce qu'un homme d'honneur pouvoit faire. Je me rappelle qu'étant un jour avec *Réal*, il me fit voir

† Je tiens de très-bonne part que le poison que Buonaparté fait administrer à ses victimes est préparé ; il ne corrode pas les entrailles des victimes, et ne laisse même aucune trace. Quand il se propose de faire empoisonner quelqu'un, M. Desmarets de la Police Secrète, et quelquefois *Savary*, envoie chercher le cuisinier ou le valet de chambre de la victime designée, et malheureusement, soit par récompenses, soit par menaces, ils manquent rarement d'en venir à leurs fins sanguinaires. On trouvera dans le cours de cet ouvrage quelques faits importans à ce sujet.

Buonaparté couroit par la chambre criant : « Mal-« heureux Prince que je suis de n'être entouré que « par un tas de J——F——» ; langage bien naturel à un tel Prince.

un passage d'un ouvrage écrit en Angleterre, qui portoit que Buonaparté donnoit des coups de pied à ses ministres. « Non, « non, » dit Réal, « il ne donne pas des coups de pied, mais « des coups de poing. »

Une autre preuve de la violence de son caractère est sa conduite vis-à vis feu M. Perregaux le banquier. Lorsque Buonaparté alla en Italie pour se faire couronner, il vouloit que la banque lui avançât de l'argent. Perregaux qui étoit à la tête de cet établissement, lui dit qu'il étoit impossible à la banque de faire aucune avance. Là-dessus Buonaparté entra dans la plus grande fureur, disant : « Vous êtes tous des F——gueux, » et lui jeta un chandelier à la tête. Perregaux rentra chez lui fort malade, et ce traitement qu'il avoit essuyé devant une douzaine de personnes lui tint tellement à cœur que sa tête partit, et il est mort absolument fou. Tout Paris sait que ce récit est de la plus exacte vérité.

Je veux raconter un autre trait de violence contre un courrier qui arriva à Bayonne, (lorsque Buonaparté étoit dans cette ville en mai 1808) envoyé par le général Andréossi. Ce courrier étoit un peu en retard, ce qui mit l'*Autocrate* dans une telle fureur qu'il le renversa d'un coup de poing et le battit cruellement. On emporta le pauvre diable presque sans sentiment, car même le dernier des François ne peut soutenir l'idée d'être battu. Lorsque Buonaparté en eut besoin quelques heures après pour l'envoyer à Bordeaux, on lui dit que l'homme étoit malade et *qu'il s'étoit rompu un vaisseau*. Il fut, cependant, obligé de paroître en sa présence, et il s'attendoit fermement à être rossé de nouveau ; au lieu de cela, Buonaparté lui donna plusieurs bourses d'or qu'on évalua à environ quinze cents louis. Plusieurs de ses courtisans envioient au courrier les coups qu'il avoit reçus.

Les amis de Moreau, particulièrement le Général *Lecourbe* et M. Tourton, riche banquier de Paris, firent répandre un nombre considérable d'exemplaires de ce discours : tous deux furent exilés, comme affaire de règle. Le premier n'a pas encore eu la permission de revenir de son exil*; le dernier y est resté trois ans.

Après une procédure qui dura quatorze jours, les juges se retirèrent pour délibérer à neuf heures du soir; et tout étoit préparé pour condamner Moreau; mais, grâces à la résistance de cinq des juges, savoir: MM. Martineau, Vice-Président, Lecourbe, Clavière, de la Guillomie et Rigaud-Roquefort, il échappa au supplice; sans eux, il eût été sacrifié. †

* Environ un an après que le général Lecourbe eut été exilé, son frère, juge de la Cour Criminelle, et qui n'avoit pas voté pour le supplice de Moreau, alla un jour au lever du tyran, pour solliciter le rappel de son frère, ne s'imaginant pas que *Sa Majesté* pût garder si long-temps du ressentiment contre un brave officier. Mais M. Lecourbe oublioit que Buonaparté est Corse. Dès que celui-ci l'aperçut, il courut à lui comme un tigre, et sans s'informer du sujet qui l'amenoit, vociféra en présence de tous ses courtisans et du Corps Diplomatique. « Comment osez-vous, *Juge prévaricateur*, venir ici souiller mon palais par votre présence ? Sortez de suite, ou je vous f—– par la croisée, » accompagnant ce discours de juremens que la décence ne me permet pas de répéter. — Ce juge a été renvoyé quelque temps après par la voie d'élimination.

† On a fait courir le bruit que ce dernier avoit reçu 30,000 fr. de Madame Moreau, et qu'il en avoit refusé 10,000 de Réal. Les faits sont-ils vrais ? la réputation de vendre la justice est souvent un prétexte pour calomnier !!!

Ces Juges déclarèrent donc que, si Moreau étoit jugé coupable, ils protesteroient contre la décision de la Cour; et quoiqu'ils fussent dans la minorité, ils ne souffrirent pas qu'on allât aux voix sans proclamer hautement leur opinion. Cette déclaration des juges fut communiquée à Murat, qui sur-le-champ se rendit à St.-Cloud.

Le tyran jura, s'emporta, et dit qu'il s'embarrassoit fort peu de ce qui pourroit arriver, mais que Moreau ne seroit pas remis en liberté. Le Général *Moncey*, Commandant de la Gendarmerie, lui dit qu'un esprit de mécontentement régnoit dans ce corps. « Si je croyois cela, » dit Buonaparté, « je le casserois sur-le-champ. » — « Si vous faites cela, » répondit Moncey, « ils mettront le feu aux quatre coins de Paris. »

De tous côtés on faisoit savoir à Buonaparté, qu'il étoit sur les bords du précipice : en conséquence, l'ordre fut envoyé aux juges de Paris d'absoudre Moreau du crime capital. Telle est la pureté qui règne sous ce despote dans l'administration de la justice en France !

Lorsque le jugement fut prononcé, ce qui eut lieu à quatre heures du matin, la populace qui étoit restée là toute la nuit, poussa des cris de joie, et cria « *Vive Moreau*, » car ce n'étoit que par rapport à Moreau que le peuple prenoit intérêt à cette affaire. Les Parisiens ne sont pas dans l'habitude de courir à leurs Cours de Justice ou à leur corps Législatif; ils savent que dans l'un et l'autre endroit tout

est moquerie et jeu de théâtre. Le jour que Moreau fut absous on donna au Théâtre François la tragédie *des Templiers*, dans laquelle un des Templiers dit :

« La torture interroge, et la douleur répond. »

Les spectateurs applaudirent ce vers, et le firent répéter trois fois à l'acteur ; ce qui mit Buonaparté, qui étoit présent, dans une telle fureur qu'il sortit sur-le-champ de la salle.

Dans une autre occasion, madame Murat étant au Théâtre de la Porte St.-Martin, quelqu'un cria du parterre : « Voilà une Princesse *du Sang ;* » un autre dit « *d'Enghien.* »

On ne porte pas à moins de six mille le nombre des personnes qui furent arrêtées dans cette occasion; les témoins même qui étoient sommés de comparoître au procès, furent détenus comme prisonniers, et très-rigoureusement incarcérés. On les conduisoit des différentes prisons dans des chariots de fer à peu près de la forme d'un corbillard, et couverts. Plusieurs des témoins et des accusés qui furent absous, furent détenus malgré cela, et sont encore en prison.

Lajolais, qu'on a cru espion, est encore en prison; le Gouvernement a peur qu'il ne dise tout ce qu'il sait.

L'Abbé *David* fut absous, mais est toujours détenu. Un des deux *Polignac* fut condamné, mais il eut sa grâce, à condition de rester deux ans en prison ; ils sont encore, à l'heure qu'il est, détenus

dans le château de Vincennes. Roland, qui avoit dénoncé Pichegru, et qui fut jugé coupable, (pour la forme), fut immédiatement mis en liberté.

La conduite du tyran envers Moreau est sans exemple; car quoiqu'il eût été absous de l'accusation de haute trahison, on saisit sa maison de ville et ses meubles, ainsi que sa maison de campagne appelée *Gros-Bois*, qu'il avoit achetée de *Barras* quatre cent mille francs. *

Il fut condamné à deux ans d'emprisonnement; son intention étoit d'en appeler au Tribunal de Cassation; mais ses amis l'en dissuadèrent, lui faisant entendre que la sentence qui suivroit cet appel pourroit être plus injuste. Ils lui conseillèrent de demander la permission de se retirer en Amérique, parce que si, d'après la sentence, il étoit envoyé en prison, il étoit probable qu'il n'en sortiroit jamais vivant. Il fit la demande; et Buonaparté, qui vouloit se débarrasser de lui, à quelque prix que ce fût, lui permit d'aller en Amérique, à condition qu'il s'exileroit pour la vie; encore fut-il obligé de payer toutes les dépenses de la procédure!

Je vais maintenant rendre compte d'un fait qui ne sera jamais oublié. J'espère que ni conquêtes, ni victoires, ni royaumes, ni couronnes, ni nouveaux

* Il n'y a pas bien long-temps que Madame Moreau arriva d'Amérique à Bordeaux, et écrivit pour demander la permission de se rendre à Paris. La réponse fut que si elle ne retournoit pas en Amérique par la première occasion, elle seroit conduite à Paris, et renfermée *aux Madelonettes.*

mariages, n'effaceront jamais de l'âme d'un Anglois le souvenir des cruautés sans exemple, exercées sur un capitaine de la Marine Angloise ; je veux parler du capitaine *Wrigth*, dont le crime étoit d'avoir obéi aux ordres de son Gouvernement, qui consistoient à débarquer sur la côte quelques personnes dont il ne connoissoit nullement la mission.

Qu'eût dit l'Europe entière, si le Gouvernement Anglois eût fait mettre à mort l'Amiral du vaisseau François *le Hoche*, pris sur les côtes d'Irlande, ayant *Théobald Wolfe Tone* à bord ? Les cas étoient cependant à peu près semblables, et plutôt en faveur du capitaine Wrigth, en ce que M. Tone étoit à bord avec des troupes, et portoit l'uniforme François, au lieu qu'il n'y avoit pas de troupes à bord du vaisseau commandé par le capitaine Wright.

Tout le monde sait qu'il fut appelé pour déposer au procès de Moreau, mais qu'il refusa de répondre aux questions qui lui furent faites. Buonaparté croyoit que le capitaine Wright connoissoit des personnes à Paris qui étoient en correspondance avec le Gouvernement Anglois. En conséquence, après le procès de Moreau, on appliqua le capitaine Wright aux tortures les plus cruelles, telles que de lui serrer les pouces, de lui frotter la plante des pieds de lard et d'y appliquer ensuite des plaques de cuivre rougies au feu ! Ensuite ils lui coupèrent un bras, puis une jambe, et lui dirent, qu'il étoit à présent hors d'état de retourner dans sa patrie, mais que le Gouvernement François auroit soin de lui, s'il vouloit

révéler tout ce qu'il savoit. A cela il répondit ; « qu'il se regarderoit comme rebelle à son Dieu et « à son Roi, s'il avoit la moindre communication « avec des êtres capables de se conduire comme ils « l'avoient fait. » Peu après il fut étranglé, et le corps fut enlevé du Temple au milieu de la nuit.

On dit dans les Journaux François qu'il s'étoit coupé la gorge, après avoir lu dans le *Moniteur* la nouvelle de la capitulation du Général Mack et de son armée à Ulm. Il n'est pas cependant très-probable qu'un homme qui se seroit porté à se couper la gorge parce qu'il auroit reçu de mauvaises nouvelles, attendît NEUF jours pour exécuter son dessein ; et les journaux François eux-mêmes conviennent que NEUF jours s'étoient écoulés depuis qu'il avoit lu le récit du *Moniteur*, jusqu'à celui où on répandit le bruit qu'il avoit commis cet acte de désespoir.

Avant le meurtre du capitaine Wright, une circonstance eut lieu, semblable à celle que j'ai rapportée plus haut au sujet des juges qui furent mandés pour assister à l'examen du corps de Pichegru.

Je me promenois un jour au *Palais Royal* avec un Anglois : je rencontrai un de mes amis intimes, M. *Gaspard Meyer*, Ex-Ambassadeur de Hollande à Paris. M. Meyer me dit qu'un Commissaire de Police du quartier où la prison du Temple est située, * lui avoit dit avoir appris, le matin même, du

* Où le capitaine Wright étoit détenu.

concierge de cette prison, que le capitaine Wright s'étoit pendu. Je lui dis qu'il m'étoit aisé de m'assurer du fait, connoissant une femme, nommée *Brigitte Matthé*, qui tenoit un cabinet de lecture dans le Palais Royal, et qui envoyoit tous les jours les journaux à un Ecossois, nommé *Smith*, prisonnier au Temple. J'allai chez cette femme avec ces deux Messieurs pour la prier de prendre des informations. Trois jours après, elle me dit que cela n'étoit pas vrai, et que M. Smith avoit vu le capitaine Wright à sa fenêtre. C'étoit HUIT jours avant que l'article annonçant sa mort, ne parût dans les journaux. *

J'eus occasion de voir M. Réal peu de jours après, et je lui fis entendre qu'il étoit du devoir du Gouvernement François de faire dresser un procès-verbal en forme, et j'observai en outre qu'il y avoit à Paris un Anglois qui étoit Magistrat, et qu'il seroit à propos de l'inviter à y assister. A cela Réal me répondit : « Mon ami, il ne faut pas souffler un mot sur cette affaire. » Je me le tins pour dit et gardai le silence.

* Un fait curieux est, que vers ce temps-là, les Ministres Anglois, par l'intermédiaire du Gouvernement Espagnol, demandèrent la mise en liberté du capitaine Wright, et que cette demande fut accueillie par Buonaparté avec une bienveillance apparente, et qu'il voulut faire croire qu'il étoit disposé à l'accorder. Mais cela n'étoit pas alors en son pouvoir; le Capitaine étoit à cette époque mutilé comme je l'ai dit plus haut, et, en conséquence, il devint nécessaire de le dépêcher, et de faire courir le bruit qu'il s'étoit détruit de ses propres mains.

Tel est l'être épouvantable auquel les François ont prêté serment de fidélité, et c'est sur *cette* tête qu'on a placé la couronne des Bourbons! Pour rendre la farce complète, et donner l'apparence de la légitimité à son usurpation, le tyran crut qu'elle seroit, en quelque sorte, sanctionnée aux yeux du peuple, s'il pouvoit être couronné par le Pape. Ceci souffrit de grandes difficultés par la résistance qu'y opposa le Saint Père; il fut cependant, à la fin, obligé de céder à la force, et il se mit en route pour se rendre de Rome à Paris. On doit croire que le Pape ne fut pas très-satisfait à la vue de l'assemblage hétérogène qu'il trouva à la Cour de St. Cloud. Son entrée en France fut singulière. A Turin, il fut reçu par *Abdallah Menou*, qui avoit abjuré la Religion Chrétienne, et s'étoit fait Musulman. Abdallah, cependant, parla comme un Chrétien, presque comme un Saint.

Que dut éprouver le Pape à la Cour de Buonaparté, lorsqu'on lui présenta le groupe bigarré qu'on y avoit réuni pour cette occasion! D'abord se présenta un Evêque parjure, qui étoit marié, *le Prince Talleyrand*. Vint ensuite *Fouché*, qui avoit été Prêtre, et qui étoit aussi marié; puis M. le Conseiller d'Etat Hauterive, jadis Prêtre, et marié aussi. Ensuite le Président du Sénat, M. *François de Neufchâteau*, qui avoit publiquement écrit et prêché en faveur de l'athéisme, mais qui fit, cependant, un discours très-chrétien; après lui, toute cette horde de parjures et de meurtriers, gens qui avoient prêté

serment de fidélité à leur Roi, puis à la République, et qui venoient maintenant le prêter à un Empereur; gens qui avoient massacré leur Monarque légitime, pour placer sur le trône un étranger vagabond. On introduisit ensuite les *vertueuses* Dames de la Cour, les sœurs de Buonaparté et sa femme, Madame Talleyrand et autres. Il faut espérer que le Pape n'en connoissoit pas la liste.

On demanda à Sa Sainteté de *remarier* tous ceux des *Grands* qui n'avoient été mariés qu'*à la Municipalité*. Cependant, quand il en vint à Talleyrand, il refusa positivement. Il s'établit à ce sujet une longue négociation entre l'ex-Evêque et le Pape, mais Sa Sainteté étoit déterminée à ne pas céder. M. *Salmatoris*, un des Chambellans de Buonaparté, qui étoit chargé de cette négociation, raconta publiquement toute l'affaire dans une société où je me trouvois.

Mais la présentation la plus risible fut celle de l'Institut, dont le Président de quartier se trouvoit être le fameux *La Lande*, l'astronome. Tout le monde sait que, pendant la Révolution, il avoit écrit dans les journaux en faveur de l'athéisme; il n'en fit pas moins un discours au Pape sur les avantages et le bonheur qu'avoit produits la Religion Chrétienne.

Le couronnement fut une des farces les plus extraordinaires qu'on ait jamais vues, attendu l'espèce de personnes qui y jouèrent les principaux rôles.

A dîner, Buonaparté se mit à table avec son Im-

pératrice, le Prince Archi-Chancelier de l'Empire Germanique, et le Pape. Personne de sa famille ne fut admis à cette table, parce qu'ils n'étoient pas *têtes couronnées.* Tous les officiers de la Maison furent obligés de *servir* ces quatre personnes sacrées, et il étoit risible de voir l'ex-Evêque d'Autun (Talleyrand), qui est boiteux, se démenant avec une serviette sous le bras, et, en qualité de Grand-Chambellan, *enlevant* les plats et les assiettes!

M. de Segur, Grand Maître des Cérémonies, et M. Caulaincourt, Grand Ecuyer, avoient été tous deux employés à la Cour de Louis XVI; et alors ils se trouvoient obligés de servir un aventurier du plus bas étage, sans naissance, sans éducation, sans mœurs, sans humanité, (Segur vit encore). De tels hommes peuvent dire avec Senèque :

« Periere mores, jus, decus, pietas, fides,
« Et qui redire nescit, cum perit, pudor.»

Mais ce qui prouve bien l'apathie et le manque d'honneur des François révolutionnaires, c'est qu'à peine se trouva-t-il un individu qui parût s'étonner que Buonaparté prît la pourpre impériale. Il est vrai, cependant, que *Carnot* parla contre cette mesure au Tribunat, et que *Laréveillière-Lepaux* résigna sa place de Membre de l'Institut, parce qu'il ne vouloit pas prêter le serment de fidélité, tel qu'on l'exigeoit. Ducis, le poète, se conduisit

avec le même courage, et renvoya la croix de la Légion d'Honneur, qu'il avoit reçue lors de l'institution de cet Ordre.

Peu après l'usurpation de Buonaparté, il annonça un système de coquinerie sans exemple. Parmi mille traits, en voici un très-saillant, en déclarant « que les payemens pour les exercices de l'An IV étoient suspendus; » et très-dernièrement, un décret a étendu cette suspension aux exercices de l'An VIII. J'ai vu cette pièce dans les mains de M. Defermont, Directeur-Général de la Liquidation.

Il me reste à parler des rapines de Buonaparté sur le commerce et sur les négocians en général, non-seulement sur ceux qui sont étrangers, mais aussi sur ses sujets.

Le cas de MM. Faesch et Ce. mérite attention.

MM. Faesch et Ce. négocians à Amsterdam, achetèrent, en Novembre, 1807, six cent quatorze caisses de sucre de La Havane, de MM. Hoppe et Ce. de la même ville, par l'entremise des courtiers jurés; trois cent deux de ces caisses, avec certificat d'origine, furent envoyées par terre à la maison de J. D. Scroder, de Hambourg; cependant une partie de ce sucre resta à Bremen, et cent huit caisses arrivèrent à leur première destination.

A l'arrivée des sucres à Hambourg, l'Inspecteur des douanes françoises dans cette ville, en l'absence des consignataires, envoya chercher son expert pour examiner ces marchandises, et celui-ci déclara que ces sucres provenoient des colonies An-

gloises. Sur la déclaration de cet expert, les sucres furent séquestrés, et on tira une montre de chaque caisse, pour envoyer à la Douane de Paris.

Le consignataire s'éleva contre l'illégalité de cette manière de procéder, soutenant que la loi accordoit deux experts, c'est-à-dire, *un* de son propre choix; il demandoit aussi que les montres qu'on devoit envoyer à Paris, fussent tirées des caisses en sa présence : mais voyant qu'on n'avoit nul égard à toutes ses remontrances, il envoya chercher un Notaire, et protesta contre tout ce qui avoit été fait. A l'arrivée des sucres à Paris, les officiers des Douanes déclarèrent naturellement que ces sucres provenoient des colonies Angloises; mais l'affaire fut référée au Conseil des Prises, afin que cette Cour eût à examiner les pièces produites par MM. Faesch, pour prouver que ces sucres étoient réellement de La Havane. Ces pièces étoient le certificat de MM. Hope et Ce. accompagné des factures et connoissemens de l'Amérique. Un certificat du courtier du navire à Amsterdam, prouvant que lesdits sucres avoient été déchargés de bâtimens Américains venant d'Amérique, fut aussi produit en Cour. Mais toutes ces preuves furent inutiles. Les cent huit caisses de sucre furent confisquées. Il est vrai que M. Berlier, conseiller d'Etat, est aussi président du Conseil des Prises ! ! !

Un négociant François, qui s'étoit établi à La Havane, revint en France sur un vaisseau à lui. Il

avoit été visité par les Anglois qui le laissèrent passer, considérant la propriété comme Américaine. A son arrivée à Bordeaux, le vaisseau et la cargaison furent condamnés, et le négociant pour avoir fait dans un Mémoire des représentations énergiques, d'un style hardi, disant que les Anglois l'avoient traité plus favorablement que ses propres compatriotes, fut envoyé au Temple pour six mois.

La maison de B—f et Ce. de Paris, en conséquence du décret permettant l'importation du coton de Macédoine en France, commanda une quantité considérable de cet article de marchandise. Il n'y a pas de Consuls François dans l'intérieur de la Grèce, et conséquemment il ne pouvoit y avoir de certificats d'origine; mais les experts sur les frontières de Hongrie, et les Autorités Autrichiennes du lieu certifièrent que le coton venoit de Grèce. Le coton fut saisi à Strasbourg, et condamné à Paris!

Plusieurs autres maisons de commerce de France perdirent considérablement par l'iniquité de ce perfide décret.

On devroit faire connoître ces décrets aussi publiquement que possible, pour la sûreté des négocians qui y sont les victimes désignées.

Lorsqu'à Bayonne, en 1808, ce tigre rusé avisoit aux moyens d'attirer à sa portée la malheureuse et mal-avisée Famille Royale d'Espagne, il rendit un décret permettant que les denrées coloniales capturées par des corsaires ou vaisseaux de

guerre fussent vendues pour la consommation intérieure. Jusques-là il n'avoit été permis de les vendre que pour exportation, et les marchandises provenant de prises étoient, en conséquence, à vil prix. Pour en augmenter la valeur, il eut l'air de permettre qu'on les vendît pour la consommation intérieure; mais qu'on fasse attention à ce qui suivit.

Ce décret détermina un grand nombre de négocians de Hollande et d'ailleurs à envoyer en Angleterre des ordres d'acheter des denrées coloniales; mais ils se proposoient en même-temps d'envoyer un corsaire les prendre, d'après le bruit que les agens de Buonaparté avoient répandu que le Gouvernement François passeroit là-dessus.

Buonaparté fit écrire par son Ministre de la Marine, et par M. Collin, Conseiller-d'Etat et Directeur-Général des Douanes, des lettres circulaires *secrètes* aux différentes Autorités dans les ports de Hollande et de France, portant ordre de confisquer toutes les prises amenées par des corsaires François, à moins qu'il ne fût prouvé que les vaisseaux en question s'étoient *duement défendus*, et qu'ils avoient été capturés en bonne forme.

Quelle résistance peut faire un vaisseau marchand contre un vaisseau armé envoyé pour le prendre, tandis qu'il se croyoit en sûreté par cet insidieux décret!

Heureusement pour les négocians, le bruit se répandit bientôt que ces lettres circulaires avoient été envoyées.

Toutes les six semaines ou tous les deux mois; lorsqu'il vouloit extorquer de l'argent de son frère Louis,* ou par son moyen, il permettoit l'entrée en France des denrées coloniales; mais, fréquemment, lorsque ces marchandises étoient à Anvers, un contre-décret paroissoit qui ordonnoit qu'elles fussent confisquées. Ceci arriva à quantité de négocians d'Anvers en 1808.

Dans le mois de Mai dernier, différentes cargaisons de denrées coloniales furent annoncées pour vente à Flessingue; en conséquence du décret qui avoit permis de les vendre pour la consommation intérieure, elles obtinrent un prix comparativement considérable.

Après la vente, les acheteurs écrivirent à M. *Collin* à Paris, pour les *permis* nécessaires; mais à leur grand étonnement, ils apprirent de lui que S. M. Impériale et Royale avoit changé d'idée depuis qu'elle avoit passé le décret, et qu'aucun permis ne pouvoit être, ni ne seroit accordé.

Dans cet embarras, les acheteurs prirent le dangereux parti d'introduire leurs marchandises par contrebande, le long des côtes de France. Ils les envoyèrent sur la côte près de Gravelines. Ils furent arrêtés et leurs propriétés saisies; les cargaisons furent condamnées, et eux-mêmes envoyés

* Louis fut roi malgré lui; on le regardoit en Hollande comme un bon-homme, enclin à protéger le commerce, et ennemi des mesures de son frère; mais il étoit obligé d'obéir.

à Boulogne, où on devoit les juger comme espions. Ils étoient tous des habitans respectables de Dunkerque ; et M. *Coffin*, Consul Américain à ce port, étant intimement lié avec M. *Devilliers*, Commissaire-Général à Boulogne, réussit, par ses heureux efforts, à leur sauver la vie.

Buonaparté suppose-t-il que les François voient avec indifférence un obscur aventurier, un misérable couvert de toute espèce de crimes, environné de Princesses qui étoient blanchisseuses, ou encore pis, de Rois, de Ducs et de Comtes, qui étoient jockeys, voleurs ou filoux ? Non, non : je puis assurer que les François n'ont pas perdu tout sentiment et tout honneur à ce point-là. Ils détestent Buonaparté ; ils le détestent tous sans exception ; mais ils ne savent à qui se fier ; ils ont été trompés par tous les partis ; les Constitutionnels, les Républicains, les Jacobins, les Directoriens, les Buonapartistes les ont trompés chacun à leur tour.

Si les Parisiens haïssent leur tyran, il le leur rend bien, et je suis persuadé que lorsqu'il aura parcouru sa carrière de sang hors de la France, il ne pleurera pas comme un autre Alexandre, parce qu'il n'aura plus de mondes à conquérir ; mais que comme un autre Néron, il mettra le feu à sa « bonne « ville de Paris, » et, à l'exemple de Constantin, transfèrera le siége de son empire de Paris à Rome, mais par des motifs bien différens. Ce ne sera pas parce qu'il regardera Rome comme un point plus central ou plus avantageux que Paris pour être la

capitale de ses vastes Etats, mais ce sera afin de s'éloigner des misérables greniers où il a passé ses premiers jours dans l'obscurité et dans la plus abjecte pauvreté, et dont la vue le jette souvent dans des accès de rage, lorsque l'importun souvenir vient à le frapper au milieu de toute sa pompe et de toute sa grandeur. Veut-on avoir une idée du style de Buonaparté, voici une lettre qu'il écrivit du Caire en Egypte le 7 thermidor (25 juillet 1798) à son frère Joseph.

Tu *varrà* dans les papier public la relation des batalle de la conquête de l'Egypte qui a été *assé* disputé pour ajouter une feuille à la gloire militaire de cette armée. L'Egypte est le pays le plus riche en blé, ris, légumes, viandes, qui existe sur la terre, la barbarie est à son compte. Il n'y a point l'argent pas meme pour solder la troupe je pense etres en france dans 2 mois je te recommande mes interets.—J'ai *beaucou* de chagrin domestique, car *le* voile est entierement levée. Toi seul me reste sur la terre ton amitié m'est bien chere. Il ne me reste plus pour *devinir* misantrope qu'a te perdre et te voir me *trair.*— C'est une triste position que d'avoir a la fois tous les sentimens pour une meme personne dans son cœur—tu m'entend.

Fais en sorte que jaye une campagne à mon arrivé soit près de Paris ou en *Burgogne* je compte y passer l'hiver et n'y *enterrar* je suis *annué* de la nature humaine! J'ai besoin de solitude et d'isolement, la grandeur m'*annui*, le sentiment est desseche, la gloire est fade, à 29 ans j'ai tout puisé. Il ne me reste plus qu'a devinir bien vraiment Egoiste. Je comte garder ma maison, jamais je ne la donnerai à qui que ce soit. Je n'ai plus de quoi vivre! Adieu mon unique ami, je ne jamais été injuste envers toi. Tu me dois cet'e justice malgré le désir de mon cœur de l'être—tu m'entend!

Ambrasse ta femme pour moi.

FAMILLE ILLUSTRE DE BUONAPARTÉ.

JOSÉPHINE.

L'Impératrice répudiée.

CETTE femme, née à la Martinique, est veuve du général Beauharnois, guillotiné dans la révolution. Du temps de Robespierre, elle fut emprisonnée; elle n'avoit alors pour ami que le fameux Tallien qui se chargea de faire élever les deux enfans qu'elle avoit eus de son premier mari, la Reine de Hollande et le Vice-Roi d'Italie. Tallien paya la pension de ces deux orphelins, sans oublier d'envoyer de temps en temps, à leur mère, quelques secours d'argent; et ce qui étoit beaucoup plus dans ces jours malheureux, de l'espérance et de la consolation. Cependant cette femme, que les courtisans de Buonaparté représentent comme le modèle de son sexe, comme une *Souveraine pleine de vertus*,* comme une femme qui a un cœur excellent; cette femme a souffert que son bienfaiteur languît plusieurs années dans la plus profonde misère.

Quand elle fut sortie de prison, elle vécut avec Barras; mais celui-ci, bientôt dégoûté d'elle, en raison d'une maladie de famille que ses enfans et

* Cette femme a tant de vertus, que les Parisiens la comparoient à une lettre de change : ils disoient « qu'elle avoit été « tirée par Barras, et compagnie, *endossée* par Cambacérès, et « acceptée par Buonaparté. »

elle ont au suprême degré, une haleine infectée, s'en défit dès qu'il le put, et il la passa à Buonaparté. Celui-ci avoit été long-temps le gardien de la porte d'entrée de l'appartement de Barras, demeurant au troisième au-dessus du restaurateur Very, au Palais-Royal. On le voyoit couché par terre à l'entrée de la chambre dans laquelle Barras partageoit son lit avec la vertueuse Joséphine. Buonaparté avoit trop de philosophie pour refuser la main de la dulcinée de son bienfaiteur.

Barras joua un tour curieux à Buonaparté lorsqu'il étoit en Egypte. Il se mit en tête de faire saisir au nom de la loi plusieurs malles pleines de dépouilles de l'Italie, que Buonaparté avoit laissées à la garde de sa femme, avec l'ordre très-précis de ne jamais les ouvrir, en ce que ne contenant aucune chose de valeur, il ne vouloit pas néanmoins qu'on vît, pendant son absence, ce qu'elles renfermoient. La confiante Joséphine, dans un moment *d'abandon*, en fit part à Barras; et la visite domiciliaire fut ordonnée! voilà la cause qui a le plus irrité Buonaparté contre Barras.

Pendant l'absence de Buonaparté, elle sut tirer bien des *douceurs* des fournisseurs de l'armée. Madame Tallien et elle s'empressèrent de profiter de leurs *liaisons* avec Barras, pour amasser des sommes considérables : et dernièrement encore, quand *l'Impératrice* usoit de son crédit pour faire obtenir une faveur, elle ne manquoit pas de conclure, préalablement, un bon *marché* pour elle.

Il y a trois ans environ qu'un Anglois * de ma connoissance demanda la permission de retourner en Angleterre. Je fis parler à *l'Impératrice* en sa faveur; mais elle ne voulut rien entendre, à moins d'avoir mille louis pour elle, et deux cents louis pour madame Ferrand, † son amie : je fus donc obligé de m'engager par écrit à payer ces deux sommes, lorsque le passeport seroit expédié.

Malheureusement pour les parties, le courrier chargé de la lettre de Joséphine arriva au quartier-général de *l'Empereur* pendant la mémorable bataille d'Eylau. L'issue de cette bataille n'avoit pas disposé Buonaparté à *l'obligeance:* il ne fit aucun cas de la demande. A son retour, Joséphine renouvela ses instances; mais ce fut en vain : son *maître* et *seigneur* étoit, alors, très-irrité contre elle: non-seulement il la refusa avec dureté, mais il écrivit au Ministre de la guerre de ne jamais avoir le moindre égard à aucune espèce de recommandation que l'impératrice pourroit faire en faveur des prisonniers de guerre Anglois. Buonaparté savoit très bien qu'en lui permettant de faire de telles demandes, elle gagneroit beaucoup d'argent, car les Anglois paient généreusement; mais tout avare qu'il est, sa haine invétérée, contre les Anglois, l'emporta, dans cette circonstance, sur son insatiable cupidité.

* Il est maintenant à Londres, et j'invoque son témoignage pour appuyer ce fait.

† Femme du Général qui s'est tué dernièrement à S. Domingue.

La rapacité de *l'Impératrice* est sans exemple; il n'y a pas un seul marchand à Paris à qui elle ne doive. Cependant son revenu étoit considérable; et *Fouché* étoit obligé de lui donner mille louis par mois, sur l'argent qu'il retiroit des maisons de jeu.

Dans toutes les villes de manufactures où il prend fantaisie à *Madame l'Impératrice* de voyager, si de pauvres artisans lui présentent des échantillons de leur industrie, ou quelques pièces d'un méchanisme curieux, elle est assez bonne pour les garder; mais elle oublie toujours de les payer.

Il y a deux ans qu'elle fut engagée dans une affaire qui fit beaucoup de bruit à Paris.

Un Italien avoit une demande à exercer sur trois grands fournisseurs * du gouvernement. Joséphine avoit promis de les faire payer, *pourvu qu'on ne l'oubliât pas*. L'Italien devoit lui compter cent mille francs. Un M. Perignon, Notaire de la Rue S. Honoré, dressa l'acte d'engagement; mais cela n'empêcha pas l'Italien de chercher à terminer son affaire sans payer *la protection*. L'engagement ne pouvoit être d'aucun usage, parce que le notaire avoit négligé d'y insérer quelques formes relativement à la personne au profit de laquelle il étoit fait. Le notaire avoit mis dans l'acte le nom d'un *homme de paille*, persuadé que l'Italien, qui étoit, d'ailleurs, un homme respectable, ne voudroit pas *filouter Sa Majesté Impériale;* sans cela il auroit inséré dans l'acte

* Ouvrard, Després et Vanlerberg.

le nom d'une personne, qualifiée pour le payer. La pauvre Joséphine n'eut rien des cent mille francs promis ! Les choses en seroient restées là, si la rage de Buonaparte eût pu se contenir; il la tourna toute entière contre le malheureux notaire qui avoit rédigé l'acte; il lui ôta sa charge, et fit saisir les cinquante mille francs que chaque notaire est obligé, avant d'entrer en exercice de ses fonctions, de verser dans la Caisse d'Amortissement.

L'Italien, qui résidoit à Milan, aura eu soin, sans doute, de se mettre hors de la portée des griffes de *Leurs Majestés*, au désespoir d'avoir été *escroquées*.

La liste de ses amans est assez nombreuse; les plus favorisés, sans parler ni de Barras, ni de Tallien, étoient Rapp et Cafarelli, tous deux Aides-de-Camp de son mari : on y voit également figurer l'acteur Talma, l'espion Julian, employé à la police particulière de Buonaparté, et le mamelouk Rustan, qui est aussi le cher ami de *Sa Majesté Napoléon*. Les railleurs de Paris disent que « Rustan est l'Epouse de l'Empereur, et l'Epoux de l'Impératrice ! ! ! »

Peu de temps après le retour de Buonaparté, Talleyrand vouloit le faire divorcer; mais Fouché s'y étant opposé, Buonaparté crut devoir, par politique, suivre l'avis de ce dernier. Au reste, quelles que soient les foiblesses qu'on ait à lui reprocher, elles méritoient, sans doute, un meilleur sort que celui d'être obligée de se soumettre à l'humeur capricieuse et tyrannique d'un Buonaparté.

Aujourd'hui elle est en rapport avec madame Campan, directrice de la pension d'Ecouen; et quand les étrangers vont lui présenter leurs hommages, elle sait les captiver, par la présence de quelques jolies pensionnaires, à qui elle fait donner des leçons de vertus. Ses bontés sont payées par l'argument irrésistible de Bazille... On ne peut pas toujours être ce qu'on a été.

MADAME BUONAPARTE (MÈRE.)

Cette *dame* est née en Suisse. Elle fit connoissance de son mari à Livourne. Ce fut là qu'ils se marièrent. Ses intrigues, en Corse, sont très-connues : elle y tint un mauvais lieu, après que M. de Marbœuf, qui l'entretenoit, eut quitté cette île.

Lorsqu'en 1793 elle vint en France avec ses deux fils, Napoléon et Lucien, elle y vécut, pendant quelque temps, des bienfaits de son neveu, Arena, que Napoléon eut, dans la suite, la barbarie de faire assassiner. Bientot après, elle tint à Marseille, *maison ouverte* pour ses propres filles : sa conduite scandaleuse la fit enfin chasser de cette ville par ordre de la Police.

Dans le temps que son fils Napoléon poursuivoit sa carrière victorieuse en Italie, elle alla le rejoindre avec ses filles. Elle passa par Marseille où elle s'arrêta quelques jours. Un soir qu'elle étoit au théâtre avec ses filles, elle fut reconnue par le même Commissaire de Police qui l'avoit fait chasser de cette

ville. Le Commissaire, ignorant que cette femme fût la mère du vainqueur de l'Italie, alla dans la loge où elle étoit, et l'accosta comme les officiers de police ont coutume de le faire avec des femmes de cette espèce. Il lui ordonna de *vider* la loge; elle ne se le fit pas répéter; les éclaircissemens eurent lieu dans le foyer.

Cette scène transpira bientôt; presque tous les Journaux Français en parlèrent; ceux qui étoient rédigés contre le Directoire et contre Buonaparté, tels que *la Quotidienne*, *les Actes des Apôtres*, *le Miroir*, etc. maintenoient que le Commissaire de Police n'avoit fait que son devoir, tandis que les Feuilles à la solde du Directoire, telles que le *Journal des Hommes Libres*, *l'Ami des Lois*, etc. condamnoient au contraire la conduite de cet Officier qui finit enfin par perdre sa place. J'ai ouï dire que ce Commissaire s'étoit, depuis, établi à Livourne, où il tient un *hôtel garni*, ayant sans doute grand soin de ne pas divulguer que la mère de Napoléon, *premier* et *dernier* Empereur des François, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Suisse, Fabriquant de Rois, Manufacturier de Princes, de Ducs, Comtes, Barons, Chevaliers, etc. avoit tenu un mauvais lieu à Marseille, et prostitué ses propres filles, la *Princesse Pauline*, actuellement la Princesse Borghèse, et la *Princesse Elise*, aujourd'hui Grande Duchesse de Toscane. La *Princesse Caroline*, maintenant Reine de Naples, qui n'avoit alors que treize ans,

remplissoit auprès de ses sœurs, *l'honorable* emploi de *Mercure*.

Il y a un vieux proverbe François qui dit que, « Quand le Diable devient vieux, il se fait Hermite. » On peut, sous tous les rapports, parfaitement appliquer cet adage à Madame Letitia Buonaparté. Croiroit-on que cette femme est devenue très-dévote, et qu'elle est couverte de scapulaires et de reliques ! Elle est à la tête d'un ordre religieux appelé « Les Sœurs de la Charité. » Ces bonnes filles se consacrent au service des malades ; elles les veillent, elles les consolent, elles ensevelissent les morts, et font tout cela pour l'amour de Dieu.

Cette mégère est devenue avare. Elle achète beaucoup et paie peu. Elle a des objets curieux et de prix, que son cher fils a volés dans ses courses militaires. « J'amasse pour tous mes enfans, dit-« elle, on ne sait pas ce que Dieu nous réserve. »

Cette *ci-après vertueuse* vieille femme n'a aucune influence quelconque sur son *impérial* Fils. Comme elle eut, il y a quelque temps, le courage de lui reprocher l'horrible assassinat du Duc d'Enghien, *Sa Majesté Impériale l'égratigna*, lui donna du pied au c—, et la chassa ignominieusement de sa présence. La conduite de Néron envers Agrippine sa mère, étoit à peu près semblable. Si Madame Letitia étoit encore dans la fleur de son âge ; si les rides d'une vieillesse prématurée ne sillonnoient pas son front, Buonaparté, afin de ne céder en rien à Néron, ambitionneroit un inceste plus révoltant encore que ceux qu'il a commis.

JOSEPH BUONAPARTE,

Roi d'Espagne, grand électeur de France.

Cet homme, l'aîné de toute la *sainte famille*, est d'un caractère très-doux et très-paisible. Quand on le força d'accepter les trônes de Naples et d'Espagne, il résista.

Joseph a été, plusieurs années, Clerc de Procureur à Marseille ; il a épousé, dans cette ville, la fille de Clary, marchand droguiste : on n'a entendu parler de lui qu'un an ou deux après la nomination de son frère à l'armée d'Italie.

En 1796, il fut nommé au Conseil des Cinq Cents. Bientôt après, le Directoire le fit partir pour Rome, en qualité d'Ambassadeur : il n'y resta pas longtemps, parce qu'un Officier de sa suite, le Général Duphot, fut assassiné par la populace de cette ville qu'il vouloit *révolutionner*.

De retour à Paris, il rentra au Conseil des Cinq Cents ; et lorsque son frère eut usurpé le Gouvernement de France, Joseph devint successivement, Conseiller d'Etat, Sénateur, et enfin Roi.

Il a fait, en Espagne, une moisson abondante d'argent, d'argenterie et de bijoux qu'il lève sur ses sujets. On assure que les Espagnols insurgés ont dernièrement fait main-basse sur des trésors précieux que la prudence lui avoit conseillé de faire passer en France.

LA PRINCESSE PAULINE,

Femme du Prince Borghèse, Prince Romain.

CETTE femme est la ci-devant femme du Général Le Clerc, mort à St. Domingue. Ce Le Clerc étoit avec Buonaparté et Murat à Toulon et à Nice ; il fut emprisonné et cassé, comme eux, pour mauvaise conduite.

Peu de temps après que Buonaparté eut été nommé au commandement de l'Intérieur, après le 13 Vendémiaire, il rencontra son ancien ami Le Clerc, qui *invitoit*, au Palais Royal, tous les *amateurs* à un *aimable tête-à-tête!* Cet homme étoit alors un m··· de la plus vile espèce.

Buonaparté lui fit avoir de l'emploi dans l'armée de Sambre-et-Meuse, commandée par le Général Hoche ; il étoit à Francfort sur le Mein, quand on y reçut la nouvelle, que les préliminaires de la paix avoient été signés par Buonaparté et l'Archiduc Charles ; mais cela ne l'empêcha pas de voler et faire piller les habitans de cette ville dont il auroit dû respecter les propriétés, puisque Francfort étoit une ville neutre.

De l'armée de Sambre-et-Meuse, Le Clerc passa à l'armée d'Italie ; ce fut là que Buonaparté, le trouvant digne d'entrer dans sa famille, lui donna sa sœur Pauline en mariage.

Quoique la *Princesse* Pauline ait commencé à quatorze ans, l'*honorable* métier de *courtisane* ;

quoiqu'elle ait continué long-temps à se *prostituer* sous le toit *maternel*, ainsi que je l'ai déjà dit, cependant elle est encore très-belle et assez *fraîche*.

Elle a, depuis long-temps, un commerce incestueux avec Buonaparté; mais elle n'est ni aussi insolente, ni aussi fière que sa sœur Murat; elle est très-gaie, et a beaucoup d'esprit: dans ses saillies il lui échappe souvent des vérités un peu dures, et des sarcasmes sur la *sainte famille impériale*, dont elle se *moque* à la journée. Je crois qu'elle imagine qu'étant mariée à un *véritable* Prince, ces choses lui sont permises. La liste de ses adorateurs est un peu longue, mais le célèbre acteur Lafond est l'*amant chéri*. Son mari est un Prince Romain, et un ci-devant *Patriote*, Jacobin fougueux. Les François ne purent mieux le récompenser de son *sans-culotisme*, qu'en le ruinant complètement; et lorsqu'en 1799, ces fiers Républicains furent obligés de quitter Rome, Borghèse n'eut d'autre parti à prendre que celui de les suivre. Buonaparté a cru *étayer* sa dignité *impériale* en mariant sa sœur à un *véritable Prince*. Cet *accouplement* convenoit fort à Borghèse, car il étoit aussi pauvre que sa future étoit riche. La part qu'elle a eue dans le pillage de St. Domingue est estimée à sept millions! Elle avoit une forte dose d'amour pour Pétion et Christophe, qu'elle a souvent fatigués sur des lits de roses!

Borghèse est Gouverneur de Gênes. On créera sans doute un nouveau Royaume pour lui.

LA PRINCESSE ÉLISE,

Naguère Duchesse de Lucques et de Piombino; aujourd'hui grande Duchesse de Toscane ou Florence.

Cette *Princesse* est sœur de *Buonaparté.* Elle est née en 1776; à l'âge de quinze ans, elle étoit déjà une parfaite Syrène. Ses amours, depuis son mariage, n'ont fait que croître et *embellir;* ils sont incalculables. Un M. *Hengerlo*, fournisseur, autrefois très-*riche*, et ruiné depuis par le Gouvernement, étoit le plus favorisé de tous ses soupiraus.

L'insolence de cette femme n'a pas d'exemple. Quand elle fut créée *Princesse*, elle nomma, pour son premier Chambellan, M. d'*Aligre*, fils de l'ancien Premier Président du Parlement de Paris, riche par lui-même de près de six cent mille livres de rente. Quand je dis qu'elle le nomma, je veux dire que Buonaparté ordonna à M. d'*Aligre* d'accepter cet emploi, avec un salaire d'environ seize mille francs par an. Un jour qu'il y avoit assemblée chez la *Princesse*, elle dit à M. d'*Aligre*, qui avoit osé se mêler de la conversation : « Monsieur, votre « place est à la porte!!! »

Peu de temps après, comme elle se disposoit à se rendre à un bal, elle dit à M. d'*Aligre* de mettre quelques paires de souliers dans sa poche, et de les lui apporter, afin qu'elle pût en changer, et M. d'*Aligre* fut contraint d'obéir! — M. d'*Aligre* ayant refusé l'alliance de sa fille avec Caulaincourt, ordonnée par *Buonaparté*, a été renvoyé.

Le *prince Bacchiochi*, mari de la *princesse* de Toscane, est Corse d'origine; il a long-temps été *tailleur de trente-et-un*, dans les maisons de jeu; son père étoit marqueur de billard. Au commencement de la révolution, il fit à Nice, connoissance avec Lucien Buonaparté qui étoit alors Commissaire des Guerres. Bacchiochi, qui servoit en qualité de subalterne dans l'armée Françoise, devint bientôt le *pourvoyeur* de Lucien; leur liaison ne tarda pas à être très-intime; et ils se mirent à *voler*, en commun, et autant qu'ils le purent, l'armée Françoise qui bordoit la Savoie. Bacchiochi ne parvint jamais à un plus haut grade que celui d'Adjudant-Général. Il s'attacha à la famille des Buonapartés; et pour récompense, il épousa, en 1797, la *vertueuse* Elise.

Il n'a pas été créé Duc de Toscane, par la raison qu'il n'est pas du *sang Impérial* et *Royal!* Mais il se contente du titre de Gouverneur-Général du Grand Duché.

JOACHIM MURAT,

Usurpateur du trône de Naples et grand amiral de France.

Le Dictionnaire biographique de la révolution Françoise ne peut produire un monstre plus sanguinaire, plus cruel, plus avare, plus insolent et orgueilleux que ce *Murat;* il ressemble parfaitement, et sous tous les rapports, à son *impérial* beau-

frère Napoléon. J'ai recueilli tous les renseignemens possibles, relatifs aux vicissitudes extraordinaires de la vie de ce misérable. On peut donc regarder comme authentiques les faits que je vais mettre sous les yeux de mes lecteurs.

Joachim Murat, né en Quercy, est fils d'un *maître de poste*, qui tenoit une petite auberge. En 1784, un Gentilhomme, qui changeoit de chevaux à cette poste, frappé des observations et des réponses de notre *héros*, encore très-jeune, le prit en amitié, et lui demanda s'il vouloit venir à Paris avec lui. L'enfant (il avoit alors quatorze ans), enchanté de l'offre qu'on lui faisoit, pria son père de lui permettre de profiter de cette occasion de voir la Capitale, et il n'eut pas de peine à obtenir son consentement.

Ce Gentilhomme, dont je n'ai pas pris le nom dans mes notes, demeuroit *Rue Caumartin* à Paris; Murat ne resta pas long-temps avec lui; je n'ai jamais pu savoir pourquoi; et je ne crois pas devoir rapporter les bruits *vagues* que j'ai recueillis à cet égard.

En quittant son premier bienfaiteur, Murat entra comme *marmiton* dans les cuisines du Prince de Condé à Chantilly, d'où il fut chassé pour *vol*. On n'a connu ce fait, il y a cinq ans, qu'à l'occasion suivante.

Murat dînant un jour chez le banquier *Recamier*, trouva tous les plats tellement à son goût, qu'il pria son hôte de lui donner un bon cuisinier, parce que

le sien le quittoit. M. Recamier observa que sa demande venoit très-à-propos, en ce que ce n'étoit pas son cuisinier qui avoit fait le dîné, et qu'il devoit la bonne chère de ce jour aux talens d'un ancien *artiste* actuellement sans place, *d'un vieux cordon bleu*. Enfin Murat pria Recamier de le lui envoyer. En effet, Recamier dit au cuisinier du *vieux cordon bleu* d'aller parler à Murat. Le cuisinier ne se soucioit pas du tout d'avoir cet honneur. Recamier le pressa de lui dire quels motifs il avoit de ne pas le faire. Le cuisinier, qui étoit prudent, n'osoit rien répondre; à la fin il se laissa déterminer, et il prit le chemin du Palais de Murat.

Dès que Murat le vit, il reconnut en lui l'ancien chef sous lequel il avoit travaillé dans les cuisines du Prince de Condé : ce cuisinier savoit bien qui étoit Murat; c'étoit pour cela qu'il ne vouloit pas aller chez lui. Murat paya d'effronterie, et sans se déconcerter, dit au cuisinier qu'il parleroit à Recamier. Effectivement, lorsque Murat revit Recamier, il lui observa que *son vieux cordon bleu* étoit un mauvais sujet, etc. Recamier crut voir du mystère dans cette affaire; il questionna de nouveau le cuisinier, celui-ci gardoit toujours le silence. Recamier, voulant le faire parler, lui avoua que Murat avoit dit beaucoup de mal de lui, et qu'il le qualifioit même de *très-mauvais sujet.* Cette déclaration de Recamier fit sortir le cuisinier de l'extrême réserve qu'il avoit eue jusques là, il se *déboutonna* et découvrit le *pot aux roses* à Recamier. Son indigna-

tion le porta plus loin ; il apprit, à toutes ses connoissances *l'escroquerie* de Murat ; celui-ci, qui en fut bientôt informé, fit exiler à l'Ile de Rhé, le *vieux cordon bleu ;* et dans la crainte que les enfans ne parlassent de la cause qui avoit occasionné l'exil de leur père, on les a relégués dans cette Ile avec lui.

Murat, après avoir été chassé des cuisines du Prince de Condé, vécut quelque temps à Paris, on ne sait trop comment. Un de ses parens qui mourut alors, lui ayant légué une somme de six mille francs, il pria son père de donner cet argent à un collége des environs, lequel étoit une espèce de couvent, afin qu'il pût y faire ses études. Le père y ayant consenti, Murat, au commencement de 1786, fut reçu dans cette maison, d'où il ne sortit qu'au moment de la révolution : il y avoit employé son temps de manière à faire d'assez grands progrès dans l'étude de la langue latine, des mathématiques, etc.

Lorsque le collége, ou couvent, dans lequel Murat faisoit ses études, eut été supprimé, ce *héros* revint à Paris, et il s'enrôla dans une de ces troupes composées de tous les *coupe-jarrets*, tirés de chaque régiment ou accourus dans la Capitale, de tous les coins de la France. Il chercha particulièrement à fixer l'attention de *Santerre*, et on le vit déployer la plus grande activité sur les *massacres* de Septembre. Après la mort de Louis XVI, il partit, avec l'armée révolutionnaire, pour le siége de Toulon.

Ce misérable, partout où il y avoit des sociétés *populaires*, ne manquoit pas de s'y présenter; et, pour y être mieux accueilli, il se disoit le parent, le neveu du *grand Marat;* il portoit toujours avec lui l'os d'un *orteil* qu'il montroit comme un trophée, comme une relique, et qu'il appeloit une dépouille d'*Aristocrate!*

Ce fut à Toulon qu'il fit connoissance de Buonaparté; mais celui-ci jouissoit, dans cette ville d'une si mauvaise réputation, que Murat lui-même étoit *honteux* de se trouver avec lui. S'étant, dans la suite, rencontrés à Nice, ils renouvelèrent *connoissance*, et ils devinrent bientôt intimes. Ils firent fusiller plusieurs personnes renfermées au fort; ils ordonnoient, tous deux, ces sanglantes exécutions; ils faisoient tirer leurs satellites de manière à ce que les tristes victimes eussent encore quelques minutes à vivre, afin, disoient-ils, de jouir plus long-temps du *plaisir* de voir les *grimaces* que les Aristocrates faisoient en mourant!!!

Ces cruautés, jointes à plusieurs vols que ces deux scélérats avoient commis, engagèrent le Proconsul *Aubry* à les faire arrêter. *L'Empereur Napoléon*, ainsi que je l'ai déjà observé, obtint bientôt sa mise en liberté; et, pour se rendre à Paris, il fit comme *Moïse*, lorsqu'il arracha les enfans d'Israël de la terre de servitude, il *chemina* tristement à pied!

Murat fut long-temps renfermé dans un fort avec son ami *Le Clerc*, qui, dans la suite, devint son beau-frère, et qui étoit complice de tous les meur-

tres, de tous les vols que le *héros* du Quercy et celui de Corse avoient mis à *l'ordre* du jour.

Dès que *Buonaparté* eut été nommé Général en Chef de l'armée d'Italie, Murat obtint le grade de colonel, et fit toutes les campagnes de ce malheureux pays; il suivit son ancien *associé* en Egypte, revint avec lui quand il *déserta* son armée, et l'aida à *culbuter* le Directoire. Pour récompenser tant de services, Napoléon le maria à sa plus jeune sœur, *la princesse Caroline*, cette *vertueuse* et fidèle *messagère* des *chastes* amours de ses deux sœurs, et que le vertueux, le magnanime Moreau avoit nettement refusée.

Toutes les fois que le tigre Napoléon avoit une commission de *sang* à faire exécuter, c'étoit toujours son *digne* beau-frère Murat qu'il en chargeoit; quoique *ce Murat* se soit toujours montré le plus lâche des hommes en présence de l'ennemi.

Quand, en 1805, il étoit à Vienne, le *Moniteur* annonça qu'il avoit fait plusieurs charges brillantes à la tête de la cavalerie: le Maréchal *Lannes*, indigné d'un tel excès d'impudence, dit à Buonaparté que, s'il ne faisoit pas rétracter ce rapport dans le Journal Officiel, lui Lannes saisiroit la première occasion de donner un *démenti* formel à *Murat*; ce qu'il fit bientôt après, d'une manière très-publique. Murat n'osa *souffler* devant *Lannes*, il *avala la pillule*, mais il se plaignit *bravement* à Buonaparté de la conduite de Lannes. Buonaparté fit des remontrances à Lannes; celui-ci n'en devint

que plus violent, et il reçut l'ordre de quitter Paris.

Dans la guerre de Prusse, qui eut lieu l'année suivante, Lannes se plaignit de nouveau de ce que les Bulletins lui *voloient*, pour les donner à Murat, les éloges qui lui étoient dus.

A la fin, Lannes envoya un cartel à Murat : celui-ci, très-effrayé, courut bien vite s'en plaindre à Buonaparté. *

Le *magnanime* Empereur prit alors tous les *airs* de Majesté ; il fit paroître devant lui *Monseigneur* Lannes, et il lui dit que, défier un *Prince*, dont le titre étoit *altesse impériale*, *équivaloit* au crime de Haute Trahison, et qu'à moins qu'il ne fît des excuses convenables à *Son Altesse Imperiale*, *le Grand Duc de Berg*, MURAT, il seroit forcé de l'envoyer devant la *Haute Cour* † !

Mais ce langage menaçant eut, sur *Monseigneur* Lannes, un effet bien opposé à celui que Buonaparté en attendoit. Le Maréchal, devenu furieux, s'agita comme un désespéré : il traita *Toutes Leurs Altesses Impériales* de SAVOYARDS, de DÉCROTEURS, de GUEUSARDS, de POLISSONS, de j—f—s, etc. etc. Il en résulta que Lannes, mis d'abord aux arrêts,

* Il y a neuf ans, environ, que le Général Sarrazin, qui s'est refugié depuis peu en Angleterre, envoya un défi à Murat, lorsqu'ils servoient ensemble en Italie. Le *brave* Murat refusa de se battre. Cela prouve que les assassins sont toujours les plus *lâches*, comme les plus *vils* de tous les hommes.

fut ensuite envoyé, sous bonne escorte, à Paris *.

On n'a point d'idée de la conduite sanguinaire de ce monstre Murat lorsqu'il étoit en Espagne. Je le répète, quand Buonaparté médite quelque sanglante exécution, quand il a dévoué à la mort d'innocentes victimes, c'est toujours Murat, ou *Savary* qui lui servent de *bourreaux!!*

Lorsqu'on déchiroit l'infortuné Pichegru par tous les genres de torture, c'étoit en présence du cruel Murat. Quand un tribunal de sang a condamné et fait exécuter le brave et intrépide Duc d'Enghien, c'étoit encore le cannibale Murat qui dirigeoit les juges assassins qui prononcèrent l'arrêt inique; et ce fut lui qui dirigea les coups des misérables qui l'exécutèrent!!!

Si jamais Buonaparté meurt *de sa belle mort*, je ne doute pas que Murat n'usurpe le pouvoir suprême. Dans ce cas, le système de la France, quant à l'éclat intérieur, ou aux relations extérieures de cet empire, resteroit à peu près le même. Murat n'est pas aussi *fou* que Buonaparté; mais il est aussi

* Le Maréchal Lannes paroît toujours avoir été d'un caractère aussi inflexible qu'indépendant. Un marchand de Paris, à la véracité duquel j'ai toute raison de croire, me disoit un jour que Lannes l'avoit prié de lui trouver un bon domestique: quelques jours après, le marchand dit à Lannes qu'il avoit son affaire —« De quel pays est-il?» demanda Lannes, —« Il est Corse, Monseigneur,» répondit le marchand. — « Oh! je n'en veux point, « nous en avons déjà assez.»

vicieux et aussi ambitieux que lui : il en a donné des preuves, il n'y a pas long-temps.

Quand ces constellations *très-sublunaires* étoient toutes rassemblées à Bayonne, après le fameux *guet-à-pens*, Buonaparté avoit envie de nommer sa sœur, Madame Murat, Reine de Naples; et de donner seulement à Murat le titre de Gouverneur Général des Deux Siciles, parce qu'il n'étoit pas digne d'être Roi, puisqu'il n'avoit pas l'honneur d'être du *sang impérial.* Murat protesta hautement contre l'affront qu'on vouloit lui faire : enfin, après s'être bien *chanté pouilles*, Murat eut la gloire de l'emporter sur son *impérial* beau-frère.

Ce Murat, que toute la France sait n'avoir été qu'un *obscur* vagabond, voudroit qu'on le crût sorti de bonne famille. Il affecte les manières d'un Grand Seigneur, et il ambitionne beaucoup de passer pour savant. Il a singulièrement à cœur de persuader qu'il descend d'une race illustre.

Il y a six ans environ que les Journaux de Paris donnèrent, sous la rubrique de Ratisbonne, la nouvelle qui suit : « Nous annonçons l'arrivée, en cette « ville, d'un Comte Murat qui vient de Vienne ; « c'est *probablement* un cousin du *célèbre* Général « François Murat. » Comme on étoit à la veille de créer une *Noblesse* en France, l'article en question n'avoit été mis que pour faire accroire aux François que Murat étoit de l'ancien régime ! ! !

CAROLINE MURAT,

Reine de Naples, sœur de Buonaparté.

Il n'y a pas, dans toute la France, de femme plus vicieuse et plus débauchée que *cette* Caroline. Elle a vécu publiquement avec ses deux frères, Napoléon et Lucien; et elle s'en est vantée! elle est très-jalouse de la Reine de Hollande, parce qu'elle voudroit avoir un ascendant, non partagé, sur son *impérial* amant et frère. Cette liaison contre nature existe toujours entre Napoléon et elle.

Lucien a été à la veille d'avoir un duel avec Murat à l'occasion de cette *Messaline;* mais comme ce n'est pas le *fort* de Murat de se battre, l'affaire a été arrangée par Napoléon qui a fait partir Lucien pour l'Espagne en qualité d'Ambassadeur.

Indépendamment de Napoléon, Madame Murat a pour *amoureux* le jeune *Flahault*, fils naturel de *Talleyrand* et de Madame de Flahault. Cette dernière est mariée aujourd'hui à M. de Souza, noble Portugais, qui a rempli diverses missions diplomatiques, et qui étoit, dans ces derniers temps, à Saint-Pétersbourg.

Madame Murat est aussi un parfait *escroc ;* elle est très-liée avec tous les filoux qui savent le mieux *escamoter* une carte ; elle les invite à ses parties ; et elle a toujours la meilleure curée dans les bénéfices *honnêtes* que ces fripons tirent à l'aide de leurs tours de *passe-passe.*

LUCIEN BUONAPARTE.

Il arrive, rarement, que les hommes *vicieux* aient de la confiance, les uns dans les autres. Un voleur en soupçonne toujours un autre, quand il le croit aussi *coquin* que lui. Cette remarque peut s'appliquer, parfaitement, à la défiance, ainsi qu'à la jalousie qui tiennent Napoléon en garde contre son frère Lucien? Celui-ci aussi vicieux que Napoléon, sous tous les rapports, est plus calme, plus tranquille, plus réfléchi et beaucoup moins *fou* que *Sa Majesté Impériale*. Dans la vie privée, Lucien est aussi méchant que Napoléon; mais il est moins dangereux en politique, parce qu'il n'est pas militaire. Napoléon sait que Lucien a beaucoup de talens, qu'il lit continuellement, et que son esprit est très-cultivé. En effet, Lucien, qui est très-affable, a les formes les plus agréables. Son caractère altier ne se plie qu'avec peine aux ordres de son frère; et on l'a vu souvent refuser de fléchir devant l'*idole*. Lucien est trop ambitieux pour accepter un Royaume moindre que ceux de ses frères, Joseph, Louis, et Jérôme: Napoléon, de son côté, craint de le faire régner sur une nation trop puissante. Il sait qu'il ne feroit pas aisément la loi à Lucien; il sait qu'il lui seroit difficile de lui faire recevoir un seul des *mille et un* décrets qui émanent de son cerveau *brûlé*; et c'est pour cela qu'il le tient à une *certaine* distance.

Napoléon sait encore que Lucien a une bien foible idée de ses talens. Je crois, en effet, que peu

d'hommes ont aussi bien jugé le *héros*, que Lucien ; car celui-ci a une triste opinion du *parvenu.* Lucien est, en cela, parfaitement d'accord avec Talleyrand.

Je vais tracer l'esquisse de la vie de Lucien, que le lecteur ne jugera pas, j'espère, dénuée de tout intérêt.

Lucien Buonaparté naquit en 1774 : arrivé en France, en 1793, il se fit *garçon gacheux*, dans une des écoles primaires de Marseille, où il épousa la Fille d'un cabaretier ; mais, bientôt dégoûté de sa femme, il lui donna pour s'en défaire, un bouillon à l'*Italienne !*

A la nomination de son frère au Commandement en chef de l'armée d'Italie, Lucien obtint une place de *Commissaire des guerres ;* il fit bientôt une fortune considérable. *

* Les déprédations commises par les divers employés, dans les armées Françoises sont inconcevables. Je ne sais comment le premier *voleur* de ce malheureux pays, qui connoît parfaitement ce mode de pillage, souffre qu'on lui donne toute la latitude qu'il a. Il ne sera pas indifférent au lecteur de savoir comment tous ces *fripons* s'y prennent.

On appelle *Garde-Magasins* toutes les personnes qui ont soin des provisions, de l'habillement, etc. : leur paye n'est que de cent louis par an ; et il n'y a que ceux qui sont riches qui peuvent rendre leurs places lucratives. La personne qui ordonne la *livraison* des fournitures, etc. est un inspecteur qui lui-même en reçoit l'ordre d'un Commissaire des guerres, et celui-ci n'expédie cet ordre que sur la demande d'un Colonel de régiment. Quand, par exem-

Lorsque Lucien étoit à Gênes, il fit armer un corsaire, ou plutôt un *pirate* chargé d'écumer la mer. Les déprédations commises par ce bâtiment excitèrent l'animadversion des journaux François. Il y eut, surtout, un cas qui fit grand bruit à Paris. Un navire chargé pour l'Italie, et venant de Maroc, fut rencontré, et pris par le corsaire de Lucien, qui le conduisit à Ajaccio, où il fut condamné. L'équipage, emprisonné d'abord, fut ensuite renvoyé de l'Ile sur un vaisseau ouvert; mais ayant eu le bonheur d'arriver à Marseille, le Capitaine trouva les moyens de se rendre à Paris, où il rendit plainte contre le pirate.

La plainte ayant été portée devant la Cour des Prises, le Président jugea la capture du corsaire un vol si manifeste, qu'il crut devoir en informer le Directoire. Croiroit-on que le résultat d'un vol aussi prouvé n'eut d'autre effet que celui de faire arrêter le Capitaine Turc, qu'on reconduisit à Marseille

ple, on a besoin de dix mille paires de souliers, on donne l'ordre d'en délivrer vingt mille; et les quatre *sangsues* partagent entr'eux les dix mille paires ordonnées de plus. Le *Garde-Magasin* est obligé de faire les avances, et en *espèces bien sonnantes*, des profits qui reviennent à ses *complices*. Ce brigandage enlève au gouvernement la moitié en sus des fournitures que les armées consomment. Je ne suis entré dans ces détails que parce qu'il y a des gens qui imaginent que tout, dans les armées Françoises, est sur le meilleur pied possible.

La plus grande partie de ceux qu'on voit rouler *en équipage* à Paris, étoient originairement des *Garde-Magasins!!!*

sous escorte ! Cet infortuné après un tel *échantillon* de la *fraternité* Républicaine, fut trop heureux de pouvoir s'embarquer avec son équipage à bord d'un vaisseau neutre qui faisoit voile pour la Sicile ! *

Ce fut Lucien qui, le 18 Brumaire, eut tous les honneurs de la journée. Son frère le fit, en récompense, Ministre de l'Intérieur. On a peine à concevoir quelle fut l'*infamie* de sa conduite dans cette place : il pilloit, il voloit à *pleines mains*. Il étoit bénéficier de tous les marchés, sous les noms de compagnie Petit, etc. Ses intrigues et ses débauches ne connoissoient point de bornes. Il osa violer dans un de ses bureaux, une jeune personne de dix-huit ans ! Ce lâche attentat, qui fut connu aussitôt, parce que plusieurs commis accoururent aux cris de la malheureuse victime, fit à Paris la plus grande sensation. Enfin, ses *amours* avec sa sœur devinrent si *publiques* et si *scandaleuses*, qu'elles le firent envoyer ambassadeur à Madrid !

Quelque temps après, il se rendit à Badajos pour y traiter de la paix avec le Portugal : mais la condition *sine quâ non* qu'il y mit, fut qu'on lui donneroit une *douceur* de six millions ; et, comme le Gouvernement Portugais n'avoit pas d'argent, on le paya en diamans bruts !

Dès que Lucien fut de retour à Paris, il vendit

* Je renvoie le lecteur, pour les détails de ce vol, au *Moniteur*, de l'an 7, No. 336.

ses diamans à un M. Salomon qui étoit venu, de Londres, pour les lui acheter.

Lucien, à son arrivée d'Espagne, devint bientôt Membre du *Tribunat*, où il prononça d'assez beaux discours : il finit, enfin, par être Sénateur; mais il en est resté là.

Peu de temps avant que la *farce* de *l'Impérialisme* eut lieu, Lucien épousa une madame *Jaubertou*, veuve d'un *Courtier*, et femme d'une morale peu sévère. Buonaparté, à cette nouvelle, lui dit : — « Comment ! vous savez ce qui se passe « maintenant, et vous allez épouser une catin ! » — « Eh bien ! » répondit froidement Lucien, « elle est au moins *jeune* et *jolie !* » Buonaparté sentit le sarcasme; et ce fut leur dernière entrevue.

Quelque temps après, Lucien ayant osé condamner, et le meurtre du Duc d'Enghien, et la conduite de son frère envers le Général Moreau, reçut, de *Regnier*, alors Ministre de la Police, l'ordre de quitter Paris dans vingt-quatre heures, et la France en huit jours : cet ordre lui enjoignoit d'emmener toute sa famille avec lui ! ! !

JÉROME BUONAPARTÉ.

Ce jeune homme ressemble beaucoup à ses deux frères, Joseph et Louis. Je suis persuadé qu'il n'a quitté qu'à regret la femme qu'il avoit épousée en Amérique, mademoiselle Patterson. Sa foiblesse n'a pu résister aux ordres impérieux de Napoléon.

Il avoit, dans Paris, des boudoirs à sa discrétion, et une certaine Danoise le mettoit souvent à sec. Son corps est aussi impur que son cœur. Souvent des catins l'ont fait toiser leur escalier, pour les avoir occupées sans payer leur salaire.

LE CARDINAL FESCH.

Cet homme, Suisse de naissance, étoit prêtre au moment de la révolution; et, comme il avoit toujours été un *mauvais sujet*, il profita des troubles pour jeter le *froc aux orties*, et embrasser une profession plus lucrative, et plus de son goût. En conséquence, il commença par organiser, à Bâle, sur la fin de 1792, un club de Jacobins, que leurs excès et leurs *escroqueries* firent bientôt chasser de cette ville. De Bâle, il alla rejoindre, en Savoie, l'armée du Général Montesquiou. Il y servit en qualité de *fourrier*. Il s'avança graduellement dans cette armée; et quand Buonaparté eut le Commandement en Chef de l'armée d'Italie, il fit son oncle Fesch *Commissaire des Guerres*.

Le Cardinal Fesch, qui n'avoit pas jugé à propos de suivre son neveu en Egypte, fut *chassé*, de l'armée de Naples, par le Général Championnet. De retour à Paris, il y vécut dans la débauche, pour mieux dire, dans la crapule, avec ce qu'il pouvoit *escroquer* au jeu.

Buonaparté, revenu d'Egypte, fit de nouveau employer son oncle : mais, bientôt après, la *piété*

du neveu força l'oncle à reprendre son ancien état; et, dès que le fameux *Concordat* eut été signé, ce misérable fut fait Archevêque de Lyon, ensuite Cardinal.

Les intrigues de cette *basse Eminence*, avec le beau sexe, d'une certaine classe, seulement à Lyon et à Rome, rempliroient un *gros* volume.

FANNY DE BEAUHARNOIS,

Reine de Hollande.

C'EST avec infiniment de regret que je suis forcé de donner à cette Dame, une place dans *l'abominable* description de la Cour de St. Cloud.

On ne sauroit nier que cette infortunée étoit *enceinte* du tyran, quand elle fut mariée à Louis. Mais la volonté de *l'impérial* brigand est une loi irrésistible. En effet, qui pourroit, qui oseroit même résister aux mandats *arbitraires* qu'il rend, dans le Cabinet, à la tête de ses armées, ou dans le *boudoir?*

La Dame de qui je parle, est, aujourd'hui, aussi affable comme reine, que quand elle n'étoit que *mademoiselle* de Beauharnois. Elle est bonne, et humaine, charitable, et toujours prête, pour obliger, à user de la grande influence qu'elle a sur Buonaparté, dont elle n'a pas cessé d'être la *favorite.* En tout, sa conduite forme un contraste frappant avec celle des *vertueuses* sœurs de *l'Impériale Majesté.*

LOUIS BUONAPARTÉ,

Roi de Hollande.

Ce jeune homme est bon, honnête, et a le désir de faire le bien. Je ne pense pas qu'il y ait un Hollandois qui ne lui rende ce témoignage. On lui a imputé bien du mal : personne, assurément, ne m'accusera de *partialité* pour la famille de Buonaparté ; mais la vérité me force de contredire tout ce qu'on a pu publier contre lui. Louis n'a jamais été bien avec sa femme. Les mariages forcés rendent très-rarement heureuses les personnes qui les contractent : et moins encore en pareille occasion.

Il s'est retiré en Styrie, d'où il observe les cabinets étrangers. Il correspond avec Savary, Ministre de la Police, qui toutes les semaines lui envoie un courrier déguisé. Il a fait un libelle contre sa femme, sous le titre d'un Roman.

COUR DE BUONAPARTE.

(Il faut bien commencer la liste par le confident de ses plus secrètes pensées, et par le plus vil de tous ses valets.)

CAMBACÉRÈS,

Archi-Chancelier de l'Empire.

De tous les animaux *nuisibles* que la révolution a produits, cet homme est le plus dangereux; il n'est ni sans talens, ni sans connoissances, mais il n'a aucune sensibilité; il seroit cruel même, si cela étoit nécessaire pour conserver sa place, ou lui faire faire meilleure chère.

Cambacérès est un des plus grands *Epicuriens* de France : il tient la meilleure table de Paris.

Toutes les semaines, il donne un dîner *d'obligation* qui est toujours somptueux; et une fois par mois, au moins, son cuisinier invente un nouveau plat pour piquer davantage sa sensualité. Son Maître d'Hôtel est aussi *glouton* que lui; c'est à Cambacérès, enfin, qu'est dédié le fameux *Almanach des Gourmands*.

Cambacérès a une *tendre* propensité à un goût qui n'est pas *tout à fait* dans la nature : cette révol-

tante perversité l'expose à des calembourgs continuels. De toutes les constellations de Saint-Cloud, *qui ont été si long-temps sans briller*, je n'en connois aucune qui soit plus méprisée que lui, en ce que tous les François se ressouviennent encore de la part *sanguinaire* que ce *scélérat* a eue dans le procès de Louis XVI, et qu'ils n'ont pas oublié qu'il faisoit alors le *sans-culotte*. Mais aujourd'hui que la scène est si changée, ce misérable ne sort jamais sans être décoré de toutes les plaques de ses Ordres, et il en a cinq à six!

Peu de temps après la *farce* qui l'a *déguisé* en *Prince*, il dit à son Secrétaire Monvel : « Lorsque « j'ai du monde, il faut toujours dire, en me par- « lant, *Votre Altesse Sérénissime;* mais entre nous, « cela sera inutile; et *Monseigneur*, tout bonne- « ment suffira! » Grand Dieu, quel Prince et quelle Altesse!!

Je crois que quelques anecdotes, sur la vie de cet homme, ne seront pas indifférentes au lecteur.

Cambacérès, avant la révolution, étoit Conseiller de la Cour des Aides de Montpellier; il étoit Rapporteur de la Cour, et avoit une pension de cent pistoles. Imaginant qu'il lui seroit plus profitable de venir *brailler* * à Paris, il chercha à se faire nommer *député;* mais il ne put réussir à être élu par son département, ni pour l'Assemblée *Consti-*

* Expression de Mirabeau.

tuante, ni pour la Législative. A force d'intrigues, il parvint enfin à être envoyé à la Convention; et il y *vota* la mort du Roi. Il fut Président du Comité des *seize:* ce Comité avoit été formé pour délibérer sur la question de savoir si l'on accorderoit à l'infortuné monarque *l'appel au peuple*, qu'il demandoit. Cette demande fut rejetée, et Cambacérès, au nom du Comité, fit à ce sujet le rapport le plus *fougueux*. Carnot, Sièyes, Tallien et Barrère m'ont assuré que Cambacérès avoit été, en cette occasion, le membre le plus *violent* de tout le Comité.

Cet homme est *méprisé* de tous les partis. En 1795, on découvrit à Paris une conspiration *Royaliste* à la tête de laquelle étoit M. Le Maître. Le nom de Cambacérès n'y figuroit pas mal; mais à l'aide de son *charlatanisme*, et de ses phrases de *sans-culotte*, il parvint à se faire acquitter.

Le fait suivant s'est passé, il y a cinq ans environ; et comme je suis certain que Buonaparté l'*ignore entièrement*, je ne serai pas fâché de l'apprendre à *son Impériale Majesté*. Cambacérès donc travailloit de tout son pouvoir auprès des agens de Louis XVIII, pour qu'*amnistie* lui fût accordée, dans le cas d'une contre-révolution. Le Roi a refusé net de gracier le régicide.

Daigrefeuille et Delaville..., ses piqueurs ordinaires de table, l'accompagnent les soirs au Palais-Royal.

Son salaire, comme Archi-Chancelier, est de quatre millions huit cent mille livres! Il est vrai qu'il est tenu à donner des dîners à tous les fonctionnaires publics.

LEBRUN,

Archi-Trésorier de l'Empire.

Cet homme est, sous tous les rapports, d'un caractère bien différent de celui de Cambacérès. Le Brun a beaucoup de connoissances et de probité; et il étoit homme de *lettres* avant la révolution. On l'a toujours vu se distinguer par sa modération à l'*Assemblée Constituante*, aussi bien qu'au Conseil des Anciens. Il n'a jamais parlé que sur les Finances. M. Le Brun n'est pas, en ce moment, favori de Buonaparté.

FOUCHÉ,

Sénateur, ex-Ministre de la Police, duc d'Otrante, grand-croix de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre royal de l'Aigle-d'Or de Wirtemberg.

L'opinion générale est que cet homme est la *terreur* de la France et de l'Europe; mais je puis assurer les lecteurs que, quelque grands qu'aient été ses *crimes*, sous le *règne* de Robespierre; il a eu, depuis son avénement au Ministère, sous Buonaparté, beaucoup de modération et de fermeté; car

on l'a vu, très-souvent, résister aux mandats insensés, iniques et féroces de *son maître*, ainsi que je l'ai déjà dit dans les pages précédentes. Fouché a été *renvoyé*; mais je suis convaincu que les Parisiens perdront au *change*.

Fouché est né dans les environs de Nantes. Son père, honnête boulanger, faisoit du *biscuit* pour la marine. Son frère aîné est, encore aujourd'hui, marchand à Nantes. Fouché fit ses études à l'*Oratoire*, et entra ensuite dans cet ordre. A la révolution, il se maria. Ses atrocités à Lyon, lorsqu'il y étoit *Proconsul* avec Collot d'Herbois, peuvent se lire dans tous les journaux du temps. Cependant, on m'a assuré, et je le crois, qu'il n'étoit que le *mannequin* du féroce Collot: je conviens que cela est une bien pauvre excuse; mais j'ai connu beaucoup de personnes qui ont eu une part très-active *aux crimes* de la révolution parce qu'elles avoient la *foiblesse*, très-coupable à la vérité, de se laisser entraîner par les circonstances, et avant ce malheureux temps, elles n'étoient connues que par leur humanité. Fouché est très-charitable. Je sais que, quand il étoit Ministre, il donnoit, de sa poche, cent louis, par mois, pour être distribués à des familles indigentes.

On a beaucoup exagéré ses talens; il a peu de littérature; mais il est très-*rusé*, et il a infiniment de ce que les François appellent de l'*esprit*. Dans la vie domestique, il est très-affable. Quoique très-riche, il vit retiré. Je crois que son *attachement* pour Buonaparté ressemble à celui de Talleyrand.

Fouché aussi comme Talleyrand, a parlé très-librement contre l'usurpation de l'Espagne. J'ai déjà dit qu'il s'étoit fortement opposé à l'*assassinat* du Duc d'Enghien, ainsi qu'à l'affaire de Moreau. C'est également Fouché qui a empêché Sir Georges Rumboldt d'être mis à mort. Les crimes de Fouché, comme Membre de la Convention, sont très-grands; mais on doit avoir égard à sa modération comme Ministre d'un Buonaparté. Si Fouché eût été aussi *sanguinaire* sous Buonaparté, qu'il l'étoit sous Robespierre, il auroit causé le *deuil* et fait le malheur de bien des familles.

REGNIER,

Grand juge, et ministre de la justice.

IMBÉCILLE du premier ordre, autrefois Avocat à Nancy, et député à l'Assemblée Constituante. Buonaparté, en reconnoissance de ce qu'il avoit singulièrement favorisé les événemens du 18 brumaire, le fit Ministre de la Justice. Quelque temps après la paix d'Amiens, le *Héros* ayant réuni le Ministère de la Police à celui de la Justice, parce qu'il avoit alors *renvoyé* Fouché, créa pour Régnier le titre de Grand Juge, qu'il ajouta à celui de Ministre de la Justice.

Régnier s'étant montré trop *foible* dans l'affaire de *Moreau*, Buonaparté lui ôta la Police, qu'il rendit à Fouché.

Le Ministère de la Justice est peut-être le plus

lucratif de tous les Ministères de France : le salaire de cet emploi, comme des autres places de Ministres, est de deux cent mille francs ; mais il a *certains* droits qui, avec le *tour du bâton*, font valoir ce poste près de six cent mille francs.

Ce M. Régnier est un *maître gourmand*, un fameux ivrogne : il eut un jour une grande *querelle* avec son *cuisinier*, au sujet d'une *carpe*. Le Ministre vouloit que *ma commère* la *carpe* vînt de la *Moselle*, tandis que le cuisinier soutenoit qu'elle étoit du *Rhin*.

Il vit avec sa blanchisseuse dont il a un enfant. Il a placé la famille de sa grosse dondon dans les bureaux et dans les antichambres du Ministère.

C'est lui qui a fabriqué le décret du 14 décembre 1810, qui a donné aux Juges le droit de rayer du tableau des Avocats, les Jurisconsultes dont les opinions ne sont pas vendues à son maître, et qui a placé les Avocats sous la férule des Procureurs-Généraux.

L'enflure de ses joues atteste que son maître frappe fort et juste.

Il paie à Courtin, Procureur Impérial, 8000 fr. pour être son espion au Palais.

Il est lié avec le Sénateur Vimar, fils d'un huissier de Neufchâtel, marié à la femme de son mari, dont il a provoqué le divorce, valet du Directoire qui le nomma Ministre de la Justice, espion secret de Buonaparté au Sénat, et criant quand il parle : Vive le Roi ! vive la Ligue ! Ce Vimar a la

Sénatorerie de Nancy, pays de Régnier. — Passe-moi la rhubarbe, et je te passerai le séné.

Cet imbécille est ce que les François appellent un homme *nul.*

DECRÈS,

Ministre de la marine.

Cet homme, autrefois Baron, est l'être le plus *brutal* qu'on puisse voir : il est vrai que, presque toute sa vie, il a été en mer. Il se trouva à la bataille d'Aboukir, et eut le bonheur d'échapper. Après avoir mouillé quelque temps à Malte, où il s'étoit réfugié, il se hasarda d'en sortir avec son seul vaisseau, le *Guillaume Tell*, de 74 canons ; mais rencontré bientôt par deux vaisseaux Anglois, il fut contraint de se rendre, à la suite d'un combat assez opiniâtre.

La haine *invétérée* de cet homme contre les Anglois n'a point d'exemple. Buonaparté le *sait*, et voilà pourquoi il l'a fait Ministre ; car une haine bien prononcée contre les Anglois, est la meilleure recommandation qu'on puisse avoir auprès de l'*Impériale Majesté*. Pour montrer quelle est la *rancune* de Decrès contre les Anglois, il suffira de rapporter l'anecdote suivante.

Decrès accompagna le *héros* dans un voyage qu'il fit, avec sa *Cour*, à Rouen. Ce Ministre, se promenant sur le *quai*, fut arrêté par une personne à laquelle il avoit donné *commission* de lui chercher un secrétaire. « J'ai presque votre affaire, »

dit cette personne au Ministre; « j'ai déjà parlé à « un jeune homme fort *instruit.* » — « Je n'ai pas « besoin de *savant*, » reprit Decrès, en *colère*; « donnez-moi quelqu'un qui sache bien battre les « Anglois. » Il a des croupiers pour acheter toutes les crédites à prendre sur les fonds de son ministère. Rozières, Panat sont dans la confidence de toutes ses escroqueries, pour une part plus ou moins forte.

MARET,

Duc de Bassano, secrétaire d'Etat.

MARET est fils d'un médecin de Dijon. Il vint à Paris pour faire *fortune* par la révolution, et il n'a pas mal réussi.

Il commença sa carrière par écrire, pour le *Moniteur*, des notes à la main, qu'il prenoit des discours des Membres de l'Assemblée Constituante; il s'insinua bientôt dans les bonnes grâces de M. *Trouvé*, propriétaire de ce journal et *franc sans-culotte*, qui lui donna un intérêt dans son affaire.

M. Maret, s'étant attiré l'attention de Roland, de Brissot et de Le Brun, le Ministre des Affaires Etrangères qui a été guillotiné sous Robespierre, fut envoyé en Angleterre, avec Chauvelin et Talleyrand. Après la mort du Roi, il retourna à Paris avec Chauvelin. Il fut chargé d'une seconde mission pour l'Angleterre; mais on ne lui permit pas d'aller plus loin que Cantorbéry, et il fut, en conséquence, obligé de reprendre le chemin de Calais.

Quelque temps après, il fut nommé Ambassadeur à Naples : il se rendoit à cette mission, lorsque les Autrichiens l'arrêtèrent en route, et sur *pays neutre*, aussi-bien que *Sémonville*, nommé Ambassadeur à Constantinople. Ces deux Ministres, conduits d'abord à Mantoue, puis transférés dans la forteresse de Brunn, furent détenus prisonniers jusqu'à ce qu'on les ait échangés pour la Princesse, fille de Louis XVI.

A sa sortie de prison, Maret fut employé dans les négociations de Lille ; et après le 18 Brumaire, Buonaparté le fit secrétaire d'Etat.

Maret a très-peu de talens et de connoissances ; mais il est bon *commis*, et il corrige assez bien les Bulletins, les Manifestes, et autres pièces *nocturnes* que le Tyran conçoit dans ses momens *lucides* d'insomnie.

REGNAULT DE SAINT-JEAN-D'ANGELY,

Ministre, et conseiller d'Etat, secrétaire de la famille impériale, grand procureur général, etc. etc.

M. Regnault, avocat à St. Jean-d'Angely, avant la révolution, fut nommé député aux Etats-Généraux. On l'avoit regardé comme un homme modéré.

Proscrit sous Robespierre (il avoit alors un intérêt dans les charrois de l'armée), il ne fut membre d'aucun des deux Conseils sous le Directoire. Lorsque Buonaparté s'empara de l'île de Malte,

Regnault y fut envoyé comme Gouverneur. En sa qualité de *chaud* partisan de Buonaparté, au 18 Brumaire, il fut créé Conseiller d'Etat, et il est encore aujourd'hui un personnage important à la Cour de St. Cloud.

M. Regnault a beaucoup de mérite; je ne connois en France aucun homme qui puisse lui être comparé : il est très-érudit, bon orateur et presqu'homme d'Etat révolutionnaire. C'est, sans contredit, le meilleur Ministre de Buonaparté.

M. Regnault vend ses bons offices très-chers. Tous les soirs, il charge sa voiture de deux filles qu'il mène chez lui, qu'il fatigue de caresses, et renvoie le matin. Use de mon crédit ; fais-toi payer par tes protégés auprès de moi. C'est ainsi que je m'acquitte envers toi.

Insolent, lâche, crapuleux, criblé de dettes, ayant vendu sa femme au Prince Kourakin pour un collier, il est en exécration aux yeux de tout le monde. Ses plans de Finances ruineront infailliblement la France.

SEGUR,

Grand-maître des cérémonies, et conseiller d'état.

Ce M. de Ségur est le fils du *feu* Maréchal de Ségur : il a beaucoup de talens, et il est auteur de plusieurs ouvrages politiques. Sous l'ancienne Cour de France, il fut successivement Ambassadeur en Russie, en Prusse, et à Rome. Lorsqu'il résidoit à

la Cour de Catherine, il accompagna cette Princesse dans un voyage de *plaisir* qu'elle fit à Cherson. Ce fut dans ce voyage qu'il *esquissa* un traité d'alliance entre les deux pays. Cette *esquisse*, mise en vers, plut tellement à la Czarine, qu'elle signa le traité avec la France.

Ségur ne fut employé ni par le Comité de *Salut Public*, ni par le Directoire; mais, au 18 Brumaire, il devint membre du *Corps Législatif;* on le fit ensuite Conseiller d'Etat, et enfin Grand-Maître des Cerémonies. Il a reçu 200,000 fr. pour monter sa maison.

Cet homme est le plus *vil* et le plus *abject* de tous les *valets* de la Cour de St. Cloud.

LE GÉNÉRAL SAVARY.

Duc de Rovigo, et ministre de la Police.

Cet homme a été, pendant plusieurs années, Directeur de la *Police particulière* de Buonaparté. On le regarde, en France, comme un *brigand* de la plus vile espèce; il ne fait pas difficulté *d'assassiner, de ses propres mains*, les victimes que le *tyran* lui désigne. On connoît *l'assassinat* du général Desaix, commis par ce lâche bandit, ainsi que sa conduite envers la Famille Royale d'Espagne. Je suis convaincu, qu'à l'exception de Buonaparté et de Murat, il n'existe pas, en France, de monstre plus cruel et plus sanguinaire que ce *Duc de Rovigo.*

Quoique cet homme descende d'une bonne fa-

mille de Languedoc; quoique sa femme (Mademoiselle Faudoas) soit elle-même bien née, il est impossible de trouver quelqu'un qui ait des manières plus basses, plus dégoûtantes et plus horribles que ce scélérat. Il est très-distrait en société. On le voit s'agiter et *tressaillir* à chaque instant. On diroit que les malheureuses victimes qu'il a égorgées *apparoissent* continuellement à ses regards pour le tourmenter sans cesse. C'est cet homme qui a la clef de la caisse qui renferme *la pharmacie* particulière de Buonaparté! *Demande.* — Pourquoi un homme de l'art n'a-t-il pas cet emploi?

Il a pris la montre du Duc d'Enghien, offerte aux Mamelouks chargés de le tuer à Vincennes, et par eux refusée. Il a meublé ses palais d'objets précieux volés à ses victimes.

C. M. TALLEYRAND DE PERIGORD,

Prince de Bénévent, vice-archi-chancelier d'Etat.

Salaire, un million par an!

« ROQUETTE dans son temps, PERIGORD dans le nôtre,
« Furent Evêques d'Autun.
« Tartuffe est le portrait de l'un
Ah! — Si MOLIÈRE eût connu l'autre!!!

CHÉNIER.

Talleyrand de Périgord descend d'une très-ancienne famille. Destiné pour l'église, il fut nommé, avant l'âge de trente ans, Evêque d'Autun; et voici comment Louis XVI répugnoit à nommer Evêque

un homme sans mœurs, agioteur, etc. Mais le Comte de Périgord, son père, demanda en mourant, comme une marque signalée de la bonté du Roi, que S. M. accordât à son fils un Evêché qu'il sollicitoit depuis long-temps, mais qu'il n'obtenoit pas, quoiqu'il eût été Agent du Clergé.

Cette élévation n'eut pas l'effet que le Roi s'en étoit promis; le nouvel Evêque ne se corrigea point de ses *vices*. Il fut nommé aux Etats Généraux. Ce fut Talleyrand qui par *pique* contre le Clergé, fit à l'Assemblée Constituante, en Novembre 1789, la motion tendante à confisquer les biens de l'Eglise.

Le 14 Juillet, 1790, Talleyrand, officia *pontificalement* sur l'Autel de *la patrie* qu'on avoit élevé au *Champ de Mars* : c'est là qu'il fit la bénédiction des drapeaux de tous les départemens de la France, et qu'il appeloit les *bannières sacrées de la liberté !*

En 1792, il accompagna, comme Chargé d'Affaires, M. Chauvelin, nommé ministre en Angleterre : cette place lui avoit été donnée à la recommandation particulière du Roi, qui regardoit M. Chauvelin plus attaché au parti révolutionnaire qu'aux intérêts de la monarchie.

Cette nomination de Talleyrand plut également, et à la *Commune* de *Paris*, et aux Membres *Jacobins* du Pouvoir Exécutif, parce qu'ils ne savoient rien de la *double* mission que *ce Chargé d'Affaires* avoit à remplir. *

* Talleyrand étoit alors *pensionnaire* du Roi.

Les *machinations* de Talleyrand, en Angleterre, sont bien connues en France. Je suis très-certain qu'elles ne le sont pas en Angleterre, car si elles l'étoient, le peuple Anglois n'auroit pas *prodigué* les noms de « patriotes, d'amis du peuple, » dont il a été si libéral envers certains démagogues du pays.

Après la funeste journée du 10 Août, le Cabinet de St. James notifia à M. Chauvelin, qu'il ne pouvoit plus le reconnoître en qualité d'Ambassadeur de France. Aussitôt, Talleyrand informa le Ministère Britannique qu'il avoit une commission particulière du Roi, qui lui avoit donné, à cet égard, des lettres de créance; et ce fut pour cette raison qu'on lui permit de rester en Angleterre.

Cependant, Talleyrand crut bientôt devoir retourner à Paris pour avoir de nouvelles instructions du Gouvernement qui s'étoit élevé sur les ruines de la monarchie. Les *meneurs*, qui désiroient avoir en Angleterre, un homme de confiance, n'hésitèrent pas à revêtir Talleyrand de nouvelles lettres de créance; et celui-ci repassa à Londres. *

* Pour prouver que Talleyrand étoit l'agent du gouvernement François, après le 10 Août, je citerai, seulement, un passage tiré d'un écrit qu'il publia, pour se justifier, quelque temps avant le 18 Brumaire. Il est intitulé: ECLAIRCISSEMENS *donnés par le Citoyen* TALLEYRAND *à ses Concitoyens.*—Paris, *an* VII.

Talleyrand, accusé de trahison, d'aristocratie, etc. par les journaux de Paris, qui blâmoient la Convention de l'avoir fait *rayer* de la liste des *émigrés*, répond ainsi:

Après la mort du Roi, Talleyrand, craignant que le Ministère Britannique ne le renvoyât d'Angleterre, engagea ses *amis* de Paris, de faire rendre contre lui, et comme *traître* et *émigré*, un décret

« Mais quels sont, demandent encore ces hommes, les motifs qui ont déterminé la Convention Nationale à rayer Talleyrand? Ici la question change; toutefois la réponse est simple et assurément bien décisive. Ces motifs, les voici :

« Je fus envoyé à Londres, pour la deuxième fois, le 7 Septembre 1792, par le Conseil Exécutif provisoire. J'ai, en original, le passeport qui me fut délivré par le Conseil, et qui est signé des six membres, *Lebrun*, *Danton*, *Servan*, *Clavière*, *Roland*, et *Monge*. Il a été mis sous les yeux de la Convention, au moment où elle daigna s'occuper de moi : et je le montrerai à quiconque désirera le voir. Ce passeport est conçu en ces termes : *Laissez passer Ch. Maurice Talleyrand— allant à Londres par nos ordres*. J'étois donc bien autorisé à rester hors de France jusqu'à ce que *ces ordres* eussent été révoqués : or ils ne l'ont jamais été ; je n'ai donc pu être en contravention par mon absence. Cependant, ne voulant pas la prolonger, qu'ai-je fait ? ce que tout citoyen auroit fait à ma place. J'ai attendu l'époque mémorable où la Convention recouvra son indépendance : je lui ai fait connoître aussitôt *pourquoi j'étois parti, pourquoi je n'étois pas rentré* ; et je lui ai demandé qu'elle levât les obstacles qui s'opposoient à mon retour dans ma patrie, soit en rapportant le décret d'accusation dont j'avois été frappé, soit en m'indiquant un tribunal pour y être jugé. Je lui ai demandé surtout qu'elle ne regardât pas comme émigré celui qui présentoit un titre d'absence *aussi légitime*. Ma double demande fut parfaitement accueillie. Ainsi, j'étois sorti de France, *parce que j'y étois autorisé*, *que j'avois reçu même de la confiance du gouvernement des ordres positifs pour ce départ.* »

de *mise hors de la loi ;* ce qui fut exécuté à l'appui de quelques lettres de Talleyrand au Roi, que ces *amis* prétendirent avoir trouvées aux Thuileries. Mais le Ministre Britannique eut bientôt découvert l'*artifice :* Talleyrand, *chassé* d'Angleterre, n'eut rien de mieux à faire que de passer en Amérique. Durant son séjour aux Etats-Unis, il continua d'entretenir avec *son gouvernement*, des correspondances assez suivies. A la chute de Robespierre, ce *sensuel* ex-Evêque, fatigué de végéter comme les *feuilles* du *tabac* du pays qu'il habitoit, repassa en Europe : il vint se fixer à Hambourg où il demeura jusqu'à ce que le *fameux* décret de *mise hors de la loi*, rendu contre lui, fût révoqué. Chenier, qui en fit la motion, n'éprouva pas la plus légère opposition à cet égard.

Talleyrand, à son retour à Paris, fut très-*choyé :* Madame de Staël l'introduisoit partout. Comme il avoit vu l'Angleterre, l'Amérique, et l'Allemagne, *et qu'il ment un peu*, il avoit beaucoup de choses à *raconter* de ces différens pays : il étoit, alors, le seul homme *de marque* qui fût revenu des contrés *lointaines :* aussi, aimoit-on beaucoup à l'entendre parler ; et ses opinions avoient le plus grand poids.

Charles de la Croix tenoit alors le portefeuille des Affaires-Etrangères : comme il étoit sombre, triste, pesant, il ne fut pas difficile à Talleyrand de le faire renvoyer. Sa nomination eut l'approbation générale : tous l'en félicitèrent, à l'exception néanmoins de Reubell, qui n'avoit jamais aimé Talleyrand, et

qui le regardoit comme l'homme le plus dangéreux ; non-seulement de la France, mais encore de l'Europe entière.

Sa conduite *publique*, comme Ministre des Affaires Etrangères, est si bien connue de l'Europe, que ce seroit présomption, de ma part, d'en faire le sujet d'une digression particulière ; d'autant plus qu'elle est *intimement* liée à l'histoire générale que j'ai faite des *gouvernemens* dont il a été le *ministre*. Je me bornerai, donc, à *esquisser*, ici, quelques traits de sa vie privée.

Talleyrand, ainsi que tous ces autres grands *Antropophages révolutionnaires* de la France, a acquis une réputation de talens qu'il ne mérite pas, comme Ministre d'un *tyran* aussi *insensé* que *furieux*. Talleyrand n'auroit fait qu'une *triste figure* s'il eut été Ministre d'un gouvernement régulier.

Mably, en parlant de Richelieu, a dit : « Ce que Machiavel conseilla, Richelieu l'exécuta. La Cour pleine d'espions et de délateurs par lesquels Richelieu voit tout, entend tout, est présent à tout, » etc. Ces observations peuvent s'appliquer à Talleyrand. Le gouvernement *révolutionnaire* de France, soit sous le Directoire, soit sous Buonaparté, n'avoit pas plus tôt adopté une mesure *quelconque*, que Talleyrand étoit prêt à l'exécuter. *L'espionnage* que, pour *ses propres desseins*, on l'a vu porter à un point effrayant, non-seulement dans toute la France, mais encore dans l'Europe entière, et jusqu'en Amérique, lui a donné une grande influence sur les *Conseils*

du *cabinet* des *Thuileries.* Toutes les fois que Talleyrand communiquoit quelque chose à son *gouvernement*, il ne la donnoit que comme venant de sa *propre* opinion : il annonçoit ainsi *la possibilité* d'un *fait* qu'à l'aide de ses espions, il savoit déjà être *arrivé;* et quand le temps apprenoit au *gouvernement* que ce fait *prédit* par Talleyrand, avoit effectivement eu lieu, alors on le regardoit comme un *prophète politique.* Buonaparté, qui découvrit cette *ruse*, a voulu *rivaliser* avec lui, dans ce genre *d'espionnage :* le *héros* a aussi lui ses espions; et dans la crainte que Talleyrand ne fût mieux *servi* que lui, il lui a très-*positivement* ordonné de n'envoyer, à l'avenir et dans aucun pays, les *limiers* qu'il *lâchoit* partout, à moins que, préalablement, il ne l'en informât, et ce, sous peine *d'encourir* sa disgrâce!

Mais Talleyrand peut-il jamais être *disgracié?* non. Il peut bien avoir, ce qu'il a aujourd'hui, *Otium cum dignitate;* mais il n'a pas de disgrâce *réelle* à craindre. Il est le *tuteur politique* de Buonaparté; et le *héros* ne voudroit pas prendre des leçons d'un autre.

Indépendamment de cette considération, Talleyrand connoît *trop* les *secrets* de *l'impériale majesté:* il connoît également, et toutes les personnes employées dans les divers gouvernemens de l'Europe, et les individus particuliers de ces différens gouvernemens, qui ont été, et qui sont encore, les *stipendiaires* de la France. Si donc on le renvoyoit, il

pourroit faire un mal *incalculable.* Il n'y a qu'un moyen pour se défaire de lui avec sûreté, c'est de le confiner dans l'île d'Elbe ou à Botany-Bey.

A sa mine, on ne croiroit pas qu'il ait autant d'énergie dans le caractère. Il est impossible de voir un être plus *inanimé* et plus mal *bâti* : sa débile et *gothique* structure, affoiblie encore par la jouissance, ne se *remue* qu'à l'aide d'une chaussure *élastique* qui sert comme de ressort, à son pied *tortu :* il ne lui reste plus, de la vie, que quelques étincelles de feu qui s'échappent, de temps à autre, d'un œil *malin* et bleu qu'il a très-beau.

Je suis convaincu qu'il n'a pas existé, en France, homme d'une morale plus dépravée que Talleyrand; sans même excepter le Maréchal de Richelieu ou Mirabeau, auxquels il est bien inférieur en talens. On n'a jamais vu la corruption et la turpitude rassemblées, dans le même homme, à ce degré.* Cependant, il a un je ne sais quoi qui rend sa société très-agréable : ses formes sont très-séduisantes : † il est aussi affable à ses égaux; il n'en est pas ainsi de tous les François, du *régime actuel*, ¶ car, en

* Carnot, en parlant de Talleyrand, me disoit : « *C'est de la m—e en bas de soie.* »

† La *fameuse Mde.* de Staël disoit de lui : « *C'est un diplomate si habile, que, quand on lui donne un coup de pied dans le derrière, il rit devant.* »

¶ On disoit un jour à Talleyrand :—Vous devez vous trouver bien déplacé au milieu de cette Cour de St. Cloud. Il est vrai,

général ils sont très-grossiers et fort brutaux à l'égard de ceux qui ont besoin d'eux. L'affabilité de Talleyrand fait qu'on s'empresse d'obéir à ses ordres.

Talleyrand n'a pas les qualités requises pour faire un grand Ministre ; il n'est pas assez versé, ni dans la politique, ni dans l'histoire.

Talleyrand auroit beaucoup mieux servi sous le dey d'Alger que sous une *République ;* car, quoiqu'il ait souvent juré *haine* à la *Royauté ;* quoiqu'il ait fait *lui-même* des ouvrages *républicains ;* quoiqu'enfin, il en ait fait écrire par d'autres, il s'en faut, de beaucoup, qu'il soit démagogue. Il craint, et il déteste le *tyran* qu'il sert : personne en France ne *méprise* plus le *Corse* que Talleyrand ; et Buonaparté le sait ! Le Ministre a une bien *maigre* opinion des talens du *maître*, et *vice versâ :* mais le *héros* se dit sans cesse, en pensant à Talleyrand : cet homme *en sait trop :* voilà pourquoi il le garde.

Ce sont MM. D'Hauterive et Durant * qui ont fait la réputation de Talleyrand : ils rédigeoient ses Rapports Diplomatiques, ses Manifestes, etc. etc.

Talleyrand a toujours, à Paris, une police très-bien organisée : il est gratuitement servi par beaucoup d'*émigrés* qui lui sont redevables de leur rentrée en France, et qui espèrent, en s'attachant à lui, obtenir quelqu'emploi du Gouvernement.

répondit-il, que souvent je me trouve l'air d'un parvenu quand je suis avec tous ces Princes et ces Ducs.

* Ils étoient, l'un et l'autre *Chefs* de *division* dans ses Bureaux.

Ses *espions à gage* sont *Monteron*, *d'Arbelle*; *Radix*, Sainte-Foix, Montlausier, *M...y.l*, madame *de Vaubaden.*

Talleyrand s'est très-certainement opposé de tout son pouvoir à l'usurpation de l'Espagne. Un jour qu'il étoit à un lever public, Buonaparté eut l'impudence de lui demander si le Prince des Asturies n'avoit pas *couché* avec madame Talleyrand. Le Ministre, peu déconcerté, répondit hardiment au *questionneur :* « Il ne faut pas parler des Princes « d'Espagne, car cela ne contribue pas à la gloire « de Votre Majesté, ni à la mienne. * » Des personnes présentes à cette *jolie* conversation, m'ont rapporté que le *Corse* n'avoit jamais été aussi *sot* de sa vie.

Les richesses de Talleyrand sont immenses, et cela n'a rien d'étonnant, car dans toutes les affaires, il commence toujours par dire : « *Il me faut tant.* » Aussi sa réponse, dans les négociations avec l'Amérique, sous le Directoire, étoit-elle : « *Il faut de* « *l'argent*, *beaucoup d'argent*, » etc.

Lorsqu'en 1802, on discutoit à Ratisbonne les indemnités à accorder aux Souverains d'Allemagne, ces Princes donnèrent à Talleyrand des sommes considérables pour l'engager à les servir.

Quand le Gouvernement François vendit la Louisiane aux Américains, par l'entremise d'un sieur

* On sait que c'est parce que Talleyrand s'est opposé à l'usurpation d'Espagne, que Buonaparté l'a fait *geôlier* des *Princes* Espagnols !

Swan, qui reçut un million, ceux-ci avoient mis à part une somme considérable, et destinée à couvrir toutes les réclamations qu'un grand nombre de particuliers seroit en droit de faire. Talleyrand, qui étoit dans le *secret*, fit acheter, lorsque cette négociation duroit encore, une quantité immense de ces réclamations, qu'il ne paya que vingt ou trente pour cent. Il avoit, à cet effet, envoyé en Angleterre, un M. P—r, négociant Américain, résidant alors à Paris, lequel, de concert avec une maison très-riche de Londres, et qui faisoit la plus grande partie de son commerce avec l'Amérique, parvint à acheter de ces réclamations pour une somme énorme.

Les François appellent Talleyrand, *le Ministre des Affaires Etrangères pour toute l'Europe.* Ils veulent dire, par là, qu'il informe tous les *Cabinets* de l'Europe de ce qui se passe dans *celui* de Saint-Cloud.

Fouché, il y a quelques années, m'a raconté l'anecdote suivante, pour me prouver la *trahison* de Talleyrand. *

Un espion étranger, un Suisse, avoit la copie d'un traité secret entre l'Empereur Paul et Buonaparté. Cet espion fut arrêté, et l'on trouva cette *copie* sur lui. Interrogé de qui il la tenoit, il ré-

* Fouché et Talleyrand sont ennemis *jurés.* Buonaparté dit un jour à Fouché : « N'est-il pas vrai que vous haïssez Talley-« rand ? » — « Oh ! non, reprit Fouché, je ne le hais pas, mais « je le méprise.»

pondit qu'il l'avoit eue, *indirectement*, du Bureau de Talleyrand. L'ex-Evêque, mandé aux Thuileries, prétendit *cause* d'ignorance de l'affaire; mais il jura que très-certainement il trouveroit la personne qui avoit trahi son *secret*. Il faut observer que l'*espion* avoit déclaré tenir cette copie d'une personne qui n'étoit pas employée dans les Bureaux de Talleyrand.

Talleyrand, de retour aux Thuileries, accusa son Secrétaire *particulier*, *Laborie*, d'être le *traître*. En conséquence, ce *Laborie*, qui, à ce que prétend Fouché, étoit la *victime*, et non le traître, fut arrêté: il alloit être fusillé, lorsque Talleyrand, qui vit la chose devenir plus *sérieuse* qu'il ne vouloit, parvint, à force d'adresse, à faire commuer la sentence en exil volontaire.

Laborie, après avoir resté cinq ans en Hollande, est revenu à Paris, où il a établi une manufacture de papiers, et pris toutes les *couleurs du jour*.

Il n'y a pas en Europe une seule ville de commerce où Talleyrand n'ait des fonds. C'est lui qui a établi à Hambourg la maison Ozey et Ce.; il a également fait la maison Boppicheimer de Paris, et une autre à Trieste, où il a placé des sommes énormes. *

* Dans un de ses momens de *belle humeur*, et ils sont *bien rares*, Buonaparté demanda à Talleyrand par quels moyens il étoit devenu si riche. « *Sire*, répondit le Ministre, j'ai acheté du « *Tiers Consolidé* le 18 Brumaire. » On se rappelle qu'à cette époque les fonds François avoient baissé jusqu'à 5 pour cent: depuis l'élévation de Buonaparté, ils ont haussé progressivement.

Dans toutes ses spéculations d'agiotage, Talleyrand *joue* à coup sûr; car il peut faire circuler, il peut accréditer les bruits qui sont les plus favorables pour les *coups* qu'il médite. Au moins le faisoit-il quand il étoit Ministre *. » Ses deux agioteurs sont

* Un soir que je n'avois encore imprimé qu'un petit nombre des Numéros de l'Argus (c'étoit la veille du jour où ce Journal paroissoit, et il étoit même assez tard), le Ministre me fit prier de passer chez lui. « J'ai, » me dit-il, « de bonnes nouvelles à « vous apprendre; l'Autriche et la Prusse ont accepté la garantie pour Malte; elles l'ont notifié au Cabinet de St. James. « Je viens de recevoir un courrier d'Otto. *Toutes les difficultés « sont maintenant aplanies.* (Ce furent ses expressions.) « Ainsi vous pouvez, demain, annoncer dans l'Argus cette nou« velle comme officielle. »

En conséquence, je retournai à l'imprimerie: le journal étoit fait, et j'y insérai, en gros caractère, et à la fin de la dernière colonne, l'article qui suit.

« C'est avec la plus grande satisfaction que nous arrêtons la presse, pour annoncer que nous avons reçu d'une autorité irrécusable, la nouvelle que tous les différends entre les deux Gouvernemens, relativement à Malte, ont été ajustés à l'amiable. L'Autriche et la Prusse, à la sollicitation des Gouvernemens Britannique et François, sont garans de cette île. Le Grand Maître Prince Ruspoly doit partir immédiatement, pour aller prendre le gouvernement de l'Ordre. »

Qui auroit pu douter un instant de la vérité d'une nouvelle ainsi annoncée. Les agioteurs de Paris *mordirent à l'hameçon;* et les fonds haussèrent de 5 pour cent. Le lecteur doit déjà s'apercevoir que le *Citoyen Ministre* n'avoit fait insérer cet article que pour des raisons d'agiotage. Les journaux Anglois ne prirent pas *le change;* car ils attribuèrent cette nouvelle *fa-*

Monteron et Casenove, qu'il traite en amis, et qui ont avec lui une espèce d'association.

Talleyrand fait aussi de grandes spéculations dans les denrées coloniales, et autres objets de commerce. Mais, avec toutes ses richesses, il n'est ni *prodigue*, ni *vilain*. Ses assemblées ne sont nombreuses que quand il donne des dîners *diplomatiques*. Sa Société *privée* est *choisie*. Tous les soirs, il joue *au whist* et à un demi-*louis*, ou à un *louis* la fiche avec M. Crawfurd, Anglois très-riche qui a vécu long-temps dans l'Inde, et que je crois oncle du Général Anglois Crawfurd, ainsi qu'avec Monteron, Casenove et Ste. Foix.

Talleyrand a une des plus belles bibliothèques de France; mais il n'en fait pas un *grand* usage.

Talleyrand a prononcé plusieurs discours à l'Assemblée Constituante. *Pauchand* faisoit ses discours sur les finances, et *Champfort* étoit chargé des discours d'apparat; quand on jugeoit nécessaire

briquée, à son véritable motif; et, ce fut par eux, que j'appris, d'abord, que Talleyrand m'avoit trompé.

Dans une explication assez vive, que j'eus, à ce sujet, avec lui, je lui dis qu'à l'*avenir* on ne croiroit plus aux nouvelles de l'Argus; il me répondit: « Vos Journaux de Londres ne disent pas tou-« jours la vérité. — Cela peut être, répliquai-je, mais ils « ne donnent jamais des *rumeurs* comme nouvelles officielles; « et les Ministres se gardent bien de les faire insérer, comme « *telles*. — Eh bien, ajouta-t-il en riant, ce n'est pas la « seule différence qui existe entre les Ministres des deux « nations! »

d'y insérer quelques *tirades* métaphysiques inintelligibles, *Sièyes* étoit consulté.

Chénier a donc eu raison de comparer M. Talleyrand à l'Evêque d'Autun *Roquette*, dont Boileau a dit :

« On dit que l'Abbé Roquette
« Prêche les sermons d'autrui ;
« Moi qui sais qu'il les achète,
« Je soutiens qu'ils sont à lui. »

Ce n'est pas sous ce rapport seulement que ces deux Evêques peuvent être comparés ; il y a bien aussi quelques rapports entre les mœurs de M. Talleyrand et celles de son prédécesseur, à en juger par les vers suivans faits sur l'Evêque Roquette.

« Monseigneur l'Evêque d'Autun
« N'est pas un prélat du commun :
« On sait que pour lui c'est tout un
« De b——r quelqu'une ou quelqu'un. »

Il est impossible d'expliquer ce qui a pu engager cet être, qui n'a que *la peau* et *les os*, à épouser la femme qu'il a. Que Buonaparté l'ait forcé de se *marier*, afin de lui ôter par là, comme évêque, tout moyen de faire sa paix avec les Bourbons, c'est un fait dont personne ne peut douter. Mais qu'il ait épousé la femme qu'il a, c'est une chose qui est bien étonnante.

Madame Talleyrand est fille d'un *porteur* de Tranquebar ; elle se maria d'abord à un nommé

Grant, avec lequel elle ne tarda pas à aller se fixer dans les établissemens Anglois de l'Inde.

Comme madame Grant étoit très-belle, et *peu sévère*, elle eut bientôt une intrigue avec M. F—s; et son mari ayant intenté contre elle une action en adultère, l'affaire fut portée devant Sir Elijah Impey, alors Premier Juge au Bengal.*

Peu de temps après cette *équipée*, madame Grant fit connoissance de M. Whitehill †, lequel fut obligé de quitter l'Inde pour des raisons que je ne connois pas exactement. Ce fut avec ce M. Whitehill que madame Grant arriva en France en 1785.

M. Whitehill avoit amassé une fortune considérable dans l'Inde; il prodiguoit ses richesses à madame Grant. Il lui acheta une maison qu'il fit meubler magnifiquement. Il lui donna pour cinq cent mille francs de diamans; enfin il plaça, sur sa tête, un capital qui lui assuroit une rente viagère de trente mille ¶ francs.

* Il étoit assez plaisant de voir, pendant la paix d'Amiens, Sir Elijah Impey, M. F—s, et Talleyrand, dîner ensemble avec madame Grant, qui, alors, n'étoit pas *mariée* à l'ex-Evêque, mais qui vivoit publiquement avec lui, comme sa *maîtresse!*

† Il est l'oncle de la fameuse Eliza Draper.

¶ Je ne suis entré dans ces détails, que pour faire voir l'ingratitude de *cette femme*. Elle est *princesse*: son *mari* est l'homme le plus riche de la France. M. Whitehill, vieillard plus qu'*octogénaire*, n'a plus le *sou*. Croiroit-on que, dans son extrême misère, il s'est *long-temps* et *inutilement* adressé à cette *femme* pour en obtenir quelques misérables secours! Ce n'est, que depuis dix-huit mois, que, *fatiguée* des importunités d'un homme

M. Whitehill lui ayant fait faire connoissance avec M. de Lessart, qui fut Ministre des Affaires Etrangères dans les premières années de la révolution, celui-ci en devint bientôt éperdument amoureux; et lorsque les premiers troubles éclatèrent à Paris, madame Grant quitta cette ville pour aller *vivre* avec M. Whitehill dans une maison qu'il habitoit à Chantilly.

Après le 10 Août 1792, M. Whitehill la fit partir pour l'Angleterre, avec la fille de sa femme, qu'il envoyoit dans une école près de Cantorbery; madame Grant devoit rester avec cet enfant, qui n'avoit alors que douze ans, jusqu'à ce qu'il y eût plus de tranquillité en France.

Les communications ayant été fermées entre les deux pays, et madame Grant ne recevant plus de nouvelles de M. Whitehill, elle eut *l'infamie* d'abandonner l'enfant confié à ses soins; et elle se rendit à Londres où elle mena bientôt une vie assez *gaie*. Le Marquis de Spinola, qui étoit alors ministre de Gênes, en Angleterre, la prit à *son service;* et à la chute de Robespierre, la *chère amie* accompagna l'Ambassadeur à Paris. Elle ne fut pas long-temps sans se retrouver sur le *pavé*. La porte de son vieux *entreteneur*, M. Whitehill, lui fut, comme de raison, fermée, parce qu'il ne pouvoit pas lui par-

qui avoit tant fait pour elle, elle s'est enfin décidée, à lui donner une pension de soixante francs par mois Quelle généreuse *Princesse !*

donner de ne s'être jamais donné la *peine* de s'informer de l'enfant qu'on lui avoit confié, après qu'elle eut eu *l'infamie* de l'abandonner.

Madame Grant, se trouvant ainsi *délaissée*, n'hésita pas un moment à recourir à la dernière ressource qui lui restoit; elle se mit à *raccrocher*. Ce fut, en trafiquant de ses charmes avec le *premier venu* que Talleyrand en fit connoissance. Le Ministre n'eut pas lieu de *s'applaudir* de la première entrevue, car elle lui fit un *présent* désagréable. * Il paroît, néanmoins, qu'il n'eut pas de *rancune* longtemps contre elle: puisque, au grand étonnement *d'un chacun*, ils sont ensemble depuis ce temps! Tant mieux pour *Monsieur le Prince* et pour *Madame* la *Princesse* de Bénévent!!! †

* Un célèbre médecin Allemand, M. Saiffert, autrefois médecin de la feue Reine de France, de la Princesse de Lamballe, et du Duc d'Orleans, a *guéri* M. Talleyrand, et Madame Grant d'une *certaine* maladie pour le traitement de laquelle il a été bien *récompensé;* car Talleyrand, peu après son arrivée au ministère, l'a fait bannir de Paris, par la raison que ce ministre et sa *maîtresse* étoient *d'avis* que le docteur Saiffert *en savoit trop*. L'exil du docteur a duré trois ans : on lui a permis, depuis, de revenir à Paris!

† Il est incroyable que cette femme sache, à peine, lire ou écrire. Son ignorance est passée en *proverbe*. Talleyrand dit qu'une *telle femme* n'est dangereuse, ni comme maîtresse, ni comme femme d'un Ministre.

Quand on demandoit à M. Talleyrand de quel pays elle étoit, elle répondoit : « Je suis d'Inde. »

J'ai vu plusieurs lettres écrites de sa main; rien n'est plus

Talleyrand a donné une lettre à M. Caulaincourt, pour inviter le Ministre de Bade à lui livrer le duc d'Enghien, et a contribué à faire assassiner ce brave Prince.

L'Eglise l'a excommunié; les Bourbons reviendront; l'emploieront, parce qu'il surprendra leur religion; au premier jour, il les flattera, pour conspirer ensuite contre eux.

Chedron, notaire à Paris, a été le compère de

curieux: elle écrit *ave vû din-hé-i-er*—pour avez-vous dîné hier!

Madame Talleyrand, écrivant un jour à sa *marchande de modes*, lui disoit de lui envoyer, de suite, sa robe de *catin*, au lieu de *satin*.

L'anecdote suivante, qui peint au naturel *l'esprit et le génie* de M. de Talleyrand, a été, il y a quelques années, la conversation de tout Paris.

Peu de temps après que Denon eut publié ses voyages en Egypte, il fut invité à dîner chez Talleyrand. Le ministre dit à sa femme qu'il avoit engagé un grand *savant* à dîner avec lui; qu'il le feroit asseoir, à table, à côté d'elle, et qu'il falloit qu'elle lût ses voyages pour avoir occasion de lui dire des choses flatteuses à cet égard: faites dire à Chevalier*, continua Talleyrand, de vous envoyer les ouvrages de Denon. Madame, ayant bientôt oublié le nom de l'auteur, dont son *mari* lui avoit parlé, fit demander à Chevalier, les voyages d'un homme dont elle ne se rappeloit pas trop le nom, mais cependant qui finissoit en *on*. M. Chevalier, qui n'avoit pas la moindre idée, qui ne se doutoit même pas que Madame voulût dire Denon, lui envoya Robinson Crusoe.

* Bibliothécaire de Talleyrand.

Talleyrand. Ses petits gains, dans les affaires *délicates*, lui ont valu les soixante mille francs de rentes dont il jouit.

Roux, avocat aux Conseils, a épousé une femme qui lui avoit donné 1200 liv. de rentes qui faisoient toute sa fortune. Il a été chargé de s'entendre avec les victimes qui réclamoient des biens confisqués, par, et du consentement de Talleyrand, qui l'avoit honoré de ses secrets et de sa confiance : ses démarches et ses trames lui ont fourni une fortune considérable ; il a la dîme de ce que reçut Talleyrand, son directeur. Il jouit de 40,000 liv. de rentes.

LE GÉNÉRAL CAULAINCOURT,

Duc de Vicence, grand maître de la Cavalerie et ambassadeur de Buonaparté à Pétersbourg.

Cet homme est d'une ancienne et noble famille. J'ai déjà eu occasion de parler de son infâme conduite dans l'affaire de *Duc D'Enghien.*

C'est un caméléon dangereux, partout où il est placé. Il est l'exécuteur secret de tous les assassinats médités par le Bourreau de l'Europe. Il a dans ses cartons les listes des espions qu'il a payés sur leurs quittances. Le nombre est de 5475.

BIGOT DE PRÉAMENEU,

Ministre des Cultes.

C'est un ci-devant Avocat : il fut employé dans l'affaire du *collier*.

Un de ses neveux, appelé *Joyau*, ayant été impliqué dans l'affaire de Georges, toute sa famille fit auprès de Bigot les plus vives instances, afin de l'engager à parler en sa faveur à Buonaparté qui, très-probablement, n'auroit pas refusé de lui pardonner. Le jeune homme étoit condamné à mort. Croiroit-on que l'insensible, que le misérable Bigot ne voulut jamais dire un mot pour sauver son neveu ! — Il est bas, riche, insolent et perfide.

MARÉCHAUX DE FRANCE.

Appointemens, 100,000 *liv. par an*, *indépendamment des autres places qu'ils occupent.*

Après avoir parlé de la honte que les François doivent avoir d'être gouvernés par une famille aussi *infâme* que celle des *Buonapartés*, nous devons dire un mot sur l'indignation qu'ils ressentent lorsqu'ils réfléchissent sur le caractère de quelques-uns de leurs Maréchaux.

LE MARÉCHAL AUGEREAU,

Duc de Castiglione.

Augereau est fils d'un pauvre marchand fruitier de la *rue Mouffetard*. Il étoit à peine sorti de l'enfance, qu'il fut emprisonné plusieurs fois, comme *filou*. On le força bientôt à s'enrôler dans un régiment, composé de vagabonds et de voleurs, et qu'on appeloit la *Légion de Corse*. Le fameux Mirabeau

fut pendant quelque temps officier dans cette légion.

Augereau ne fut pas plus tôt arrivé à Toulon, où la légion Corse étoit alors en garnison, qu'il se mit *tout bonnement à enfoncer* les portes de quelques magasins, pour *voler* tout ce qu'il pouvoit trouver. Surpris un jour, et arrêté dans un de ses *glorieux* exploits, il fut fouetté et *marqué*, ensuite envoyé aux galères, d'où il eut le bonheur de se sauver à l'aide d'un jeune Allemand de bonne famille, condamné lui-même à *ramer*, et à qui ses amis avoient facilité les moyens d'échapper de son *bord*. Arrivé en Allemagne, Augereau, à la faveur de son camarade de galères, entra dans un régiment Autrichien d'où il ne tarda guères à déserter.

Augereau avoit une *vocation* si décidée pour la désertion, qu'il servit chez presque toutes les Puissances du Nord : il est vrai que son génie inquiet ne lui permettoit pas de faire un long séjour là où il s'étoit enrôlé ; car personne n'aimoit plus que lui à *brûler la politesse*.

En 1787, Augereau étoit marqueur de billard à Francfort. Un très-riche horloger de Genève, que la foire de Francfort avoit attiré dans cette ville, vint loger dans le café où demeuroit Augereau ; il avoit beaucoup de montres à vendre. La tentation étoit trop forte pour notre *échappé* de Marseille ; aussi y succomba-t-il ; mais il avoit à peine fait *son coup*, qu'on l'arrêta. Les montres trouvées sur lui, le *brouillèrent* une seconde fois avec la *justice*.

Ce second essai valut à Augereau l'honneur d'être

marqué de nouveau sur l'épaule ; il fut ensuite condamné aux travaux publics. On le vit pendant deux ans, enchaîné à un *tombereau*, et allant avec des compagnons d'*infortune*, nettoyer les *égouts* et les rues de Francfort. *

A l'expiration de *son congé* des *galères* de Francfort, Augereau revint en France où il se mit un capitaine de plus sur le corps : mais son goût pour les *voyages en pays étrangers*, l'ayant bientôt fait déserter de France, il passa en Espagne et s'y engagea dans les *Gardes Wallonnes*. Augereau ne trouvant point à Madrid tout l'*agrément* qu'il s'étoit promis, décampa une belle nuit, sans *tambour* ni *trompette*, et prit gaiement le chemin de Lisbonne. Il est vrai qu'il s'étoit *précautionné* pour ce voyage ; car, afin de *cheminer* plus commodément, il emportoit avec lui les dépouilles de quelques églises où il étoit allé faire *sa prière* avant de se mettre en route.

Augereau, arrivé à Lisbonne, s'y conduisit assez bien. Le *butin*, qu'il avoit fait en Espagne, le mit à même d'avoir une *tenue* décente. Il se fit maitre d'armes ; et il employa les dix-huit mois, qu'il passa en Portugal, à donner des leçons d'*escrime*. A la fin il s'embarqua pour Naples. Sa *prudente* retraite de *Lisbonne*, avoit été occasionnée par le bruit des *glorieux* exploits qu'il avoit faits en Espagne.

* En 1800 et 1806, le même Augereau étoit, à Francfort, Commandant en Chef de l'Armée Françoise ! ! !

A Naples, Augereau reprit le *fleuret :* mais, quoiqu'il ne manquât point d'écoliers, il entra au service, et fut reçu, comme sergent, dans un régiment Napolitain. Très-bien accueilli par M. le Baron de Talleyrand, oncle de l'ex-Evêque d'Autun, Augereau crut devoir renoncer, pendant quelque temps, à la *démangeaison*, qu'il eut toujours, de s'emparer du bien d'*autrui.*

La révolution françoise, qui survint alors offroit à notre héros des objets trop séduisans pour qu'il négligeât d'en profiter. Son ardente imagination lui retraçoit continuellement l'extrême facilité de *mettre fin* à des *aventures* pour lesquelles il étoit né, et qui alloient cesser d'être *périlleuses.* En conséquence, il part de Naples, arrive à Marseille, et accourt faire son *début* à Paris.

On formoit alors, dans cette capitale, une légion Allemande qui devoit n'être composée que d'étrangers. Augereau se présente à l'Inspecteur chargé de passer au scrutin les officiers et les sous-officiers à choisir pour commander ce Corps; et il s'annonce comme un sujet précieux, et qu'on ne *peut* pas *refuser*, en raison de ses nombreuses désertions des armées de toutes les têtes couronnées de l'Europe.

L'Inspecteur, ou le Commissaire, * fit d'abord les plus grandes difficultés d'admettre Augereau, parce qu'il étoit François; mais enfin, comme il parloit très-bien Allemand, et qu'il appuyoit sa

* C'étoit le docteur Saiffert.

demande par de si *bonnes* raisons, il entra, comme sergent dans cette légion qui fut d'abord envoyée en Flandres, puis dans la Vendée.

A l'arrivée du *Proconsul* Tallien, dans ce malheureux département, la légion Allemande fut licenciée en raison de l'*infamie* de sa conduite. Augereau, qui étoit alors promu au grade de Colonel, eut assez de crédit pour se faire nommer Général de Brigade ; et il servit, en cette qualité, dans l'armée qu'on envoya contre l'Espagne.

Après la paix avec l'Espagne, Augereau, employé dans l'armée d'Italie, se distingua par sa bravoure, ses cruautés et ses rapines. Les richesses qu'alors il *amassa* sont énormes. Il envoyoit des caissons chargés de ses *vols*, à une personne de confiance qui résidoit toujours dans la ville la plus proche des lieux que l'armée occupoit. Lorsque les soldats voyoient un charriot pesamment chargé, ils disoient : « il est chargé comme un caisson d'Au- « gereau. »

C'est Augereau qu'on vit Général du Directoire au 18 fructidor. Il est plaisant de voir *Barthélemy*, *Barbé-Marbois* et autres, arrêtés, dans ce temps, d'une manière aussi brutale par cet Augereau, se rencontrer aujourd'hui, et faire *leur cour* avec lui à l'*Impériale Majesté !*

Augereau, que Buonaparté ne s'étoit pas *soucié* d'emmener avec lui en Egypte, fut, à la paix d'Allemagne, nommé au Conseil des Cinq Cents, où il demeura jusqu'à la suppression que le Corse en fit.

Ce jour-là Augereau reprocha à son ancien Collègue de ne pas l'avoir invité à se joindre à lui en cette occasion.

Augereau, employé par Buonaparté, devint bientôt un de ses Maréchaux. Le nouveau Maréchal ayant osé reprocher à son *maître* la perte immense des soldats qu'il avoit *inutilement sacrifiés* à la bataille d'Eylau, fut d'abord mis aux *arrêts ;* ensuite envoyé à Paris sous bonne escorte; puis exilé dans *ses terres.*

Augereau est âgé d'environ soixante ans. On ne rencontre nulle part un être d'une figure plus ignoble et plus vulgaire. Il est aussi barbare dans son *parler* que dans ses manières. Sa bouche ne s'ouvre qu'avec des f— et des b— : il ne se gêne devant personne, car il les fait *voler* avec profusion, même devant l'*Impériale Majesté.*

Augereau est *immensément* riche. Il n'y a pas long-temps, qu'ayant rencontré chez son notaire une jeune personne de bonne famille, il prétendit avoir la plus grande passion pour elle. Le mariage fut *baclé* en vingt-quatre heures. Il avoit eu soin de donner auparavant à sa future pour dix millions de contrats et des diamans évalués à qnatre cent cinquante mille francs!!!

BRUNE,

Maréchal de France.

CET homme, au commencement de la Révolution, étoit *garçon imprimeur :* il travailloit chez un M. *Bonneville,* sans les secours duquel *Thomas Paine* seroit mort de faim à Paris.

Brune fut un de ceux qui attaquèrent la *Bastille ;* il se fit remarquer par le plus violent *Jacobinisme*, et il devint le confident de Danton, qui l'employa dans les massacres du 2 septembre 1792.

Ce fut ce misérable qui porta au bout d'une *pique* la tête de l'infortunée Princesse de Lamballe ; et on vit ce brigand pousser l'infamie au point de venir montrer cette dépouille sanglante jusque sous les fenêtres de l'appartement du Temple, où se trouvoit renfermée l'auguste et malheureuse famille Royale.

Il existe à peine un forfait dont ce monstre ne se soit rendu coupable. On le vit épouvanter les villes et les campagnes avec la *guillotine ambulante*, et, par ses menaces, extorquer l'argent de tous. On le vit dénoncer comme *Royalistes* de riches et paisibles citoyens, dans l'espérance de *piller* leurs fortunes, dans le cas où ils seroient condamnés. On le vit enfin commettre tous les crimes !!!

Après s'être long-temps gorgé de sang, ce bandit obtint un commandement sous Buonaparté dans l'armée d'Italie. Ses déprédations en Suisse, dans

l'année 1797, sont bien connues. Ce scélérat passe pour le plus grand *poltron* de toute l'armée. Je tiens d'un officier supérieur Hollandois, que Brune étoit au lit le jour de la défaite des Anglais au Helder, parce qu'il avoit *bravement* feint une indisposition, pour avoir le prétexte d'être à une distance respectueuse de la bataille.

Brune n'est *disgracié* que pour avoir trop *volé* en Allemagne. Buonaparté l'a fait un peu dégorger. On dit aussi que sa disgrâce vient de ce qu'ayant reçu une somme considérable du *héros*, à l'effet de *machiner* un plan pour enlever le Roi de Suède, il mit l'argent dans sa poche, sans tenter aucun moyen d'enlèvement.

Madame la *Maréchale* Brune étoit autrefois *polisseuse* en *or*; elle gagnoit environ trente sous par jour. Cependant je l'ai entendue dire « qu'elle « *s'étonnoit* que les Parisiens pussent marcher à « pied dans les rues!!!

Brune est exilé dans sa terre, et Buonaparté dit qu'il *rougiroit* d'employer un homme aussi exécrable.

LE MARÉCHAL BERNADOTTE,

Prince de Ponte-Corvo, et prince héréditaire de Suède.

Ce *prince de nouvelle fabrique* étoit simple soldat dans un régiment d'infanterie; il s'éleva, par son *civisme*, au rang d'officier. Il a toujours été *Jacobin*, parce qu'il y *gagnoit* plus qu'à être *Royaliste*. Je

n'ai jamais ouï dire qu'il se soit rendu coupable de cruautés ou de vols. Sa femme, qui est sœur de *madame* Joseph *Buonaparté*, *prétendue* Reine d'Espagne, est fille d'un M. Clari, marchand drapier à Marseille.

Bernadotte a toujours été considéré comme un ferme Jacobin. Je n'ai cependant jamais entendu dire qu'il eût commis de ces actes de cruauté semblables à ceux imputés à un Murat, un Savary un Vandamme, un Davoust.

Les limites de cet ouvrage ne me permettent pas de me faire le *Cornelius Nepos* des brigands révolutionnaires de France qui ont déshonoré le caractère militaire par des crimes de toute espèce, quand ils combattoient sous l'enseigne du bonnet de la liberté, et quand ils ont continué sous celle des aigles impériales. Je me suis donc contenté de donner une esquisse de leur origine, de leur avancement, etc. etc. Mais je crois à propos de dire un mot ou deux sur le nouveau Prince de Suède, qui est arrivé à ce titre par la trahison, la rébellion et l'assassinat.

Le lecteur doit se rappeler qu'en 1797, M. d'Antraigues, Emigré Français, mais alors attaché à l'ambassade Russe près de la République de Venise, fut arrêté sur un territoire neutre par ordre de Buonaparté, Général en Chef de l'armée d'Italie, qui confia cette commission à Bernadotte. M. d'Antraigues protesta contre cette violation du droit des Gens, mais le républicain Bernadotte lui envoya la

réponse verbale suivante : « Il n'est pas question ici « de Droit des Gens, mais du droit de la force, et « je suis le plus fort. M. d'Antraigues est notre « ennemi : s'il étoit vainqueur, il me feroit fusiller ; « je suis le plus fort, et je me f—— de lui. »

Après la paix de Campo-Formio, Bernadotte fut envoyé en ambassade à Vienne. Il y organisa et fomenta *la trahison*, *l'assassinat*, *la sédition et le tumulte*. Il tramoit le renversement du Gouvernement auprès duquel il étoit envoyé comme ambassadeur de paix. Cet ambassadeur de paix employa deux personnes que je connois très-bien, M. P—n, de Breslaw, et M. V—n—l, de Vienne, dans un complot pour assassiner l'Empereur d'Autriche.

François de Neufchâteau, maintenant sénateur de Buonaparté, fut nommé par le Directoire pour se rendre à Seltz en Allemagne, où il devoit avoir des conférences avec le comte Lehrbach, Ministre Autrichien alors à Rastadt, au sujet de la prétendue insulte faite à l'*ex-sergent* à Vienne. Mais M. François de Neufchâteau m'a dit, il n'y a pas bien long-temps, que cette affaire étoit si infâme, et la conduite de l'*ex-sergent* si abominable, qu'il n'avoit ôsé solliciter une seconde conférence à ce sujet.

« Tel est l'homme qui va être admis dans la famille des rois de l'Europe, et qui se trouvera voisin d'Alexandre Ier. Je présume que le frère de Bernadotte, qui a été aux Galères, compte déjà être le Grand Duc de Russie *in petto*. »

LE MARÉCHAL DAVOUST,

Duc d'Auerstadt, prince d'Eckmuhl.

DAVOUST est un ancien noble; mais c'est bien le plus vil coquin qui existe. Avant, et sous le *régime* de Robespierre, il a commis de sang-froid les mêmes horreurs dont il s'est souillé en Saxe au commencement de la guerre de Prusse.

Lorsque ce *Duc Prince* commandoit à Ostende, il fit fusiller un *espion*, afin d'avoir un prétexte pour s'emparer de son argent. Dans un entretien que j'eus à ce sujet avec Réal et le Grand Juge Régnier, en faveur de la malheureuse veuve, qui étoit venue à Paris pour demander justice, Regnier me dit positivement qu'il avoit écrit à Ostende, afin qu'on lui envoyât la minute du procès; mais qu'il n'avoit jamais pu l'avoir, et que Davoust n'avoit fait assassiner Billow que pour le voler! Cette conversation eut lieu quinze mois après le meurtre de Billow. Sa veuve n'a jamais pu recevoir un denier de ce qu'on a volé à son mari, et, suivant elle, on ne lui a pas pris moins de cinquante mille francs.

Il a beaucoup de foible pour convertir l'or et l'argent monnoyé en lingots!

Voilà un des Maréchaux et Ducs de Buonaparté! *Tel maître, tel valet.*

LE MARÉCHAL KELLERMAN,

Duc de Valmy.

KELLERMAN, Allemand de naissance, est depuis long-temps au service de France. J'ignore quels

furent autrefois ses talens; mais, depuis que je le connois, il m'a toujours paru très-stupide. Il est un des plus lâches *valets* de Napoléon : c'est un autre Ségur. Cependant on dit qu'il fait du bien à son ancien colonel, réduit à la misère par Buonaparté.

LE MARÉCHAL LEFÈVRE,

Duc de Dantzick.

Il m'est impossible d'écrire cet article sans penser à Don Quichote et à Sancho, lorsque le *Chevalier Errant* promettoit un gouvernement à son *Ecuyer.* On ne peut voir de scènes plus ridicules que celles que Lefèvre et sa femme donnent continuellement, quand ils sont ensemble. Elle me rappelle toujours l'insolence des *parvenus ;* c'est une caricature de *valet* qui veut *trancher* du *grand Seigneur.*

Lefèvre étoit *originairement* soldat au régiment d'Alsace : il est lui-même Alsacien; il passa au régiment des Gardes, où il étoit sergent, quand la révolution eut lieu. A la révolution, il devint fougueux *jacobin*, escroc déterminé et grand voleur : mais je ne crois pas qu'il ait jamais trempé ses mains dans le sang. Nommé Général, sous le *règne* de *Robespierre*, il se distingua à la fameuse bataille de *Fleurus.* Depuis ce temps il a toujours été employé dans les armées.

Buonaparté, pour le récompenser d'avoir été un de ses plus chauds partisans à la journée du 18

Brumaire, le nomma Sénateur; et il le fit Duc de Dantzick, après le siége de cette place.

Ce fut chez madame Recamier que je vis, pour la première fois cette espèce de *barbare*. Je l'appelle ainsi, car de tous les stupides animaux qui font *honte* à la société, il n'en est pas un qui l'égale en grossièreté. Il demandoit à un jeune homme les noms de toutes les *dames* qui dansoient, ou qui passoient à côté de lui. Le jeune homme, fatigué des demandes répétées du *questionneur*, lui dit, dans un mouvement d'impatience : « D'où Diable venez-vous donc? » — « Je viens, » lui répondit l'ours mal léché, « Je viens de la lune, où je n'ai « jamais vu un j—f— de ton espèce : je m'appelle le « Général Lefèvre. »

Madame Lefèvre, par *son langage vulgaire*, excite plus de *risée* que tous les *beaux esprits* n'ont jamais pu le faire.

Madame Lefèvre a été, *bien des années*, *blanchisseuse* aux casernes de Strasbourg. Quand elle épousa Lefèvre, elle se mit *ravaudeuse ;* et lorsqu'en 1792, son mari rejoignit l'armée destinée à s'opposer aux Autrichiens, *madame* la *Duchesse* fut nommée une des *ravaudeuses* de cette armée.

Lefèvre étant devenu Général, *madame* la *Générale* revint à *Strasbourg* où elle reprit son ancien métier de *blanchisseuse :* parce que, disoit-elle, on ne savoit pas comment les choses pourroient tourner.

A la fin, *les choses ayant* très-bien *tourné*, pour *madame* la *Générale*, elle se hâta d'aller *étaler* ses

grâces à París. Aujourd'hui qu'elle est une *si grande dame*, elle va souvent à la *Cour*, et contribue beaucoup, par son *baragoin*, à égayer *Messieurs* les courtisans.

Madame Lefèvre alloit souvent chez l'*Impératrice Joséphine*, qui s'amusoit beaucoup de ses histoires. Les gardes, les pages, les valets de chambre s'en amusoient. Un jour, le chambellan de service lui dit que l'Impératrice n'étoit pas visible. — « Elle l'est toujours pour moi. » — Le chambellan l'assura que *Sa Majesté* ne verroit personne — « Est-ce que « vous ne me connoissez pas : allez lui dire que « c'est moi, la Duchesse de Dantzick. » — Le chambellan entra chez madame Buonaparté, qui vint jusqu'à la porte de son appartement, et dit à madame Lefèvre, du plus loin qu'elle la vit : « Vous « avez bien fait d'insister, Madame la Duchesse, « je suis toujours visible pour vous. » Madame la Duchesse se retournant vers le Chambellan, lui dit : « Ça te le coupe, mon homme ! »

La Duchesse accusa un de *ses gens* d'un vol qui s'étoit commis dans sa maison : en conséquence, elle le fit déshabiller nu pour s'assurer qu'il n'avoit pas sur lui les effets volés. Elle compta l'affaire à l'Impératrice Joséphine, qui alla la redire à madame de la Rochefoucault. Celle-ci pria Joséphine d'engager madame Lefèvre à raconter à *ses dames* ce qu'elle venoit de lui dire. — « Je peux bien vous conter mes « affaires ; mais je n'ai rien à dire à ces Pi....es là. »

Lefèvre est toujours un grand *voleur*. Il a des

chambres entières remplies de l'*argenterie* des églises qu'il a pillées en Allemagne. A son élévation au Duché de Dantzick, des députés étant venus au nom des habitans de cette ville lui offrir un présent de 500.000 livres, qu'on lui avoit voté, le *noble Duc* refusa de le prendre — *en livres* — mais il voulut absolument qu'on le lui donnât *en francs ;* — ce qui faisoit une différence en sa faveur, d'environ trois cents louis ! ! !

Le bizarre et facétieux Cervantes pourroit seul bien peindre ces deux caricatures.

LE MARÉCHAL MASSÉNA,

Prince d'Essling, et duc de Rivoli.

MASSÉNA est fils d'un marchand de vin de Nice. Il servit, en qualité de sergent, dans un régiment Sarde. La cause de la *liberté* l'ayant fait *déserter*, il vint chercher du service en France. Comme il étoit d'un caractère *entreprenant,* il trouva bientôt le moyen de s'avancer. Il fut employé dans toute la première campagne de Buonaparté en Italie ; et il rendit les plus grands services à l'armée Françoise, en raison de la parfaite connoissance qu'il avoit du pays devenu le théâtre de la guerre.

Masséna aime *beaucoup* l'argent ; mais il ne commet pas de crimes *inutiles*. Il déteste bien *cordialement* Buonaparté, qui, de son côté, le paie *parfaitement* de retour. Il est d'un esprit très-indépendant. La chaleur qu'il mit dans l'affaire de Moreau

le fit *exiler* de Paris. Cependant, comme le *tyran* ne peut pas se passer de Généraux, il rappela Massena, en 1805, lors de la reprise des hostilités avec l'Autriche, et il lui confia le commandement de l'armée d'Italie.

Il a, dans Paris, divers agioteurs, sous la direction de Rig..., qui placent 50,000 liv. par jour à 15 pour 100 d'intérêt par an.

LE MARÉCHAL MORTIER,

Duc de Trévise.

Mortier, né à Dunkerque, étoit commis dans la maison de *Vinck* et *C^e*., négocians de cette ville. Il servit d'abord dans la *Garde Nationale*, comme sergent, et se trouva à la bataille de *Jemmape*. Mortier n'a aucune réputation *militaire*; et il ne devint général de division qu'après la nomination de Buonaparté au Consulat.

On sait que Mortier a commandé en Hanovre, où il s'est rendu *célèbre* par ses déprédations.

Madame la *Duchesse Mortier* de *Trévise*, est fille d'un *Cabaretier* de Coblentz.

LE MARÉCHAL MACDONALD.

MACDONALD, Ecossois d'origine, servoit en France avant la révolution dans une des Brigades Irlandoises. Il est excellent officier, et mille fois trop bon pour la *Cour* de *St. Cloud*.

Macdonald, comme Massena, fut exilé pour s'être trop vivement intéressé à l'affaire de *Moreau*.

Ce n'est que depuis peu qu'il a été nommé à un commandement, et fait Maréchal.

LE MARÉCHAL MARMONT,

Duc de Raguse.

Marmont descend d'une bonne famille. C'est un officier de mérite et d'honneur. Il a épousé la fille de *feu* Perregaux, le banquier. Il n'est pas heureux dans les combats.

LE MARÉCHAL MONCEY,

Duc de Conégliano.

Moncey n'est pas le nom de cet *homme;* c'est celui du village où il est né. Il est *nul* quant aux talens militaires.

Son nom est *Jeannot.* Quand il s'engagea, il prit le nom de son village; à la révolution, ayant été fait capitaine de la garde nationale, il demanda au Marquis de Moncey la permission de continuer à porter son nom; le Marquis le lui permit.

Quand le Général Pichegru, après avoir refusé l'ambassade de Suède, se retira à Arbois, le Directoire qui vouloit avoir un espion auprès de lui, s'adressa à Moncey, qui avoit un prétexte de se retirer dans le voisinage, le village de Moncey étant peu distant d'Arbois. Moncey retourna dans *ses foyers*, vit Pichegru, afficha d'être mécontent du Directoire. Il n'étoit pas dans le caractère de Pichegru de rien confier à Moncey. Celui-ci faisoit profession d'être

resté l'ami et le partisan de Pichegru. On sait les preuves qu'il lui en a données quand le Général Pichegru se rendit à Paris en 1804.

LE MARÉCHAL NEY,

Duc d'Elchingen.

C'EST un atroce brigand du premier ordre. Il est fils d'un *rémouleur* de *Sar-Louis.* Ney, avant la révolution, s'étoit engagé comme *valet* à un officier de la garnison, qu'il accompagna à Paris. Mais, bientôt, chassé par son maître, parce qu'il lui arrivoit *quelquefois* de mettre *ses mains* dans les *poches* des autres, il entra garçon d'écurie chez un *maquignon* de *la rue Poissonnière*, où il ne resta qu'un an. Ney, qui a toujours *tendrement* aimé le bien *d'autrui*, s'avisa un beau jour de *planter là* son *maquignon* et de lui *voler* deux de ses meilleurs chevaux. Malheureusement il ne *courut* pas assez vite; il fut arrêté et mis en prison. La révolution le sauva, comme tant d'autres, des galères, ou de la potence. Devenu soldat de *la liberté*, il fit son chemin dans le monde. Il est marié à la nièce de *madame* Campan, qui tient une pension de jeunes demoiselles à St. Germain, et qui a *décrassé* toutes les *grandes* et *vertueuses* dames de la *Cour* de St. Cloud.

Madame la *Duchesse d'Elchingen*, *débauchée*, avant son mariage, par *Louis* Buonaparté, étoit une des *Dames d'Honneur* de *la répudiée Joséphine.* Elle occupe très-probablement la *même* place dans la maison de l'*Archiduchesse Marie-Louise* !!!

PERIGNON et SERRURRIER,

Maréchaux de France.

Ils étoient, l'un et l'autre, officiers sous l'*ancien régime.* Je n'ai jamais entendu dire le moindre mal de ces deux *Messieurs.*

LE MARÉCHAL SOULT,

Duc de Dalmatie.

Soult est un brigand dans toute l'étendue du mot; aussi suivoit-il, avant la révolution, le *noble* métier de voleur. Il a donné, comme de raison, d'âme et de corps dans la cause de la liberté françoise, dans le soutien de laquelle il a fait un chemin rapide, grâces à ses discours révolutionnaires.

Madame la Duchesse, très-*fameuse* par sa prostitution, et *Dame d'Honneur*, par conséquent, de l'Impératrice répudiée, est fille d'un porte-balle de Sohlingen.

Ses coffre-forts sont pleins de rapines faites en Espagne.

LE MARÉCHAL VICTOR,

Duc de Bellune.

Le *Sieur* Victor servoit comme *tambour* avant la révolution. Il passe pour un grand *poltron;* mais il n'a pas son *pareil* pour *organiser* des *vols* de couriers, faire *détrousser* les passans, et mettre *à fin* mille autres *aventures* de cette *gentillesse!*

MADAME LA DUCHESSE DE MONTÉBELLO

Le Maréchal Lannes étoit garçon dégraisseur à Barréges. Il prit, il n'y a pas long-temps, des leçons de mythologie que tout homme, qui fréquente les théâtres en France, doit nécessairement savoir. Le général et sa femme furent invités à un déjeuner public, mais il vint seul. On lui demanda où étoit madame la Maréchale : « Je l'ai laissée dans les bras » de Neptune, répondit-il. »

Elle a pour secrétaire intime un certain Luigny, jacobin outré, qui lui rend de grands services dans ses joyeux passe-temps.

En voilà bien assez sur ces *fameux Maréchaux* de France, sur ces *dignes* successeurs de l'antique *Chevalerie* qui avoit jadis étonné le monde par ses vertus et ses exploits; parlons de quelques généraux.

LE GÉNÉRAL COMTE RAPP.

Rapp, d'abord domestique à Colmar, fit ses premières armes comme soldat. Il s'avança par son mérite. Il fut de la plus grande utilité, en ce qu'il pouvoit parler et écrire l'allemand et le françois. Le général *Desaix*, dans la brigade duquel il servoit, le fit son *aide-de-camp*; et il l'emmena avec lui en Egypte. Rapp n'eut aucune part dans l'*assassinat* de son général.

On admire dans Rapp une grande naïveté et un bon naturel. On l'accuse de quelques exactions qu'il s'est permises lorsqu'il étoit gouverneur de Dantzick

LE GÉNÉRAL HULIN,

Commandant de Paris, et grand officier de la Légion d'Honneur.

Ce misérable, qu'on a vu président du fantôme de tribunal qui a fait assassiner le Duc d'Enghien, a été Gouverneur de Berlin et Commandant de Vienne; l'ordre Prussien de l'Aigle Noir, dont il est décoré, prouve l'état d'abjection où l'on a réduit le successeur du Grand Frédéric.

Hulin a été valet-de-chambre chez M. de Conflans; avant la révolution il étoit *buandier* de la Reine et du Duc de Bourbon.

Après la prise de la *Bastille*, Hulin, qui en avoit été un des *assiégeans*, fit, à la populace, le signal d'égorger le malheureux De Launay qu'il conduisoit désarmé à l'*Hôtel de Ville*. * On le vit, le 6 Octobre, à la tête des brigands qui commirent tant d'excès à Versailles. Hulin et Brune se distinguèrent par une férocité jusqu'alors *inouïe*, dans tous les massacres qui couvrirent Paris de sang et de deuil. Ces deux *monstres* dirigèrent les poignards des assassins qui immolèrent tant de victimes dans les prisons de Paris, aux journées désastreuses des 2 et 4 Septembre, 1792.

* Voyez le *Moniteur* de 1789, Nos. 22 et 70.

Quand Robespierre * ou Danton avoient des crimes à faire commettre, c'étoit toujours Hulin qu'ils en chargeoient !

A la chute de Robespierre, Hulin se trouvant sans *emploi* se mit pour subsister escroc, voleur et faux-monnoyeur. Quoique très-fréquemment arrêté pour ces *bagatelles*, on ne l'en punit jamais. Il se faisoit *respecter* des juges en se qualifiant du nom *révéré* de *Vainqueur de la Bastille*.

En 1797, il seconda, puissamment, son ami Augereau à *l'affaire* du 18 *Fructidor;* ce qui le fit entrer dans l'armée, où il fit une assez triste figure.

LE GÉNÉRAL SÉBASTIANI,

Duc de Murcie, grand officier de la Légion d'Honneur.

Buonaparté, à son retour d'Egypte, le nomma Colonel, pour le récompenser des services qu'il lui avoit rendus à *la Grande Journée* du 18 *Brumaire*. Bientôt après, il mérita l'attention particulière du tyran qui, remarquant en lui une masse impure de *méchanceté* et de dépravation, en fit, dès lors, son intime et très-digne confident : ce qu'il est encore aujourd'hui !

* Il est plaisant de remarquer que les *mêmes hommes*, qui jouissoient de la confiance entière de Robespierre, ont toute celle de Buonaparté.

Buonaparté a forcé l'aimable et belle mademoiselle de Coigny, fille du marquis de ce nom, d'épouser ce misérable Corse.

Les deux seules *qualités* de cet homme sont d'être *Corse*, et *parent* de Buonaparté ! C'est un digne *émule* de Hulin, de Murat, de Brune, et de Savary. Sébastiani cache, sous la *trompeuse* enveloppe des formes les plus agréables, une âme aussi cruelle que noire. Quand le *héros* médite quelques *nobles* exploits de vols ou d'assassinats, c'est toujours Sebastiani qu'il consulte le premier.

LE GÉNÉRAL VANDAMME,

Grand officier de la Légion d'Honneur.

VANDAMME est fils d'un notaire de Cassel, en Flandres. Il commit, dans son lieu de naissance, où j'eus occasion de passer il y a un an, et où j'appris de *belles* choses sur son compte ; il commit, dis-je, plusieurs vols qui l'auroient envoyé aux galères, sans l'humanité d'un juge, ami de son père, qui l'en sauva.

Lorsque le *grand jour* de la *délivrance* des galériens, etc. fut arrivé, je parle de la révolution, Vandamme, qui erroit depuis trois mois, sans feu ni lieu, s'engagea comme simple soldat ; mais son *civisme*, son *républicanisme* et ses autres belles qualités le promûrent bientôt au grade d'Officier-Général.

Lorsqu'en 1794, Pichegru envahit la Flandre, Vandamme commandoit l'arrière-garde de l'armée Françoise. Ce monstre, passant avec ses troupes dans le lieu de sa naissance, y commit des horreurs qui font frémir : il fit arrêter et envoyer à Paris le même juge qui l'avoit peut-être sauvé de la corde, pour avoir un prétexte de lui voler tout ce qu'il possédoit !

Ce brigand, étant à Newport, fit rassembler sur la place de cette ville une quarantaine d'émigrés qui avoient eu le malheur d'être faits prisonniers. Dès que ces infortunées victimes eurent toutes été conduites sur le champ de carnage, Vandamme les égorgea de ses propres mains ! Est-il donc étonnant que ce tigre soit l'ami de cœur d'un autre tigre non moins féroce, de Napoléon Buonaparté ?

Lorsque ce bandit commandoit, sous Moreau, en Allemagne, il se livra à tant d'excès, que le *vertueux* Général se vit contraint de le casser et de le renvoyer en France. Il ne fut employé, depuis, qu'après le retour d'Egypte du *puissant*, du *bienfaisant*, du *vertueux* Napoléon Buonaparté, qui lui rendit le rang qu'autrefois il avoit eu dans l'armée.

LE GÉNÉRAL DUPONT.

Dupont est de fort bonne famille, et très-brave homme lui-même. Ce fut à Brienne qu'il commença des études qu'il finit dans un autre collége. Il est assez bon poète, bon soldat, et gentilhomme en

tout. Sa capitulation, en Espagne, a failli lui coûter la vie. Il devoit, en sa qualité d'officier de la Légion d'Honneur, être jugé par la Haute Cour; mais la capitulation de Junot étant arrivée à Paris, la veille du jour où le procès devoit commencer, Buonaparté le fit suspendre. A mon départ de Paris, en Mai dernier, Dupont étoit toujours confiné dans les prisons de l'Abbaye à Paris.

Le grand chancelier de la Légion d'Honneur, est

M. DE LACÉPEDE, SÉNATEUR.

M. de Lacépède est un célèbre naturaliste. C'est probablement pour cette raison qu'on l'a fait Chancelier de cette grande et noble *ménagerie*. La vie politique et les parjures de cet homme méritent d'être rapportés.

Avant la révolution, M. Lacépède étoit Directeur du Cabinet du Roi, au Jardin Royal des Curiosités naturelles et des Plantes étrangères. Ce fut alors qu'il publia son traité sur les *Reptiles*. *

Elu, en 1791, membre de l'assemblée législative, il s'y montra l'un des plus fougueux Jacobins de tous les membres qui la composoient; il en

* Voyez l'analyse de cet ouvrage dans le *Moniteur* de 1789, N.° 99. Nous désirons que M. de Lacépèdé donne une continuation de cet ouvrage, dans lequel il est prié de ne pas oublier les *reptiles* qui sont sortis de la fange, ou qui s'y traînent encore, depuis qu'il a publié sa première édition.

étoit le Président, lorsque le Club des *Whigs* Anglois adressa à cette Assemblée une lettre de congratulation sur la révolution Françoise, en faveur de la *liberté*, etc. etc. M. Lacépède fit aux *Whigs* une réponse très-fraternelle, et fort analogue aux circonstances alors existantes.

M. de Lacépède ayant proposé à l'assemblée de naturaliser le Docteur Priestley, fit à cette occasion un discours digne des frères et amis. Il ne fut point membre de la Convention : mais lorsque le Conseil des Cinq Cents eut décrété que tous ses membres et que tous les fonctionnaires publics seroient tenus de faire le serment de Haine à la Royauté, M. de Lacépède se présenta à la barre, à la tête d'une députation de l'Institut National, pour exprimer tous les sentimens des *Lettrés*, en cette occasion. Je crois devoir donner ici une esquisse de cette farce républicaine, jouée par le Président Treilhard et par le poëte Chénier.

Le 21 de janvier 1796, jour de l'anniversaire de l'assassinat de Louis XVI, Treilhard étoit Président du Conseil des Cinq Cents. A l'ouverture de la séance, l'on fit l'appel nominal de tous les membres; et chacun d'eux prêta le serment qui suit : « JE JURE HAINE A LA ROYAUTÉ. »

Une députation de l'Institut se présenta bientôt à la barre : elle avoit à sa tête M. de Lacépède. Après s'être fort étendu sur la nécessité d'un régime de *liberté* et d'*égalité*, pour le grand avancement des sciences et des arts, l'orateur ajouta : « L'ins-

« titut nous a députés vers vous, pour jurer en « votre présence, HAINE A LA ROYAUTÉ. »

La députation ayant été invitée aux honneurs de la séance, le Président demanda au Conseil, que M. de Lacépède reçût l'accolade fraternelle. Cette cérémonie étoit à peine achevée, qu'on introduisit une députation du Conservatoire de Musique, qui entra dans la salle aux chants répétés des vers qui suivent : les paroles sont de Chenier, la musique est de *Gossec* :

« Dieu puissant, daigne soutenir
« Notre république naissante ;
« Qu'à jamais dans l'avenir
« Elle soit libre et florissante !
« Jurons, le glaive en main, jurons à la patrie
« De conserver toujours la liberté chérie,
« De vivre, de périr pour elle et pour nos droits,
« De venger l'univers opprimé par les Rois.
« *Si quelqu'usurpateur veut asservir la France,*
« *Qu'il éprouve aussitôt la publique vengeance ;*
« *Qu'il tombe sous le fer,* que ses membres sanglans
« Soient livrés dans la plaine, aux vautours dévorans.»

M. de Lacépède est aujourd'hui le très-humble valet de Napoléon, qui inflige à la France des châtimens cruels. Le contraste des discours de M. de Lacépède, lorsque, présidant le Sénat de Buonaparté, il appuyoit sur la nécessité d'avoir des *Ordres Privilégiés*, des titres héréditaires, etc. avec ceux qu'il faisoit naguères aux *frères* et *amis*,

est aussi curieux que frappant : ces discours prouvent que le naturaliste *jacobin impérial* est ce que tous les François révolutionnaires sont en effet.

FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU,

Sénateur, et grand officier de la Legion d'Honneur,

AUTRE caméléon, autre parjure, mais d'un genre moins atroce que Treilhard.

M. François est fils d'un maître d'école de la Lorraine. Le Commandeur d'Alsace trouva ce petit mendiant gentil, le fit étudier au collége de Neufchâteau. Après avoir fait les plus grands progrès dans ses études, il vint courir à Paris la carrière du barreau, et se fit recevoir *avocat au parlement* : mais s'étant marié à la nièce du fameux acteur *Préville*, il fut rayé du *tableau*, parce qu'on regardoit alors, en France, une telle alliance comme faisant *déroger*. Le Duc d'Orléans, à la sollicitation de *madame* de Genlis, lui fit avoir une place à St. Domingue. Il n'y resta pas long-temps : il revint en Europe en très-bon état, car il avoit eu le talent d'épouser, dans cette île, une femme vieille, riche et laide. Il étoit veuf avant de quitter la France. Au moment où les premiers troubles éclatèrent, il se rangea sous les bannières de la liberté ; mais ses intrigues ne purent lui faire obtenir alors qu'une place de juge de paix dans le canton de Vichi. En 1791, il fut nommé à *l'Assemblée Lé-*

gislative, et lorsque cette Assemblée fit place à la *Convention*. M. François prononça un discours de *sans culotte*, dans lequel il appuyoit fortement sur la nécessité de donner à la France une forme de gouvernement républicain, de préférence à toute autre ; s'apitoyant beaucoup sur les horreurs et les absurdités de tout gouvernement héréditaire. *

M. François, malgré son patriotisme, ne fut pas membre du *Comité* de *Salut Public* ; mais, sous le Directoire, il fut successivement Ministre de la Justice, de l'Intérieur, et enfin Directeur. Le jour de l'anniversaire du meurtre de Louis XVI, il fit, au *Champ de Mars*, un discours très-républicain, et préta serment de *Haine* à la Royauté. † Depuis, on a vu ce parjure à son Dieu, ce traître à son Roi, contribuer à placer la couronne des Bourbons sur la tête d'un *Corse vagabond*, la terreur et le *fléau* de la France ! Ce M. François, qui, comme Ministre de l'Intérieur, fit, en 1799, le serment de *Haine* à la Royauté, supplioit en 1804, au nom du Sénat dont il étoit l'orateur, Buonaparté de se revêtir de la pourpre impériale ! ¶

* *Voyez le Moniteur* de 1792, N° 266.

† Voyez dans le *Moniteur* de 1798, No. 124. L'année suivante il envoya, en qualité de Ministre de l'Intérieur, une lettre *circulaire* à toutes les *Autorités Constituées*, dans laquelle il leur ordonnoit de « *célébrer* l'anniversaire du juste punissement du dernier Roi de France. » M. François n'est pas comme les *poëtes* du temps de *Saül*, qui étoient *prophètes* et *poëtes*.

¶ Voyez tous les journaux de Juin 1804.

Les François excusent M. François, des discours qu'il fait aujourd'hui, en disant que c'est un poëte dramatique, et que tout ce qu'il prononce n'est que du persiflage, afin que, quand le *tyran* sera détruit, il puisse se vanter d'avoir couvert de ridicule toute la race du Corse. Mais cela me paroît trop recherché; et je crois que M. François est aussi bas courtisan que parjure infâme.

LE COMTE RÉAL,

Conseiller d'Etat, directeur général de la haute police pour les départemens du nord et de l'est, grand officier de la Légion d'Honneur.

« L'assassin sur grand chemin est préférable au « peureux et hypocrite Réal; vous vous défiez du « premier, et le second, avec les dehors de la vertu, « vous fait tomber dans ses piéges. »

Dictionnaire des Jacobins.

Ces paroles peignent au naturel le caractère de Réal, sous l'extérieur d'un homme aimable et bon; ce Réal n'a pas plus de sensibilité qu'une statue. Il ne rêve qu'argent et police; il ne pourroit pas plus exister sans emploi dans la police * que sans argent. Il est très-rapace, sans cependant être vilain; et pourvu qu'il eût une place à la police,

* Réal est si *fou* de la police qu'il n'envoie pas une seule carte d'invitation pour dîner, ou pour ses assemblées du soir, qui n'ait en tête ces mots, « *Police Générale!* »

il ne s'embarrasseroit guères que ce fût sous un Bourbon, un Robespierre ou un Buonaparté, qu'il l'occupât. Quoique cet homme soit l'agent de la cruauté, on le voit pleurer, comme un enfant, quand il parle de quelques actes barbares. On ne supposeroit jamais, d'après l'attendrissement avec lequel il les raconte, qu'il pût y avoir la moindre part.

Je me rappelle, qu'un jour dînant chez lui, c'étoit un mois après l'assassinat de Pichegru, et la compagnie étoit nombreuse; je me rappelle, dis-je, qu'il nous entretint des différentes conversations qu'il avoit eues avec ce Général, après son arrestation; il parla avec une sensibilité si apparente, il parut si touché, qu'il en avoit les larmes aux yeux. Nous partageâmes tous son émotion, et aucun de nous ne pouvoit soupçonner que le narrateur pathétique avoit été l'agent de ce meurtre.

Réal, avant la révolution, étoit procureur au Châtelet; mais ses coquineries envers ses cliens, et à l'égard de tous ceux qui eurent le malheur de lui confier leurs intérêts, l'avoient fait rayer de sa place. Il appartenoit à de très-pauvres parens; et il ne dut son éducation qu'à la *charité* d'un Evêque qui étoit l'oncle d'une dame qui avoit bien voulu être sa marraine. Réal a, dans ce moment-ci, une sœur employée, comme servante, dans une maison de bains, et dont les enfans ne subsistent, qu'à l'aide des commissions qu'ils font pour les voisins du quartier.

Il étoit donc très-naturel que M. Réal devînt un des plus grands admirateurs du nouvel ordre de choses.

Durant les trois premières années de la révolution. Réal n'eut aucune place officielle : il s'occupoit alors de la rédaction de quelques journaux, et il étoit quelquefois employé par les Ministres à composer des *brochures* pour *travailler l'esprit public*. Lorsqu'après le 10 Août, le Tribunal Révolutionnaire eut été organisé, Réal en fut nommé l'Accusateur Public ; et, au bout de trois mois, il devint Procureur de la Commune de Paris. Dans le procès de Brissot, il parut, comme témoin, contre lui ; et Robespierre, pour le récompenser, l'envoya dans les prisons en qualité de mouton. C'est là qu'il parvint à gagner toute la confiance de son protecteur. Ses infâmes rapports envoyèrent des milliers de victimes à l'échafaud ! Cependant, à voir ce monstre, il seroit impossible de le supposer capable d'une mauvaise action ; mais, en vérité, je le crois homme à signer, en riant, la mort d'une personne avec laquelle il dîneroit, et à répandre des larmes lorsque sa victime seroit égorgée ! Il n'a jamais, je pense, existé de scélérat comme Réal.

Réal, tout en exerçant son abominable métier dans les prisons, ne laissoit pas que d'être obligeant envers ceux qu'il ne dénonçoit pas : mais aussi il dénonçoit, le lendemain, ceux qu'il avoit obligés la veille.

A la chute de Robespierre, le *Comité de Salut*

Public ne voulut pas l'employer ; c'est alors qu'il commença une feuille intitulée *Le Journal de l'Opposition*, et dans laquelle il accusoit les *Comités* de réaction, d'aristocratie, etc. Il donnoit aussi, de temps en temps, des détails intéressans sur ce qui s'étoit passé dans les prisons lorsqu'il y étoit. Il ne le faisoit, sans doute, que pour persuader que Robespierre ne l'y avoit pas employé ; mais, il eut beau s'agiter, il ne gagna la confiance d'aucun parti. Il ne fut employé par le Directoire, encore dans une place très-subalterne, que peu de temps avant sa culbute. En conséquence, depuis 1794 jusqu'en 1800, il se mit à avocasser. C'est lui qui fut le conseil du Comité Révolutionnaire de Nantes, ainsi que de Babœuf et de Drouet, accusés tous deux de conspiration jacobine.

Réal se montra, long-temps, un fougueux sans-culotte : il présenta, un jour, à la barre de la Convention, et au nom d'une des sections de Paris, une pétition violente qui accusoit certains partis d'une puissante réaction. L'orateur, alors le *Citoyen* Réal, mais aujourd'hui *Son Excellence M. le Comte* Réal, finissoit en demandant *la république démocratique*, ou *la mort*.

On sait qu'à chaque anniversaire de l'assassinat du malheureux Louis XVI, Réal inséroit, dans son journal, l'avertissement que voici : « Les bons patriotes sont invités, par le Citoyen Réal, à se réunir, le 21 janvier, pour manger une tête de cochon. » (!!!)

Le Grand Régénérateur, Napoléon, a fait Réal Conseiller d'Etat, pour le récompenser de ses efforts en sa faveur, le 18 brumaire; et la section du Conseil, à laquelle il est attaché, est celle de législation et de justice!!

LE COMTE DE DOUAY,

Conseiller d'Etat, procureur général impérial près la Haute Cour de cassation, grand officier de la Légion d'Honneur.

« MERLIN de Douay, successivement Conseil du
« Duc d'Orléans, ami de Danton, de Chabot, de
« Marat, de Robespierre; * auteur de la loi des
« suspects, avocat des Septembriseurs, Ministre
« disgracié de la Police, puis Ministre de la Justice;
« vain comme un paon, patient comme un chat,
« cruel comme un tigre, sembloit n'avoir survécu
« aux factions, dont il avoit été l'âme et le valet,
« que pour insulter à la justice de la Providence.
« Il se sauva de l'échafaud, en entrant au Direc-
« toire, » etc. etc.

Ce portrait de Merlin est extrait d'un ouvrage bien écrit, publié du temps du Directoire, et appelé l'*Ami des Lois*. On le trouve dans le Numéro du 25 Juin 1798. Je ne crois pas qu'il ait jamais existé de pareil mécréant. On l'a surnommé *Merlin Suspect*, *Merlin Potence*, etc. etc. Je ne

* Aujourd'hui l'ami de cœur de Buonaparté.

connois pas d'homme plus exécré que ce lâche valet de Robespierre et de Buonaparté.

Merlin est fils d'un paysan d'Anchin près de Cateau-Cambresis; à l'âge de douze ans, il fut reçu comme domestique dans un couvent de moines: sa voix, qu'il avoit passable, le fit bientôt admettre au nombre des Enfans de Chœur du couvent; et, s'étant insinué dans les bonnes grâces des religieux, ceux-ci le prirent en affection, et l'envoyèrent au collége de Douay. Dès qu'il eut fini ses études, il se fit avocat. Ses bienfaiteurs continuèrent à le soutenir; et pour reconnoître les soins qu'ils avoient eus de son enfance et de son éducation, il leur vola, dans le commencement de la révolution, une somme assez forte qu'ils avoient placée, dans un établissement, à Cambray.

Merlin, nommé à l'Assemblée Constituante, eut occasion de lier connoissance avec le Duc d'Orléans qui le fit son homme d'affaires. En retour de ce bienfait, il se joignit, dans la suite, au Général Clarke, et contribua de tout son pouvoir à envoyer le Duc à la guillotine, après l'avoir préalablement dépouillé d'une immense propriété.

Ce fut sous Robespierre que Merlin ourdit sa fameuse Loi des Suspects, et qui a tant d'analogie aux décrets récens de Buonaparté. Il faut lire cette loi, et ces décrets, pour prouver l'*affinité* de caractère entre Maximilien Robespierre et Napoléon Buonaparté : le premier n'étoit que le fléau de la France; le second est la peste de l'Univers.

Le même Merlin avoit proposé, sous le règne de Robespierre, une espèce de Catéchisme qu'on devoit faire aux membres de la Convention, et dans les sociétés populaires : il étoit, à peu près, conçu ainsi :

Quelle étoit votre fortune avant 1789?

Quelle est-elle aujourd'hui, en 1793?

Quelles étoient vos opinions en 1789?

Qu'avez-vous fait pour mériter la guillotine, dans le cas d'une contre-révolution?

A la chute de Robespierre, il devint un des membres les plus actifs du gouvernement. Sous le Directoire, il fut successivement ministre de la Justice, de la Police, et enfin Directeur. Ses cruautés et ses friponneries le rendirent si odieux à tous les partis, qu'il fut obligé de se retirer par déférence pour l'opinion publique.

Au 18 Brumaire, il n'occupoit aucune place; mais le grand protecteur de tous les brigands, Napoléon Buonaparté, enfin, l'a nommé Conseiller d'Etat; et aujourd'hui il siége, avec *son ami* Réal, au Conseil, dans la section de *Justice* et de *Législation* !!!

SIEYES,

Sénateur, *et membre* (seulement) *de la Légion d'Honneur.*

Cet être est si méprisable, si insignifiant, qu'il ne vaut presque pas la peine qu'on le nomme. Il a,

comme tant d'autres, usurpé sa réputation de talent. J'ai fait voir, dans le cours de cet ouvrage, sa profonde ignorance sur le caractère de Buonaparté, et le tour que lui a joué le tyran. Je ne connois pas, en France, d'homme plus méprisé que Sièyes. Il vit retiré de la cour, mais non des plaisirs. On voit le ci-devant Abbé fréquenter, en grande tenue, les spectacles, les assemblées, les bals, etc. etc. — Assassin de son Roi, il ne rêve que constitution ; il vit dans un château que Buonaparté lui a donné en récompense de tous ses forfaits.

BLANC D'HAUTERIVE,

Conseiller d'Etat, et Garde des Archives aux bureaux des affaires étrangères.

M. Blanc d'Hauterive, autrefois engagé dans les *ordres sacrés*, jeta *le froc aux orties* pour courir la carrière diplomatique. Avant la Révolution il travailloit, depuis bien des années, dans les Bureaux des Affaires Etrangères.

Au commencement des troubles, M. Blanc fut envoyé, en qualité de Consul, dans un des ports de l'Amérique. Il revint en France en 1795, et il rentra aux Affaires Etrangères, où il resta jusqu'en 1806, que Buonaparte le fit Conseiller d'Etat ; et à la mort de M. Caillard l'archiviste, il fut nommé son successeur.

On ne peut pas contester les talens de M. Blanc

d'Hauterive, mais, comme tous les François révolutionnaires, il les fit servir à défendre *tout* principe juste ou injuste, au soutien de *toute* cause, qu'elle soit conforme à sa manière de penser ou non. Tous ces hommes déploieroient autant de zèle et d'ardeur, pour envoyer Buonaparté aux *galères*, qu'ils en montrent à supporter sa cause. Tout ce dont ils ont besoin, c'est de conserver leurs places.

Je me souviens qu'un jour, sortant du Cabinet de M. Talleyrand, j'aperçus *feu* M. Fox avec quelques amis dans le salon du Ministre, chez lequel ils étoient venus prendre *congé*. Je passai dans l'appartement de M. d'Hauterive qui me demanda si j'avois vu M. Fox. Je lui répondis que Oui. « C'est un excellent homme, votre Monsieur Fox;
« il est doux comme une jolie femme, mais je ne
« crois pas qu'il ait tant de talent qu'on lui en
« donne. »

« Pourquoi? Il passe chez nous, cependant,
» pour une de nos meilleures têtes. »

« Voyez, ajouta M. d'Hauterive, il y a vingt
« ans déjà que cet homme cherche à parvenir au
« Ministère, mais il ne peut pas arriver! »

Je pensois que c'étoit une nouvelle manière d'apprécier les talens d'un homme : cela prouve que les François ne jugent du mérite d'un individu, que par les places qu'il occupe dans le monde, quels que soient d'ailleurs les moyens qui l'ont porté à cette place.

M. d'Hauterive est le grand faiseur dans le département des Manifestes. Il est, continuellement, occupé à composer des notes, des rapports, etc. pour Talleyrand ; non qu'il approuve ce qu'il écrit, mais parce qu'il en vient à ces *fins*, par le travail qu'il fait.

Si M. d'Hauterive avoit eu les formes plus agréables, il auroit sans doute été Ministre des Affaires Etrangères ; car il a toutes les qualités requises pour remplir une place de Ministre sous Buonaparté — une *bonne* tête et un cœur *froid*. Mais ses manières sont trop repoussantes ; et il ressemble plus à un *ours mal lêché*, qu'à un courtisan François.

Le temps ne nous permet pas de citer les crimes des autres *dominos* qui dansent sur les cadavres des Royalistes, dans la Cour du plus scélérat des hommes. Les Defermont, Français de Nantes, sont plus voleurs que toute la troupe des individus qui rament sur les galères de France. Les Préfets Jean de Brie, Savoie-Rollin, Thibeaudeau, Méchain, Méhée, et de la Madelaine, etc. etc. sont dignes de leur maître ; un dattier ne produit que des dattes.

FIN DU TOME PREMIER.

HISTOIRE SECRÈTE

DU

CABINET

DE

NAPOLÉON BUONAPARTÉ.

HISTOIRE SECRETE

DU

CABINET

DE

NAPOLÉON BUONAPARTE,

ET DE

La Cour de St. Cloud.

PAR

LEWIS GOLDSMITH,

NOTAIRE.

Ex-Interprète près les Cours de Justice et le Conseil des Prises de Paris.

SECONDE ÉDITION.

Mon empire est détruit, si l'homme est reconnu.

VOLTAIRE (*Mahomet.*)

T. II.

A LONDRES:

DE L'IMPRIMERIE DE T. HARPER LE JEUNE,

Crane Court, Fleet Street.

A PARIS:

CHEZ LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

1814.

CONDUITE DE BUONAPARTÉ

ENVERS LES

PUISSANCES ÉTRANGÈRES.

Les faits rapportés dans le 1er volume suffisent pour donner une idée vraie du caractère personnel et de l'administration intérieure du chef actuel de la France. On ne peut pas s'attendre à le voir respecter le Droit des Gens, ou garder la foi des traités que son intérêt du moment lui fait conclure avec les Puissances Étrangères.

Que peut-il y avoir de sacré pour un homme né dans la rébellion, élevé dans le brigandage, assassin par penchant, par habitude et par système.

Cet homme se dit Souverain; il est traité comme tel par presque tous les Souverains de l'Europe; quelques-uns même se sont rendus complices de ses assassinats, ont favorisé ses usurpations; d'autres se sont dégradés et avilis au point de donner leurs filles en mariage à ce brigand, à ses infâmes parens, aux bandits qui ont associé leur fortune à la sienne.

Je me trouve donc dans la cruelle nécessité de le traiter de Souverain en traçant sa conduite envers les Puissances Étrangères.

Si ce tyran insensé étoit connu, je n'en serois pas réduit à m'étendre sur ce douloureux sujet; mais peu de personnes ont eu occasion d'apprécier le caractère de Buonaparté. J'entrepends avec répugnance une tâche aussi dégoûtante que si j'avois à developper la diplomatie d'un *Cartouche*, ou de tout autre chef de brigands.

Si je n'avois à faire connoître que son ambition, fût-elle plus grande que celle de César ou d'Alexandre, je ne serois pas épouvanté de mon sujet, parce que je sais que l'histoire des hommes ambitieux offre souvent des traits de magnanimité et d'humanité qui reposent l'âme; mais l'ambition de Buonaparté n'offre à l'historien qu'une suite de meurtres inutiles, de vengeances particulières, et un système de brigandage universel. A Dieu ne plaise qu'aucun homme appelé à gouverner ses semblables doute jamais de la vérité de cette assertion! Qu'on examine attentivement la conduite de Buonaparté envers les Puissances Continentales de l'Europe, et l'on verra qu'il les a toutes trompées et trahies, parce qu'elles ne connoissoient pas son caractère. Si elles l'avoient connu, elles n'auroient jamais traité avec lui; elles auroient su que sa politique n'est pas celle du chef d'une grande nation, mais celle d'un brigand.

Avant d'entrer en matière, il me faut remonter

à une époque antérieure de la Révolution Françoise.

Les *Mémoires* diplomatiques et les plans présentés aux derniers Rois de France, avoient été publiés sous le titre de : *Politique des Cabinets de l'Europe pendant les règnes de Louis XV et de Louis XVI.* Cet ouvrage, dirigé par le Comte de Broglie, avoit été rédigé par M. Favier. Dans les premiers temps du Directoire, il en parut une édition à laquelle M. de Ségur, Grand-Maître des Cérémonies de la Maison de Buonaparté, ajouta une préface et des notes révolutionnaires ; on y lit ce passage remarquable :

« Il sera facile de se convaincre qu'y compris « même la révolution en grande partie, on trouve « dans ces Mémoires et ces conjectures le germe de « tout ce qui arrive aujourd'hui ; et l'on ne peut pas, « sans les avoir lus, être bien au fait des intérêts et « même des vues actuelles des diverses Puissances de « l'Europe. »

J'ai déjà fait remarquer que le Directoire n'avoit pas les moyens de mettre à execution ce grand plan ; et, d'ailleurs, il ne pouvoit être exécuté que par le chef despotique d'un Gouvernement militaire, dont la maxime est, *Per fas et nefas.*

Aussitôt que Buonaparté eut saisi les rênes du Gouvernement, il lança une espèce de Manifeste demi-officiel, qui a une grande affinité avec le système dévastateur que poursuit en ce moment le Gouver-

nement François. Nous renvoyons à l'Ouvrage, ayant pour titre :

« *Etat de la France à la fin de l'an VIII*, » dont l'auteur est M. d'Hauterive, ci-devant Chef de Division au Ministère des Relations Extérieures, et maintenant Conseiller d'Etat de S. M. Corse. Ayant traduit cet ouvrage en Anglois, j'ai naturellement eu de fréquentes conversations avec l'Auteur. Sur mon observation, qu'il me paroissoit *un Ouvrage belliqueux*, « Oh, que non, » me répondit-il, « il faut « regarder cela comme le code politique de la « France. »

Cependant je ne puis me dispenser de citer le passage suivant : il démontre évidemment que l'immortel Pitt a eu raison de proclamer Buonaparté l'enfant et le champion du Jacobinisme.

« La France a posé les bases fondamentales de son système fédératif continental. Les plus prochaines, les plus importantes combinaisons de ce système sont réalisées ; les autres dépendent encore des chances de la guerre et de la fortune, et de quelque chose qui est plus éventuel et plus incertain peut-être, je veux dire les dispositions des Puissances belligérantes et neutres du Continent. Tant que cet état d'incertitude durera, la France trouvera dans l'énergie persévéramment soutenue de son système de guerre, et dans une attention constante à resserrer et à fortifier ses rapports fédératifs maritimes, des moyens suffisans pour se mettre à l'abri de tout danger. Elle

a reconquis l'alliance de la Suisse. Si elle ne peut autrement étendre les rapports de son système fédératif continental, elle emploiera le seul moyen que l'aveuglement des Etats qui ont délaissé son alliance, et l'obstination de ceux qui s'opiniâtrent à une guerre sanglante ont laissé à sa disposition. Elle substituera aux subventions fédératives les subventions militaires; et si les princes méconnoissent la voix de l'intérêt qui leur recommande de s'allier à elle, elle s'alliera de fait aux pays qu'ils seront incapables de défendre, et se fera des auxiliaires de tous les moyens de subsistance et de défense que pourra partout lui fournir le territoire que leurs armées n'auront pas su préserver. » — P. 91.

Parlant de la Russie, le Manifeste dit : « Que cet « empire devroit être divisé en deux royaumes. La « capitale de l'un seroit à Moscow, et celle de l'autre « à St. Pétersbourg.

« Alors la Russie n'inspireroit plus de craintes à « ses voisins. Quel que soit le mérite de ce plan « qui, dans ce moment, n'est qu'une opinion plus « ou moins plausible, il n'en est pas moins certain « que, considéré dans l'avenir, il ne doit pas être « traité comme une conjecture oiseuse, et qu'il se « réalisera infailliblement un jour. » Ce jour semble n'être pas fort éloigné.

Le Manifeste désire : « *Que la guerre se termine,* « *afin d'établir un équilibre solide*, fondé sur le sys- « tème fédératif; c'est le moyen de conserver aux

« nations de l'Europe leur indépendance commer-
« ciale et politique. — Les Puissances de l'Europe
« doivent s'attacher à la France pour détruire la
« suprématie de l'Angleterre; la France est la seule
« Puissance qui puisse briser leurs fers.»

Quoique l'objet du Gouvernement François fût clairement indiqué dans ce Manifeste; quoiqu'il n'y eût pas moyen de ne pas apercevoir qu'il menaçoit l'indépendance des autres Etats, les grandes Puissances de l'Europe n'en firent pas moins la paix avec Buonaparté.

L'Empereur Paul, qui étoit entouré de courtisanes Françoises 1, et guidé par des Ministres à la

1 Madame Chevalier, actrice bien connue, et madame de Bonneuil. Je dois publier ici quelques faits relatifs à cette madame de Bonneuil.

Dans les pages précédentes j'ai fait mention de la mission de cette femme en Russie. Les détails de son ambassade ne peuvent qu'être intéressans au public, surtout comme cette *dame* fut encore envoyée en Russie, après la paix de Tilsit, où j'ai lieu de croire qu'elle est encore, peut-être *enrôlant des assassins pour se défaire d'Alexandre*. Cette femme fut au commencement de la révolution *maîtresse* du feu M. Perregaux, le banquier, et en le quittant, elle fut envoyée en mission par Buonaparté à St.-Pétersbourg, pour attirer par ses charmes l'Empereur Paul. A son arrivée à Hambourg, elle écrivit à l'Autocrate Russe, par l'intervention de son favori Kutasow. Paul ordonna à son Ministre à Hambourg, M. de Mowrawieff, d'avoir des conférences avec Madame de Bonneuil, pour découvrir l'objet de son voyage en Russie, etc.

solde de la France, donna l'exemple. L'Autriche, ne pouvant résister seule à l'Usurpateur, fut obligée de se soumettre.

L'Angleterre fit aussi la paix avec Buonaparté. Le peuple la demandoit hautement ; le peuple croyoit alors que la paix augmenteroit son commerce, que les impôts seroient moindres ; et il faut avouer que la conduite du Premier Consul, en 1800, étoit différente de la conduite de l'Empereur Napoléon. Il ne manifestoit pas alors cette haine mortelle contre l'Angleterre, qu'il déclare ouvertement aujourd'hui ; le Continent n'étoit pas subjugué ; on se flattoit de conclure un traité de commerce avec la France. Tout bien

Ces conférences durèrent deux mois, mais M. de Mowrawieff ne voulant pas s'en mêler directement, et pour éluder toute responsabilité, pria Sa Majesté de juger lui-même des vues de cette *Ambassadrice;* par conséquent, il lui fut permis de continuer sa route à St.-Pétersbourg.

A son arrivée dans cette ville, elle captiva bientôt le cœur de Paul, et ce fut à ses intrigues que l'Autocrate devint l'allié de Buonaparté. Bientôt après l'avénement d'Alexandre, elle fut exilé de Russie à cause de la lettre suivante, écrite par elle, adressée à Buonaparté, sous couvert à Perregaux, et qui fut interceptée par le Comte Pahlen, le Ministre de Police Russe.

« J'ai assisté au couronnement du nouvel Empereur : c'est une « belle cérémonie. Je l'ai vu partir de Kremlin pour se rendre à « la cathédrale, où l'attendoit l'Archevêque Plutow. *Devant lui « marchoient les assassins de son grand-père ; à côté de lui, ceux « de son père ; et derrière lui, les siens !!!* »

considéré, il est possible d'excuser l'essai qu'on a voulu faire 1.

Buonaparté ne tarda pas à prouver aux Puissances de l'Europe, et particulièrement à l'Angleterre, qu'elles ne devoient compter ni sur son honneur, ni sur la paix, ni sur aucune tranquillité. Il les convainquit de la vérité de la maxime de Tacite: *Miseram pacem vel bello bene mutari.*

A peine le traité préliminaire étoit signé, que Buonaparté donna un échantillon de son humeur tyrannique. Il se plaignit à M. Jackson, alors Ministre d'Angleterre à Paris, de la liberté des réflexions publiées dans les Papiers-Nouvelles Anglois sur sa conduite, et de celles contenues dans les discours des Membres du Parlement. M. Jackson lui répondit avec beaucoup de dignité, que s'il pouvoit indiquer aucun article injurieux dans les Papiers-Nouvelles, les Tribunaux Anglois lui étoient ouverts.

Cette manière de procéder n'étoit pas celle qui convenoit à Buonaparté. Pour se venger, il fit insérer dans son Journal Officiel, le *Moniteur*, l'article suivant: « On ne trouve dans les discours des Membres « du Parlement d'Angleterre, rien de l'Europe civi-

1 Un des avantages de cette paix est la liberté qu'elle a procurée aux Démocrates Anglois, de voir avec leurs propres yeux, et non plus à l'aide d'un télescope, les horreurs commises au nom de la liberté. Grâces au Ciel, je suis de ce nombre, et je peux affirmer que Paris est un excellent *Lazareth* pour les personnes infestées de la peste révolutionnaire.

« lisée ; mais ils montrent les craintes des Tartares du « Thibet 1. » Quelques semaines après (le 22 et le 30 *Ventose*), on disoit dans le même Journal Officiel : « Que les Membres du Parlement d'Angleterre « étoient des boutefeux, des hommes qui avoient « des passions basses, des imaginations déréglées, « etc., etc. »

Le traité définitif n'étoit pas encore signé quand il exhaloit ainsi son humeur dans son Journal Officiel ; il étoit donc naturel de s'attendre par la suite à des outrages, et que les Papiers-Nouvelles en seroient le prétexte à défaut d'autres.

Pendant la tenue du Congrès d'Amiens, lorsque les yeux de l'Europe étoient attachés sur les grands intérêts qui s'y discutoient, on ne fut pas peu étonné de voir Buonaparté, malgré les traités existans avec l'Autriche, prendre le titre de Président de la République Italienne, et annexer à la France le Piémont, le Duché de Parme et l'Isle d'Elbe.

Mais ce qui montroit sous son vrai jour le caractère de cet usurpateur, étoit sa conduite envers un des Etats de la Suisse.

1 Tout le monde sait qu'à cette époque le *Moniteur* étoit le journal officiel de Buonaparté, car on lisoit en tête : « *A dater du 13 Nivose an VIII. le Moniteur est le seul journal officiel.* » Buonaparté a cru se soustraire à la responsabilité des articles scandaleux qui souillent les pages du *Moniteur*, en substituant à cet avertissement celui qui suit : « Les Actes du Gouvernement et des « Autorités Constituées contenus dans le *Moniteur* sont officiels. »

Le Général Thurreau, qui est aujourd'hui Ambassadeur de Buonaparté en Amérique, arriva dans le Valais, le 10 de Février 1802, cassa les autorités constituées, s'empara du trésor public, des archives du Gouvernement, et annonça publiquement que l'intention du Gouvernement François étoit d'incorporer le Valais à la France.

On a, avec raison, considéré l'Europe comme une grande République composée de Membres indépendans, réciproquement garans de leur indépendance; et la Puissance qui veut dominer un de ces Etats, se déclare ouvertement l'ennemie des autres.

Autrefois on tiroit l'épée pour des provocations bien moindres que celles qu'offre la conduite de Buonaparté, et qu'il appeloit *des bagatelles*.

Les envahissemens et les usurpations de la France ne durent pas entretenir les illusions qu'on s'étoit faites en Angleterre sur la durée de la paix qui se négocioit; mais les Puissances Continentales, plus directement intéressées à s'opposer à ces usurpations, ne s'y opposant point, le traité définitif d'Amiens fut signé.

Cette paix ne fut pas de longue durée; la conduite antérieure de Buonaparté et ses dispositions hostiles contre l'Angleterre avoient dû le faire pressentir. Malte fut le prétexte de la rupture. Les Ministres Anglois refusèrent de rendre cette île, jusqu'à ce que le Premier Consul eût exécuté les articles stipulés au traité d'Amiens, ou qu'au moins il se montrât disposé à les exécuter.

Les politiques superficiels ont imaginé que ce refus étoit la cause de la rupture; les Ministres Anglois furent blâmés de n'avoir pas rendu Malte. Leur conduite étoit cependant très-sage. La restitution de Malte n'étoit qu'un prétexte, et je me flatte que les détails dans lesquels je vais entrer, démontreront qu'à cette époque le Cabinet de St. James a prouvé par sa conduite qu'il étoit plus prévoyant, plus habile, qu'il connoissoit mieux le caractère de Buonaparté que tous les autres Cabinets de l'Europe ne l'ont connu. Ce ne fut pas pour provoquer une rupture, que les Ministres Anglois refusèrent de rendre Malte, mais parce qu'ils jugèrent la conduite du Premier Consul, et prévirent que la guerre étoit inévitable, que même elle étoit prochaine.

Avant que l'on sût si le Cabinet de St. James refuseroit de rendre Malte, Buonaparté avoit refusé de payer les rentes que les sujets de l'Angleterre avoient dans les fonds publics de France.

Il avoit refusé de rendre trois vaisseaux Anglois, le *Porcher*, le *Tay*, et le *Highland Chief*, capturés dans les mers de l'Inde, lorsque la paix y étoit connue.

Le commerce Anglois fut soumis à toute espèce de restrictions, non-seulement en France, mais dans les pays où elle avoit de l'influence. L'importation des marchandises Angloises fut prohibée en Espagne, en Italie, en Hollande. Les vaisseaux Anglois qui étoient admis dans les ports de France, y éprouvoient toute espèce d'injustices; on saisissoit et on confisquoit

les meubles du capitaine, sous prétexte qu'ils étoient de manufacture Angloise. Buonaparté craignit apparemment que cette conduite ne laissât encore subsister des doutes sur sa haine invétérée contre l'Angleterre, et il fit insérer dans le *Moniteur* du 6 *Thermidor* 1802: « Que les bruits relatifs à un traité de commerce « n'avoient aucun fondement — que les manufac- « turiers François devroient avoir assez de confiance « dans leur gouvernement, pour ne pas le supposer « capable d'une telle foiblesse — que si la nation est « grande et forte, et si l'armée est brave et discipli- « née, le principal avantage qu'en tire le gouverne- « ment, c'est de leur assurer sûreté et protection. »

Buonaparté ne vouloit pas qu'on pût se méprendre à ses intentions.

Mais ce qui dissipa toutes les incertitudes, fut le désir immodéré que montra le tyran d'assujétir la presse Angloise à la censure de son Ambassadeur, pour lequel il auroit sans doute voulu aussi obtenir le droit d'examiner les discours des Membres du Parlement avant qu'ils ne fussent prononcés.

Une telle prétention fût-elle admissible, ne fût-elle pas ridicule à l'excès, ne permettra jamais à un Ministre Anglois d'entamer une négociation avec Buonaparté.

Il redoute bien plus l'introduction d'un Papier-Nouvelles Anglois que cent mille soldats Russes, Allemands ou Anglois. Voilà l'ennemi qu'il veut détruire, l'ennemi qui le trouble sans cesse. M. Ste-

phens [1] a fait une observation très-juste, quand il a dit, que « lorsque le soleil luit à Douvres, on ne « peut pas être long-temps dans les ténèbres à Ca- « lais. »

Buonaparté, voyant qu'il ne pouvoit pas régler à son gré les affaires des autres Etats, sans que les Papiers-Nouvelles Anglois ne fissent des remarques sur cette conduite, fit faire par son Ministre à Londres, une demande dont aucun Souverain étranger ne s'étoit encore avisé. Il demanda que le Gouvernement Anglois portât toute son attention sur la presse; il désignoit surtout *Cobbett* et *Peltier*; il vouloit que l'on imposât silence au premier, et que l'autre fût chassé d'Angleterre.

Vers ce temps-là, je revins de Paris à Londres. M. Otto, avec qui j'étois intimement lié depuis plusieurs années, me pria à dîner chez lui. Il me lut la Note qu'il avoit reçue de Paris, et qu'on le chargeoit de remettre à Lord Hawkesbury; il me fit part de son inquiétude sur la mésintelligence qu'elle pouvoit produire entre les deux Gouvernemens, et me demanda si j'avois connoissance qu'aucune demande semblable eût jamais été faite. Je lui dis que non, et l'assurai que cette demande seroit fort mal reçue, non-seulement par les Ministres, mais par le peuple, et particulièrement par les Démocrates. « Eh bien, »

1 Membre du Parlement d'Angleterre, et auteur d'un ouvrage intitulé : « *Guerre Déguisée, ou la Fraude des Neutres.* »

dit M. Otto, « Vous m'obligeriez essentiellement de « retourner à Paris, et de voir Talleyrand et Ma- « ret à ce sujet. Je ne présenterai la Note que lors- « que j'aurai reçu des instructions ultérieures. »

Je me rendis à Paris; les deux ministres étoient d'avis que la démarche étoit mauvaise : « *Mais*, « *que voulez-vous*, me dirent-ils, « *le Consul le* « *veut.* » Talleyrand me dit : « *Ecrivez-moi à ce* « *sujet, je mettrai votre lettre sous les yeux du* « *Consul.* » J'écrivis la lettre; mais Talleyrand m'apprit que « *le Consul étoit furieux, qu'il ne vou-* « *loit pas entendre raison.* »

En conséquence, M. Otto remit, le 25 de Juillet 1802, la Note à Lord Hawkesbury. La réponse fut digne d'un Ministre Anglois, et le Secrétaire d'Etat se montra un peu plus zélé défenseur de la liberté de la presse que quelques membres de l'Opposition.

A dater de ce moment, les colonnes du journal officiel de Buonaparté furent remplies de mensonges et d'invectives amères contre les Ministres Anglois.

Le *Moniteur* du 19 Thermidor contient un article virulent, dans lequel on *prétendoit* : « Que « Georges avoit eu le cordon rouge, pour avoir in- « venté la *Machine Infernale*, et que si elle avoit « réussi, on lui auroit donné l'Ordre de la Jarre- « tière. »

M. de Montlausier, émigré rentré, et qui avoit rédigé pendant plusieurs années le *Courrier de Londres*, journal François, publié à Londres, secondoit

merveilleusement le *Moniteur* dans cette guerre de plume. Il avoit établi à Paris un journal intitulé le *Courrier de Londres et de Paris*, qui rivalisoit avec le *Moniteur* en invectives contre le Gouvernement Anglois.

Ce fut peu de temps après l'établissement de ce journal, que Buonaparté commença à mettre à exécution son système pour désorganiser l'Angleterre, et pour y porter le fer et le feu par tous les moyens possibles. A cet effet, il envoya en Angleterre un grand nombre d'*Agens Secrets*, et d'*Agens Commerciaux*, que je vais passer en revue.

Je commence par M. *Bonnecarrère*. Depuis le Ministère du Général Dumouriez, ce Bonnecarrère a constamment été employé par le Gouvernement François. Il fut envoyé à Londres par Buonaparté, *pour surveiller les élections* (en 1802). Il porta en compte cent vingt mille francs dépensés à ces élections. J'ai vu quelques-unes des lettres qu'il écrivoit en France : il comparoit nos élections aux scènes révolutionnaires de la France; il ne parloit pas avec beaucoup de respect des Candidats du parti populaire : il appeloit Sir Francis Burdett, le *Chaumette* de l'Angleterre; M. Fox en étoit le *Brissot*, et le Duc de Bedfort, le *Duc d'Orléans* 1.

1 Voyez le *Publiciste* pour le mois de Thermidor (Août); et dans le *Moniteur* du 4 Thermidor, on trouve les passages suivans, relatifs aux élections :

« Jean-Jacques a écrit que les Anglois n'étoient libres qu'une

Le Gouvernement Anglois découvrit bientôt ce qu'étoit *Bonnecarrère*; il fut chassé d'Angleterre, et il y eut là-dessus un longue *tirade* dans le *Moniteur*.

M. *Fiévée* fut ensuite envoyé pour enrôler les Journalistes Anglois au service de Buonaparté. M. Fiévée n'étoit jamais venu en Angleterre, n'entendoit pas un mot de la langue Angloise, a écrit huit lettres sur l'Angleterre, pour prouver que la Constitution Angloise etoit bien inferieure à celle de France, et que l'Angleterre touchoit à l'anarchie.

M. Fiévée est l'auteur de quelques petits romans; il a aussi rédigé la *Gazette de France*, dans le temps où ce journal étoit contraire à la Révolution : il étoit aux gages des Agens du Roi de France. Quand il veut

« fois en sept ans, lorsqu'ils choisissoient leurs Représentans au « Parlement ; il n'avoit considéré cette liberté, comme beaucoup « d'autres choses, qu'à travers le prisme de son imagination : s'il « avoit pu être témoin de ce grand acte de liberté, il n'y auroit vu « que des scènes de corruption, de licence et d'ivrognerie.

« Les trois Royaumes sont en ce moment livrés à toutes les « agitations qu'excitent dans toutes les classes les élections géné- « rales. Ce sont à peu près les Saturnales des anciens Romains ; « les luttes des élections donnent lieu à des scènes assez amu- « santes ; le peuple y porte en général plus de gaité que son ca- « ractère naturel n'en promet ; mais toutes les passions y sont « en activité, même la plaisanterie. Un Anglois à jeûn est d'ordi- « naire pesant et triste ; il a besoin de prendre sa tasse de thé le « matin, pour se purger la tête des brouillards qu'y a laissés le « mauvais vin qu'il a bu la veille ; mais il lui faut un verre de *Gin* « ou une bouteille de Porto pour se mettre en gaîté. »

qu'on le croie encore *bonne compagnie*, il dit qu'il est Royaliste.

Buonaparté envoya aussi des femmes en Angleterre; Madame *de Bonneuil*, qui avoit été déjà envoyée en Russie; Madame *Visconti*, maîtresse du Général Berthier; une Madame *Gay*.

Quoique le Sénateur *Grégoire* ne fût personnellement chargé d'aucune mission, il alla en Angleterre avec un Allemand nommé *Oelsner*, qui étoit espion, et le bon Abbé Grégoire savoit très-bien que son compagnon étoit envoyé en Angleterre comme espion.

La mission du Colonel *Beauvoisin* étoit d'une nature un peu plus sérieuse : il avoit été envoyé pour engager des assassins à attenter aux jours du Roi d'Angleterre, et pour brûler les arsenaux de Portsmouth et de Plymouth. Il étoit aussi chargé de *surveiller le Comte d'Artois* qui étoit à Edinbourg. Ce Colonel *Beauvoisin* eut de fréquentes conférences avec *Despard*; il l'a dit à *Tallien* en ma présence 1. Buonaparté a poussé Despard au régicide, dans un temps de profonde paix; il ne restera aucun doute sur

* Tallien avoit donné plusieurs lettres de recommandation au Colonel Beauvoisin pour des Anglois, et Beauvoisin parvint au Colonel *Bosville*, à qui il vola deux cents livres sterling. Je suis convaincu que M. Bosville ne savoit rien de l'objet de la mission de Beauvoisin. Celui-ci devoit revenir en Angleterre; mais la crainte d'être arrêté par M. Bosville lui fit retarder son voyage, et la guerre ayant été déclarée, il ne put pas y retourner.

ce point, quand j'aurai exposé quelques faits qui sont à ma connoissance.

Trois mois avant l'arrestation de Despard, j'étois dans un Café, à Paris, avec deux Anglois, l'un que je ne peux pas nommer, parce qu'il est encore en France, l'autre, M. T. Fawcet qui est à Londres, et qui certifiera le fait. Un François vint à moi, et me dit en présence de ces deux Messieurs, que « le Gouvernement François avoit arrêté un plan pour faire assassiner le Roi d'Angleterre, et qu'il devoit être assassiné dans le Parc. »

Quand cet homme nous eut quittés, je dis à ces deux Messieurs que je croyois prudent de faire part au Ministre d'Angleterre à Paris, de ce que nous venions d'entendre ; un d'eux dit qu'il en parleroit à M. Fox, ou à quelques autres de ses amis qui étoient alors à Paris, et qui étoient intimement liés avec lui. Je ne sais s'il leur en parla, mais s'il le fit, ces Messieurs jugèrent sans doute d'après la noblesse de leurs sentimens, qu'un homme placé au rang qu'occupoit Buonaparté, ne pouvoit pas se ravaler au rôle d'assassin. J'espère mettre bientôt le lecteur à portée de mieux juger le caractère de Buonaparté.

La conspiration de Despard pouvoit échouer ; on pouvoit découvrir qu'elle étoit une conspiration de Buonaparté. Il falloit donc avoir à opposer au Gouvernement Anglois quelque chose de semblable, et pour cela on envoya à Londres *Méhée de la Touche*. J'ai déjà dit que cet homme avoit été envoyé pour enrôler des conspirateurs contre Buonaparté. Il partit

de France, dit-il dans son pamphlet, au mois de Décembre 1801, c'est-à-dire cinq mois avant le renouvellement des hostilités. Il avait été exilé à l'île d'Oleron, pour avoir publié dans son journal, l'*Antidote*, qui fut supprimé en Janvier 1802, quelques articles qui avoient déplu au GRAND HOMME.

Méhée, dans son pamphlet, intitulé : « *Alliance* « *des Jacobins de France avec le Ministère An-* « *glois*, » prétend qu'il *s'est* échappé de l'île d'Oleron, au moyen de faux passeports, qu'il se rendit à Guernsey, et de là à Londres, où il se présenta comme un homme maltraité par Buonaparté, et qui étoit prêt à servir le Gouvernement Anglois et les Bourbons. Il raconte comment il se rendit à Londres, et paroît désirer qu'on ne croie pas qu'il y eût été envoyé comme espion, mais qu'il avoit voulu tromper le Gouvernement Anglois, afin de se procurer le pardon de Buonaparté, en lui rendant un service signalé. « J'ambitionnois, » dit-il, « de me r'ouvrir les portes de la France, en « rendant au Gouvernement quelque service signalé « dans la guerre que je voyois se préparer très-inces- « samment. »

Le fait est pourtant, qu'*il ne s'étoit pas échappé* d'Oleron au moyen de faux passeports; IL ÉTOIT VENU A PARIS AVEC LA PERMISSION DU GOUVERNEMENT. La conversation suivante a eu lieu en ma présence.

J'étois un jour au Théâtre du *Vaudeville* avec *Tallien;* il reconnut Méhée dans la loge vis-à-vis de

nous. Après la pièce, il le joignit et lui témoigna son étonnement de le voir à Paris. Méhée lui dit qu'il devoit à M. *Real* la faveur de revoir la *Grande Ville*, où il ne devoit cependant pas faire un long séjour, étant envoyé en Angleterre par le Gouvernement qui l'avoit chargé d'une mission secrète. Il demanda à Tallien des lettres de recommandation; Tallien les lui refusa.

C'est ici le lieu de dire que le Gouvernement François emploie souvent des hommes qui ont été exilés ou emprisonnés, afin qu'ils soient moins suspects.

En arrivant à Londres, Méhée offrit ses services au Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères; mais il avoue, dans son Pamphlet, qu'il ne vit point les Ministres. Il dit, page 19, « Le Sous-Secrétaire d'Etat (M. Ham-
« mond) me dit que le Gouvernement Anglois étoit
« extrêmement sensible au zèle que je lui témoignois;
« mais que dans l'état où l'on étoit encore avec la
« France, on ne pouvoit pas user de ma bonne vo-
« lonté, » etc. etc.

Quand la guerre éclata, Méhée profita de l'occasion, et, conformément à ses instructions, s'évertua pour engager le Gouvernement à faire assassiner Buonaparté. Le projet de Despard avoit été découvert.

Le voyage de Méhée à Munich, et ses relations avec M. Drake, Ministre d'Angleterre à cette Cour, sont connus, et il est évident, d'après le récit même de Méhée, que tout le complot avoit été suggéré par Buonaparté lui-même. Méhée avoue que toute sa cor-

respondance se faisoit sous les yeux de la Police de Paris. On vouloit seulement pouvoir accuser les Ministres Anglois d'avoir payé pour faire assassiner Buonaparté.

On se rappelle la lettre circulaire que Talleyrand adressa aux Ministres Etrangers résidant en France, dans laquelle il identifioit l'affaire de M. Drake avec celle de Georges; il est pourtant bien démontré, par la lecture des lettres de M. Drake à Méhée, qu'il ne savoit même pas que Georges et Pichegru fussent à Paris 1.

1 Je sais très-positivement que Méhée écrivit, en Janvier 1804, à celui qui l'avoit fait employer à Londres, pour se plaindre de ce qu'on songeoit à envoyer à Paris Georges et Pichegru, et il annonçoit que cette conspiration feroit manquer la sienne. Si M. B— de M— a conservé les lettres de Méhée, il en trouvera une où il est question de Georges et de Pichegru dans les termes à peu près que je viens de citer.

Méhée envoyoit de Munich à M. B—de M—des articles pour les faire insérer dans le *Courrier de Londres*; il avoit soin de n'y dire de Buonaparté que le mal que celui-ci pardonne qu'on dise de lui. L'éditeur du *Courrier de Londres* changea l'article qui se trouva alors sans le correctif. Quand le journal arriva à Buonaparté, il crut que Méhée le jouoit, il vouloit sévir contre lui, mais on lui représenta que *cela feroit manquer l'affaire*.

Méhée distribua aux Emigrés qu'il voyoit a Londres, une préface qu'il avoit faite pour mettre en tête d'une nouvelle édition du pamphlet fait sous Cromwell, intitulé : « *Tuer n'est pas assassiner*, » et qu'avoit traduit certain journaliste Anglois, qui ne dit plus de mal de Buonaparté, mais qui en dit beaucoup du Papier-Monnoie d'Angleterre. Il se montrera, peut-être, moins difficile sur le Papier-Monnoie que Buonaparté crée en Hollande.

J'ai la presque certitude que la correspondance entre M Drake et Méhée n'a pas été aussi loin qu'on l'a prétendu. Je sais, et le Corps Diplomatique à Paris sait, que Buonaparté peut produire des signatures et de l'écriture de qui bon lui semble. S'il vouloit produire une correspondance entière de personnes qui n'ont jamais eu aucune communication avec lui ou ses Ministres, il en a les moyens. Tout papier, toute lettre, venant d'un Bureau de Paris, doit être suspect. M. de Mongelas, *Ministre de Bavière*, ci-devant Membre de l'Ordre des *Illuminés*, dit *qu'il a vu* les originaux de la main de M. Drake. Il y a une réponse bien simple. C'est M. de Mongelas, *Ministre de Bavière*, qui dit cela.

La Note circulaire adressée à cette occasion par Lord Hawkesbury aux Ministres Etrangers résidans à Londres, fit une grande sensation en France. Un homme qui occupe une place importante à Paris, dans le Gouvernement, dit, dans une société nombreuse, en s'adressant à moi : « Votre Milord « Hawkesbury le connoît. »

Indépendamment de ces agens secrets, cinq cents émissaires militaires furent envoyés en Angleterre et en Irlande.

L'agent commercial envoyé en Irlande, étoit un M. *Fauvelet*, frère du Secrétaire de Buonaparté, qui est aujourd'hui son Ministre à Hambourg, M. *Fauvelet de Bourienne*. Ce Fauvelet, avant d'être envoyé en Irlande, avoit été Commissaire Général de

la Police à Turin, où il se lia avec des chefs de voleurs, et commit toute espèce de crime. C'est le prête-nom de Talleyrand dans toutes les opérations de *bourse* particulière ou publique. S'il devient Empereur, il en fera son Secrétaire, ou le placera aux postes aux lettres, pour donner un cours libre et assuré à ses agiotages. Le Général Jourdan, Gouverneur de Turin, se rendit à Lyon lorsque Buonaparté y assembla la *Consulta*, en 1802, pour se plaindre de la conduite infâme de Fauvelet, qui fut destitué, envoyé à Paris escorté par des gendarmes, et renfermé à Bicêtre. C'est de ce repaire de brigands qu'on le tira pour en faire un Consul Général de France à Dublin.

Les instructions que lui donna M. Talleyrand ressemblent à celles qu'on donnoit à tous les agens de Buonaparté, et auroient suffi pour le faire pendre, même en temps de paix. Quel droit un Consul a-t-il de faire sonder les rivières, de lever des plans des villes et des fortifications? — Mais j'oublie que je parle des agens de Buonaparté.

Un autre agent de la même espèce fut envoyé Consul à Jersey; c'étoit M. *Chepy, le Septembriseur.*

Il envoya aussi des agens secrets, chargés d'engager des ouvriers à venir en France. Ceux qui se sont laissé persuader d'y aller, ont payé cher leur confiance en Buonaparté. Quand les hostilités ont

recommencé, on les a déclarés prisonniers de guerre, et ils ont été envoyés à Verdun.

Le grand objet de Buonaparté étoit de soulever l'Irlande. Il employa le Général *Russel* et M. *Emmett*, frère de l'Avocat. M. Emmett l'a nié au procès ; mais je sais que Russell, son neveu et Emmett, étoient payés par la France. Pour encourager les rebelles on créa une Légion Irlandoise, dont l'Avocat Emmett, le Docteur *Mac Nevin*, le Révérend M. *Burke*, M. *Lawless*, chirurgien, les deux *Corbett*, *Sweeny*, et *O'Meara*, qui avoit servi dans l'armée angloise, étoient les Officiers. O'Meara étoit chargé d'espionner ses camarades. Le commandement de ce corps hétérogène fut donné à un M. *Mac Shee*, qui étoit en France depuis son enfance, et qui avoit été aide-de-camp des Généraux Hoche, Kleber, et Menou; il étoit en dernier lieu aide-de-camp d'Augereau, et a été tué à Eylau.

Mais ces attaques sourdes dans le sein de l'Angleterre n'étoient pas les seules qu'avoit préparées Buonaparté. Il préparoit des expéditions dans tous les ports de Hollande.

Il disoit que celle d'Helvoetsluys étoit destinée pour la Louisiane. Mais la Louisiane étoit déjà cédée aux États Unis (1). D'ailleurs, Helvoetsluys n'étoit pas

(1) Je sais de très-bonne source que si Joseph Buonaparté parvient à s'établir en Espagne, il déclarera la vente de la Louisiane nulle, l'Espagne n'ayant pas le droit de la vendre à la

le port d'où il eût fait partir une expédition pour la Louisiane. Le Havre, l'Orient, Rochefort, convenoient bien davantage. Mais les expéditions des ports de France étoient destinées à attaquer les colonies Angloises des Indes Occidentales, et celles des ports de Hollande, à attaquer l'Angleterre au moment où elle ne s'y attendroit pas.

Pour se faire une idée de sa haine contre les Anglois, il suffit de sa conduite rendue publique envers le Capitaine d'Auvergne qui fut arrêté, et emprisonné au Temple en temps de paix. Plusieurs autres Anglois furent emprisonnés, chassés comme des voleurs, et escortés par la gendarmerie; ce fut ainsi qu'il traita Lord Camelford, le Colonel Roche, etc.

Ces faits prouvent suffisamment, je crois, que du moment que la paix fut signée à Amiens, Buonaparté ne déguisa point son inimitié contre le Gouvernement Anglois, et que sa haine contre l'Angleterre et pour tout ce qui portoit le nom d'Anglois croissoit tous les jours.

Les deux Gouvernemens ne s'en envoyèrent pas moins des Ambassadeurs.

Avant l'arrivée de Lord Whitworth à Paris,

France ; ainsi l'Amérique sera obligée de la rendre. Quant aux remboursemens des sommes payées par les Etats Unis, Buonaparté leur donnera des mandats sur les *Patriotes* Américains, qui ont été à la solde de tous les Gouvernemens révolutionnaires de la France.

l'*Argus*, journal écrit en Anglois, fut établi. L'Éditeur eut ordre de ne pas montrer plus d'égards pour cet Ambassadeur que pour aucun autre Ministre.

Peu après son arrivée, on envoya des Bureaux de Talleyrand un article virulent dans lequel on disoit positivement, que les Irlandois ne devoient aucune obéissance au Roi d'Angleterre. L'auteur étoit M. *Russell*, le même qui a été pendu en Irlande comme un des chefs de la dernière rébellion.

Vint, ensuite, des mêmes Bureaux un article dont l'objet étoit d'exciter une révolte dans la Marine Angloise. Ce ne fut qu'après trois semaines de débats que l'article fut inséré. L'Éditeur observa à M. Talleyrand que ces deux articles étoient un motif suffisant pour justifier le Gouvernement Britannique de déclarer la guerre. « Je suis de votre avis, » dit-il; « mais c'est une chose à désirer dans ce moment. « Il faut mettre cet article dans l'Argus; on me dit « qu'il est très-bien fait. Le Ministre de la Marine « prendra mille exemplaires de ce Numéro. »

L'Éditeur lui répondit qu'il inséreroit l'article, mais afin que l'on sût qu'il n'étoit pas de lui, il le signeroit de lettres initiales: il le signa en effet, M. T., qui sont les initiales de *Maurice Talleyrand*.

Il n'est pas nécessaire de recourir à l'autorité des Publicistes pour prouver que le Gouvernement Anglois auroit pu, sur cet article seul, déclarer la guerre à la France.

Un article rédigé par un des secrétaires de Tal-

leyrand donna lieu encore à des représentations tout aussi inutiles.

La lettre de Nappy Tandy à Lord Pelham, dont le ton ne permet pas d'en citer une seule expression, fut remise au Bureau de l'Argus. On n'y fit aucune attention ; quelques semaines après, il en envoya une copie à Talleyrand qui insista pour qu'elle fût insérée dans le journal.

Le *Moniteur* publia, le 14 Brumaire 1802, un article dans lequel se trouve ce passage : « Quel in-« térêt peut avoir l'ennemi de l'Europe en soutenant « les insurgés de la Suisse, si ce n'étoit d'en faire un « autre Jersey, et de convertir la Suisse en un rendez-« vous d'assassins et de traîtres ? »

Trois jours après (le 17), les Ministres Anglois sont dénommés les assassins de Copenhague ! et le 20 Frimaire (Janvier 1803), le Journal Officiel accuse le Gouvernement Anglois d'avoir fait assassiner les Plénipotentiaires François à Radstadt. Je demandois à M. Talleyrand comment il étoit possible qu'on laissât insérer un pareil article, sachant combien il étoit contraire à la vérité. — « Il faut toujours « croire à tout ce qui est dans le Moniteur, » répondit-il, en souriant.

Je crois devoir faire connoître ce qui se passa entre M. Talleyrand et l'Éditeur de l'Argus, quand la nouvelle de l'arrestation de *Despard* arriva à Paris.

On vint, fort tard dans la soirée, chercher l'Éditeur de la part du Ministre ; c'étoit la veille d'un jour

de publication de l'*Argus*, qui ne publioit que trois Numéros par semaine. M. Talleyrand paroissoit fort agité, et demanda à l'Éditeur s'il avoit appris quelque nouvelle. « Non, » répondit-il. Talleyrand passa dans un cabinet, et en rapporta un paquet de papiers nouvelles Anglois, les remit à l'Éditeur en lui montrant l'article contenant les détails de l'arrestation de Despard.

L'agitation de M. Talleyrand étoit visible; il demanda à l'Éditeur s'il connoissoit Despard, « si c'é- « toit un homme sûr, et s'il étoit fort lié avec — » (Je ne dois et ne peux pas nommer ces personnes.) « Je ne sais que peu de chose sur Despard, » répondit l'Editeur, « et loin d'être un homme sûr, les « gens qui le connoissoient le regardoient comme « un fou. »

« Eh bien », dit Talleyrand, « prenez ces papiers; « il faut démentir toute l'affaire. » — « Et comment « voulez-vous démentir toute l'affaire, » reprit l'Editeur, « quand on dit qu'il a éte interrogé, et qu'il « existe une accusation positive contre lui? » — En « ce cas, suspendez le tirage de votre feuille; vous « aurez de mes nouvelles dans quelques heures. »

Il étoit minuit. A cinq heures du matin, Talleyrand envoya un carrosse à l'Editeur, qui apprit par les Gens du Ministre que leur maître arrivoit de Saint-Cloud.

Le Citoyen Ministre remit à l'Editeur un article *tout fait*, dans lequel il étoit dit : « Tout Paris, et le

« Premier Consul en particulier, a appris avec hor-
« reur et indignation, l'atroce attentat tramé contre
« la vie de Sa Majesté Britannique par un Jacobin
« forcené, nommé Despard. Les sentimens que le
« Premier Consul a manifestés dans cette occasion,
« sont bien différens de ceux qu'a exprimés le Roi
« d'Angleterre quand le bruit courut que le Général
« Buonaparte avoit été assassiné en Egypte, » etc., etc.

Tous les journaux François tombèrent le lendemain sur le Colonel Despard, qu'ils représentèrent comme un homme sans honneur, un Jacobin, etc. Ils n'avoient jamais entendu parler de Despard, mais l'article venoit des Bureaux de M. Talleyrand, qui ne savoit pas si Despard étoit *un homme sûr*. Buonaparté, qui croit qu'il n'y a que « les morts *de* « *sa façon* qui ne parlent pas 1, » a donné un brevet d'officier dans l'armée Françoise au fils de *ce Jacobin forcené*.

La conduite insolente de Buonaparté envers le Gouvernement Britannique, du moment que le complot de Despard fut découvert, est bien connue. L'insulte inouie qu'il se permit envers Lord Whitworth; le libelle contre le Gouvernement Anglois, qu'il fit insérer dans le *Correspondant d'Hambourg* 2; la dé-

1 La maxime des assassins est que « les morts ne parlent pas. »

2 M. *Reinhard*, Ministre de Buonaparté à Hambourg, envoya chercher M. *Stuver*, Editeur de ce Journal, et lui montra l'article qu'il vouloit faire insérer. M. Stuver s'y refusa. « Mes « instructions portent de vous y forcer, » dit M. Reinhard. l'E-

claration au Corps Législatif, « que l'Angleterre, « seule, ne pouvoit pas lutter contre la France ; » ses demandes pour la restriction de la liberté des débats en Parlement et celle de la presse, prouvoient suffisamment son inimitié, sa haine invétérée, implacable contre l'Angleterre 1. Cependant, malgré ces agressions multipliées, il se trouve des hommes qui ont attribué au Gouvernement Anglois la rupture qui les a suivies, et prétendent que c'est le refus d'évacuer Malte qui a produit la guerre ; et ces hommes, il m'est pénible d'en faire l'aveu, sont Anglois. Pauvres Politiques ! si vous n'avez pas perdu tout sentiment d'honneur, si vous n'êtes pas des traîtres, vous devez savoir que ce n'est pas pour garder Malte que les Ministres ont fait la guerre, mais pour sauver votre pays, pour maintenir votre constitution, la liberté des débats du Parlement d'Angleterre, et la liberté de la presse Angloise ! Si un Ministre Anglois avoit pu se

diteur répliqua que, lors même qu'il seroit disposé à insérer l'article dans son journal, il lui falloit la permission du Censeur, qui certainement ne la donneroit pas sans des ordres positifs du Sénat. M. Reinhard s'adressa alors au Sénat, qui fut obligé de céder. Il n'y a pas un être vivant à Hambourg, qui ne sache ce fait. Cependant Buonaparté et Talleyrand eurent l'impudence de déclarer à la face du monde, que Reinhard avoit agi sans ordres. Il n'y a pas de doute que M. Reinhard n'eût été sacrifié, si Buonaparté étoit venu à bout de ses projets. *Voyez l'Appendix*, *N°*. 9.

1 Voyez l'Appendix, N°. 10.

dégrader au point d'abandonner ces droits inaliénables, soyez bien persuadés que le tyran de la France et du Continent, le fléau de l'humanité, leur eût accordé un équivalent à ses yeux pour cet héritage du courage et de la sagesse de nos pères, pour ces biens précieux dont on ne jouit qu'en Angleterre, et qui ont écarté de notre heureuse patrie les maux dont gémit l'Europe asservie. Si vous aimez la patrie et la liberté, réfléchissez sur la conduite de Buonaparte à l'égard de vos frères qui ont été contraints, en raison de leurs opinions politiques, d'accepter l'asile que leur offroit Buonaparte.

La correspondance entre les deux Gouvernemens prouve que celui de France proposoit aux Ministres Anglois de renvoyer d'Angleterre Georges et d'autres émigrés François, et s'engageoit à une réciprocité. Or, quelle réciprocité pouvoit-il offrir? Les Irlandois réfugiés, qu'il eût fait escorter jusqu'aux bords de la mer par ses gendarmes, et livrés aux vaisseaux Anglois, si le Gouvernement Anglois avoit pu écouter une telle proposition. Le Gouvernement Anglois ne daigna pas même répondre à cette infâme proposition.

Mais la démonstration la plus hostile contre l'Angleterre, fut la formation du camp de Boulogne. Le Gouvernement François n'y voyoit rien que de « na-« turel, » et M. Talleyrand n'a jamais dit de vérité plus importante. Il n'y a rien que de « très-naturel »

dans tous les actes d'hostilité commis par Buonaparté en temps de paix.

Tel étoit l'état des choses entre les deux Gouvernemens, quand l'Ambassadeur d'Angleterre fut rappelé. Avant qu'il eût quitté Paris, l'*Argus* publia, le 10 Mai 1803, un article perfide que les autres journaux copièrent le lendemain*.

« Nous apprenons, » disoit l'*Argus*, « que les « Anglois qui sont à Paris, se hâtent de le quitter, « d'après le départ annoncé de Lord Whitworth. « Nous sommes autorisés à déclarer que les craintes « des Anglois sont sans fondement; ils verront que « le Gouvernement François protégera les individus « de cette nation qui désirent rester en France, beau- « coup mieux que n'auroit pu le faire leur Ambas- « sadeur. Ils devroient savoir que la France n'est « plus gouvernée par un Robespierre, ou par un « système de terreur. »

Ceux qui furent assez simples pour croire à la protection que Buonaparté promettoit à des sujets Anglois, furent tous prisonniers de guerre par un décret qui comprenoit les femmes et les enfans à l'école. Pour colorer cette iniquité, Buonaparté fit insérer dans ses journaux des articles qu'ils publioient comme extraits des journaux de Londres, et qui di-

1 L'Editeur, qui refusoit d'insérer les articles qu'un sujet Anglois ne pouvoit publier qu'avec répugnance, avoit quitté l'*Argus*.

soient que le Gouvernement Anglois avoit fait arrêter tous les François qui étoient à Londres.

Il assura Lord Elgin qu'il pouvoit rester en toute sûreté à Paris, après le départ de l'Ambassadeur, et le retint comme prisonnier de guerre. Sa conduite et celle de ses agens envers Lord Yarmouth ne fut pas moins atroce. Lord Yarmouth étoit en Angleterre quand la nouvelle que tous les Anglois étoient détenus en France arriva. Il partit sur-le-champ pour tâcher d'obtenir de ramener sa famille.

Avant que le paquebot, qui alloit en parlementaire, n'entrât dans le port de Calais, Lord Yarmouth envoya quelqu'un pour s'assurer s'il n'avoit rien à craindre. M. Mengaud, Commissaire du Gouvernement François fit réponse, que les passagers pouvoient débarquer en toute sûreté. En mettant pied à terre, ils furent tous faits prisonniers de guerre.

Est-il d'une sage politique de ne pas échanger ces prisonniers ? Les Ministres Anglois se sont décidés à ne pas faire d'échange, probablement dans la crainte qu'un consentement ne fût une reconnoissance du principe que Buonaparté n'avoit pas violé le Droit des Gens en détenant ces individus. Cette doctrine seroit incontestable, si on pouvoit considérer le Gouvernement de Buonaparté comme un gouvernement *régulier ;* mais comme il n'est pas un gouvernement régulier, n'étoit-ce pas le cas de faire un sacrifice pour rendre à ces infortunés la liberté ?

Ne rachetons-nous pas les captifs que font les Pirates Barbaresques ? Et quelle différence y a-t-il entre Buonaparté et le Dey d'Alger ? S'il y en a, elle est toute à l'avantage du Dey.

Tel est l'homme qu'on a reconnu Souverain d'une partie de l'Europe, et avec lequel on a fait des traités, on a contracté des alliances. Je viens de montrer de quelle manière il a observé le traité signé avec l'Angleterre ; je vais faire voir comment il les a observés avec les Etats du Continent.

Les desseins de Buonaparté, du moment qu'il s'est fait déclarer Empereur, ont été d'employer le pouvoir colossal que la Révolution avoit réuni dans les mains du chef de la France, à dicter la loi à tous les Souverains et à tous les Potentats de l'Europe, de les réduire, l'un après l'autre, à un état de vasselage, et de les détruire ensuite sur les prétextes qu'enfanteroit son imagination toujours tourmentée du besoin de faire le mal, d'établir sur les ruines des anciennes monarchies des monarchies subordonnées à la tête desquelles il placeroit les individus de sa famille ; enfin, d'établir une nouvelle dynastie qui gouvernât non-seulement la France, mais l'Europe.

Si les Grandes Puissances du Continent avoient entendu leurs vrais intérêts ; si elles avoient oublié leurs anciennes rivalités, et si elles s'étoient conduites avec la même prévoyance et la même fermeté que l'Angleterre, l'Europe ne présenteroit pas l'aspect effrayant que, malheureusement pour une portion

considérable du Genre Humain, elle présente en ce moment.

L'Empereur de Russie avoit garanti l'intégrité de l'Empire Germanique.

Sans égard à cette garantie, une armée Françoise entre en Hanovre, et Buonaparté lève une contribution de cinq millions sur les Villes Anséatiques de Hambourg, de Lubeck, et de Bremen.

Cette conduite auroit dû exciter le ressentiment de la Cour de St. Pétersbourg; elle ne fit pas même des représentations.

L'Autriche, avant même cette époque, avoit à se plaindre de la conduite de la France; l'Autriche étoit encore considérée comme le Chef de l'Empire Germanique. Elle auroit dû faire cause commune avec la Russie, concerter avec cette Puissance des mesures pour forcer le brigand qui violoit les traités et l'indépendance des autres États à les respecter.

La Prusse auroit dû se joindre à ces deux Puissances; elle avoit été à la tête de la neutralité armée, en 1795. Ce fut sous ses auspices que les Etats d'Hanovre signèrent un traité de paix avec le Comité de Salut Public. Le Directoire avoit respecté ce traité et la neutralité et l'indépendance de l'Electorat d'Hanovre. Il étoit de l'intérêt, comme du devoir de la Prusse, de se mettre en avant et de s'opposer ouvertement à cette invasion. Mais les Conseils étoient dirigés par des hommes payés par la

France. Le Roi aperçut, quand il étoit trop tard, le danger de sa situation depuis qu'il y avoit une armée Françoise sur la frontière de ses Etats.

Malheureusement pour la liberté du monde, les trois grands Souverains de l'Est de l'Europe ne pouvoient pas lutter avec le tyran de l'Ouest. Je crois que ces trois Princes sont bons, qu'ils veulent le bonheur de leurs sujets; mais ils n'ont pas su renoncer à d'anciennes rivalités quand il falloit s'unir contre un ennemi puissant qui étoit leur ennemi commun. On peut leur appliquer la remarque de l'historien Romain : *Dum singuli pugnant, omnes vincuntur.* Si la Prusse avoit fait ce qu'elle devoit, il n'y auroit probablement pas eu de bataille d'Austerlitz, ou si elle eût lieu, elle n'auroit pas eu les funestes conséquences qu'elle a eues. Si l'Autriche, à son tour, avoit fait ce qu'elle devoit, si la Russie avoit fait à temps ce qu'elle devoit faire, l'Europe n'auroit pas à lui reprocher le traité de Tilsit. Mais ces trois Puissances ont successivement prouvé que Buonaparté pouvoit leur appliquer la maxime : *Divide et impera.*

Ses grands moyens de conquête ne sont pas le courage et la discipline de ses armées, l'habileté de ses Généraux. Les armées Françoises sont braves; elles sont conduites par des Généraux habiles. Mais Buonaparté a un secret plus sûr. Il croit, d'après l'expérience, qu'il ne s'agit que de mettre à chaque homme le prix auquel il veut se vendre. Cela n'est pas universellement vrai; mais les événemens qui ont eu lieu sur le

Continent depuis dix ans, prouvent que cela est généralement vrai.

Buonaparté sait le prix d'un Ministre du Cabinet, d'un Général d'armée ; il sait aussi à qui s'adresser pour leur faire offrir ce prix. Et cela explique la reddition d'Ulm au bout de trois jours ; cela explique pourquoi Magdebourg n'étoit pas approvisionné pour un siége de six semaines ; pourquoi cette place fut rendue sur une lettre fabriquée du Roi de Prusse.

La trahison de plusieurs Ministres des Souverains du Continent de l'Europe a paralysé les peuples. Il n'a fallu qu'*un* traître dans un Cabinet, pour rendre inutiles le patriotisme et l'énergie des autres Ministres.

S'il ne s'étoit pas trouvé *un* traître dans ces Cabinets, seroit-il possible qu'ils n'eussent pas découvert que tous les traités conclus avec « *le Génie qui dirige les destinées de la France* » étoient fallacieux, et que ces traités n'étoient que des trèves pour gagner le temps dont le « *Génie* » avoit besoin pour mûrir ses plans d'usurpation ?

Il avoit à peine conclu ces trèves, qu'il s'occupoit des moyens de faire naître un prétexte de les enfreindre. Les Ambassadeurs qu'on lui envoyoit alloient pour recevoir des insultes, plutôt que pour soutenir la dignité de leurs maîtres et l'indépendance de leur pays. Il suffit, pour le démontrer, d'examiner sa conduite envers les Puissances du Continent qui ont signé des traités avec lui.

La Russie est la première qui conclut avec Buonaparté un traité de paix. En 1801, l'Empereur Paul envoya à Paris le Comte Kalitscheff, pour traiter de paix.

La base du traité fut : « Que les troupes Françoises « évacueroient entièrement les territoires du Roi de « Naples, et que le Roi de Sardaigne recevroit une « ample indemnité pour ce qu'il avoit perdu. »

La Russie et la France n'avoient aucune restitution à se faire, n'ayant fait aucune conquête l'une sur l'autre.

Buonaparté ne tint aucun de ses engagemens : il n'en avoit jamais eu « *la pensée*, » pour me servir de l'expression parasite de ses écrivains. Aussi, imposa-t-il bientôt après des conditions très-dures au Roi de Naples. Par le traité *séparé* que ce Prince fut réduit à signer avec Buonaparté, il céda la Principauté de Piombino, fut obligé de payer cinq cent mille francs, et de livrer à Buonaparté tous les tableaux du Vatican que les Napolitains avoient emportés de Rome quand les François furent contraints d'en sortir.

Un Ministre du Roi de Sardaigne, envoyé à Paris pour traiter conjointement avec le Ministre de Russie, reçut ordre de Buonaparté de quitter cette capitale dans vingt-quatre heures. Le Ministre de Russie présenta plusieurs Notes, il ne reçut que des réponses évasives.

Malgré la conduite équivoque du Gouvernement

François, M. de Marcoff, nommé Ambassadeur de la Cour de Russie près du Cabinet des Tuileries, à l'accession d'Alexandre I[er], se rendit à Paris, et le 11 d'Octobre 1801, signa la paix avec Buonaparté.

Il y eut une convention secrète relativement aux indemnités du Roi de Sardaigne; les conditions d'un nouveau traité avec le Roi de Naples furent stipulées. Ni l'un ni l'autre n'ont eu d'effet.

On eut l'air de ne pas apercevoir l'arrogance et l'insolence dont, en toute occasion, on usoit envers le Ministre de Russie et le Roi de Sardaigne.

Le Ministre de Russie présenta inutilement note sur note. M. de Marcoff étoit un homme d'honneur, ayant à cœur les intérêts de son maître et de son pays; mais Buonaparté avoit déjà à sa solde presque tout le Cabinet de Saint-Pétersbourg, et étoit maître de la personne d'Alexandre.

On trouvera, peut-être, qu'il y a de la présomption à un simple particulier d'user d'expressions dures en parlant d'hommes publics; mais j'ai tant de faits à produire à l'appui de mes allégations, que je ne crains pas de les rendre publiques.

Ce vieux traître, le Prince Kurakin, qui est en ce moment accrédité à la Cour de Buonaparté, étoit alors Ministre des Affaires étrangères en Russie. Il étoit à la solde de Buonaparté; il n'est donc pas étonnant qu'on ne fît pas d'attention aux plaintes de M. de Marcoff.

Buonaparté connoissoit trop bien le caractère

d'Alexandre pour ne pas saisir l'occasion d'en faire un instrument de ses perfides desseins. Il savoit la différence qu'il y avoit entre l'Alexandre du Prince Kurakin et le Roi de Macédoine, et il envoya à Saint-Pétersbourg une caravane d'actrices, de danseuses, de musiciens, de peintres, de chanteuses, d'auteurs dramatiques, de marchandes de modes, etc., etc.

La Noblesse Russe, qui regarde les François comme des modèles en fait de frivolités, donna à cette caravane impériale un degré de consistance qui servit les projets de Buonaparté.

Les hommes éclairés qui portent dans la politique la dignité qui convient à la science de gouverner les Etats, sont disposés à ne pas croire que les autres emploient les *petits* moyens et les ruses qui répugnent aux âmes élevées, mais auxquels un ennemi envieux et perfide a recours. Il est cependant reconnu que, dans les affaires humaines, les causes sont souvent peu analogues aux grands événemens qui en résultent. Soliman, qui fit trembler l'Europe Chrétienne, séduit par une jeune captive Russe, enfreignit une loi fondamentale de l'Empire Ottoman, épousa sa captive, et sacrifia à sa jalouse ambition un fils adoré, l'héritier présomptif du trône 1.

On a prétendu que des danseuses, des comédiens,

1 Voyez l'Histoire de Charles V, par Robertson, et les Contes de Marmontel (Soliman II.)

étoient des êtres trop insignifians pour influer sur les affaires d'Etat. A-t-on donc oublié que l'amour d'Hélène produisit la guerre de Troyes, et la chute de Troyes? Tout le monde a dit d'après Horace, « qu'elle n'est pas la première femme qui a été la « cause d'une guerre funeste? »

La cause primitive et la plus efficace de l'asservissement du Continent a été le goût dominant dans toutes les Cours de tout ce qui étoit François; et la politique de Buonaparté a consisté à entretenir ce goût. Les danseuses, les chanteuses, les artistes, jusqu'aux *friseurs*, étoient des espions qui s'insinuoient dans les maisons des Gens de Cour; ils n'étoient pas difficiles sur les emplois qu'on leur offroit; et cette espèce d'agens a été souvent plus utile à leur commettant que l'agent accrédité qu'il avoit à une Cour étrangère.

Je n'ai pas besoin de citer Grotius, Puffendorff, Vattel, pour prouver que l'insulte faite à un Ministre par la Cour près de laquelle il est accrédité est censée faite au Souverain qu'il représente. Les trônes n'étoient pas occupés par des Buonaparté quand ces publicistes écrivoient sur le Droit Public; il n'étoit pas de principe alors, que les traités n'étoient que *des chiffons de papier*, pour la Partie Contractante dont ils contrarioient les vues *usurpatrices* 1. Toute discussion sur ce point seroit oiseuse. Je vais donc

1 Expression de Buonaparté.

entrer dans le détail de quelques faits qui prouveront que les devoirs d'ambassadeur à la Cour de St. Cloud ne sont pas faciles à remplir.

Quelques historiens modernes ont défini un ambassadeur, un *honorable espion*. Cette définition est un mauvais jeu de mots, car un homme envoyé avec la mission publique de veiller aux intérêts du Souverain qu'il représente ne peut pas être considéré comme un espion. Sa personne est reconnue sacrée par le Souverain près duquel il est envoyé; on lui reconnoît le droit de communiquer librement à sa Cour ses observations sur ce qui se passe à la Cour près de laquelle il est accrédité de favorable ou de contraire aux intérêts de son Souverain, et de recevoir des instructions pour sa règle de conduite dans des circonstances prévues. Les courriers porteurs des dépêches de ces ambassadeurs sont aussi regardés comme des personnes sacrées; c'est une conséquence nécessaire du principe.

Avant que Buonaparté n'eût usurpé le pouvoir en France, les ambassadeurs François et leurs agens avoient la réputation d'être adroits; mais Buonaparté ne se contente pas de l'adresse; il a recours à des moyens que les nations civilisées réprouvent. Il convertit ses *gendarmes* en voleurs de grands chemins, assassins; il les charge d'assassiner les courriers des ambassadeurs, de voler leurs dépêches; il fait forcer les bureaux et les portefeuilles des ambassadeurs pour prendre leurs papiers.

Talleyrand se procure, pour de l'argent, les informations nécessaires, et Buonaparté n'est pas très-délicat sur les moyens.

Dans les pays où la liberté de la presse n'existe pas, les ambassadeurs n'avoient d'autre moyen de savoir les nouvelles du jour, les anecdotes de la Cour, la chronique scandaleuse de la ville, qu'en se procurant une espèce de Gazette manuscrite, qui en France étoit connue sous le nom de *Nouvelles à la main.* Elles existoient du temps de la monarchie. Buonaparté a imaginé de faire servir ces *Nouvelles à la main* à ses desseins.

Quand il alla à Lyon se faire proclamer Président de la République Italienne, Fouché fit arrêter un M. *Foulhaux*, auteur des *Nouvelles à la main* de ce temp-là ; on saisit ses papiers, et malheureusement le nom de M. de Marcoff, ambassadeur de Russie, se trouva sur la liste des souscripteurs.

A son retour de Lyon, Buonaparté eut un lever ; M. de Marcoff y alla. Du moment que le nouveau Président de la République Italienne le vit, il entra dans une de ces fureurs auxquelles le lecteur doit maintenant savoir qu'il est sujet, et lui dit très-haut : « Eh « bien! M. de Marcoff, qu'avez-vous appris dans les « *Nouvelles à la main*? Si vous n'avez pas de meil- « leurs erremens à envoyer à votre Cour que ceux que « vous puisez dans ces misérables Bulletins, elle sera « bien informée. » Puis, se tournant vers un Officier-Général qui étoit près de M. de Marcoff : — « Etiez-

« vous à l'armée de Massena, quand il battit les Russes « à Zurich ? »

Si je n'avois pas été présent, je n'aurois pas osé raconter cette anecdote.

M. de Marcoff lui lança un regard significatif, leva les épaules, et se retira.

Cet Ambassadeur étoit attaché à une femme à laquelle on le croyoit marié, une Madame *Hus* ; mais on disoit que M. de Marcoff tenoit ce mariage secret, parce qu'elle étoit fille d'une actrice.

La Police croyant que Madame Hus avoit beaucoup d'influence sur M. de Marcoff, et qu'elle pourroit se prêter à le trahir, chargea *une femme de la société*, mais qui étoit aussi *de la Police*, d'enjoindre à Madame Hus d'envoyer les papiers de l'Ambassadeur qu'on lui indiqueroit, et que le Premier Consul seroit bien aise de voir, et de faire part régulièrement des conversations qui auroient lieu en sa présence.

Les *douceurs* promises ne purent tenter Madame Hus ; il fallut donc recourir à d'autres moyens. Elle reçut une lettre de la Police qui l'*invitoit* (c'est le mot dont se sert la Police dans ces sortes de lettres) à se rendre au *Bureau des Emigrés*. Madame Hus avoit émigré.

Jusqu'au moment où cette *invitation* de la Police arriva, Madame Hus n'avoit rien dit à M. de Marcoff de la visite qu'elle avoit reçue ; elle lui apprit tout ce qui s'étoit passé, en lui annonçant qu'elle venoit d'être demandée à la Police.

M. de Marcoff alla trouver M. de Talleyrand, et lui dit que la Police alloit faire fusiller sa pauvre Madame Hus, parce qu'elle n'avoit pas voulu le trahir. « Oh! » lui dit Talleyrand, « ce n'est qu'un « jeu de la Police ; on ne donnera aucune suite à « l'affaire. »

Six mois environ après le départ de Lord Whitworth de Paris, le Ministère de Russie fut changé. Le Prince Czartorinski remplaça Kurakin. On eut égard aux représentations de M. de Marcoff; la violation du territoire de l'Empire Germanique par l'occupation du Hanovre; les contributions levées sur les Villes Anséatiques en temps de paix; les insultes répétées que l'Ambassadeur Russe recevoit de Buonaparté, firent enfin impression sur Alexandre, et il rappela M. de Marcoff; M. d'Oubril resta *Chargé d'Affaires* à Paris.

L'Empereur de Russie, en rappelant M. de Marcoff, lui envoya le grand Cordon de l'Ordre de St. André avec les décorations en diamans. Quand il parut au lever de Buonaparté, avec sa nouvelle décoration, celui-ci, qui sentit bien que cette marque de faveur expliqueroit les motifs du rappel de M. de Marcoff, lui dit avec un souris qui déguisoit mal son humeur : « Je vois que l'Empereur vous a accordé une « nouvelle faveur. » — « Sa Majesté y en a ajouté une « bien plus grande encore que celle que vous voyez. » — « Laquelle? » — « Celle de mon rappel. »

Quand M. de Marcoff quitta Paris, vingt gendarmes

eurent ordre de le suivre *en habit bourgeois* ; le Colonel Beauvoisin étoit à leur tête. Ils avoient ordre de l'arrêter la nuit et de lui voler ses papiers. M. de Marcoff déconcerta le plan de Buonaparté, il se mettoit en route fort tard le matin, et s'arrêtoit avant le coucher du soleil. Les gendarmes le suivirent jusqu'à Carlsruhe où il resta une semaine, et les gens de Buonaparté, ne se croyant plus en sûreté sur le territoire Germanique, revinrent à Paris.

J'ai déjà parlé de l'enlèvement et de l'assassinat du Duc d'Enghien. Je rappelle encore ce crime infâme à l'Europe civilisée, afin que l'indignation qu'il excita ne s'affoiblisse pas ; afin d'accroître, s'il est possible, l'horreur que doit inspirer son auteur à tout homme dont le cœur n'est pas devenu étranger aux sentimens de l'humanité et de la justice, aux notions les plus simples du bien et du mal, et aux devoirs réciproques d'homme à homme, de nation à nation. Je rappelle ce crime infâme, parce qu'il est lié à la partie de mon sujet que je traite en ce moment.

Sir George Rumbold, Ministre accrédité de l'Angleterre à Hambourg, ville neutre, fut arrêté au milieu de la nuit, on enleva ses papiers, et il fut conduit à Paris, tout cela par ordre de Buonaparté, dont l'intention étoit de le faire juger, condamner, et fusiller comme le Duc d'Enghien.

On a prétendu qu'à l'intervention de la Prusse Buonaparté renonça à ce projet; cela est faux. Le Cabinet de Berlin étoit, à cette époque, vendu à Buona-

parté; il n'auroit pas osé intervenir dans cette affaire, et si par pudeur il avoit fait des représentations, il n'en auroit attendu aucun effet.

Ce furent les représentations de *Fouché* et de *Talleyrand* qui empêchèrent que le meurtre de Sir George Rumbold ne fût ajouté au catalogue des crimes de Buonaparté.

L'assassinat du Duc d'Enghien et l'enlèvement de Sir George Rumbold augmentèrent la froideur qui subsistoit depuis quelque temps entre les Cabinets de Saint-Pétersbourg et de Saint-Cloud. Les paragraphes injurieux à la Russie et à l'Empereur Alexandre, n'étoient pas propres à rapprocher les deux Gouvernemens; il étoit évident que Buonaparté étoit décidé à ne plus garder aucune mesure, et M. d'Oubril fut rappelé *.

* Ce fut environ dans ce temps-là qu'il *parut*, à Paris, un ouvrage dont on *permit* la *circulation*, intitulé: « L'Histoire de « Russie réduite aux seuls Faits. » Cet ouvrage contenoit des détails biographiques sur tous les Souverains de la Russie—j'aurois dû dire qu'il prétendoit contenir ces détails.

Jamais on a présenté au public un libelle plus atroce. Alexandre, l'Empereur actuel, y étoit directement accusé d'avoir lui-même poussé au meurtre de son père Paul. Il vaut la peine d'être lu, parce qu'il prouve que Buonaparté peut, lorsque cela entre dans ses vues, permettre la circulation de libelles injustement dirigés contre d'autres personnes, et qui, quoique fondés, lorsqu'ils s'appliquent à lui, seroient punis du *dernier supplice*, s'il en *avoit* le pouvoir; ou, s'il ne l'avoit *pas*, il demanderoit à un autre Potentat de venger sa cause, en lui remettant entre les

Avant de quitter Paris, il présenta deux Notes Officielles, l'une dans laquelle il se plaignoit énergiquement, au nom de son maître, de la violation de territoire commise dans l'arrestation de M. le Duc d'Enghien; l'autre insistoit en termes très-énergiques aussi, sur la neutralité et l'indépendance de Naples, et sur les indemnités dues au Roi de Sardaigne.

La conduite postérieure d'Alexandre a mis au grand jour la versatilité de son caractère, la foiblesse et l'irrésolution de ses Conseils. Buonaparté étoit, en 1804, un brigand et un assassin aux yeux de l'Empereur de Russie : qu'a fait, depuis 1804, ce Buonaparte?

L'Alexandre de 1804 étoit determiné à faire la guerre à Buonaparté, pour l'obliger à rétablir le Roi de Sardaigne, à respecter l'indépendance du Nord de l'Allemagne et celle du Roi de Naples. L'Alexandre de 1807 abandonne cette noble cause, après y avoir sacrifié peut-être cent cinquante mille de ses sujets, prête son nom et sa puissance à une transgression manifeste de la foi que les Souverains se doivent entre eux, à l'acte le plus infâme, à un acte qui souille même l'histoire de Buonaparté : je veux parler de sa conduite envers l'Espagne.

Lors du rappel de M. d'Oubril, Buonaparté prouva combien il est facile de devenir un *grand*

mains la victime dont l'honnête courage l'auroit ainsi démasqué en face de l'univers.

politique sans être versé dans la science de la politique.

Deux jours avant le départ de ce *Chargé d'Affaires*, les Officiers de la Police, accompagnés de gendarmes, ayant le Général Savary à leur tête, entrèrent dans la maison de M. d'Oubril et s'emparèrent de ses papiers. Les plus importans ne s'y trouvèrent pas ; M. d'Oubril avoit été averti à temps. Savary se croyoit sûr de son coup ; il croyoit avoir pris toutes les mesures pour réussir. Quelques heures avant celle fixée pour l'invasion de l'Hôtel garni * où logeoit M. d'Oubril, il avoit fait dire au maître de cette maison, que des Officiers de Police entreroient par les fenêtres de son salon, mais que comme on n'en vouloit pas à sa propriété, il feroit bien de laisser les fenêtres ouvertes, parce qu'il n'étoit question que de s'emparer des papiers de M. d'Oubril.

Quel que fût l'objet principal de cette violation du domicile de l'agent accrédité d'une Puissance Étrangère, l'événement montra qu'au moins les agens de la Police avoient des notions singulières *du tien et du mien.* La mission du Général Savary étoit de s'emparer, de quelque manière que ce fût, des papiers de M. d'Oubril. Il ne put l'exécuter qu'en partie, les papiers importans ayant été transportés hors de la maison occupée par M. d'Oubril. Il n'étoit pas chez lui. On

* L'hôtel de Hollande, tenu par un nommé *Lapraille,* rue du Helder.

trouva quelques papiers dont on ne pouvoit faire aucun usage. M. le Général Savary s'en consola, en emportant une belle pendule.

Ce vol avoit deux objets. Le Général Savary ajoutoit à sa collection de bijoux une belle pendule 1, et la maison paroîtroit avoir été forcée par des voleurs de profession.

Cette circonstance, et d'autres du même genre que j'ai rapportées, serviront à faire connoître que le tyran ne dédaigne aucun des moyens, quelque petits, quelque vils qu'ils puissent être, qui ont de l'affinité avec le système général de fraude, de violence et de perfidie, qu'on a décoré du nom de *Politique de la Cour des Tuileries.*

L'Autriche a droit à une place distinguée dans la discussion de la question que je traite. Examinons la conduite de Buonaparté envers cette grande Puissance.

Un an après la signature du traité de Lunéville, il se fait proclamer *Président*, de ce qu'il appeloit la République Italienne.

Bientôt après, il prend possession à main armée d'un des Cantons de la Suisse, et l'incorpore à ce qu'il appeloit la République Françoise.

Il donne, fort peu de temps après, à toute la Suisse

1 L'appartement du Général Savary ressemble à une boutique de bijoutier, et tout le monde, à Paris, sait comment il se procure les choses qui ornent ses appartemens.

un Gouvernement qui servoit ses vues personnelles, après avoir subjugué cette République contre la lettre du traité de Lunéville, dans lequel les Parties Contractantes garantissoient mutuellement l'indépendance des Républiques Batave, *Helvétique*, Cisalpine, et Ligurienne, et le droit des habitans de ces États d'établir la forme de gouvernement qu'ils jugeroient la plus convenable à *leur* situation.

La Russie avoit fait un bon choix, en chargeant M. de Marcoff de la représenter à Paris; mais le Cabinet qui lui transmettoit ses instructions étoit corrompu. Quoi qu'on puisse dire du Cabinet Autrichien, il est certain que le choix d'un Ambassadeur ne pouvoit tomber sur un homme moins fait pour défendre les intérêts de l'Autriche que le Comte *Philippe Cobentzel*, qu'il ne faut pas confondre avec son cousin le Comte *Louis Cobentzel*.

Le Comte *Philippe Cobentzel* étoit, long-temps avant de venir à Paris en qualité d'Ambassadeur, une créature de Buonaparté. Il n'étoit donc pas bien difficile de le décider à tromper sa Cour, quoiqu'il ait été souvent mortifié par la nécessité où il s'étoit mis de souffrir la mauvaise humeur de la nouvelle *Majesté de France*. Au sein de la plus profonde paix, *en apparence*, avec l'Autriche, Buonaparté, toutes les fois qu'il passoit la revue de ses troupes, ne manquoit pas de les haranguer, de leur rappeler leurs exploits à Marengo et à Hohenlinden, et de leur dire de se préparer à cueillir de nouveaux lauriers.

Il étoit impossible de ne pas apercevoir dans cette conduite un symptôme assuré de rupture prochaine, et pour laquelle on n'attendoit qu'une occasion favorable.

Le Comte de Stahremberg, Ministre de la Cour d'Autriche à Londres, étoit allé à Vienne après la paix d'Amiens, et à son retour il passa par Paris, se rendant en Angleterre pour y reprendre ses fonctions. Comme il descendoit de sa voiture, à la porte de l'Hôtel où on lui avoit retenu des appartemens, un *Commissaire de Police* s'approcha et lui dit « que le « *Ministre de la Police* lui faisoit savoir qu'il eût à « quitter Paris dans vingt-quatre heures, et le terri- « toire François dans trois jours. »

M. de Stahremberg demanda s'il avoit la liberté de se rendre chez le Ministre d'Autriche le Comte Cobentzel. Le Commissaire de Police lui répondit : « Vous le pouvez, mais je vous y accompagnerai. »

M. Cobentzel informé de ce qui se passoit, alla trouver Talleyrand, qui lui conseilla de voir le Premier Consul. Il y alla, et se plaignit du traitement qu'avoit éprouvé M. de Stahremberg. La réponse de Buonaparté fut : « Je suis le maître chez moi, « j'espère. » Il n'étoit encore que Premier Consul, et les François croyoient avoir une République!!

Le Comte de Stahremberg fut obligé de quitter Paris : il le quitta, non comme l'ambassadeur d'une Cour en paix avec le tyran au pouvoir duquel il s'étoit livré inconsidérément, mais comme un criminel, banni

pour un délit contraire aux lois du pays où il résidoit. Il fut escorté à Calais par des gendarmes ! ! ! La Cour de Vienne ne fit pas la moindre représentation.

Quand la guerre avec l'Angleterre recommença, l'occupation d'Hanovre par les troupes Françoises, les contributions levées sur les villes Anséatiques, auroient dû éveiller l'attention du Cabinet Autrichien. Mais il demeura spectateur tranquille de ces actes d'usurpation. Le Comte Philippe Cobentzel assuroit sa Cour que Buonaparté avoit des desseins justes et bienveillans.

L'assassinat du Duc d'Enghien, l'enlèvement de Sir George Rumbold, les menaces de Buonaparté d'envoyer une armée à Vienne pour y arrêter quelques émigrés François ; tout cela ne parut pas au Cabinet Autrichien un motif suffisant de se préparer à résister aux aggressions de Buonaparté *.

Buonaparté prend le titre d'Empereur; il se déclare Roi d'Italie ; il incorpore Gênes à la France ; tout cela n'a d'autre effet sur l'Empereur d'Allemagne, que de changer son titre d'Empereur électif d'Allemagne en celui d'Empereur héréditaire d'Autriche.

* Vers le temps du procès de Moreau, M. de Champagny, alors ambassadeur de Buonaparté à Rome, demanda qu'on lui livrât quelques émigrés François qui étoient à Vienne. La Cour d'Autriche refusa, malgré la menace qui lui étoit faite d'envoyer une armée Françoise à Vienne.

L'Empereur d'Allemagne auroit montré qu'il avoit le sentiment de sa dignité, s'il avoit renoncé à un titre que venoit de prendre un parvenu Corse avec qui il sembla vouloir rivaliser 1.

A peine la guerre avec l'Angleterre étoit commencée, qu'il envoya une nuée d'agens en Autriche, en Hongrie, dans les provinces Turques qui bordent les Etats Autrichiens, et en Pologne.

Mengaud, qui avoit été Commissaire de Police à Calais, et qui, du temps du Directoire, avoit été l'agent secret de la France, près de ***Passwan Oglou***, fut envoyé par Buonaparté près de ***Czerni George***.

Montgaillard, *Colville* 2, *Beauvay* et *Guillet* 3, furent envoyés en Autriche et en Hongrie, pour y exciter des troubles; ils furent naturellement secondés par le nouvel Ambassadeur de Buonaparté, M. *de la Rochefoucault*. Ces agens furent découverts; on eut la preuve qu'ils avoient soudoyé des gens pour les encourager à demander une réduction dans le prix

1 Peu de temps après que Buonaparté se fut déclaré empereur, un chef de voleurs en Italie, ***Fra. Diavolo***, prit le titre d'***Emp reur des Alpes*** et de ***Roi de Marengo !!!***

2 *Coleville* de Caen, Garde d'Artois fut à Londres, avec l'or du Directoire et les instructions de Rheinard, pour assassiner son prince, brûler la flotte et soulever l'Irlande. Il est l'un des espions.

3 Ce *Guillet* est l'homme qui avoit été envoyé à Varsovie pour empoisonner Louis XVIII.

du pain; on les arrêta au milieu des séditieux qu'ils excitoient au désordre.

Ces agens ne faisoient rien que de conforme à leurs instructions. Les émissaires de Buonaparté ont ordre d'être toujours sur l'alerte, et du moment qu'ils aperçoivent des symptômes de mécontentement, de la disposition à commettre du désordre, soit dans une église, soit dans une salle de spectacle, dans un palais, dans une grange, ils se transportent sur le théâtre du désordre pour encourager à tous les actes qui peuvent embarrasser ou mettre en péril le gouvernement du pays où ils se trouvent.

J'ai la certitude que telles étoient les instructions qu'on leur donnoit, et qu'ils s'y conformoient ponctuellement 1.

Les incendiaires que j'ai nommés plus haut furent tous appréhendés *en flagrant délit*. Ils avouèrent leurs crimes; et on auroit dû les envoyer dans l'intérieur de la Hongrie, travailler aux mines. Mais le Cabinet de Vienne ne prend pas un parti aussi promptement que le Cabinet de St. Cloud. Les coupables

1 Ce fut à M. Jackson, Ministre d'Angleterre à Berlin, que l'on dut l'interposition du Roi de Prusse. C'est ici le lieu de rendre à M. Jackson la justice qui lui est due; il avoit une tâche difficile à remplir; mais son habileté, la connoissance qu'il avoit des mœurs, des usages, et de la langue Allemande, et l'avantage qu'il avoit encore d'être marié à une Dame de la Cour de Prusse, lui firent surmonter toutes les difficultés, et il triompha de l'influence que Buonaparté avoit dans le Cabinet de Berlin.

furent détenus dans les prisons de Vienne, et quand l'armée Françoise entra dans cette capitale, ils furent délivrés.

J'ai déjà parlé des *agens commerciaux* envoyés en Angleterre, chargés de missions secrètes et qui étoient plutôt du ressort de cette espèce de diplomatie que les Gouvernemens n'avouent point, et qui expose les agens à être pendus. On suivit le même système à l'égard de l'Autriche.

Le Général *Hedouville*, qui revenoit de Pétersbourg, où il avoit été *Ambassadeur*, fut envoyé à Venise en qualité d'*Agent commercial*, et M. *Rostagny*, officier du génie, fut nommé Vice-Consul. Hedouville attacha à son agence un autre officier du génie, M. *Castanza*, et un M. *Prony*, Inspecteur des ponts et chaussées.

Ces trois sous-gens furent découverts levant la carte du pays, et envoyés en prison à Venise.

Le *Moniteur* du 25 Juillet 1805 rendit compte de leur arrestation, et fit les réflexions suivantes.

« Un Conseiller Aulique d'Autriche a été arrêté à
« Paris, par ordre du Ministre de la Police, par forme
« de représailles de l'arrestation de trois vice-agens
« commerciaux, et d'autres sujets François, sur le
« territoire Autrichien. Ceci prouvera au Gouver-
« nement Autrichien qu'il ne violera pas impunément
« le Droit des Gens. »

Buonaparté appeloit une violation du Droit des Gens l'arrestation de trois espions. S'il avoit décou-

vert en France des agens commerciaux occupés à lever des plans, il les auroit envoyés par devant une Commission Militaire.

L'Allemagne fourmilloit d'émissaires chargés de corrompre les fonctionnaires publics Allemands, les Directeurs des Postes, les Commis des Bureaux de poste dans toutes les villes un peu considérables, et jusqu'aux maîtres de la poste aux chevaux.

L'usage des gouvernemens de l'Allemagne étoit d'envoyer les dépêches par un postillon de la poste qui les remettoit à un postillon de la poste suivante; ils épargnoient par-là les frais d'un cheval et d'un courrier. Cette idée donna l'idée à Buonaparté de faire arrêter et dévaliser les postillons; il s'est procuré, par ce moyen, beaucoup de dépêches; à la fin, les Gouvernemens d'Allemagne découvrirent le véritable voleur.

Un Messager Anglois, *Wagstaff*, fut arrêté en temps de paix, près de la frontière de Prusse. On mit le vol sur le compte de voleurs ordinaires; mais Buonaparté se trahit lui-même, le 20 Mars 1804, en publiant dans le *Moniteur* de ce jour-là, la correspondance prise à *Wagstaff* 1.

Les Ministres de Buonaparté à Dresde, à Vienne, à Berlin, à Hambourg, à Francfort, à Munich, etc., étoient en correspondance réglée avec les Commis

1 C'étoit une dépêche de Lord Harrowby, Secrétaire d'Etat, à l'Ambassadeur d'Angleterre à St. Pétersbourg.

des Bureaux de poste, et, par leur entremise, prenoient lecture de toutes les lettres, et retenoient celles qu'il leur convenoit de garder. On donnoit à ces commis de deux à quatre cents ducats par an; c'étoit le taux : cette somme étoit le triple de leurs appointemens. L'Allemagne ne pouvoit donc être considérée que comme un pays gouverné par des Préfets de Buonaparté.

Il n'étoit pas bien difficile de découvrir les vues de Buonaparté à l'égard de la Prusse; sa conduite avec le Cabinet Prussien étoit moins réservée qu'avec aucun autre; il étoit certain de n'y éprouver aucune opposition.

Pour prouver cette assertion, il faut que je fasse connoître les hommes qui composoient ce Cabinet.

Il étoit conduit par le Ministre des Affaires Etrangères et celui de l'Intérieur, ce dernier étoit en même temps Contrôleur Général du Royaume, titre qu'on avoit créé pour le Comte Schulemberg Klaehnert.

Ce Ministre, âgé de soixante-dix ans, a été Ministre du Cabinet pendant plus de quarante ans. Mirabeau, dans son « *Histoire Secrète de la Cour de Berlin*, » fait un grand éloge du Comte Schulemberg. Quand, à la mort du Grand Frédéric, la France fit des tentatives réitérées pour détacher son successeur de l'Angleterre, le Comte Schulemberg et le feu Duc de Brunswick résistèrent à toutes les sollicitations. Cet homme vertueux a été obligé de

prêter serment de fidélité à Jérôme Buonaparté ; ses terres sont situées dans le nouveau royaume de Westphalie.

Le département des Affaires Etrangères étoit, depuis plusieurs années, confié au Comte Haugwitz, âgé aussi de soixante-dix ans, homme d'esprit et de talent, et qui a beaucoup voyagé. Il étoit employé sous le Ministre Hertzberg, du temps de Fréderic le Grand. Quoique son attachement pour la France fût bien connu, il fut chargé de conclure, en 1792, un traité avec l'Autriche, et d'artêter le plan de la campagne qui se méditoit : il se rendit à cet effet à Vienne.

En 1804, il fut disgracé, puis rappelé en 1806. Talleyrand, voulant flatter sa vanité, lui écrivit que Buonaparté l'avoit surnommé le « Sully de la « Prusse. »

Les affaires se traitoient en Prusse d'une manière singulière. Les deux Ministres envoyoient leurs rapports, non pas au Roi directement, mais à ses deux Secrétaires, M. *Lombard* 1 pour le département

1 M. Lombard avoit deux frères, l'un employé dans le Département de la guerre, l'autre dans le Bureau des Affaires Etrangères. Ces jeunes gens étoient fils d'un François, perruquier du père du Roi actuel, qui les fit élever et leur donna des places importantes. Ils ont reconnu tant de bienfaits en trahissant la patrie qui les avoit adoptés. Les Prussiens étoient indignés contre Lombard le Secretaire. Après la bataille de Jena, il arriva à Custrin à pied. Il fut bientôt découvert, et alloit être déchiré

des Affaires Etrangères, et M. *Beyme* 1 pour celui de l'Intérieur.

Ces deux Messieurs faisoient leurs rappors au Roi, et ils communiquoient aux Ministres la décision de Sa Majesté; de sorte qu'ils étoient, dans le fait, les véritables Ministres. Ce n'étoit que dans les occasions extraordinaires qu'on tenoit un Conseil du Cabinet, et que les Ministres pouvoient parler d'affaires au Roi.

On expliquera facilement d'après cela la conduite extraordinaire, dans plusieurs occasions, du Roi de Prusse; et on doutera que Frédéric II, qui se connoissoit en hommes, ait dit, en parlant de Frédéric-Guillaume III : « Cet enfant me recommencera; » à moins que ce mot ne fût qu'une épigramme contre le Prince Royal, père de Frédéric-Guillaume III, que Frédéric n'aimoit pas.

Le Roi de Prusse n'étoit pas plus heureux en Ministres que l'Empereur de Russie, et n'étoit pas moins malheureux que l'Empereur d'Autriche dans le choix de son Ambassadeur à Paris. Le Marquis Lucchesini, Italien de naissance, qui étoit Ambassadeur de Prusse près de Buonaparté, n'étoit pas plus fidèle à son Souverain que le Comte Philippe Cobentzel ne l'étoit à l'Empereur d'Autriche.

en pièces par la populace, mais des Officiers Prussiens vinrent à son secours et le prirent sous leur protection.

1 M. Beyme a toujours montré un très-grand attachement pour la République Françoise.

Il entre dans le système de Buonaparté d'avoir pour Ambassadeurs à *sa* Cour ceux qu'il nomme lui-même, et non du choix du Souverain qu'ils représentent. Il n'est donc pas étonnant qu'ils favorisent ses vues.

Depuis la paix de Basle, conclue entre le père du Roi de Prusse et le Comité de Salut Public, la Prusse recevoit de la France cinq millions tournois pour garder la neutralité 1. La cupidité de ce Monarque, de ses Ministres et de ses Secrétaires, a plongé le Continent Européen dans l'état de vasselage où il est. Si du temps du Directoire, quand les Russes étoient maîtres de l'Italie, et que les Anglois étoient en possession de l'Helder, la Prusse avoit envoyé la moitié de son armée sur le Bas Rhin pour coopérer avec les Autrichiens, tout rentroit dans l'ordre. Mais l'attachement du Roi pour l'argent, secondé par les ridicules propositions de *Sièyes*, alors Ambassadeur à Berlin, de placer un Prince de la Maison de Prusse sur le trône de France, et l'influence que la France s'étoit procurée sur les Ministres et les

1 Il est à propos de donner au lecteur *une* preuve de l'amitié de Buonaparté pour le Roi de Suède. Un auteur Italien, M. *Acerbi*, publia en Angleterre ses voyages en Suède; il parloit mal, dans cet ouvrage, du Roi de Suède. Il vint à Paris en 1800; à son arrivée la Police le fit arrêter et conduire *au Temple*, où on le retint six mois. La cause *assignée* pour son emprisonnement fut, « qu'il avoit parlé en termes peu respectueux du Roi « de Suède! »

Secrétaires, empêchèrent le Roi de rien faire de ce que son honneur et ses intérêts lui prescrivoient de faire.

Lors même qu'après le retour de Buonaparté d'Egypte, il ne vit plus de probabilité à ce qu'un Prince de sa Maison occupât le trône des Bourbons, il refusa de se joindre à la coalition, sous prétexte qu'il avoit signé la neutralité armée avec les petits Princes d'Allemagne. Quelle fut, cependant, la conduite de la Prusse envers un de ces Princes 1 ?

Après la rupture du traité d'Amiens, Buonaparté n'avoit pas dissimulé son intention de prendre possession de l'Electorat d'Hanovre. Le Cabinet de St. James proposa, je crois, au Roi de Prusse d'occuper temporairement l'Electorat.

M. Jackson, Ministre d'Angleterre à Berlin, présenta à cet effet à M. Haugwitz, une note ou un Mémoire. Il ne reçut aucune réponse.

Peu de temps après, M. Jackson se trouvoit à la Cour à l'occasion de la naissance du Roi. Une armée Françoise occupoit déjà l'Hanovre; le Roi lui en exprima son regret. M. Jackson lui observa que « Sa Majesté auroit pu prévenir cet événement, » et rappela la Note qu'il avoit remise à M. Haugwitz. Le Roi n'avoit jamais entendu parler de la Note. M. Haugwitz prétendit qu'il l'avoit donnée à Lombard, et celui-ci, qu'il en avoit parlé au Roi. Le Roi

1 L'Electeur d'Hanovre.

trouva que M. Haugwitz avoit été *négligent;* il lui retira le portefeuille qu'il donna par interim au Baron de *Hardenberg* 1, mais il le rendit bientôt après à M. Haugwitz.

Dès qu'il eut une armée Françoise en Hanovre, Buonaparté s'occupa d'exécuter les plans qu'il avoit formés pour révolutionner la Pologne. Il seroit un peu trop absurde de croire qu'il eut l'intention de rendre la liberté et l'indépendance à ce peuple opprimé. Ce fut bien le prétexte dont il colora son objet réel d'exciter sur le Continent une guerre qui, en occupant les trois grandes Puissances de cette partie de l'Europe, lui laisseroit poursuivre son entreprise contre l'Angleterre.

J'ai de très-bonnes raisons pour croire qu'il s'est flatté un moment qu'il envahiroit l'Angleterre. Il fut bientôt convaincu qu'*au moins* le moment n'étoit pas encore arrivé, et peut-être aperçut-il dès-lors que c'étoit une chimère. Mais, afin de prolonger l'aveuglement des trois grandes Puissances qu'il vouloit tromper, on continuoit de travailler au camp de Boulogne; *la flottille* fut assemblée, et s'il eût réussi à allumer la guerre entre ces trois grandes Puissances, il n'est pas douteux que l'invasion de l'Angleterre eût été tentée. Tout homme attaché à sa patrie frémit à l'idée de voir sa patrie devenir le théâtre de

1 Quel bien pouvoit faire cet honnête Ministre, quand les Secrétaires avoient conservé leur funeste influence.

la guerre; cependant, j'éprouve presque du regret que Buonaparté ait abandonné son projet d'envahir l'Angleterre. Je ne doute pas qu'il n'y eût trouvé la mort, et que l'objet qui flatte surtout son orgueil et son ambition, celui de créer pour nouvelle dynastie une monarchie universelle dont il seroit l'arbitre souverain, eût eté anéanti, et que l'Europe seroit libre maintenant.

Je viens aux détails.

M. Haugwitz étoit dans le secret du plan de Buonaparté pour révolutionner la Pologne. Un agent, chargé de traiter cette affaire, fut envoyé à Berlin pour conférer avec ce Ministre.

On devoit envoyer à Varsovie et dans les autres parties de la Pologne des Irlandois pour y établir des manufactures et faire des établissemens d'agriculture. La population de la Pologne est peu considérable; on présumoit donc que les acquéreurs de terres n'éprouveroient pas de difficultés à y introduire des cultivateurs étrangers, du moins dans la partie qui appartenoit à la Prusse.

Ces cultivateurs auroient été des soldats François déguisés.

Plusieurs Nobles Polonois favorisoient le projet.

On ne sera pas étonné que les Polonois qui étoient devenus sujets de la Prusse, désirassent de cesser de l'être. Indépendamment de l'indignation que tous les Polonois doivent ressentir de l'infâme partage que les Puissances voisines se sont fait de la Pologne, les

habitans de la partie que s'est appropriée la Prusse ont bien plus de sujets de se plaindre que les sujets de l'Autriche et de la Russie.

D'abord, toutes les lois Polonoises ont été abolies dans la Pologne Prussienne. Tous les actes publiés, toutes les procédures, doivent être en langue Allemande. — Dans les parties Autrichienne et Russe, toutes choses sont demeurées *in statu quo*.

Dans la Pologne Prussienne aucun Polonois ne pouvoit exercer de fonctions publiques.—Dans les parties Autrichienne et Russe, les Polonois sont admis à tous les emplois publics.

Les Polonois ne pouvoient avoir le rang d'officiers dans l'armée Prussienne; cette exclusion n'existoit pas en Autriche et en Russie.

Buonaparté fit faire, à plusieurs reprises, des propositions à Kosciusko; mais il refusa alors, et a, depuis, constamment refusé de servir les projets de Buonaparté. Il n'a pas oublié l'horrible traitement qu'ont éprouvé ses compatriotes de la part de cet assassin, de cet homme sanguinaire, quand ils refusèrent de s'embarquer pour Saint-Domingue.

M. Haugwitz goûta fort le plan de Buonaparté; il observa seulement que l'établissement d'un aussi grand nombre d'étrangers dans les États Prussiens, ne pouvoit se faire sans l'approbation du Roi.

En conséquence l'agent secret de Buonaparté rédi-

gea un Mémoire que M. Haugwitz présenta au Roi. Il demandoit la permission d'acheter des terres et d'établir des manufactures dans la Pologne Prussienne. Le Comte Schulemberg décida le Roi à refuser son consentement.

M. Haugwitz notifie le refus à l'agent de Buonaparté. J'étois étroitement lié avec cet agent qui reçut à Varsovie la lettre de M. Haugwitz ; il m'a permis d'en prendre une copie, que je publie, afin de donner une idée de la fidélité que Buonaparté observe envers ses alliés dans le temps de la plus profonde paix.

« Monsieur,

« Une absence que j'ai faite sur mes terres m'a « empêché de répondre plutôt à la lettre que vous « m'avez adressée de Varsovie, en date du 12 Sep- « tembre. Je n'en ai pas moins transmis au Roi le « Mémoire que vous m'aviez présenté le 8 d'Août, et « je me trouve chargé de vous dire que Sa Majesté « ne juge pas à propos d'accepter les propositions qui « y sont renfermées, ni d'accorder en général, dans « le moment présent, des concessions particulières « pour de nouveaux établissemens dans la Prusse « Méridionale.

« Je vous rends cette réponse *telle qu'elle m'a* « *été prescrite*, et j'y ajoute l'assurance de la con-

« sidération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur
« d'être,

« Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

« Berlin, « HAUGWITZ. »
« le 8 octobre 1803.

« *A Monsieur ***, Hôtel de Prusse, à Varsovie.* »

Si M. Haugwitz n'avoit pas cordialement secondé les vues de Buonaparté, se seroit-il chargé de présenter au Roi le Mémoire de l'*émissaire* de Buonaparté? Eût-il fait une réponse à cet *émissaire?* Lui auroit-il dit : « Je rends cette réponse, *telle qu'elle m'a été prescrite* »? Mais j'aurai plus d'une occasion, dans le cours de cet ouvrage, de m'étendre sur les trahisons de cet Haugwitz.

La Prusse étoit alors inondée d'émissaires François chargés de corrompre les commis des Bureaux des Postes et des différens Bureaux du Gouvernement. Le Comte Schulembourg en fit arrêter plusieurs, et vouloit les faire enfermer dans une forteresse; mais M. Lombard obtint qu'on se contenteroit de les bannir des Etats Prussiens 1.

1 Vers le même temps où la Prusse bannissoit ces émissaires François, les Magistrats de Ratisbonne bannirent aussi un émissaire François qui se trouvoit à Ratisbonne, chargé d'une mission

Il y avoit un de ces émissaires dont la mission particulière étoit de corrompre les employés subalternes dans *tous* les Bureaux du Gouvernement à Berlin. Il fut trahi par un commis du Bureau des Affaires Etrangères, nommé *Eckhardstein ;* il fut banni des Etats Prussiens.

Quand le Comte Schulemberg lui notifia les ordres du Roi de quitter ses Etats, l'émissaire écrivit au Ministre pour demander la permission de rester jusqu'à ce qu'il eût reçu des instructions *ultérieures* de son Gouvernement. La lettre suivante du Comte Schulemberg prouvera l'authenticité de ce fait.

« *Berlin, ce 4 Février* 1804.

« Monsieur,

« Je n'ai pas encore pu prendre les ordres du Roi
« relativement à la demande que vous avez faite de
« faire un séjour encore de trois semaines dans ses
« Etats jusqu'à ce que vous ayez reçu des instructions
« ultérieures de votre Gouvernement.

« Quant à moi, je ne vous conseille point de rester
« ici au-delà de trois jours. D'ailleurs, vous êtes sur-
« veillé ici, et la vérité percera sur la cause de votre
« surveillance. Il n'est pas probable que les Em-

semblable. Buonaparté, voyant ses manœuvres découvertes, eut l'impudence de faire insérer dans le *Publiciste* du 15 de Mai 1804, que l'Allemagne fourmilloit d'émissaires *Anglois*, envoyés pour corrompre les Bureaux de la Poste et les Fonctionnaires Publics.

« ployés des Affaires Etrangères, avec qui vous avez
« eu des rapports, garderont le secret, etc.

« Je suis, Monsieur, etc.

(Signé) SCHULEMBERG.

« *A Monsieur * * *, Inspecteur des Mines, etc.,*
au service de la République Françoise,
Hôtel de Russie, à Berlin.

Trois jours après la réception de cette lettre, l'émissaire quitta Berlin. Je défie Napoléon Buonaparté de nier ce fait. Je le défie d'oser démentir que cet émissaire étoit employé par lui-même Buonaparté, qu'il correspondoit directement avec lui, et n'avoit de communications avec aucun de ses ministres.

La conduite du Comte Schulemberg en cette occasion, et la part qu'il avoit eue au refus que fit le Roi de consentir à laisser entrer en Pologne des soldats François déguisés en cultivateurs et en ouvriers, irritèrent Buonaparté contre le Cabinet Prussien ; sa rage fut au comble quand sa créature Haugwitz fut encore obligé de se retirer du Ministère, et qu'il le vit remplacé par le Baron de Hardenberg. De là sa haine implacable contre la Prusse.

Cette Puissance avoit été la première à reconnoître son titre d'Empereur ; on en trouve les raisons dans ce que j'ai déjà dit : il étoit trop tard pour montrer de la répugnance. Il prit bientôt un ton de

maître. Quand il envoya au Roi de Prusse son Ordre de la Légion d'Honneur, la lettre d'envoi se terminoit par la notification qu'un refus seroit considéré comme une déclaration de guerre.

L'envoi du Cordon de la Légion d'Honneur parut à Buonaparté une faveur équivalente au subside de cinq millions; en conséquence la Prusse ne l'a plus touché depuis 1804. Aussi Sa Majesté Prussienne fit-elle des représentations sur l'enlèvement de Sir George Rumbold, quoique je suis persuadé que si *l'honnête* M. Haugwitz eût encore été Ministre, il eût trouvé moyen d'éviter à Buonaparté même ces représentations.

La conduite de Buonaparté envers les GRANDES Puissances du Continent de l'Europe, rend facile à expliquer celle qu'il a tenue avec les Puissances d'un ordre inférieur. Hélas! cette différence n'existe plus; elles sont toutes subordonnées au Tyran; elles pouvoient toutes devenir grandes; elles n'ont pas fait usage des moyens qu'elles avoient, et il ne leur reste plus qu'à se soumettre.

L'Espagne, la Hollande, Naples, le Portugal, n'étoient plus aux yeux de Buonaparté que des pays conquis; la Suisse l'étoit de fait. Les trois *grandes* Puissances peuvent se consoler par la réflexion qu'elles ne sont pas inférieures aux PETITES Puissances dont elles auroient pu assurer l'indépendance.

Il est cependant *un* Souverain du Continent qu'il faut plaindre. *Le Roi de Suède, Gustave Adolphe,*

s'est conduit en Roi, et si les Grandes Puissances avoient secondé ses efforts, elles seroient encore grandes, et il fût devenu une grande Puissance.

Le Comité de Salut Public, le Directoire même, aucun Dey d'Alger ne se conduisirent jamais comme Buonaparté s'est conduit envers ce Prince infortuné.

Buonaparté doit être maintenant assez connu des lecteurs pour s'expliquer les causes de l'inimitié du Tyran contre le Roi de Suède; il suffisoit que ce Prince fût un Souverain indépendant. Il existe cependant des causes particulières de l'inimitié de Buonaparté contre le Roi de Suède.

En 1804, le Prince William de Gloucester (le Duc actuel) étoit à Stockholm. Le Roi l'invita à souper, et invita l'Ambassadeur d'Angleterre. M. *Bourgoing*, alors Ministre de Buonaparté en Suède, ne fut pas invité. Il eut l'insolence de s'en plaindre comme d'une insulte faite à son Gouvernement. Le Roi fut indigné, et dit : « Assurément, je suis maître dans « ma maison. »

Buonaparté songea, de ce moment, à faire de cette circonstance, un sujet de querelle : il n'attendoit qu'une occasion, et profita de cette *prétendue* insulte pour justifier les horribles mesures qu'il méditoit contre le Roi.

Quelque temps après, M. Ehrenschwert, Ministre de Suède à Paris, parut au lever du Premier Consul. Buonaparté lui dit grossièrement : « Comment le Roi « votre maître, une Puissance du troisième ordre, que

« je puis, quand je voudrai, précipiter de son trône, « ose-t-il insulter mon Ministre comme il l'a fait? « N'ai-je pas donné au Roi de Suède des preuves « multipliées de mon amitié 1 ? »

J'ai déjà dit que lorsque le Duc d'Enghien fut arrêté, le Roi de Suède devoit l'être si son voyage à Etteinheim n'eût pas été différé. Pour prouver que l'ordre de l'arrêter avoit été donné, je citerai l'acte d'accusation qui avoit été préparé à Paris, pour être envoyé à Strasbourg où la première intention de Buonaparté étoit de faire juger le Duc. Dans cet acte d'accusation, se trouvoient *littéralement* ces mots : « *Un nommé Gustave, qui se dit Roi de Suède*, ayant « provoqué le meurtre du Premier Consul, etc. etc. »

Après l'arrestation du Duc, le Roi de Suède écrivit à Buonaparté une lettre dont S. M. chargea son Aide-de-Camp, M. Tawast. Buonaparté ne voulut pas le voir, et il eut ordre de quitter Paris dans une heure.

Le Roi rappela son Ambassadeur, et Buonaparté ordonna à M. *Signeul*, Consul Général de Suède, de quitter Paris dans une heure, et la France dans trois jours.

Le Roi, en qualité de Prince de l'Empire Ger-

1 Buonaparté, dans ses accès de rage, trahit fréquemment les secrets d'Etat. La situation actuelle du Roi de Suède, je veux dire du Prince malheureux, qui étoit *alors* Roi, prouve que le tyran est quelquefois vrai prophète.

manique, présenta à la Diète de Ratisbonne une Note semblable à celle de la Russie. Elle donna lieu à des invectives qui furent insérées dans le *Moniteur* du 14 août 1804, et telles que n'en publia jamais aucun Gouvernement.

La première étoit dans la forme d'une adresse au Roi de Suède, dans laquelle on le traitoit de *jeune homme* inconsidéré, et on l'accusoit de violer l'hospitalité que lui accordoient son beau-père et son beau-frère, les Electeurs de Baden et de Bavière. Elle se terminoit ainsi :

« La France est fort indifférente à toutes vos dé-« marches ; elle vous en demande assurément rai-« son, parce qu'elle ne peut confondre une nation « loyale et brave, des hommes qui, pendant des « siècles, ses alliés fidèles, furent appelés à juste « titre les François du Nord ; elle ne les confond « point avec un jeune homme que de fausses idées « égarent, et que la réflexion ne vient pas éclairer.

« Vos nationaux seront donc toujours bien trai-« tés par la France, vos bâtimens de commerce se-« ront bien accueillis 1 par elle, vos escadres même « seront ravitaillées dans ses ports : la France sera « toujours prête à porter ses regards sur le véritable « intérêt de votre nation.

« Vous avez fait un traité (faisant allusion au

1 Napoléonade, dont l'objet étoit d'attirer les vaisseaux Suédois en France, qui furent confisqués à leur arrivée.

« traité conclu avec l'Angleterre, en 1801) tellement « indigne de votre rang, qu'il est en quelque sorte « une première abdication de la souveraineté. »

Quelque temps de là, il dit dans le *Moniteur :* « Le sang des Suédois n'appartient pas à leur Roi « qui se vend à des étrangers. »

Il parut aussi, vers la même époque, un pamphlet intitulé : « *Avis aux Puissances.* » On lui conseilloit de se bien conduire; autrement, leurs sujets avoient le droit de les détrôner : c'étoit une manière d'inviter le peuple Suédois à se révolter contre son Roi, qui étoit assez clairement désigné dans ce pamphlet.

Loin de s'effrayer des menaces de Buonaparté, le Roi de Suède annonça qu'il résisteroit toujours au tyran, et il ordonna au Ministre François et à toute la légation de quitter ses Etats.

On a déjà vu comment Buonaparté avoit manqué le Roi de Suède à Etteinhein; il forma un autre plan pour l'arrêter à Munich, capitale des Etats de son beau-frère. Il chargea de cette honorable mission le Corse Sébastiani. Heureusement un des secrétaires du Ministre Bavarois, Montgelas, qui se prêtoit à cette nouvelle infamie, avertit le Roi de Suède de ce qui se tramoit contre lui, et ce Prince quitta Munich trois jours avant l'arrivée du Général Sébastiani et de ses gendarmes.

Peu de temps après, le Roi de Suède renvoya au Roi de Prusse l'Ordre de l'Aigle Noir, et en donna

pour motif que le Monarque Prussien portoit l'Ordre de Buonaparté.

Les Puissances Continentales s'endormirent sur ce système de désorganisation. Elles se réveillèrent quand il étoit trop tard; l'Autriche et la Russie ouvrirent les yeux sur leurs dangers, quand il n'étoit plus en leur pouvoir de les détourner. Elles firent un effort, mais elles n'agissoient point de concert, Une autre Puissance aussi intéressée qu'elles à écarter ces dangers, étoit dans la main de Buonaparté. Le Roi de Prusse avoit reçu un subside de Buonaparté, et l'espérance de le recevoir encore, le décida à ne pas se réunir à l'Autriche et à la Russie pour conjurer le péril qui la menaçoit en commun avec ces deux Puissances.

L'Autriche et la Russie conclurent un traité avec l'Angleterre en 1805. — La Prusse, la plus intéressée, peut-être, au succès de cette ligue, ne voulut pas en faire partie. Ses Conseils et ses Conseillers étoient vendus à Buonaparté,

Cette ligue avoit pour objet l'affranchissement de l'Europe. L'objet immédiat étoit l'indépendance de l'Allemagne, de la Suisse, de la Hollande et de l'Italie, et les Puissances traitoient toujours Buonaparté comme un Souverain. M. de Novosiltzoff fut envoyé à Paris par la Cour de Russie, pour traiter de la paix sur cette base.

Le jour même que le traité fut signé à St. Pétersbourg, une chanteuse Françoise, à la solde de Buo-

naparté, maîtresse du Ministre Alexandre I[er], obtint une copie du traité qu'elle envoya à Paris par *Cherubini*, compositeur celèbre qui se trouvoit à Pétersbourg. Elle n'osa pas confier cette copie à la poste, et encore moins le remettre au *Chargé d'Affaires* de France : ses agens secrets ayant défense expresse de rien transmettre par l'entremise des légations, afin que les Ambassadeurs et le Ministre des Relations Extérieures ne connoissent point ces agens secrets. *Cherubini* ne savoit probablement pas ce qu'il portoit à Paris, car il n'étoit certainement pas agent de Buonaparté.

Avant que M. de Novosiltzoff arrivât à sa destination, Buonaparté se hâta d'annexer Gênes à la France, la République de Luques et l'Isle d'Elbe à l'Italie, de faire de la République d'Italie un royaume dont il se fit couronner roi.

La négociation de M. de Novosiltzoff n'avoit plus d'objet, et il retourna en Russie. Buonaparté n'attachoit pas une grande valeur à ces nouvelles usurpations; mais elles faisoient manquer la négociation, et comme il commençoit à apercevoir que l'invasion de l'Angleterre n'étoit pas aussi facile qu'il se l'étoit imaginé, il aimoit mieux avoir une guerre continentale.

Ceci me conduit naturellement à parler de cette invasion dont on a déjà tant parlé ; mais je crois que ce que j'en dirai n'a pas encore été dit, et je défie Buonaparté, et son Ministre Clarke, de nier un

mot de ce que je vais mettre sous les yeux du public.

Aussitôt que Lord Whitworth eut quitté Paris, les Anglois qui, par imprévoyance ou par nécessité, restèrent en France, se virent exposés à toute espèce d'insultes et d'indignités. Buonaparté avoit conçu une haine implacable contre l'Angleterre et tout ce qui étoit Anglois. Il étoit déterminé à conquérir l'Angleterre.

Il assembla, en conséquence, à Boulogne, une flottille immense.

J'ai déjà eu occasion de dire que Buonaparté tire un grand avantage de ce grand nombre d'étrangers qui, ayant été obligés de quitter leur patrie à raison de leurs opinions politiques, ont cherché un asile en France, et ont été pour la plupart forcés de s'atteler au char de cet usurpateur. C'est d'un étranger, d'un Anglois que ses opinions politiques avoient conduit en France, que je tiens les faits suivans relatifs à ce qui s'est passé au Camp de Boulogne antérieurement à l'époque où Buonaparté renonça à tenter une descente en Angleterre, et jugea que l'Allemagne étoit un théâtre plus propre à lui procurer de nouveaux triomphes. On sera convaicu, après avoir lu les faits que je rapporte, que du moment qu'il ne put se dissimuler l'impossibilite d'envahir l'Angleterre, toute son attention fut dirigée à décider les Puissances Continentales à des mesures offensives, afin d'avoir une excuse à donner pour

abandonner l'entreprise qu'il avoit annoncée avec tant d'éclat.

Il n'est pas douteux qu'avant de connoître le projet de la triple alliance, il eût entrepris la descente. Il n'entre pas dans mon sujet de discuter quelle eût été sa conduite dans le cas où une négociation entre les Puissances alliées et lui avoit été entamée : je me bornerai à rendre compte de ce que je tiens de la personne que j'ai désignée plus haut. Je crois que je rapporterai à peu près littéralement ses propres expressions.

« Il est certain que Buonarparté ne vouloit entre-
« prendre l'invasion de l'Angleterre qu'autant qu'il
« auroit une flotte considérable de vaisseaux de guerre
« pour couvrir sa flottille. Il croyoit que cette flotte
« seroit prête dans le mois de Mai ou de Juin 1805.
« C'étoit celle commandée par l'Amiral Villeneuve,
« qui avoit été envoyée aux Indes Occidentales, afin
« d'y attirer les flottes Angloises.

« Cette flotte devoit revenir à Brest, où il y avoit
« vingt-cinq vaisseaux de ligne; les escadres com-
« binées Françoise et Espagnole, sous les Amiraux
« Villeneuve et Gravina, montoient à quarante-six
« vaisseaux de ligne, outre la flotte Hollandoise du
« Texel, qui étoit de huit vaisseaux de ligne et deux
« de cinquante canons.

« A cette époque *les négociations avec le Dane-*
« *mark pour se faire livrer la flotte Danoise étoient*
« *déjà entamées;* Buonaparté l'auroit fait arriver à

« Cuxhaven pour prendre à bord l'armée de Berna-
« dotte qui étoit en Hanovre 1.

« Les flottes combinées de France et d'Espagne « n'arrivèrent en Europe qu'un mois après que Buo- « naparté eut reçu de Russie la nouvelle de la triple « alliance ; et son escadre fut battue par l'Amiral Cal- « der 2. »

« De ce moment (juillet 1805), il rononça à la « descente dont il avoit tant parlé.

« Il étoit encore à Paris quand il reçut la nouvelle « de la défaite de son escadre ; il la savoit avant d'al-

1 Il n'y a pas de doute que Buonaparté fit présenter un projet d'alliance à la Prusse et au Danemark en opposition à la triple alliance de l'Autriche, de la Russie et de l'Angleterre. M. Hardenberg, alors Ministre de Prusse, fit rejeter cette monstrueuse alliance. Il fut ensuite question d'une neutralité armée, que le Danemark avoit signée, mais que M. Hardenberg fit également rejeter. La Gazette de la Haye publia, le 7 de Septembre 1805, l'article suivant, par ordre du Gouvernement François :

Après avoir parlé de l'invraisemblance que l'or de l'Angleterre eût influencé les Conseils de l'Autriche, il poursuit : « Il paroît « plus raisonnable et plus probable qu'il y aura une nouvelle « neutralité armée, qu'on regarde déjà comme signée, entre la « Prusse, le Danemark, et les Electeurs de l'Empire Ger- « manique. »

2 Je n'hésite pas un moment à dire que mon opinion bien décidée est que l'Amiral *Calder* a rendu à l'Angleterre, en cette occasion, un service au moins aussi important que celui qu'elle a retire de la bataille de Trafalgar.

« ler à Boulogne, *pour faire la descente!* On con-
« çoit aisément sa rage contre l'Amiral Villeneuve 1,
« mais il n'est pas aussi facile de l'exprimer. Les
« ordres de cet officier étoient de revenir en Europe
« en Mai; s'il les eût remplis, et si Buonarparté
« avoit pu rassembler sa flotte au Pas de Calais, il
« eût certainement tenté l'invasion, car, à cette
« époque, il n'avoit pas reçu les nouvelles de Péters-
« bourg.

« Ce n'est pas à un homme qui n'est militaire ni
« marin à prononcer s'il auroit réussi, dans le cas
« même où ses flottes eussent échappé à la vigilance
« des nôtres et s'étoient toutes trouvées réunies de-
« vant Boulogne. Je sais que les officiers de Marine
« à Boulogne ont toujours déclaré qu'il étoit pres-

1 L'Amiral Villeneuve a été assassiné à Rennes, par ordre de Buonaparté. Quatre Mamelukes, habillés en gendarmes, vinrent à Rennes. L'Amiral avoit dîné chez le Préfet, et revint chez lui s'habiller pour aller à la comédie. Quand il entra dans son appartement, les quatre assassins se précipitèrent sur lui, et l'étranglèrent. On répandit le bruit que Villeneuve s'étoit tué, redoutant la vengeance que Buonaparté avoit annoncé vouloir tirer de lui. Cela est faux et improbable; il étoit assuré de la protection de Madame Joseph Buonaparté, sa cousine germaine.

Un ami intime de Murat, déjeûnant un jour chez lui avec un des capitaines de la flotte de Villeneuve, on parla publiquement de cette affaire. Cet ami de Murat me l'a rapportée, en présence de M. Nichols, Anglois respectable dans tous les rapports, et qui est maintenant à Londres.

« qu'impossible d'aborder le rivage Anglois 1 : il
« auroit fallu au moins quatre jours pour faire sor-
« tir du port tous les vaisseaux et les ranger en une
« ligne de cinquante milles, depuis Étaples jusqu'à
« Calais.

« Pendant ce temps, nos différentes escadres se
« seroient réunies; l'armée eût été sur le rivage, pré-
« parée à recevoir l'ennemi; et il n'est pas douteux
« que si la flotte et la flottille étoient parties de diffé-
« rens points, il y en auroit eu plus de la moitié
« détruite sur l'élément qui a si souvent été le théâtre
« de nos triomphes.

« L'armée et la flottille ennemies étoient formi-
« dables; il y avoit deux cents mille hommes de troupes
« — cent mille auroient été embarquée à Boulogne
« — dix mille à Calais — vingt mille à Étaples — vingt
« mille à Ambleteuse — et cinquante mille seroient
« restés à Boulogne et dans les environs, comme Corps
« de Réserve. Il avoit un autre Corps de Réserve,
« bien plus fort; cent cinquante mille hommes étoient
« postés en échelons de Metz à Boulogne : cette
« réserve de l'armée destinée à *envahir* l'Angleterre,
« servoit en même temps d'avant-garde à l'armée des-
« tinée à attaquer l'Autriche.

« La flottille étoit de trois mille vaisseaux de toute
« description. Il y avoit seulement quarante prames

1 Voyez dans les pages précédentes sa querelle avec feu Amiral Bruix.

« à trois mâts et qui n'offroient que très-peu de corps
« au-dessus de l'eau : elles portoient six canons de
« trente-six à chaque bord, et il y en avoit un à la
« poupe et un à la proue; elles pouvoient porter cent
« hommes chacune.

« Venoient ensuite les canonnières, à trois mâts
« aussi, mais pontées; elles étoient moins grandes
« que les prames, portoient six pièces de six à chaque
« bord; on y pouvoit embarquer quatre-vingts hommes;
« il y avoit quinze cents de canonnières.

« Le reste étoit des bateaux plats portant quatre
« pierriers à chaque bord : ils pouvoient embarquer
« cinquante hommes chacun.

« Il y avoit, en outre, un grand nombre d'embar-
« cations Hollandoises pour transporter la cavalerie,
« les fourrages et les munitions. L'opinion générale
« à Boulogne étoit que les *Catamarans* auroient causé
« infiniment de dommage à cet armement si Buona-
« parté l'avoit fait sortir du port.

« Il y avoit aussi trente mille hommes dans le Texel,
« sous le commandement du Général Marmont; et la
« Légion Irlandoise, composée de quatre mille rené-
« gats, voleurs et vagabonds, de toutes les nations,
« devoit s'embarquer à Brest, avec dix mille François,
« sous le commandement du Général Augereau. Les
« Officiers Irlandois exprimèrent leur mecontente-
« ment d'être obligés de vomir dans leur patrie un
« tel ramas de brigands.

« Un corps de guides, destiné à servir d'interprètes,

« avoit été attaché à l'armée de Boulogne. Le com-
« mandant de ce corps étoit un M. Cuvelier, colonel
« retiré, et qui étoit alors directeur des ballets et des
« pantomimes à un des petits théâtres de Paris; c'est
« aussi un des auteurs les plus prolifiques en mélo-
« drames. Comme l'invasion de l'Angleterre étoit
« un jeu de pantomime, on s'étonnera moins que
« M. Cuvelier ait eu un commandement dans cette
« armée.

« Quelque ridicule que tout ceci puisse paroître à
« un observateur attentif, Buonaparté vouloit qu'on
« crût à l'invasion; il y avoit cru lui-même; il avoit
« la liste de tous les officiers de l'armée et de la milice,
« et cette liste lui avoit été fournie par un Écossois
« qu'il a envoyé en Angleterre en 1804, et qui étoit
« alors, et est aujourd'hui Général de Division dans
« l'armée Françoise.

« Buonaparté connoît la côte d'Angleterre, chaque
« crique, chaque ruisseau, tout aussi bien que s'il
« avoit été toute sa vie un contrebandier du Comté
« de Kent.

« Tout homme qui avoit des notions sur l'Angle-
« terre, qui pouvoit parler Anglois, eut ordre de se
« rendre à Boulogne, pour l'aider à jouer sa farce.
« Ce fut à cette occasion que le Général *Clarke*,
« maintenant Ministre de la Guerre, né Anglois,
« succéda au Général Duroc, en caractère de Secré-
« taire du Cabinet de *Sa Majesté Impériale Napo-
« léon Buonaparté*.

« Les acteurs du *théâtre du Vaudeville* reçurent « aussi l'ordre de se rendre à Boulogne; et M. *Barré*, « l'auteur dramatique, fut nommé Directeur de la « troupe : son brevet portoit : *Directeur de la troupe* « *du Vaudeville à Londres.*

« On composa de nouvelles pièces analogues à la « circonstance : celle intitulée *Duguay Trouin* eut un « grand succès.

« Un grand nombre de *Savans*, d'Hommes de « Lettres, furent aussi mandés à Boulogne.

« Il y avoit une imprimerie Angloise, avec des « timbres, attachée à l'Expédition.

« Les gens qui n'étoient pas dans le secret de Buona- « parté avoient une telle confiance dans le succès de « l'Expédition, qu'il en arriva à Boulogne qui vouloient « suivre l'armée pour établir à Londres des maisons de « banque et commerce; Buonaparté encourageoit ces « hommes crédules.

« Il y avoit une correspondance très-active du camp « de Boulogne avec des personnes en Angleterre. Il « arrivoit constamment de la côte d'Angleterre des « bateaux qui apportoient des lettres et paquets.

Il étoit notoire en France, qu'on avoit établi dans « les Bureaux du Ministre des Relations Extérieures « un *Bureau particulier*, chargé de correspondre « avec certaines personnes en Angleterre. Le chef de « ce Bureau est un ancien Membre de la Société « Constitutionnelle et un grand ami de nos réforma- « teurs. Il étoit un de ceux qui ont été accusés

« d'avoir cherché à délivrer son ami *O'Connor* à
« Maidstone.

« Tout annonçoit toujours le projet de s'embar-
« quer : on mettoit le biscuit à bord des vaisseaux ; on
« embarquoit et on débarquoit continuellement les
« troupes, et même les chevaux. Buonaparté, dont le
« quartier-général étoit à deux lieues de Boulogne,
« le transféra dans cette ville, *afin de surveiller l'em-
« barquement de son armée.*

« Il donna un jour ordre à cent de ses *coquilles de
« noix* de sortir pour aller combattre *les tyrans des
« mers* qui étoient à l'ancre à environ trois milles.
« Il y avoit un vaisseau de ligne Anglois et trois fré-
« gates. Les bateaux François eurent soin de se
« tenir à une distance respectueuse de ces vaisseaux,
« mais ils firent un feu continuel depuis neuf heures
« du matin jusqu'à six heures du soir. Les vaisseaux
« Anglois ne tirèrent pas *un seul coup de canon*, et
« attendoient que les François s'approchassent ; mais
« ils s'en gardèrent bien, quoique le *Grand Empe-
« reur*, son Impératrice, ses frères et ses sœurs,
« fussent présens à ce prélude à la grande entreprise
« contre la *moderne Carthage.*

« Quelques jours après cette répétition de combat
« naval, le *Moniteur* rendit compte d'une action qui
« avoit eu lieu devant Boulogne entre l'escadre An-
« gloise et une division de la flottille Françoise. Le
« résultat étoit, que l'escadre Angloise avoit été obli-
« gée de se retirer.

« Buonaparté eut grand soin que cet article ne « parût pas à Boulogne ; il envoya des ordres que « cet article fût supprimé dans les exemplaires du « *Moniteur* destinés pour la côte. 1

1 Buonarparté fait, dans certaines occasions, imprimer deux éditions des journaux. Il envoie dans les pays étrangers des articles qu'il sait fort bien ne pouvoir faire avaler aux Parisiens, mais que les *badauds* étrangers avalent. Pendant le procès de *Moreau*, on dit dans quelques journaux : « Que Buonaparté « avoit envoyé du vin de sa cave à Moreau et à George, et qu'ils « étoient traités avec *beaucoup d'égards*. » Cet article ne parut point dans les journaux publiés à Paris. J'ai vu les deux exemplaires du *Journal des Défenseurs de la Patrie;* l'article étoit dans l'exemplaire qui étoit destiné pour l'étranger, et n'étoit pas dans celui qui fut distribué en France.

Le *Moniteur* contenoit une tirade contre le Gouvernement Autrichien, il y a un peu plus d'un an : il injurioit M. de Metternich, pour avoir mandé à Vienne, qu'on avoit découvert aux Tuileries un homme que l'on prétendoit s'y être caché dans le dessein d'assassiner Buonaparté. Le *Moniteur* prétendit « Que « Sa Majesté (Buonaparté) se promène à pied et à cheval seul, « et se montre partout ; si quelqu'un vouloit l'assassiner, il « n'auroit pas besoin de se cacher aux Tuileries, etc. » J'ai la preuve que cet article n'a jamais paru dans les *Moniteurs* distribués à Paris. J'ai vu les exemplaires de ce journal envoyés à Londres, ils contenoient l'article ; ceux distribués à Paris ne contiennent point l'article, et la raison en est bien simple. Les Parisiens savent très-bien qu'il ne sort pas seul, qu'il a toujours une forte garde, qu'il est impossible de l'approcher, même de lui présenter une pétition à la parade, comme c'étoit l'usage auparavant. D'ailleurs, le fait de l'homme qui avoit été trouvé

« Apprenant que les Autrichiens marchoient sur « le Rhin, il leva son camp dans une heure, et se mit « en marche; mais l'armée de Boulogne n'étoit que « l'arrière-garde, et *le corps de réserve* qui étoit dans « les environs de Metz, étoit à Strasbourg avant que « le camp de Boulogne ne fût levé 1. »

caché dans la chambre à coucher de Buonaparté étoit notoire à Paris.

1 Il n'est pas inutile que je fasse connoître la manière dont Buonaparté s'est conduit avec la personne dont je tiens ce récit. Buonaparté lui demanda de se rendre à Boulogne, au moment où tout le monde croyoit qu'il étoit sérieusement question de la descente. Cette personne lui observa qu'un conspirateur pouvoit quelquefois justifier sa conduite, mais qu'un traître ne pouvoit jamais justifier sa trahison. — Qu'il ne pouvoit, sous aucun prétexte, faire partie d'une armée destinée à envahir l'Angleterre. — Qu'il avoit été un *mécontent*, qu'il n'avoit pas approuvé le gouvernement de son pays, parce qu'il pensoit la forme républicaine préférable à la forme monarchique; mais qu'il avoit reconnu son erreur. — Qu'il n'étoit pas pensionnaire de la France, et qu'il neconcevoit pas pourquoi il avoit été choisi pour une mission de ce genre. — « On ne vous demandera rien, » dit Buonaparté, « qui puisse répugner aux sentimens et au caractère d'un « Anglois. Votre distinction entre un conspirateur et un traître « est très-juste; » et il lui dit de voir le général *Clarke*; il ajouta: « J'espère que vous partirez sans délai. »

La personne répéta au Général Clarke les observations qu'elle avoit faites à Buonaparté. « Vous savez, » répondit Clarke, « que personne en France ne peut résister aux ordres de l'Em- « pereur; ainsi il faut que vous partiez. »

Voyant que toutes les représentations étoient inutiles, la per-

Ce récit, sur la fidélité duquel, je le répète, on peut compter, démontre évidemment que Buonaparté ne songea plus à l'invasion de l'Angleterre, depuis

sonne se rendit à Boulogne, *à ses frais*, car on ne lui offrit point d'argent. Le Général lui prêta vingt louis. Mais à son retour à Paris, M. *Fleury*, un des Secrétaires de Buonaparté, se présenta chez la personne, et *lui demanda, au nom du Général Clarke, les vingt louis que ce Général lui avoit prêtés à Boulogne.* Cette demande parut un peu surprenante à un homme à qui le voyage de Boulogne, fait par les ordres de Sa Majesté Impériale et Royale de France, avoit coûté soixante louis. Il rendit cependant les vingt louis, mais prit un reçu, dont voici la copie :

« J'ai reçu de M——— la somme de quatre cents francs, « pour le Général Clark.

« Paris, Vendémiaire an XIII.

(Signé) L. Cuvelier Fleury. »

De quelle sécurité peut jouir un François ou un Etranger sous le gouvernement de Buonaparté ? Forcer un homme sur lequel il n'a aucun droit à se placer dans une position où il est exposé à paroître un vil traître, et lui faire entreprendre pour cela un voyage à ses propres frais !

Quand Buonaparté étoit en Pologne, la même personne reçut ordre de l'y suivre. M. *Daru* lui écrivit de passer chez *Fouché*, qui avoit ordre de lui donner un passeport ; il n'y avoit pas un mot sur l'argent pour la route. La personne se rendit chez le Ministre, et lui dit : « Que ne se portant pas bien, elle ne pouvoit « pas songer à entreprendre un voyage comme celui-là dans cette « saison de l'année (Janvier), et qu'après ce qui lui étoit arrivé « à Boulogne, l'Empereur ne pouvoit pas espérer qu'elle entre- « prendroit un voyage de cinq cents lieues à ses frais ; que n'étan

qu'il avoit eu connoissance de la triple alliance, et qu'il fut obligé de renoncer à pouvoir réunir ses flottes. Il ne s'occupa donc qu'à irriter l'Autriche, et la Russie, afin de les pousser à commencer les hostilités, et que l'aggression parût venir de ces deux Puissances.

En conséquence, il fit insérer, peu après que la négociation de M. Novosiltzoff eut échoué, l'article suivant dans la Gazette Officielle de la Haye, du 20 de Juillet 1805 :

« Napoléon ne différa plus l'exécution de son grand « plan ; il fera partir l'expédition destinée à envahir « l'Angleterre, et forcera cette Puissance à faire une « paix séparée avant que les Puissances du Conti- « nent puissent se joindre au traité. Napoléon a prévu « la possibilité d'un grand et soudain changement dans « les dispositions des Puissances du Continent, et il « a résolu de les prévenir en leur portant un coup « auquel elles ne sont pas préparées. »

Le Comte Philippe Cobentzel étoit, comme je l'ai déjà observé, beaucoup plus que le Ministre de Buonaparté que celui de l'Empereur d'Autriche. Quoique ses trahisons fussent connues même de son parent le Comte Louis Cobentzel, il n'en conserva

« pas sujet François, elle espéroit qu'on ne lui feroit plus de « semblables demandes. »

Cette personne étant hors de l'atteinte de Buonaparté, on ne m'accusera pas d'indiscrétion, en publiant ce récit.

pas moins l'ambassade. Si ce Comte Philippe n'eût pas été un traître, il n'eût pas pressé sa Cour d'attaquer avant l'arrivée des Russes. Il auroit su et il auroit informé sa Cour que, Buonaparté, retenu à Boulogne par les symptômes de mutinerie qui se manifestoient continuellement dans son armée, étoit fort embarrassé. Officiers et soldats tournoient en ridicule leur Empereur, ne voyoient en lui qu'un *charlatan*, qui entreprenoit une chose impossible.

Le Comte Philippe Cobentzel auroit pu savoir cela ; il auroit dû savoir que Buonaparté étoit poussé à bout, et ne pouvoit reculer sans se perdre de réputation ; qu'il falloit qu'il s'embarquât pour n'être pas tué par ses propres soldats.

Le Comte Philippe ne vouloit pas voir son idole renversée ; il écrivit à sa Cour : « Qu'avant que sa « dépêche arrivât à Vienne, Buonaparté seroit em- « barqué, et que c'étoit le moment de marcher. » Cette dépêche sauva Buonaparté.

Le camp de Boulogne étoit levé, et Buonaparté étoit à Ulm, avant que l'armée Autrichienne fût préparée à le recevoir, quoiqu'elle eût eu pour cela du temps de reste.

Le Comte Philippe avoit écrit qu'il n'y avoit rien à craindre en Allemagne ; que l'armée de Boulogne s'embarqueroit ; qu'il n'y avoit point de troupes Françoises en Allemagne, et que toute l'armée Autrichienne pouvoit être employée en Italie ; que c'étoit *le meilleur emploi* qu'on en pût faire, puisqu'il y avoit

en Italie trente mille François, et vingt mille dans le royaume de Naples.

En conséquence de cet avis, on envoya l'Archiduc Charles avec la fleur de l'armée Autrichienne en Italie ; et l'Allemagne n'avoit à opposer à une attaque imprévue que le rebut de l'armée.

Le Général Mack, en apprenant que Buonaparté approchoit, auroit pu dire : « Le Cabinet Autrichien « est vendu à Buonaparté. — Nous sommes trahis. »

La dépêche dont j'ai donné l'extrait ci-dessus, FUT DICTÉE PAR BUONAPARTÉ A BOULOGNE, ENVOYÉE A TALLEYRAND A PARIS, POUR ÊTRE REMISE AU COMTE PHILIPPE COBENTZEL, QUI LA TRANSMIT A VIENNE.

Mais, afin de n'avoir aucun doute sur le dévouement du Comte Philippe Cobentzel, Buonaparté envoya sur la route des gendarmes déguisés, chargés d'arrêter le porteur des dépêches, qui étoit un des Secrétaires de la légation Autrichienne ; après avoir examiné ses papiers, on lui permit de continuer sa route.

Il est une maxime reçue : « Qu'un ennemi déclaré « est moins dangereux qu'un faux ami. » Cette maxime est d'ancienne date. Elle doit avoir existé long-temps avant Xénophon ; mais il l'a représentée sous un point de vue si frappant, que je ne peux m'empêcher de citer les paroles de cet écrivain célèbre aussi bien que grand Général.

« La trahison est plus redoutable qu'une guerre « ouverte, en ce qu'il est plus difficile de se tenir en

« garde contre des embûches secrètes que contre une « attaque de vive force. Elle est aussi plus odieuse, « parce que des hommes en état d'hostilités déclarées, « peuvent finir par s'entendre et en venir à une ré- « conciliation sincère; mais personne ne peut se ha- « sarder à traiter avec un homme dont la trahison a « été découverte, ni ajouter la moindre foi aux pro- « fessions d'amitié qu'il peut faire pour l'avenir 1. »

D'après ce principe, je pense qu'il est beaucoup plus sage aux nations qui possèdent des moyens probables de résistance, d'être en état de guerre contre Buonaparté que de faire la paix avec lui.

Je suis maintenant arrivé à cette partie de mon ouvrage où il me faut suivre le brigand Impérial en Allemagne, en Pologne, et en Hongrie.

Tout ce que la trahison, la ruse, l'artifice, le parjure, le vol et l'assassinat pouvoient suggérer d'atroce fut conçu dans le Cabinet et exécuté en campagne.

Ct homme entroit alors pour la première fois en Allemagne, à la tête de ses hordes de brigands, sous le titre usurpé d'Empereur, afin de montrer clairement au monde ce qu'il entendoit par « son système « fédératif, » et pour donner en même temps à l'espèce humaine le spectacle de toutes les horreurs et de toutes les atrocités dont peut être capable un individu revêtu d'un pouvoir sans bornes.

1 Xénophon, Hist. Græc.

D'après la nature de cet ouvrage, on ne doit pas s'attendre à me voir suivre cet usurpateur dans le détail de ses opérations militaires. J'ai déjà fait voir, et j'espère d'une manière satisfaisante, l'*espèce* d'avantages qu'il posséde sur ses ennemis : mon objet principal n'est pas de donner une histoire détaillée de ses campagnes, mais de rapporter les faits qui y ont rapport, et qui ne sont pas généralement connus.

A peine Buonaparté fut-il entré sur le territoire neutre de l'Électeur de Baden, qu'il viola cette neutralité, en entrant de force dans les hôtels des Ministres de Russie et de Suède, et en s'emparant de tous les papiers qu'il y trouva, ayant rapport à leurs légations. Heureusement pour les ambassadeurs eux-mêmes, ils s'étoient sauvés la nuit précédente; leurs meubles et tout ce qu'ils avoient de précieux furent cependant livrés au pillage.

A son arrivée à Stutgard, pays qui alors étoit neutre aussi, il se conduisit avec encore plus de violence vis-à-vis des Ambassadeurs Autrichien, Russe et Suédois, qui résidoient dans cette capitale. Non-seulement on força leurs hôtels qui furent livrés au pillage, mais ils furent eux-mêmes arrêtés 1.

1 Les personnes arrêtées à Stutgard furent l'Envoyé Autrichien, Baron de Schrandt, et ses trois Secrétaires, MM. de Kubry, Steinherr et Wolff.—L'Envoyé Russe, Baron de Maltitz, et ses Secrétaires Yacowleff et de Struve. Ces Messieurs furent enfermés deux mois dans le Donjon de Strasbourg.

Buonaparté ne s'en tint pas là dans ses mépris pour les Droits Sacrés des neutres. Le Maréchal *Ney* commandant un corps François qui, en vertu d'un arrangement, devoit se détourner de Stutgard, y entra de vive force, alla aux écuries et au Palais de l'Électeur, emmena tous les chevaux, et s'empara de tous les objets précieux qu'il y trouva.

Le Premier Ministre de l'Électeur, M. Wintzingerode, présenta une note à ce sujet à M. Didelot, le Ministre François à Stutgard; mais les nations du Continent avoient encore à recevoir de nouvelles idées sur les lois des nations.

Quelques jours après, une armee françoise, en dépit de l'opinion contraire qu'avoient formée les *grands politiques* qui gouvernoient le Continent Européen, viola la neutralité du territoire Prussien, en traversant Bayreuth 1 pour se rendre de Hanovre au théâtre de la guerre.

Tous ceux qui désiroient la perte de l'ennemi du genre humain se réjouirent de cet événement, parce qu'ils étoient dans l'espoir qu'il exciteroit l'indignation de la Russie, considérant surtout que M. le Baron d'Hardenberg qui étoit Ministre des Affaires Etrangères en Prusse, étoit en même temps Intendant de la province de Bayreuth. Buonaparté savoit, cependant, qu'il jouoit à coup sûr avec la Prusse; il promit au Roi de renouveler les subsides, et il envoya à M. Lombard quelques *douceurs* de plus.

1 Bayreuth appartenoit alors à la Prusse.

Afin d'être parfaitement instruit de ce qui se passoit à Ratisbonne entre la Prusse et les Ministres Étrangers qui se trouvoient dans cette ville, il plaça le Colonel *Beauvoisin* dans le voisinage avec ordre d'arrêter tous les courriers et messagers et d'enlever les malles. Vers ce temps-là on fit des expéditions semblables dans toute l'Allemagne, et des charrettes pleines de portemanteaux enlevés à différens courriers, arrivèrent au Bureau de la Police à Paris, où l'on prit quatre commis de plus pour les traduire.

Ce Colonel Beauvoisin reçut ordre de *Savary* avec lequel il étoit en Correspondance à cet effet, d'arrêter un Colonel Prussien qui devoit passer près de Nuremberg en se rendant de Berlin à Ratisbonne, et de le tuer s'il faisoit la moindre résistance; ce qui fut fait d'après l'esprit et la lettre des instructions.

Lorsque Beauvoisin eut tué le colonel, il le prit dans sa propre voiture, et se rendit en poste à Braunau où étoit Savary; le dernier lui demanda s'il avoit les dépêches. — « Je le crois bien », dit Beauvoisin, « et mon homme aussi; » et aussitôt il produisit à Savary le corps du colonel comme un trophée. Quatre aides-de-camp de Savary se trouvoient dans la chambre lorsqu'on y porta le cadavre, ensorte que cet acte sanguinaire ne put être tenu caché; en outre, Beauvoisin, qui étoit très-bavard, raconta lui-même l'affaire.

Il paroissoit par ces dépêches que la Saxe traitoit

avec l'Autriche, et que le Ministre Saxon à Paris, le *Comte de Bunau*, avoit reçu quelques dépêches de sa Cour à ce sujet. La difficulté étoit de s'emparer des papiers du Comte, et il devint nécessaire de former quelque plan pour y parvenir.

La Police découvrit qu'il ne seroit pas aisé d'atteindre ce but; et après avoir bien délibéré, il fut décidé que le plus court parti étoit *de le faire assassiner*. Le premier commis de la Police Secrète envoya chercher le cuisinier du Comte, et lui promit une somme considérable *s'il vouloit empoisonner son maître*. Le pauvre homme dit qu'il avoit vécu vingt ans avec le Comte, qu'il étoit bon et humain envers ses domestiques, et qu'il aimeroit mieux perdre la vie que de toucher seulement un cheveu de sa tête. L'agent de la Police lui répondit : « Vous « aurez cinquante mille francs pour *votre ouvrage*; « si vous refusez la commission on ne vous laissera « pas *en liberté*, et votre maître n'en *périra* pas « moins. » Peut-être le cuisinier entendit-il par ces mots que lui-même perdroit la vie.

Cette observation expliquera peut-être au lecteur les motifs de cet homme en devenant par la suite son propre assassin. Son intention étoit d'empêcher le meurtre de son maître en sacrifiant sa propre vie. Il promit d'obéir.

Le lendemain, il entra dans la chambre de son maître dans un état d'agitation marquée, et lui dit : « Mon bon maître, prenez garde à vous; j'ai écrit

« toute l'affaire à M.—— 1; quant à moi je suis un « grand misérable. » Là-dessus il tira un pistolet et se brûla la cervelle en présence de son maître éperdu. Le Ministre qui avoit bien reçu la lettre que le cuisinier lui avoit écrite, se rendit aussitôt chez le Comte auquel il communiqua les détails qu'elle contenoit.

Le lendemain, les journaux de Paris rendirent le compte suivant de cette affaire :

« Le Comte de Bünau, Ministre de Saxe, ayant « eu une querelle violente avec son cuisinier, ce « MISÉRABLE est entré dans le cabinet de son maître « avec deux pistolets, de l'un *il fit feu sur le Comte* 2, « mais heureusement le coup ne partit pas; il tourna « l'autre contre lui-même 3, et tomba mort sur le « coup. »

Quand bien même le Comte de Bünau n'auroit pas reçu des détails exacts et circonstanciés sur ce qui s'étoit passé entre le Directeur de la Police et son cuisinier, cet article même inséré dans les journaux François devoit le convaincre que le Gouvernement François étoit au fond de cette affaire.

Malgré la mauvaise tournure que la chose avoit

1 Ministre Protestant, étranger, qui m'a communiqué ces épouvantables détails. Je ne peux le nommer; ce seroit perdre un homme honnête et vertueux.

2 Mensonge palpable.

3 C'est vrai.

prise, la Police ne *pouvoit* pas reculer, il *falloit* que le Comte pérît, et pour la raison suivante.

Les papiers qu'on vouloit avoir n'étoient peut-être pas d'une importance majeure; mais il paroît que la Police, contrefaisant l'écriture du Comte, avoit envoyé une dépêche à Dresde, pressant cette Cour de se joindre à la coalition. L'objet étoit sans doute de connoître au juste les intentions de la Saxe. La Police reçut la réponse *après* la mort du Comte, et elle prouvoit que la Cour de Saxe désiroit rester neutre. Il étoit nécessaire de faire assassiner le Comte Bünau, pour empêcher cette affaire de transpirer.

On ne savoit pas que le cuisinier avoit communiqué au Ministre Protestant les détails de son entrevue avec le Directeur de la Police, et on espéroit que le public pût jamais les connoître. Il fut assassiné ! Comment et par qui ce meurtre fut-il commis? Je n'en sais rien ; mais sa mort fut annoncée de la manière suivante dans le *Moniteur* du 23 Janvier 1806.

« Le Comte de Bünau, Ministre de Saxe à la
« Cour de France, est mort hier. Ce Seigneur
« n'étoit jamais bien revenu de la peur que lui avoit
« occasionnée la conduite de son cuisinier à son
« égard il y a quelque temps. »

Ils se sentoient coupables d'assassinat; et ils jugeoient nécessaire alors de le couvrir par un mensonge abominable. Ils essayoient de faire attribuer

à la peur une mort occasionnée par leur trahison et leur violence.

La mémoire des malheureux résultats de la campagne de *Mack* est encore fraîche; ce Général a été accusé de trahison; ce n'est pas *lui* qui étoit le traître. Il eût fait son devoir, s'il en eût eu les moyens; mais il ne fut pas *soutenu*, et je puis peut-être aller jusqu'à dire qu'il fut *trahi*.

Il y avoit, je n'en fais aucun doute, des hommes *honnêtes* dans le Cabinet de Vienne, et *ceux-là* vouloient agir pour le mieux : mais leur ignorance de l'état téel des choses est inconcevable, sans même supposer qu'ils se rendoient trop aisément aux suggestions de ceux qui se proposoient de trahir leur patrie. Il n'y avoit malheureusement que trop d'individus de cette espèce, et en considérant que l'ignorance des uns, et la trahison des autres favorisoient la violence inouie de l'Usurpateur, il n'est pas difficile d'expliquer la cause de ses succès définitifs.

Lorsqu'il fut parvenu aux environs de Vienne, deux Envoyés arrivèrent à son quartier-général, avec pleins pouvoirs de négocier pour la paix.

L'avant-garde Françoise, commandée par Murat, possesseur actuel de la couronne de Naples, étoit arrivée au pont du Danube, où le Prince Auersberg commandoit.

Murat avoit été créé Prince. Il donna sa *parole*

de Prince qu'un armistice avoit été conclu, et que par un des articles un corps François devoit être posté près de Vienne pour assurer l'exécution fidèle des articles préliminaires de la part du Cabinet Autrichien.

Auersberg découvrit bientôt qu'il n'y avoit pas grande foi à faire sur l'assurance d'un *Prince François* de la façon de Buonaparté.

Dans le fait, il n'y avoit pas eu d'armistice de signé ; mais en conséquence de cette perfide assertion, un corps François fut mis en possession du pont, et par-là la capitale de l'Autriche et de l'Allemagne devint une conquête aisée.

Dans aucune des guerres précédentes, pas même durant l'effervescence révolutionnaire, on ne vit de rapports même des Généraux les plus renommés pour leurs gasconnades qu'on puisse comparer aux Bulletins que Buonaparté envoyoit à cette époque pour amuser les *badauds* de Paris 1.

S'en fût-il tenu aux rapports militaires, quelqu'exagérés qu'ils eussent pu être, on eût pu ne

1 Il falloit *amuser* les Parisiens ; mais je puis assurer mes lecteurs qu'aucun journal François contenant ces Bulletins n'étoit envoyé aux armées où il pût être contredit. La Poste à Paris avoit reçu des ordres précis à ce sujet ; un employé François à la Poste de Vienne, lorsque les François étoient dans cette ville, perdit sa place pour avoir prêté à un Officier Général François un *Moniteur*, contenant un Bulletin.

pas remarquer cette circonstance; mais il y avoit dans ces Bulletins un tel galimatias de bêtises, des injures si grossières, même contre des femmes, que les Parisiens (*Quod mirùm!*) perdirent patience.

Lorsque Buonaparté étoit à Vienne, il apprit que les Russes et les Anglois avoient débarqué à Naples. Il savoit bien qu'un tel événement étoit probable, en ce que Naples, par la triple alliance, étoit tenue de fournir un contingent de troupes; mais prétendant ignorer ce traité, et quoiqu'il dût savoir que les forces militaires de Naples ne pouvoient nullement empêcher le débarquement des Anglo-Russes, il détermina l'Ambassadeur Napolitain à Paris, le Marquis de Gallo 1, de signer un traité offensif et défensif entre l'Autriche et la France.

Les Anglo-Russes débarquèrent; ce débarquement fut considéré comme une infraction au traité conclu entre Buonaparté et le foible Roi de Naples, qu'une trahison seule avoit rendu partie à ce traité, lequel

1 Ce vil traître a été pendant quelque temps espion de Buonaparté à Paris. Son département étoit de lui rapporter ce qui se passoit aux dîners diplomatiques, etc. Pour ces services honorables, il recevoit six mille francs par mois sur la cassette de Buonaparté. Pour récompenser en outre sa trahison, lorsque Joseph-Napoléon devint Roi de Naples, il fut nommé Ministre des Affaires Etrangères, et il a à présent la même place sous Murat.

Buonaparté savoit bien, à l'époque où il fut signé, que ce Prince humilié ne pouvoit exécuter.

Immédiatement après cet événement, l'article suivant parut dans le *Moniteur* du 25 Décembre 1805.

« L'ordre du destin est irrévocable. De trois « filles de *Marie-Thérèse*, l'une a perdu la monar- « chie des Bourbons, l'autre la Maison de Parme, « la troisième *vient de perdre Naples*. Une Reine « furieuse et insensée, une femme méchante et sans « mœurs 1, une nouvelle Frédégonde est le présent « le plus funeste que le ciel dans sa colère puisse « faire à un Souverain, à un époux, à une na- « tion 2. »

L'élévation du frère Joseph au trône de Naples fut décrétée à Vienne.

Pendant le séjour de Buonaparté dans cette ville, les Bulletins étoient remplis d'invectives les plus grossières contre le Ministre Autrichien Colloredo; mais elles ne se bornoient pas à lui, Madame Collo-

1 C'est Buonaparté qui parle de *mœurs!* un homme coupable d'adultère et d'inceste, et qui ne se maintient que par l'assassinat!

2 En attaquant la Reine de Naples, Buonaparté a fait preuve de *bassesse* et de *lâcheté*. Comment exprimer toute l'indignation que cause la manière dont il attaqua peu après, dans les termes les plus grossiers, la Reine de Prusse, la femme la plus aimable et la plus exemplaire; le modèle des femmes, des mères et des Reines; adorée en Allemagne, non-seulement pour sa bienfaisance, mais encore pour toutes les vertus qui peuvent faire l'ornement de son sexe.

redo les partageoit. *Comme il est galant, ce Buonaparté! !*

Malheureusement pour cette famille, au lieu de suivre la Cour Autrichienne en Moravie, ils se retirèrent sur leurs terres ou en Hongrie, près de Presbourg, environ à trente milles de Vienne. Mais malheureusement cette famille n'y fut pas en sûreté.— « Ils périrent tous. »

Un article du *Moniteur*, du 27 de Décembre 1805, sous la rubrique de Vienne, en date du 11 du même mois, annonça que « le Comte de Colloredo, « Ministre d'État et du Cabinet Autrichien étoit « mort, il y avoit peu de jours, dans ses terres en « Hongrie d'une APOPLEXIE; » et dans le *Moniteur* du 18 de Janvier 1806, il parut un article de la teneur suivante daté de Munich, 7 Janvier. Qu'on remarque la coïncidence des dates, comme tout cela est arrangé avec art!

« Des lettres de Vienne, du 4 Janvier, nous ap- « prennent que la nouvelle organisation du Ministère « Autrichien est terminée de la manière suivante. « MM. Louis de Cobentzel, Colloredo, Collem- « bach, Lamberti, et quelques autres sont destitués. « Les fonctions de Ministre de Cabinet que « M. Colloredo remplissoit, sont confiées à M. Sint- « zendorff. »

Peu de jours avant le 11 Décembre, le Comte de Colloredo *mourut* dans ses terres en Hongrie, et le

4 de Janvier suivant il fut *renvoyé* de sa place de Ministre d'État.

Il est inutile de faire aucune remarque : la vérité est ceci : M. de Colloredo et sa famille furent empoisonnés *après* l'époque à laquelle on avoit dit qu'il avoit été privé de sa place. Mais, comme dit le proverbe : « Le meurtre crie trop haut. » Buonaparté s'est trahi par ces articles contradictoires. Le *Moniteur* avoit oublié dans le *second* article, ce qu'il avoit publié dans le *premier*. On n'y eût peut-être pas fait attention, si un des journaux inférieurs, du 1er de Février, dans un article daté de Vienne le 21 Janvier, n'eût annoncé que « *M. et Madame* « *de Colloredo et tous leurs enfans étoient morts* « *d'une fièvre maligne.* » Ils moururent tous, il est vrai, d'une fièvre *maligne ;* mais cette fièvre étoit le poison administré par les agens de Buonaparté 1 ; et

1 Ce fut ce M. *Colville*, un des espions de Buonaparté, dont j'ai déjà parlé, qui fit connoissance avec le cuisinier de M. de Colloredo, et lui donna de l'argent avec des champignons de qualité malfaisante pour remplir le but sanguinaire ! Ceci n'a rien de singulier. Lorsque Buonaparté et sa cour *prétendue* étoient à Fontainebleau, en Août 1807 *, le Cardinal *Caprara*, Nonce du Pape, qui y étoit, fut empoisonné avec des champignons. On envoya cependant chercher sur-le-champ un médecin qui administra des antidotes. Le Cardinal en réchappa,

* Buonaparté va toujours à Fontainebleau dans cette saison, parce que l'ancienne Cour de France y alloit aussi.

après l'époque à laquelle on avoit dit que M. de Colloredo avoit perdu sa place.

L'arrivée de l'Empereur de Russie en Allemagne donna de grandes espérances aux amis de la liberté et de l'humanité. On espéroit beaucoup de son entrevue avec le Roi de Prusse, mais l'influence de la France dans ce Cabinet trompa tout espoir.

Alexandre, après avoir obtenu du Roi de Prusse la promesse qu'il se joindroit à la coalition au cas que Buonaparté ne se rendît pas aux demandes des Alliés d'après la convention 2 qu'ils avoient signée à cet effet, se rendit à l'armée Autrichienne qui étoit alors en Moravie.

En chemin il fut sur le point d'être surpris à Dresde par des gendarmes de Buonaparté déguisés.

L'Electeur de Saxe, qui avoit été informé des intentions de Buonaparté, avertit Alexandre du danger qu'il couroit, et lui donna une forte escorte.

On connoît le résultat de la bataille d'Austerlitz; mais il n'est peut-être pas généralement connu que

mais son cuisinier disparut. Le Cardinal portoit toujours ses papiers sur lui partout où il alloit. Pour les avoir, on suppose que Buonaparté le fit régaler d'un plat de *champignons bien apprêtés*. La vie de Son Eminence fut bien sauvée, mais elle n'en perdit pas moins ses papiers. Dans la confusion qui suivit l'événement *on les lui vola*. Quel trait dans un Gouvernement *Impérial et Royal!!!*

2 Dont on parlera dans la suite.

les François eurent trente mille hommes tués ou blessés dans cette journée.

Comme on a tant parlé de la bravoure personnelle de Buonaparté, j'ai jugé à propos d'insérer l'ordre du jour suivant dans cet ouvrage. Que ses admirateurs apprécient cette pièce officielle !

« Au Bivouac, le 10 Frimaire.

« Soldats,

« L'armée Russe se présente devant vous pour « venger l'armée Autrichienne d'Ulm. Ce sont ces « mêmes bataillons que vous avez battus à Hollebrun, « et que depuis vous avez constamment poursuivis « jusqu'ici.

« Les positions que nous occupons sont formi- « dables, et pendant qu'ils marcheront pour tourner « ma droite, ils me présenteront le flanc.

« Soldats, je dirigerai moi-même tous vos batail- « lons; *je me tiendrai loin du feu*, si avec votre « bravoure accoutumée vous portez le désordre et la « confusion dans les rangs ennemis; mais si la vic- « toire étoit un moment incertaine, vous verriez « votre Empereur s'exposer aux premiers coups: « car la victoire ne sauroit hésiter dans cette journée « surtout où il y va de l'honneur de l'infanterie « Françoise, qui importe tant à l'honneur de toute « la nation.

« *Que sous prétexte d'emmener les blessés on ne* « *dégarnisse pas les rangs*, et que chacun soit bien

« pénétré de cette pensée, qu'il faut vaincre ces sti-
« pendiés d'Angleterre, qui sont animés d'une si
« grande haine contre notre nation.

« Cette victoire finira notre campagne, et nous
« pourrons reprendre nos quartiers d'hiver, où nous
« serons joints par les nouvelles armées qui se for-
« ment en France, et alors la paix que je ferai, sera
« digne de mon peuple, de vous, et de moi.

(Signé) « NAPOLÉON.

« Par ordre.

« Le Major-Général de l'Armée,

« MARÉCHAL BERTHIER.

Or, il est bien évident que lorsqu'un commandant dit : « je me tiendrai loin du feu, » il annonce très-clairement qu'il n'a pas l'intention de s'exposer à aucun danger personnel.

Mais il y a un autre passage dans cet Ordre du jour qui prouve que Buonaparté regarde toutes les horreurs et toutes les calamités de la guerre comme des *bagatelles* lorsqu'il s'agit d'atteindre son but. « Que sous prétexte d'emmener les blessés on ne « dégarnisse pas les rangs, » etc. Ceci veut dire en termes très-clairs, qu'il ne faut pas ouvrir les rangs; mais que les soldats doivent les serrer en foulant aux pieds les corps de leurs camarades morts et blessés. Que tout militaire dise s'il a jamais vu ou entendu parler d'un ordre semblable dans les temps modernes.

L'Armistice convenu entre l'Empereur d'Allemagne et *son gendre actuel*, *Buonaparté*, lui fut arraché par des menaces.

Immédiatement après la bataille d'Austerlitz, Buonaparté demanda une entrevue à ses deux frères Impériaux, François et Alexandre; le dernier s'en excusa ; mais le premier ne sut pas refuser. Lorsqu'il fut introduit à Buonaparté, celui-ci lui adressa le langage suivant.

« J'attends de vous, *mon frère*, que vous *signiez* « sur-le-champ un armistice. Je me f—— de mon « frère Alexandre ; il peut faire un arrangement avec « moi s'il le veut, mais cela m'est égal : je me moque « de lui et de ses cosaques! et si vous ne faites pas ce « que je désire, je vais expédier sur-le-champ un « courrier à Vienne avec l'ordre de raser cette ville ; « je sais fort bien que demain l'intention de mon « frère Alexandre est de m'attaquer, mais peu m'im- « porte. Vainqueur ou vaincu, je m'en vais donner les « ordres d'exécuter ce que je viens de vous dire non- « seulement pour Vienne, mais pour toutes les villes « dans vos états où se trouvent mes armées 1. »

1 Il y eut pour témoins de cette entrevue les deux Secrétaires de Buonaparté, *Meneval* et *Fleury*; les Généraux *Duroc*, *Savary* et *Bertrand*, ses aides-de-camp ; un nommé *Longchamps*, auteur dramatique, qui accompagnoit le Prince *Murat*. Je tiens les détails de cette conversation d'un de ces Messieurs, qui ne pouvoit assez admirer les termes polis de *Sa Majesté Impériale*.

Il est aisé de deviner l'effet que produisit cette menace barbare sur l'âme de FRANÇOIS II, humilié et abattu. L'armistice fut signé sur-le-champ et fut suivi de la Paix de Presbourg.

Le Bulletin qui suivit cette entrevue est très-curieux. Il rend compte d'une autre entrevue, que le Général *Savary* étoit *supposé* avoir eue avec l'Empereur de Russie; il porte « qu'Alexandre dit à Savary, que son frère Napoléon étoit un grand guer« rier; qu'il ne pouvoit songer à entrer en compa« raison avec lui; que lui (Alexandre) n'avoit jamais « assisté à une bataille; qu'il servoit à présent comme « volontaire, et qu'il faudroit un siècle pour porter « l'armée Russe au point de perfection 1 qu'avoit at« teint l'armée Françoise, » etc.

Il est certain que le Général *Savary* fut envoyé au Quartier-Général Russe par Buonaparté pour demander une entrevue; que l'Empereur de Russie refusa comme il a été dit plus haut. On ne permit pas à *Savary* de passer les avant-postes Russes.

Lorsque l'Empereur Alexandre eut connoissance de ce Bulletin, il fit insérer dans le *Hambourg Correspondenten*, « que le contenu de ce Bulletin étoit « de la plus insigne et de la plus impudente fausseté; « déclarant sur sa parole d'honneur Impériale qu'il

1 Voyez le 31ème Bulletin, du 5 Décembre, daté d'Austerlitz, qui a paru dans le *Moniteur*, et qui est trop long pour être inséré ici.

« n'avoit jamais vu *M. Savary* ; en appelant à Savary « lui-même, quant au fait de l'avoir vu, et à tous les « officiers Russes quant aux ordres positifs qu'il avoit « donnés de ne pas souffrir que le Général passât les « avant-postes Russes. » Je puis *assurer* l'Empereur de Russie que *Savary* lui-même a été tout aussi étonné que lui en lisant le contenu du Bulletin dans le *Moniteur* 1.

1 Il est évident que ce prétendu discours de l'Empereur de Russie étoit de la manufacture de Buonaparté, chose assez ordinaire. Une *mystification* d'une nature plus sérieuse fut faite au Comte de Palfy, Grand Magnat et Président de la Diète de Hongrie.

Ce seigneur étoit assez favorablement disposé pour la cause de la Révolution Françoise, et étoit un de ces hommes prévenus et trompés qui croient voir dans le système de Buonaparté les principes sur lesquels on avoit prétendu baser la Révolution de 1789.

Un long discours latin de quatre colonnes parut dans le *Moniteur* après le commencement de la guerre d'Autriche en 1805, qu'on prétendit être le discours du Grand Magnat à la Diète, « louant la modération et l'humanité de l'Empereur des Fran- « çois vis-à-vis de la Hongrie ; blâmant le Gouvernement Au- « trichien d'avoir entrepris la guerre, et faisant un appel aux « Hongrois, pour qu'ils eussent à demander leurs anciens droits, « résister à l'*insurrection* (levée en masse), » etc. etc. etc.

Ce discours fut lu dans toute l'Allemagne au moyen des journaux Allemands et du *Correspondenten* de Hambourg, celui qui *appartenoit* à Buonarparté, et imprimé à Aix-la-Chapelle. Il parvint dans tous les villages de la Hongrie où le latin est familier.

Sa Majesté Impériale de toutes les Russies jugea alors à propos de retourner dans ses Etats, où je le laisse pour le moment, afin de m'occuper du Cabinet de Berlin, et de dire à quoi s'occupoient les *Lombards* et les *Haugwitz!*

J'ai déjà donné au lecteur quelques aperçus sur le Cabinet Prussien; d'après ce que j'en ai déjà dit, il doit être convaincu que tout effort pour déterminer la Prusse à faire cause commune avec les autres

Lorsque le Comte de Palfy eut connoissance de cette infâme imposture, il la contredit sur-le-champ dans le *Correspondenten* de Hambourg et dans les Gazettes officielles de Berlin et de Vienne, en son nom et au nom des autres membres de la Diète.

Ceux des membres du Parlement Britannique qui ont quelque prédilection pour cet homme extraordinaire, comme ils l'appellent, ne sont pas à l'abri de petites malices de cette espèce.

Pendant les procédures de la Cour d'Enquêtes relativement à la Convention de Cintra, il parut dans les journaux François un discours qu'on prétendoit avoir été prononcé par M. Whitbread dans la *Chambre des Communes*, et dans lequel on lui faisoit appeler les Patriotes Espagnols, « Insurgés, rebelles, » etc. Il étoit cependant bien clair à tout homme, Anglois ou François, doué du moindre talent d'observation, que le discours étoit de fabrique Françoise, pour deux raisons, d'abord, parce que M. Whitbread, homme éclairé et ami de la liberté, ne pouvoit pas donner le nom « d'insurgés et de rebelles, » à des hommes résistant aux légions d'un usurpateur, d'un despote et d'un barbare. — Et ensuite, parce qu'à l'époque où l'on supposoit que ce discours avoit été prononcé dans la Chambre des Communes, *la Chambre ne siégeoit pas*, car c'étoit dans le mois de Septembre.

pouvoirs, ne pouvoit aboutir à rien, malgré les excellentes dispositions du Baron Hardenberg, alors Ministre des Affaires Etrangères.

La coalition de 1805 fut la pierre de touche qui devoit apprendre à connoître les intentions de ce Cabinet; l'*essai* a été fait, et toute l'Europe connoit le résultat.

Au moment que Buonaparté leva son camp de Boulogne, et se dirigea vers le Rhin, il envoya le Général *Duroc* à Berlin, assurer le *Roi* 1, « que les « mêmes subsides lui seroient payés comme par le « passé, pourvu qu'il voulût signer le traité de neu-« tralité armée avec le Danemark, et que, dans ce « cas, la Gallicie Autrichienne seroit annexée à la « Pologne Prussienne, et que Buonaparté espéroit « que le Roi de Prusse n'accorderoit pas passage « aux troupes Russes par ses Etats. »

Toutes ces belles promesses faisoient assez voir les craintes qu'avoit Buonaparté, que la Prusse ne fît cause commune avec l'Autriche et la Russie.

En conséquence de ces ouvertures, les troupes Prussiennes eurent ordre de se porter vers les frontières de la Russie; mais les subsides promis par Buonaparté n'arrivèrent pas. Le territoire d'Anspach fut violé par les François, et les terres du Baron de Hardenberg situées dans ce pays furent ravagées par

1 Ses instructions étoient de voir Hardenberg aussi peu que possible.

eux de là manière la plus atroce. L'Empereur de Russie arriva dans la capitale de la Prusse, ainsi que Lord Harrowby, comme ambassadeur extraordinaire du Roi d'Angleterre. Toutes ces circonstances produisirent la Convention de Potsdam, qui fut signée le 3 de Novembre 1805.

Par cette Convention, la Prusse devoit offrir sa médiation pour la paix, et au cas qu'elle ne fût pas acceptée par la France, alors, *après avoir reçu une assurance de subsides de la part de l'Angleterre*, elle devoit déclarer la guerre à la France.

Mais la personne chargée de cette mission auprès de Buonaparté qui étoit alors à Vienne, fut le Comte *Haugwitz!!!!* Son arrivée au Quartier-Général de Buonaparté fut ainsi annoncée dans le *Moniteur* du 23 de Décembre 1805.

Brunn (en Moravie), 28 Nov.

« Sa Majesté a reçu à Brunn M. d'Haugwitz, et « a paru très-satisfaite de tout ce que lui a dit ce « Plénipotentiaire, qu'elle a accueilli d'une manière « d'autant plus distinguée, qu'il s'est toujours dé- « fendu de la dépendance de l'Angleterre, et que « c'est à ses Conseils qu'on doit attribuer la grande « considération et la prospérité dont jouit la Prusse. « On ne pourroit en dire autant d'un autre Ministre « qui, né en Hanovre, n'a pas été inaccessible à la « pluie d'or. Mais toutes les intrigues ont été et « seront impuissantes contre le bon esprit et la haute

« sagesse du Roi de Prusse. Au reste, la nation « Françoise ne dépend de personne, et cent cin- « quante mille ennemis de plus n'auroient fait autre « chose que de rendre la guerre plus longue ! »

Jamais il n'y eut de persiflage plus complet, que lorsque Buonaparté dit, en parlant du Comte Haugwitz, que « c'est à ses conseils qu'on doit attribuer *la « grande considération et la prospérité* dont jouit la « Prusse ! ! ! » Nous verrons bientôt l'espèce de considération et de prospérité dont jouissoit la Prusse par les conseils de M. *Haugwitz.*

Au lieu d'entamer sa négociation, M. *Haugwitz*, à la demande de Buonaparté, resta à Vienne jusqu'à ce que ce dernier eut livré bataille aux Russes dans la Moravie. Pourquoi n'insista-t-il pas pour que Buonaparté acceptât sur-le-champ la médiation qu'on lui offroit ? Pourquoi attendre l'issue d'une bataille ? Buonaparté parut *écouter* ses propositions ; il fit *quelques propositions* qui ressembloient à une acceptation ; c'étoit : « Que pendant la négociation aucunes « troupes Angloises, Russes, ou Suédoises, n'avan- « ceroient en Hollande, pour y commencer leurs « opérations militaires après avoir quitté le Nord de « l'Allemagne. » Une telle proposition, en réponse à des offres de médiation pour conduire à une paix générale, auroit dû déterminer M. *Haugwitz* à envoyer sans délai un courrier à sa Cour, pour représenter l'urgence de faire prendre l'offensive à l'armée Russe qui étoit alors en Silésie ; ce qui eût très-cer-

tainement lieu, si M. *Haugwitz* n'eût pas été l'espèce d'homme que sa conduite a prouvé depuis qu'il étoit. Mais le « *Sully de la Prusse* » resta à Vienne au sein de la débauche, de la crapule et de la corruption, jusqu'après la bataille d'Austerlitz !

La Prusse, en apprenant cette bataille désastreuse, se détermina à négocier avec Buonaparté, pour l'empêcher de pénétrer en Hanovre ; mais avant que le courrier, un certain Major *Pfuhl*, ne fût arrivé à Vienne, *Haugwitz* avoit déjà signé un traité par lequel Anspach, Bayreuth, et la principauté de Neuchâtel en Suisse, tous Etats appartenant à la Prusse, étoient cédés à la France, et la Prusse recevoit en échange l'électorat d'Hanovre et la Poméranie Suédoise !

Ce traité si infâme et si déshonorant fut signé à Vienne le 15 de Décembre 1805, à une époque où le Cabinet Prussien jouissoit de toute la confiance des Cours de St. James et de St. Pétersbourg, en vertu d'engagemens solennels de se joindre à elles, engagemens par lesquels il avoit à sa disposition absolue les troupes Russes 1 qui étoient en Allemagne, et une influence également sûre, quoique moins directe, sur les mouvemens des troupes Angloises et Suédoises qui étoient alors en Hanovre ; à une époque

1 Après la bataille d'Austerlitz, lorsque l'Empereur Alexandre retourna en Russie, il laissa son armée à la disposition absolue du Roi de Prusse.

encore où ce Cabinet avoit l'assurance de puissans secours, par les subsides pécuniaires de l'Angleterre, en cas de guerre avec la France.

Que doit-on penser dès-lors du Ministre Prussien, qui, envoyé à Vienne pour négocier, et dans tous les cas, pour insister sur l'évacuation complète de l'Electorat d'Hanovre par les François, qui y tenoient encore la forteresse d'*Hameln*, conclut, à Vienne même, avec l'ennemi irréconciliable des Alliés de son maître, un traité par lequel ce maître obtenoit en échange de deux de ses propres provinces, l'*Électorat d'Hanovre*, Etat Héréditaire du principal de ses Alliés, et la Poméranie Suédoise appartenant aussi à un Allié!!!

Toute l'infamie de ce traité tomba en premier lieu *Haugwitz;* mais ce Ministre *se justifia* en disant : « Lorsque je vis l'Empereur *Napoléon*, avant la ba-« taille d'Austerlitz, il me parut bien disposé pour « nous; mais à son retour il étoit furieux : il tira de « sa poche, à ma grande *surprise* et à mon grand « *étonnement*, la copie de la Convention secrète « signée à Potsdam. Après de telles preuves contre « nous, je jugeai à propos de signer le traité 1. »

Le *fait* est, que *lui-même*, ou M. *Lombard*, ou

1 Voyez un ouvrage intitulé : « *Vertraute Briefe*, » dont l'auteur, M. von Kœlln, est un Conseiller-intime Prussien; et une brochure d'un M. *Ephraim*, agent François, quoique sujet Prussien. Dans ces deux ouvrages on trouve cette même justification de *Haugwitz*.

tous deux, lui avoient fourni *cette copie* et celles de bien d'autres traités secrets.

Les autres Ministres du Cabinet Prussien avoient cependant encore quelque sentiment de pudeur; ils renvoyèrent le traité à Vienne, pour y substituer la clause suivante à celle qui avoit été insérée en premier lieu : « Que jusqu'à la paix générale l'Hanovre seroit « occupé par les troupes prussiennes. »

Ce changement fut rejeté avec mépris. Buonaparté vouloit que la Prusse rompît ses liaisons avec l'Angleterre, et il déclara que le traité si récemment signé étoit annullé et sans effet.

La Prusse, alors abandonnée à elle-même, commença à prendre l'alarme; et ce *même Haugwitz* fut envoyé à Paris pour conclure *un autre* traité par lequel, outre les provinces désignées d'abord, les villes de Wesel et de Clèves furent cédées à la France, sans que la Prusse reçût plus qu'elle n'avoit obtenu par le premier traité [1], c'est à-dire l'Hanovre et la

[1] Je ne puis m'empêcher de citer quelques passages d'un discours de feu M. Fox, qui lui font le plus grand honneur. « Le « principe récemment adopté en Europe, de transférer les sujets « d'un Prince à un autre, par manière d'équivalens, et sous « prétexte de convenance et d'arrangement mutuel, est un des « plus pernicieux. Les projets les plus extravagans qu'on ait « jamais conçus ébranleroient moins sûrement la base de tous « les gouvernemens établis que cette nouvelle pratique. Il doit « exister dans tous les pays un certain attachement de la part « des peuples pour leur forme de gouvernement, sans lequel

Poméranie ; et il paroît par la correspondance qui eut lieu peu de temps après, pendant les négociations de paix entre la France et l'Angleterre, que le Roi de Prusse auroit eu à rendre l'Electorat au Roi d'Angleterre. On exigeoit, en outre, que la Prusse fermât ses ports aux vaisseaux Anglois.

Avant que le traité conclu à Paris n'eût été ratifié par la Prusse, des troupes Françoises prirent possession militaire de Wesel, Clèves, et Neufchâtel. Dans la première de ces villes, elles prirent même la Caisse militaire et tout l'argent comptant qui se trouva dans les Bureaux du Gouvernement Civil. Elles prirent possession par force des Abbayes d'*Essen*, *Werden*, et *Ellen*, sous prétexte qu'elles appartenoient au Duché de Clèves.

Lorsque les troupes Françoises entrèrent à Neufchâtel, elles y trouvèrent plusieurs balots de marchandises Angloises, et autres, appartenant soit aux habitans de Neufchâtel, soit à des négocians de Basle. Ces marchandises furent toutes saisies par les troupes Françoises, et vendues pnbliquement, comme *appartenant* à des négocians Anglois.

Une députation de Basle et de Neufchâtel se rendit à Paris, « pour réclamer : » leur réclama-

« nulle nation ne peut subsister. Ce principe, donc, de transférer « les sujets d'un Prince à un autre sape la base de tout gou- « vernement et l'existence de toute nation. » Voyez son discours du 28 d'Avril 1806, prononcé dans la Chambre des Communes.

tion leur valut un logement *au Temple* pour trois mois 1.

Malgré cet acte d'hostilité envers la Prusse, cette puissance ratifia le traité.

Mais la Prusse n'étoit pas encore assez humiliée par ce traité déshonorant; il fallut qu'elle se soumît à se voir dicter le choix de ses propres Ministres.

Le Baron Hardenberg devoit se retirer, et *Haugwitz* le remplacer.

Cette manière de dicter à une autre Puissance le choix de ses Ministres, est une des nouvelles leçons politiques que Buonaparté donne à ses alliés.

Dès ce moment, la Prusse perdit son indépendance. Dès-lors qu'une Puissance est obligée de se soumettre aux ordres d'une autre, elle cesse d'être

1 Peut-être ne sait-on pas généralement en Europe que le *Temple* a remplacé la *Bastille*. Qu'ont gagné les *Patriotes* de 1789, en sacrifiant la vie de tant de monde pour détruire ce monument de despotisme?

Le temple, lorsqu'il existoit, étoit *encore plus abominable* que la *Bastille*. Il a été dernièrement rasé, non par un peuple qui veut conquérir son indépendance outragée, mais par le tyran qui *l'outrage*. *Le Temple* n'étoit pas assez horrible, et étant au centre d'un quartier très-peuplé d'une grande ville, on craignoit que l'indignation du peuple ne lui fît éprouver tôt ou tard le sort de *la Bastille*. *Le Château de Vincennes*, éloigné d'une lieue de Paris, isolé, et formant une forteresse régulière, a été choisi, comme mieux calculé pour garder sûrement les personnes dont le tyran et ses favoris redoutent les vertus.

indépendante. « Civitas in libertate est posita quæ « *suis stat viribus non alieno arbitrio pendet* 1. »

La paix fut ainsi, *en apparence*, rendue au Continent, et ceux qui ne connoissent pas le véritable caractère de Buonaparté, crurent voir de la réalité dans une trompeuse illusion. Peu de temps après, ils furent convaincus de l'impossibilité d'être en paix avec Napoléon Buonaparté.

A cette époque, cet homme justement célèbre, WILLIAM PITT, termina sa carrière; tout ce que je pourrois dire de lui ne sauroit ajouter à l'estime dont il jouissoit dans toute l'Europe. J'ai entendu plusieurs François, qui étoient en pouvoir en 1793, déclarer que WILLIAM PITT *avoit sauvé son pays*. C'est l'opinion de *Talleyrand*, de *Hauterive*, de *Sièyes*, de *Barrère*, de *Carnot*, de *Tallien* et de plusieurs autres *meneurs qui savoient ce qui se passoit alors entr'eux et quelques personnes en Angleterre.*

J'ai souvent entendu dire, et plusieurs personnes soutiennent encore en Angleterre, que le Cabinet de St. James eût mieux fait de ne pas faire la guerre à la France, et qu'il eût dû laisser les François s'arranger entr'eux, etc. A cela je réponds, que les François que je viens de nommer sont d'un avis très-différent, et qu'ils sont persuadés que l'existence de l'Angleterre comme nation indépendante, est due aux mesures prises par le Cabinet Britannique au commencement

1 Tite Live.

de la guerre de 1793. Je fais allusion surtout à l'*Alien Bill* 1 et aux autres mesures pour prévenir les communications avec la France.

On ne sauroit nier, d'un autre côté, que M. Pitt ne se soit trompé dans la manière de faire la guerre : il eut plusieurs occasions d'écraser à sa naissance le monstre enfanté par la Révolution Françoise. Les Alliés auroient dû pénétrer dans le cœur de la France avec un Bourbon à leur tête; la route étoit ouverte de la côte à Paris, et c'est *là* qu'on eût dû vider la querelle, et non en se battant en Allemagne et en Italie.

Tous les gouvernemens François depuis la Révolution, ont été odieux au peuple, qui eût été dans tous les temps disposé à seconder nos efforts s'ils eussent été *bien dirigés*.

Le temps vint qu'il fallut former une nouvelle administration en Angleterre. Le Roi, comme suprême Magistrat *Exécutif*, peut choisir qui bon lui semble pour ses Ministres, mais les circonstances du moment peuvent rendre ce choix difficile.

Quelques-uns des nouveaux Ministres étoient connus pour leur détestation des premiers principes sur lesquels la Révolution Françoise avoit été fondée, et avoient, très-justement, selon moi, conçu de l'antipathie pour le caractère personnel de Buonaparté;

1 Une loi qui donne le pouvoir aux Ministres Anglois de renvoyer un étranger; pouvoir qu'ils n'avoient pas avant 1792.

d'autres admiroient la Révolution et les principes qui y avoient donné lieu. L'attachement, le *vertueux* attachement que je professe moi-même pour les principes, les avoient portés à admirer Buonaparté comme le champion le plus distingué de la cause de la liberté. Ils ignoroient que son but principal étoit de bannir *Astrée* de dessus la terre. Une administration fut formée de ces élémens hétérogènes.

Les diatribes de Buonaparté dans le *Moniteur* marquoient la différence qu'il faisoit entre les Membres de l'Administration 1. Ceux de la première classe recevoient leur portion d'injures, et les autres étoient continuellement *insultés* par ses éloges. Je suis certain qu'ils ne se croient pas honorés par l'encens qu'il leur prodiguoit.

1 On sait bien que Buonaparté attribuoit à M. *Windham* l'affaire de la machine infernale; qu'il accusoit l'administration dont les Lords *Spencer* et *Grenville* et M. *Windham* faisoient partie, d'avoir fait assassiner les députés de Rastadt; d'être « des boutes feu, » et d'avoir « des imaginations déréglées, » etc. etc. Buonaparté préféroit certainement l'autre parti dans le Cabinet Britannique. Ce qui, dans mon humble opinion, est la plus grande insulte qu'on puisse faire à un homme ou à une société d'hommes. Buonaparté dans une de ses rêveries, parle ainsi de M. *Fox*, dans le *Moniteur.* « Dans M. Fox, nous reconnoissons un homme « d'Etat, qui sait apprécier les intérêts de l'Europe, » etc. Si M. Fox vivoit, il seroit embarrassé de savoir *comment* apprécier les intérêts de l'Europe.

Buonaparté, voulant s'assurer à quel point le nouveau Ministère Anglois étoit disposé en sa faveur, envoya un nommé *Guillet* 1 en Angleterre pour tromper les Ministres en feignant de détester Buonaparté, et offrant de l'assassiner.

M. *Fox*, avec cette sagacité qui a toujours marqué son jugement, découvrit le piége, et avec la noble générosité qui a toujours caractérisé son cœur, chassa l'agent d'assassinat hors du pays d'après l'*Alien Bill.* M. Fox avoit été à Paris, il connoissoit le caractère de Buonaparté; il savoit qu'il avoit non-seulement

1 Ce *Guillet* avoit été pendant dix ans l'agent secret de Buonaparte; il avoit été envoyé à Varsovie en 1804, pour empoisonner Louis XVIII; il avoit été employé dans les émeutes de Vienne en 1805. Avant qu'il ne partît pour la mission dont je parle, je le rencontrai par hasard chez M. *Tournal*, Avoué, *rue Montmartre*; et en présence de ce particulier, et d'un nommé M. *Thurreau*, ancien propriétaire de la *Gazette de France*, il dit qu'il alloit en Angleterre pour une mission semblable à celle de *Méhée*, et qu'il ne s'en soucioit guères. A son retour d'Angleterre, il fut envoyé à *Bicêtre*, prison des malfaiteurs, où il resta jusqu'à ce que Lord Lauderdale eût quitté Paris. Il a été, depuis, employé par Buonaparte en Allemagne, en Espagne, et en Portugal. Si M. Fox eût écouté un seul instant ce misérable, Buonaparté eût fait voir au monde quelques-uns de ses *tours* extraordinaires, des lettres entières supposées de l'écriture de M. Fox, ou de quelques-uns de ses amis, eussent été publiées pour les diffamer. Ce qui prouve combien il est dangereux de s'être prononcé en faveur de la Révolution Françoise ou de Buonaparté!

encouragé mais encore *excité* au meurtre de Sa Majesté Britannique; il savoit que c'étoit un essai pour renouveler les scènes qui avoient déjà eu lieu par les manœuvres de l'infâme *Méhée de la Touche:* s'il avoit adopté les principes et suivi l'exemple de Buonaparté, il eût sur-le-champ fait arrêter ce misérable, et l'eût fait renfermer dans un cachot. Mais M. Fox, d'après l'élévation de ses sentimens, crut qu'il pouvoit donner à Buonaparté et à Talleyrand une leçon que la honte de se voir surpassés leur feroit peut-être adopter. Il renvoya ce traître en communiquant à Talleyrand, d'un ton plein de dignité, que cet homme avoit fait au Ministère Anglois la proposition d'assassiner Buonaparté, qui avoit été rejetée avec indignation. . . . .

Cette tentative de Buonaparté d'attirer les Ministres Anglois à encourager un acte aussi abominable que l'est l'assassinat, afin d'en jeter sur eux tout l'odieux, auroit dû les empêcher de témoigner de leur côté aucune disposition à faire la paix avec un homme dont le caractère est incompatible avec le repos de *l'espèce humaine.*

Je ne prétends pas entrer ici en discussion sur cette négociation. Je me bornerai à une seule remarque, c'est que jusqu'au moindre commis dans les Bureaux du Gouvernement François tout le monde fut étonné que le Gouvernement Anglois eût entamé une négociation, en ce que le seul but de Buonaparté étoit de se

faire reconnoître comme Empereur par le Gouvernement Anglois 1.

Le Ministère Anglois d'alors auroit dû savoir que la paix étoit impossible avec Buonaparté; il auroit dû savoir que la cause de la guerre de 1803 subsistoit encore en 1806; je veux dire, son désir d'étouffer en Angleterre et la liberté de la presse et la liberté des Débats du Parlement. Ces motifs, j'espère, empêcheront toujours l'Angleterre d'écouter des propositions de paix venant de Buonaparté.

Cependant, on entama la négociation; et ce qui est encore plus étonnant par l'intermédiaire de Lord *Yarmouth!* Le Lord Yarmouth, qui avoit demeuré très-long-temps en France, et auroit dû savoir combien étoit trompeuse toute tentative de faire avec Buonaparté une *paix honorable* à l'Angleterre.

Le chef du Gouvernement François fit bientôt entendre au Gouvernement Anglois, en termes trop clairs pour n'être pas aisément entendus, qu'il ne

1 Il est à propos d'observer que cette négociation avec l'Angleterre consolide le Gouvernement de Buonaparté, en ce qu'elle donne aux François des espérances de paix. Ils disoient au sujet de cette négociation, « que l'Angleterre l'avoit déjà reconnu comme « Empereur, et qu'ainsi elle pouvoit faire la paix avec lui. » Mais si le peuple François pouvoit savoir que la Grande Bretagne ne fera jamais la paix avec leur oppresseur, je crois pouvoir prédire en toute sûreté que sa chute ne seroit pas éloignée. Les François savent qu'il ne peut pas y avoir de paix solide en Europe, à moins que l'Angleterre ne soit partie au traité.

faisoit que jouer avec eux, afin de les faire servir à ses fins; car les négociations étoient à peine commencées que la République Hollandoise fut détruite, et le frère de Napoléon nommé Roi de ce pays.

Buonaparté proposa, à la vérité, comme mesure de conciliation, de rendre au Roi de la Grande Bretagne l'Electorat d'Hanovre, qui avoit été déjà donné à la Prusse. C'étoit pour rendre SA MAJESTÉ BRITANNIQUE vassale de *Sa Majesté* de France, car, à cette époque, la confédération du Rhin avoit été officiellement proclamée. Cependant les négociations traînèrent encore pendant trois mois.

La France, de son côté, n'avoit certainement d'autre but que de jouer une farce politique; mais les Ministres et les Ambassadeurs d'Angleterre étoient de très-bonne foi.

Un des négociateurs Anglois fit preuve de beaucoup d'habileté 1, et le Corse a dû apprendre de lui qu'il auroit tort de compter sur la différence d'opinion qui peut exister entre les *Partis* opposés relativement à l'administration intérieure du pays, il doit savoir maintenant que toutes les fois qu'il seroit question des intérêts et de l'honneur de l'Angleterre, un Anglois, *Whig* ou *Tory*, étoit toujours animé par les mêmes principes de patriotisme.

« Tros Tyriusque nullo discrimine habetur. »

1 Lord Lauderdale.

Plusieurs circonstances, peu connues en général, eurent lieu à Paris, pendant le séjour qu'y fit Lord Lauderdale : elles sont parvenues à ma connaissance, et je crois qu'elles méritent d'être communiquées au lecteur.

Un jour que Lord Lauderdale dînoit chez M. Champagny, la Police envoya examiner ses papiers 1.

Peu de temps avant le départ de Lord Lauderdale, l'intention de Buonaparté étoit de le faire arrêter ; et pour juger de l'effet que cela produiroit sur les Parisiens, il fit insérer un article dans la *Gazette de France*, portant que Lord Lauderdale alloit habiter la maison de campagne du Gouverneur de Paris (Junot) pour cause de santé.

Il n'y eut personne à Paris qui ne crût que cet article étoit l'avant-coureur de l'arrestation de l'Ambassadeur Anglois. Les uns demandèrent à Junot si le fait étoit vrai ; d'autres, s'il devoit être le geolier de Lord Lauderdale. Ce fut le sujet des conversations de tout Paris, et Buonaparté ne jugea pas à propos de mettre son projet à exécution ; mais lorsque l'Ambassadeur *eut quitté* Paris, on reçut de Buonaparté, qui étoit déjà parti pour l'Allemagne, l'ordre d'arrêter Lord Lauderdale et toute sa suite. Fouché trouva moyen de ne communiquer cet ordre

1 La personne qui fut chargée de faire *ce coup de main*, me le dit, en présence de M. *Paul Benfied*, après que Lord Lauderdale eut quitté Paris.

à Boulogne, par le télégraphe, qu'après que Lord Lauderdale se fut embarqué, et le Ministre sauva ainsi la réputation de son maître 1.

1 Il n'y a pas bien long-temps que Buonaparté, dans un de ses accès de rage, déclara que le Baron de Stein, Ministre de Prusse, étoit hors de la loi, et ordonna qu'il fût fusillé partout où les troupes Françoises pourroient le trouver. Dans ce décret il avoit compris MM. Louis Cobentzel et Stadion, Ministres Autrichiens, M. de Marcoff, ex-Ambassadeur de Russie à Paris, et M. Canning. « Quiconque tueroit M. Canning, » disoit le décret, « mériteroit bien de l'humanité, et auroit pour récompense une terre en France!!! » Cependant, Fouché s'opposa tant qu'il put à une démarche aussi extravagante qui n'a pas d'exemple même dans l'histoire de Caligula. Quand la colère de Sa Majesté Napoléon fut un peu apaisée, M. de Stein *seul* resta hors de la loi. Le décret contre les autres ne fut jamais publié.

Les droits de l'homme et des nations furent violés de la manière la plus singulière et la plus inouïe, au mois de Décembre 1808, dans la personne du Prince de *Wittgenstein*, Ministre de Prusse à Hambourg, et comme cet attentat amena la proscription de M. de *Stein* par Buonaparté, je dois lui donner place ici.

Le Prince de Wittgenstein étoit dans l'habitude de recevoir des dépêches de M. de Stein, Ministre Prussien, qui étoit à Königsberg avec le Roi. Buonaparté fut curieux de connoître le contenu de ces dépêches. A cet effet, il fit arrêter un courrier, le retint, et ayant examiné les dépêches, les fit parvenir au Prince de W. à Hambourg. Elles contenoient des réflexions sévères sur la conduite de Buonaparté en Espagne et en Westphalie. Il envoya ensuite plusieurs lettres fabriquées, de l'écriture contrefaite de M. de Stein au Prince, à Hambourg, l'invitant à lui envoyer un plan pour révolutionner la Westphalie. Le

Cette négociation ayant fini comme on devoit attendre, et la France n'ayant jamais eu d'objet réel en vue, toute discussion à cet égard seroit oiseuse. Je reviens en conséquence aux affaires du Continent.

Lorsque l'Empereur Alexandre apprit la nomination de M. Fox et de son parti, il envoya bien vite M. d'*Oubril* faire la paix avec la France, étant persuadé que le nouveau Ministère Anglois adopteroit la

Prince W—— ne sachant que penser du style décousu de ces lettres, écrivit au Comte de *Goltz*, au Ministre du Roi de Prusse, et qui étoit aussi à Königsberg, relativement aux lettres étranges qu'il recevoit de M. de Stein.

Les agens François interceptèrent ces lettres; et craignant que la vérité ne se découvrît, ils eurent recours à de nouveaux expédiens.

En conséquence, le Prince de Wittgenstein fut arrêté à Hambourg, et conduit dans la maison du Ministre de Buonaparté, Bourienne, où *on le força* d'écrire au Comte de *Goltz*, sur *l'infâme conduite* de M. de Stein vis-à-vis de lui; que M. de Stein cherchoit à faire révolter la Westphalie contre son Souverain, et autres mensonges tout aussi impudens. Ces lettres furent aussitôt envoyées au *Moniteur*, et parurent dans e Numéro du 7 Décembre 1808. Buonaparté avec toute sa *finesse*, ne peut pas garder ses propres secrets. Il est évident par ces lettres même, que le Prince de W. *fut forcé* de les écrire, car autrement, comment eussent-elles paru dans le *Moniteur*? Le Prince avoit été *forcé* d'écrire ces lettres, car il ne les eût certainement pas envoyées au *Moniteur*. Quant au Comte de *Goltz*, il ne les reçut jamais. Les originaux furent envoyés à Paris, où ils restèrent. C'est après cette affaire scandaleuse que M. de *Stein* fut mis hors de la loi.

même mesure ; car non-seulement le Cabinet de Russie, mais tous les autres Cabinets de l'Europe croyoient que cette Administration feroit la paix à tout prix. Il étoit même assez difficile que ce fût autrement ; plusieurs des Membres qui la composoient ayant si décidément approuvé les mesures de Buonaparté, et blâmé si hautement la reprise des hostilités contre la France en 1803.

Les Cabinets étrangers connoissent peu ce que c'est que l'Opposition dans le Parlement Anglois ; ils en auroient autrement une meilleure opinion. Il ne leur vient pas dans l'esprit que les Membres de l'Opposition, lorsqu'ils sont *en place*, adoptent précisément les mesures contre lesquelles ils s'élevoient lorsqu'ils étoient *hors de place*.

Tout le monde sait que M. d'*Oubril* signa un traité de paix séparé avec la France 1.

La manière clandestine 2 dont cette affaire fut con-

1 *Les bruits* de Paris accusent M. *d'Oubril* d'avoir reçu du Gouvernement François *une douceur*, en diamans, de la valeur de cinq cent mille francs, et ces *bruits* ajoutent qu'il les vendit à Paris, à M. *Friese*, jouaillier fort riche, demeurant *Place Desaix*. Ces mêmes *bruits* disent que *Talleyrand* racheta ces diamans de M. *Friese* qui les avoit eus à bon marché. Nul autre jouailler à Paris ne pouvant faire des achats aussi considérables, il avoit eu le marché en main ; et le prix que M. d'*Oubril* devoit recevoir pour des diamans si *honorablement* acquis avoit été convenu d'avance entre *Talleyrand* et *Friese*.

2 Après que M. d'*Oubril* eut signé le traité de paix, il devint

duite auroit dû convaincre l'Administration Angloise que la France n'étoit pas sincère dans les dispositions qu'elle affectoit pour la paix, et qu'elle ne faisoit la paix avec la Russie, qu'afin que cette Puissance licenciât ses armées, et facilitât aussi la conquête de la Prusse et la révolution de la Pologne.

De l'instant que le négociateur Russe eut quitté Paris, le Gouvernement François fit de la révolution de Pologne l'objet de son attention principale; et nombre d'agens secrets y furent envoyés 1 pour *préparer les voies.*

Les troupes Russes n'ayant pas évacué les bouches de Cattaro, les troupes Françoises qui, d'après la paix de Presbourg, devoient évacuer l'Allemagne, étoient toujours à Braunau en Autriche. De nou-

invisible pour le négociateur Anglois à Paris, Lord *Yarmouth*, et Sa Seigneurerie s'en plaint dans sa lettre à M. le Secrétaire d'Etat, Fox.—(Voyez la Correspondance, dans les journaux de 1806).

Il est aussi nécessaire d'observer ici que lorsque M. d'*Oubril* arriva à Paris, M. de *Metternich*, le nouvel Ambassadeur d'Autriche, arrivoit à Strasbourg, se rendant aussi à Paris; mais on reçut l'ordre de ne pas lui laisser continuer sa route. M. de Metternich fut ainsi détenu à Strasbourg jusqu'à ce que M. d'*Oubril* eut quitté le territoire François. On prit ces précautions pour empêcher ces deux Ministres de se voir.

1 Un Prussien, nommé *Oelsner*, qui avoit été en Angleterre avec le Sénateur Grégoire, pendant la paix d'Amiens, fut un des agens principaux dans cette occasion.

velles troupes y arrivoient constamment ainsi qu'à Anspach, et la Prusse se trouvoit ainsi en quelque sorte environnée.

La Confédération du Rhin étoit une violation manifeste des traités subsistans entre la Russie, l'Autriche 1 et la Prusse.

Si Buonaparté ne vouloit réellement être en paix avec la Russie que jusqu'à ce qu'il eût conquis la Prusse, il est ridicule de lui donner à ce sujet le titre de grand politique. Il devoit naturellement supposer que la Confédération du Rhin empêcheroit la Russie de ratifier le traité que M. d'*Oubril* venoit de conclure à Paris; et ce fut en effet une des causes pour lesquelles le traité ne fut pas ratifié.

Toute l'Allemagne étoit alors complètement au pouvoir de l'ennemi de l'espèce humaine.

Le meurtre de M. *Palm*, libraire de Nuremberg, ville sous la protection de la Prusse, excita une indignation universelle dans toute l'Allemagne 2.

1 Buonaparté fit signifier à l'Empereur François II, qu'il *falloit* qu'il renonçât au titre d'Empereur d'Allemagne, en conséquence des nouveaux changemens; et l'Empereur d'Autriche obéit à cet ordre.

2 L'ouvrage pour lequel M. Palm fut tué par les *assassins à la livrée* de Buonaprrté, étoit intitulé: *Geist der Zeit* (Esprit du temps), par M. *Ahrend*. Cet ouvrage n'étoit qu'une dissertation libre sur les droits politiques de l'Allemagne, et ne contenoit ni calomnies ni personnalités contre le *Grand Brigand*, ni contre ses satellites.

La paix avec l'Autriche même ne fut pas respectée, Braunau, comme je l'ai déjà remarqué, n'étoit pas évacué par les François. L'inviolabilité du territoire Turc, stipulée dans le traité de Presbourg, ne fut pas observée; les François saisirent Raguse.

Les Autrichiens faits prisonniers dans la dernière campagne ne furent pas rendus. La Confédération du Rhin s'étoit organisée; tous ces motifs étoient suffisans pour déterminer les trois Grandes Puissances à faire encore une fois cause commune contre la France.

Lorsque Buonaparté, pendant sa dernière campagne contre l'Autriche, étoit en quelque sorte enfermé dans les marais de la Moravie; lorsque cent mille Russes et un nombre égal d'Autrichiens, outre les troupes Angloises et Suédoises dans le Nord de l'Allemagne, auroient pu se joindre à la Prusse pour attaquer la France; lorsque cette attaque eut probablement réussi—la Prusse resta immobile. Mais lorsque les troupes Russes, Autrichiennes et Suédoises furent dispersées, « le Sully de la Prusse » conseilla à son maître d'attaquer la France, quoiqu'il sût fort bien que c'étoit une lutte entre *Troile* et *Achille*. « *Parvus Troilus impar congressus Achilles.* » Pourquoi la Prusse attaqua-t-elle la France *alors*, et ne l'attaqua-t-elle pas six mois auparavant? C'est une question que je laisse à résoudre au Comte *Haugwitz* « Sully 1. »

1 Il n'est personne en Prusse qui ne sache que c'étoit *Haugwitz*

La Prusse demandoit que les troupes françoises évacuassent l'Allemagne, et que l'Abbaye d'Essen en Westphalie lui fût rendue.

Une telle demande étoit *alors* ridicule; le moment favorable étoit passé. Le « Sully » Prussien auroit dû insister sur ces demandes, lorsqu'il étoit à Vienne ou à Paris; lorsque les armées des Alliés, comme on l'a déjà observé, étoient encore en campagne. Mais la demande fut faite *alors* parce que la Prusse étoit *seule* à lutter contre toutes les forces de la Confédération du Rhin, et que, par conséquent, cette créature de Buonaparté et son complice M. *Lombard* trouvoient l'occasion favorable de livrer la Prusse à l'étranger qui les soudoyoit.

Ces dignes *Patriotes* purent aisément prévoir, et prévirent probablement le résultat. La guerre fut déclarée, et on ne connoît que trop bien les conséquences de la bataille de Jena. Que le lecteur n'imagine pas cependant que ce fut *cette bataille* qui décida du sort de la Prusse. Son sort avoit été décidé *auparavant*. Qu'il ne suppose pas non plus que cette bataille fut honorablement et loyalement gagnée par Buonaparté.

Quant au premier point, je sais de *bonne source* que *même le Département de la guerre et le Commissariat* de la Prusse dépendoient de *lui*. Ce fut

qui, à cette époque, pressoit son maître de faire la guerre à la France.

par *ses* ordres que les forteresses de *Spandau*, *Custrin*, *Stettin* et *Magdeburgh* furent laissées sans provisions, sans munitions et sans vivres. Il ne fut conséquemment pas bien difficile de se rendre maître de ce pays.

Et quant à la bataille, il me suffira de dire qu'avant qu'elle fût livrée, Buonaparté recevoit *d'heure en heure*, du quartier-général Prussien, avis de ce qui se passoit dans le Conseil de Guerre 1.

Je puis avancer, d'après des renseignemens positifs, que l'avis du feu Duc de Brunswick 2 étoit d'attaquer d'abord le corps de Bernadotte qui étoit sur le territoire d'Anspach, et détaché du corps principal de l'armée Françoise; mais *Lucchesini* et *Haugwitz* l'emportèrent sur son avis. Lors même que l'armée Françoise se formoit sur le front des Prussiens, le Duc vouloit attaquer. « Oh! non, » dit Lucchesini, « ne faites pas cela; vous avez tout le temps; je sais « que l'Empereur des François ne vous attaquera pas

1 Deux émissaires, nommés W——l et G——ng étoient employés à cet effet par *Lucchesini*.

2 Buonaparté portoit une inimitié personnelle très-grande au feu Duc. Le Général malheureux et trahi se retira à Altona, ayant perdu les yeux. A l'article de la mort, il envoya vers Buonaparté, lui demanda d'être enterré dans *sa* capitale, dans la tombe de ses ancêtres. Buonaparté répondit verbalement au porteur de cette demande: « *Je ne veux plus avoir à faire à lui; il peut garder son or et ses bijoux!!!* » Réponse bien digne d'un voleur.

« le premier ; ainsi laissez-les se former ; marchez en-« suite pour gagner leurs derrières, et vous ferez toute « l'armée prisonnière, car il n'a pas au-delà de cent « vingt mille hommes avec lui. »

En conséquence, le Duc n'attaqua pas, mais envoya le Général Lestocq vers le Rhin, avec une forte division qu'il fit suivre par une autre sous le Général Blücher. Quand ces trois corps furent séparés, alors Buonaparté prit position sur les derrières du principal corps d'armée Prussien, le coupa de la capitale et de ses magasins, et ensuite commença l'attaque avec plus de trois cent mille hommes.

Jamais trahison ne fut plus manifeste que dans cette circonstance ; les magasins de vivres étoient à trois jours de marche de l'armée Prussienne, et lorsque les fuyards se rallièrent sous les murs de Magdeburgh, on leur refusa l'entrée de la ville, parce que la garnison elle-même, forte de six mille hommes, *manquoit de vivres*.

Buonaparté s'empara de Magdeburgh par un de ses moyens honorables de faire la guerre, par un trait de fourberie et de perfidie inouï 1.

1 J'ai déjà observé dans le cours de cet ouvrage que les Bureaux du Gouvernement Fençois possèdent une collection de *fac simile*, gravure de l'écriture et des armes des Souverains, des Ministres, et de tous les hommes marquans en Europe et en Amérique. Buonaparté, en outre, n'éprouve aucune difficulté ni aucun remords à ouvrir les dépêches des Ministres accrédités auprès de lui. Ce fut par des moyens semblables qu'il parvint à se rendre maître de Magdeburgh sans difficulté. Une lettre sup-

Mais malgré la foiblesse que montra le Cabinet Prussien, son Manifeste contre Buonaparté est un chef-d'œuvre dans ce genre. L'auteur de cette pièce diplomatique a prouvé qu'il connoissoit bien le système politique de Buonaparté et de tous les Gouvernemens Révolutionnaires de la France. Si la Prusse eût pris pour manuel de conduite les principes contenus dans ce Manifeste, elle ne seroit pas dans la situation où elle se trouve 1.

Lorsque l'armée Françoise arriva à Berlin, rien de ce qui appartenoit au Gouvernement n'en avoit été enlevé; l'arsenal étoit encore plein d'artillerie, toutes les archives, et tous les effets précieux des Palais y étoient restés. La Reine arriva à Berlin, fuyant du champ de bataille, et emporta ce qu'elle put; les *patriotes* Prussiens essayèrent de l'en empêcher, disant que l'*Empereur Napoléon seroit très-irrité*, s'il trouvoit qu'on eût enlevé les effets précieux.

J'ai souvent été forcé d'observer dans le cours de cet ouvrage, que toute trève, tout arrangement conclu avec le despote de la France n'est utile qu'à *lui*: ce qui arriva après la bataille de Jena mérite une attention particulière.

posée, prétendue écrite par le Roi de Prusse, ordonna au Gouverneur, le Général Kleist, d'évacuer la forteresse, et de joindre le Roi sur l'Oder! Cette lettre étoit cachetée d'un sceau semblable à celui du Roi de Prusse, et, en conséquence, le Gouverneur fut aisément trompé.

1 L'auteur de ce Manifeste est le fameux M. *Gentz*.

Après cette bataille, tout le territoire Prussien étoit ouvert aux François; rien ne pouvoit les empêcher de pénétrer jusqu'aux rives de la Vistule; les forteresses se rendoient les unes après les autres, n'ayant rien de ce qu'il falloit pour soutenir un siége.

Ainsi trahi par ses propres sujets, le Roi de Prusse députa au Quartier-Général François le Général *Zastrow* et le Marquis de *Lucchesini* (reconnu pour être aux gages de Buonaparté), afin de solliciter une suspension d'armes. Ils y arrivèrent le 18 d'Octobre, quatre jours après la grande bataille. Après plusieurs conférences, un armistice fut signé le 30 Octobre, entre *Lucchesini* et *Duroc*, qui devoit ensuite servir de base à un traité de paix. Pendant les premiers jours qui suivirent la signature de cet armistice, le Roi de Prusse se relâcha dans ses préparatifs militaires, et rien ne l'eût tiré de la léthargie et de l'imprudente sécurité dans lesquelles l'avoit plongé la trahison de ses Ministres, s'il n'eût appris que les troupes Françoises filoient vers la Pologne, et que de son quartier-général, Buonaparté avoit rendu une proclamation incendiaire, excitant les Polonois à secouer le joug de la Prusse, et les invitant à se rallier sous ses drapeaux.

Cette proclamation étoit datée du 1er de Novembre 1806, plusieurs jours *après* la ratification de l'armistice par les Parties Contractantes, et étoit signée *Kosciusko* 1.

1 Cette illustre victime de la cause de la *vraie* liberté vit retirée

Voici encore un exemple de la manière dont Buonaparté fait servir à ses vues les circonstances qu'ont produites les différentes révolutions en Europe, par lesquelles les individus de *toutes* les nations qui se sont réfugiés en France, sont obligés de se soumettre à ses volontés, et de devenir, sans le savoir, les instrumens de ses desseins.

Etant intimement lié avec le Général Kosciusko, je suis à même de rapporter ce qui se passa en cette occasion.

Avant que Buonaparté ne quittât Paris pour se mettre à la tête de son armée, il étoit si *sûr* du succès, et d'être le maître de pénétrer en Pologne, qu'il ordonna à *Fouché* d'envoyer chercher *Kosciusko*, et de lui demander de l'accompagner, lui Buonaparté, en Pologne. Le général parut, en conséquence, devant le Ministre, et reçut de lui des assurances sans fin de l'estime de Buonaparté. Kosciusko, se rappelant le tour infâme qu'on avoit joué à un de ses amis, à l'Anglois qui reçut l'*ordre* de se rendre à Boulogne, ainsi que je l'ai déjà dit dans cet ouvrage, refusa l'*honneur* qui lui étoit offert, donnant pour excuse, d'abord, ses infirmités, ce qui étoit très-vrai, et ajoutant qu'il avoit été accoutumé à parler à ses compatriotes comme Ré-

près de Fontainebleau, avec un ami nommé *Zeltner*, Suisse de naissance, et qui a été autrefois Ambassadeur des Treize Cantons à Paris. Le Général Kosciusko n'a jamais été à la solde de la France.

publicain, et que, conséquemment, il ne pouvoit paroître à présent à la suite d'*une tête couronnée* 1.

Je suis bien convaincu que le Ministre Fouché ne rendit pas au tyran *toute* la conversation qui se passa entre eux, quoique le Général Kosciusko désirât que ses sentimens fussent connus de ce perturbateur du repos des nations. On permit au Général de retourner dans sa retraite.

Quel fut l'étonnement du brave vétéran, lorsqu'il vit dans tous les journaux de Paris la proclamation dont j'ai parlé! Il se rendit en toute hâte à Paris, et alla dans les Bureaux des Journalistes, déclarer qu'il n'avoit jamais quitté son asile près de Fontainebleau, et qu'il n'avoit jamais publié de proclamation en son nom; il demanda qu'on insérât un article à cet effet; mais les Editeurs lui dirent qu'ils avoient reçu la proclamation de M Maret, Secrétaire d'Etat, et qu'ainsi ils ne pouvoient accueillir la demande du Général.

Après cette violation de l'armistice par Buonaparté, on en proposa un autre qui fut signé à Charlottenberg le 16 de Novembre, par *Duroc* et *l'honnête Lucchesini.* Par ce nouvel armistice *les troupes Prussiennes devoient marcher vers les frontières de la Russie, afin de s'opposer aux progrès des Russes*, laissant ainsi les François sans adversaires. Des conditions qui couvroient si évidemment un piége ne furent pas

1 O vous, prétendus Patriotes et prétendus Républicains, apprenez du brave Kosciusko à être conséquens!

acceptées par le Roi de Prusse, qui refusa de ratifier l'armistice!

La réponse du Gouvernement François à la déclaration par laquelle la Prusse se plaignoit de l'infraction du premier armistice, est une pièce curieuse; elle porte, « qu'on ne peut pas rendre les provinces conquises; « parce qu'elles doivent servir de compensations pour « les colonies prises aux François, aux Espagnols et « aux Hollandois par les Anglois ; et que la Porte Ot- « tomane a perdu ses droits sur la Walachie et la « Moldavie ; qu'en conséquence, jusqu'à ce que les « colonies soient rendues aux uns, et la Walachie et « la Moldavie à la Turquie, l'Empereur Napoléon « ne peut pas songer à rendre ce qu'il a pris à la « Prusse. »

Cet homme se plaint de ce que les Anglois ont pris des colonies aux Espagnols et aux Hollandois, tandis qu'il venoit de prendre la Hollande même, ou l'avoit donnée à son frère — tandis qu'il avoit déjà en vue l'usurpation de l'Espagne! Il se plaint de ce que la Russie a pris possession de Walachie et de la Moldavie, tandis que peu de semaines après il devoit, d'un trait de plume, donner *toute* la Turquie d'Europe, et même davantage s'il le jugeoit à propos, à son nouvel allié Alexandre! Il montreroit une espèce de pudeur en gardant le silence, et en laissant oublier ses infâmes brigandages au lieu de les proclamer. Sa manière de se justifier est pire que l'action même.

Tandis qu'à cette époque les brigands à la solde de Buonaparté dévastoient l'Allemagne, les négocians des

Villes Anséatiques et de Leipsick étoient exposés aux vols les plus inouïs, sous prétexte que les objets de manufacture Angloise trouvés chez eux appartenoient à des négocians Anglois 1.

A Hambourg, ville neutre, des familles Angloises, hommes, femmes et enfans, furent arrêtés et conduits dans les prisons de France, comme des malfaiteurs.

Les meurtres commis par ses troupes sont si généralement connus et si bien prouvés, qu'il seroit peut-être inutile de m'y arrêter ici : je ne puis, cependant, m'empêcher de faire connoître une lettre énergique de M. Villars 1, adressée à Madame Fanny Beauharnois,

1 Lorsque les François entrèrent à Leipsick, après la bataille de Jena, des marchandises achetées en Angleterre, *payées* par les négocians de Leipsick, et conséquemment *leur* appartenant, furent confisquées comme propriétés Angloises, parce qu'elles étoient venues primitivement d'Angleterre *à ce qu'on prétendoit*; mais plus probablement, parce qu'elles valoient la peine d'être prises.

A Hambourg, à Bremen, à Rostock, et à Weimar, toutes villes neutres, les satellites de Buonaparté saisirent comme *Angloises* les marchandises appartenant réellement aux négocians de ces villes, et payées depuis long-temps, et leur firent encore payer une amende, pour avoir trafiqué en marchandises : lorsque l'amende eut été payée, on envoya un nouveau Gouverneur, et les négocians de ces malheureuses Villes Anséatiques eurent à en payer une nouvelle; enfin jusqu'à trois fois ils eurent à se soumettre aux extorsions des satrapes François.

1 M. *Charles Villars* est originaire de Metz, mais résidoit à Lubeck, où il vivoit depuis vingt ans, dans la maison de M. Mat-

tante du Général Beauharnois, premier mari de l'Impératrice Joséphine, et qui a été imprimée pour les amis de l'auteur à l'époque des événemens de Lubeck.

« Après la bataille de Jena, » dit M. Villars, « le Général Prussien Blucher quitta le théâtre du carnage et entra dans Lubeck, où il fut poursuivi par *trois corps d'armée,* commandés par *Soult*, *Bernadotte* et *Murat.* Lubeck, quoique fortifiée, étoit peu en état de s'opposer à l'entrée des Prussiens qui la prirent par un coup de main. Ils la mirent, ensuite, en état de défense. Les François s'en emparèrent, et, au mépris des termes de la capitulation, par laquelle tous les Prussiens devoient avoir la sauve, tous les individus de cette nation qu'on put trouver furent massacrés. Si le crime en fût resté là, M. Villars n'eût peut-être pas mis ses jours en danger en publiant sa lettre ; mais l'inoffensive et paisible ville de Lubeck, pour n'avoir pas opposé aux Prussiens une résistance qui étoit impossible, fut livrée au pillage pendant trois jours et éprouva tous les genres de cruauté qui font la honte des temps modernes. Il n'y eut pas une personne du sexe, même de l'âge le plus tendre, qui échappa au viol, les hôpitaux, et même l'hospice des fous, ne furent pas respectés. »

thias Rodde, Sénateur et négociant respectable de cette ville. M. Villars est membre correspondant de l'Institut National, et reçut de cette société, il y a environ sept ans, un prix pour un ouvrage qu'il publia sur « Les bons effets produits par la réforme « de Luther. »

M. Villars observe qu'il n'est pas une famille de cette ville qui n'ait sujet de se rappeler pour trente ans à venir les trois jours qu'y passa l'armée Françoise. Il fait beaucoup d'éloge de *Bernadotte;* mais dit que *Soult* et *Murat* encourageoient à l'envi la licence effrénée de leurs hordes.

Je suis entré dans ces détails afin de convaincre quelques personnes, disposées à ne rien croire de contraire à la *Philanthropie* de leur demi-dieu Napoléon.

Je ne puis trop me plaindre ici du manque d'activité de l'administration Angloise qui laissa passer cette occasion. Si le Gouvernement Anglois eût envoyé trente mille hommes ou à Stralsund ou à Hambourg, tout le Nord de l'Europe eût été en armes contre ses barbares oppresseurs.

Dans cette campagne, la férocité de Buonaparté se manifesta plus à découvert que dans la précédente.

Les François commirent les mêmes excès en Pologne que s'ils eussent été en pays ennemis.

Le résultat de la malheureuse bataille de Friedland est connu. Elle amena le traité de Tilsit. A ce traité qui fut rendu public, on avoit ajouté un article secret, portant que le système féodal ne seroit pas aboli dans les provinces Polonoises récemment conquises qui avoient été données à la Saxe.

Le traité étoit à peine signé que les lois de vasselage *furent* abolies : autre preuve de la manière dont Buonaparté remplit les conditions des traités.

Outre le traité *public*, il y eut entre la France et la Russie un traité secret qui n'est que peu connu, et que je publie à présent comme pièce diplomatique authentique 1.

TRAITÉ SECRET DE TILSIT.

Art. 1. La Russie prendra possession de la Turquie d'Europe, et étendra ses conquêtes en Asie aussi loin qu'elle le jugera à propos.

2. La *dynastie des Bourbons en Espagne*, et celle *de la maison de Bragance en Portugal*, cesseront d'exister. *Un Prince du Sang* de la famille de Buonaparté sera investi de la couronne de ces Royaumes.

3. L'autorité temporelle du Pape cessera, et Rome et ses dépendances seront réunies au Royaume d'Italie.

4. La Russie s'engage à fournir sa marine à la France pour l'aider à prendre Gibraltar.

5. Les villes d'Afrique, telles que Tunis, Alger, seront occupées par les François, et à la paix générale toutes les conquêtes que les François auront pu faire en Afrique pendant la guerre seront données en indemnité aux Rois de Sicile et de Sardaigne.

6. Les François occuperont Malte, et on ne fera

1 Le *public* ne peut pas attendre de moi que je dise *quand* et *comment* j'ai réussi à me procurer cette pièce importante; j'observe, cependant, que toutes les fois qu'il a fallu des preuves à l'appui de mes assertions, je n'ai pas hésité à les produire.

jamais la paix avec l'Angleterre, à moins que *cette île ne soit cédée à la France.*

7. Les François occuperont aussi l'Égypte, et des vaisseaux appartenant aux Puissances suivantes, *seulement*, pourront naviguer sur la Méditerranée; savoir : les François, les Russes, les Espagnols, et les Italiens; tous les autres en seront exclus.

9. Le Danemark recevra des indemnités dans le Nord de l'Allemagne, et aura les Villes Anséatiques, pourvu qu'il consente à remettre sa flotte à la France 1.

1 Je ne puis laisser passer cette occasion, sans parler de l'expédition de Copenhague qu'un Ministre François qualifioit devant moi de « *coup de maître en politique.* »

Après la paix de Tilsit, Buonaparté désiroit occuper les îles Danoises, et la Zélande entr'autres. Deux de ses officiers de Marine, savoir le Contre-Amiral Majendie, qui étoit en Portugal lorsque Junot capitula, et auparavant capitaine du vaisseau de l'Amiral Villeneuve à la bataille de Trafalgar, et le Capitaine Bergeret, plusieurs années prisonnier de guerre en Angleterre du temps du Directoire, et qui il y a environ quatre ans fut pris par les Anglois dans l'Inde et renvoyé en France sur sa parole, mais qui *même jusqu'à ce jour n'a pas été échangé*, furent nommés commissaires pour surveiller l'équipement de la flotte Danoise. On nomme un Capitaine *François* pour chaque vaisseau Danois : un grand nombre de matelots Danois et Prussiens, les premiers pris à bord de vaisseaux Anglois, et les autres prisonniers de guerre détenus dans les différens dépôts en France, en furent tirés et envoyés à Copenhague, sous l'escorte de gendarmes François! La flotte Danoise eût tombé entre les mains de Buonaparté ou par traité, ou par ruse, ou par violence. L'active prévoyance du Ministère Anglois déjoua ce projet; s'ils n'eussent pas pris en cette occasion

10. Leurs *Majestés Impériales Russe* et *Françoise* chercheront à faire quelqu'arrangement, en vertu duquel nulle Puissance ne pourra avoir des vaisseaux marchands en mer, à moins qu'elle n'ait un certain nombre de vaisseaux de ligne 1.

Ce traité fut signé par le Prince Kurakin, et par le *Prince Talleyrand ;* et je doute que le fameux traité de Pilnitz ait montré plus à découvert la violence et le brigandage que le traité secret de Tilsit.

Que trouve-t-on dans le traité de Pilnitz qu'on puisse comparer à celui-ci. *Quelques-unes* des provinces de la France seulement devoient être le partage de l'Autriche et de la Sardaigne, mais du moins le reste de la Monarchie demeuroit intact : par cet infâme

les mesures nécessaires, et que la flotte Danoise eût en conséquence tombé au pouvoir de Buonaparté, les *mêmes personnes* qui *à présent* blâment les Ministres Anglois de s'être emparés de la flotte Danoise, leur eussent *alors* reproché leur manque de prévoyance. Si les partisans de Buonaparté en Angleterre jettent les hauts cris contre « *ce coup de maître* » des Ministres Anglois, Buonaparté lui-même sait *qu'il avoient parfaitement raison.* On demandera peut-être, est-il possible que Buonaparté ait des partisans ? A cela je répondrai comme le Député Courtois, chargé de faire un rapport à la Convention sur les papiers trouvés chez *Maximilien Robespierre* : « *Si la peste avoit des pensions à donner, elle trouveroit* « *aussi des adorateurs ! ! !* »

1 En vertu d'un arrangement de cette espèce, les portes de Prusse, du Mecklenbourg, d'Oldenbourg, des Villes Anséatiques, et de bien d'autres États, seroient nécessairement soumises aux lois de quelques-unes des principales Puissances Maritimes.

traité de Tilsit, infâme sous un point de vue public et particulier, les familles légitimes de Bourbon et de Bragance devoient être précipitées de leurs trônes pour faire place aux parens d'un barbare usurpateur et d'un assassin, proclamé tel *par le Souverain même qui signoit avec lui un semblable traité!*

Mais ce qui prouve bien toute la servilité des Conseils de la Russie, c'est que les lettres écrites par des personnes mécontentes en France à différens individus dans le Gouvernement Russe, furent remises à Buonaparté par Kurakin. Plusieurs personnes furent, en conséquence, arrêtées ou exilées de Paris [1].

Voyons maintenant comment Buonaparté répondit à toutes ces prévenances de son nouvel allié.

D'abord il nomma le Général *Savary* son ambassadeur extraordinaire à Saint Pétersbourg. — *Savary*, que l'Empereur de Russie avoit accusé d'avoir inventé tous les abominables mensonges qui parurent dans le *Moniteur* après la bataille d'Austerlitz, et à qui Alexandre donna un démenti public dans les journaux Allemands.

1 M. *Berthier* étoit encore au château de Vincennes lorsque j'ai quitté Paris; il avoit, conséquemment été déjà deux ans en prison. M. de *Thiard*, qui étoit chambellan de Buonaparte, et son gouverneur de Dresde, fut arrêté et conduit sous escorte dans une prison en Picardie. Tous les deux étoient accusés d'avoir écrit en Russie en terme peu respectueux de *Sa Majesté Napoleon*. Madame de *Chevreuse*, et d'autres dames de *l'ancienne Noblesse* furent exilées de Paris, pour avoir écrit des lettres du même genre à des dames Russes,

Ensuite, lorsque ce *Savary* fut rappelé de Saint-Pétersbourg, il y envoya *Caulaincourt*, celui-là même dont il s'étoit servi pour le meurtre du Duc d'Enghien, pour la mort duquel Alexandre ordonna un deuil de Cour, en même temps qu'il protesta contre ce meurtre par ses Ministres à Paris et à Ratisbonne.

La Cour de St.-Pétersbourg fut plus complaisante, et au lieu d'envoyer à St.-Cloud un ambassadeur qui pût déplaire à Buonaparté, elle y envoya, d'abord, le Comte de *Tolstoy*, et, ensuite le Prince Kurakin, qui, depuis dix ans, est payé par la France 1.

Avant de finir cette section, je ne puis m'empêcher d'observer ici que si l'Autriche eût consulté ses véritables intérêts, elle eût repris les hostilités lorsque les François furent battus à Eylau; mais sa jalousie l'emporta sur toute considération de prudence: elle croyoit l'occasion favorable de se venger de la Prusse, en l'abandonnant à son sort. Mais le Cabinet Autrichien eût dû savoir que c'étoit les traîtres dans le Cabinet Prussien et non le *Roi lui-même* qui avoient décidé à abandonner l'Autriche à ses propres ressources dans les campagnes précédentes. Si l'Autriche eût fait marcher une armée en Pologne et attaqué les François sur leurs derrières, elle eût évité la honte ineffaçable qui a depuis couvert la Maison de Lorraine.

Pendant cette guerre, les Bulletins du *Moniteur* surpassoient en méchanceté et en virulence ceux de la

1 Le Prince Ambassadeur est très-gourmand: sa table est souvent fournie de mets délicats de la cuisine de Buonaparté.

guerre d'Autriche. La Reine de Prusse y étoit injuriée de la manière la plus infâme. Elle étoit accusée d'un amour criminel avec l'Empereur Alexandre qui, de son côté, étoit traité de parricide, de barbare, de cosaque, etc.

Mais Buonaparté ne s'en tint pas là. Il parut dans le *Moniteur* des lettres prétendues *interceptées*, et censées écrites par les sujets les plus fidèles du Roi de Prusse, dans lesquelles on représentoit la conduite de leurs Majestés Prussiennes sous les plus odieuses couleurs, sans doute dans le dessein de semer des dissensions dans le pays, aussi bien qu'entre le Roi et la Reine.

Le Général Benningsen, le Commandant en Chef de l'armée Russe, qui avoit eu la gloire de battre Buonaparté à Eylau, fut appelé dans les Bulletins ivrogne, joueur et barbare!

Pendant les négociations de Tilsit, Buonaparté envoya au Général la croix de la Légion d'Honneur, et témoigna le désir de le voir. Le brave Benningsen refusa *l'un et l'autre honneur*. Pour s'en venger, Buonaparté donna ordre qu'on arrêtât et conduisît à Paris la mère du Général, femme âgée de quatre-vingts ans, qui demeuroit à Zell 1 dans l'Electorat de Hanovre. Des gendarmes furent placés chez elle, et on fit tous les préparatifs pour son départ; mais la pauvr vieille dame leur épargna cette peine; elle mouru de peur et de mauvais traitemens : ses biens furen con-

1 Le Général Benningsen est né en Hanovre.

fisqués. Le général Benningsen les réclama ensuite, mais inutilement.

Lorsque Buonaparté étoit à Varsovie, on y joua une farce bien digne de l'inventeur. Un nouvel ambassadeur Turc, se rendant à Paris, étoit arrivé à Vienne. Il avoit à sa suite un secrétaire, Persan de naissance. Buonaparté le fit habiller avec magnificence pour lui faire jouer le rôle d'Ambassadeur à Varsovie avec l'Ambassadeur Turc, et fut présenté au jongleur Impérial comme Ambassadeur de *l'Empereur de Perse.* On continua la farce, et notre homme arriva à Paris en cette qualité 1.

1 Cette farce fut imaginée évidemment pour *mystifier* les Anglois. Buonaparté n'a cependant pas l'honneur d'avoir inventé cette espèce de mystification. Lorsque le Duc de Richelieu étoit à Lisbonne, il rencontra un jésuite qui parloit le Persan. En ayant obtenu la permission de Louis XV, il le fit habiller et conduire à Paris comme ambassadeur Persan, afin d'alarmer le Gouvernement Anglois. Voyez les Curiosités de Paris par St. Foix.

Du temps de la Convention on joua une farce semblable. *Anarcharsis Clootz*, qui se faisoit appeler « l'orateur du Genre Humain, » se transporta dans les faubourgs, où il prit nombre d'ouvriers, à raison de six francs par tête, les habilla en Arméniens, en Persans, en Turcs, en Mameloukes, etc. etc., et les introdisit à la Convention, comme des représentans de ces différentes nations, envoyés pour féliciter la Convention sur l'abolition de la Royauté, et porter les vœux que formoient ces dignes peuples, de fraterniser avec les enfans de la liberté en France !

Un ouvrage parut, il y a quelque temps en Angleterre, intitulé « Mémoires de Talleyrand, » dans lequel l'auteur dit, « que le

Il étoit encore à Paris, il n'y a pas bien long temps; mais Buonaparté s'en est fatigué, et le pauvre Persan a été obligé pour vivre de vendre ses schawls, ainsi que les présens qu'il avoit reçus du Gouvernement François.

D'après toutes les apparences, la tranquillité étoit encore une fois rendue au Continent; mais Buonaparté prouva de nouveau au monde, que son caractère turbulent ne peut souffrir que l'espèce humaine goûte aucun repos.

Le traité secret de Tilsit répandit les germes de nouveaux maux, et ouvrit la voie à de nouvelles usurpations. Les troupes du tyran, dont les bras étoient encore fatigués de carnage, furent envoyées en Espagne et en Portugal sous le prétexte d'attaquer Gibraltar, et d'occuper les ports du Portugal. La manière dont il s'empara de l'Espagne, et attira dans le piége la Famille Royale, est admirablement décrite par un témoin oculaire qui a lui-même joué un rôle important dans ces événemens [1]. La lecture de cet ouvrage doit convaincre tout lecteur que la Famille

« Gouvernement François paya les dépenses des députés Anglois,
« qui furent envoyés d'Angleterre en France en 1792, pour
« féliciter la Convention sur l'abolition de la Royauté, ainsi que
« les six mille paires de souliers envoyés d'Angleterre pour les
« *braves sans-culottes* de l'armée Françoise. »

Talleyrand, qui fut l'agent de cette farce, et paya l'argent, m'a assuré que ce fait étoit vrai.

1 Voyez l'ouvrage de M. de Cevallos.

Royale d'Espagne *fut* attirée dans le piége, et, littéralement parlant, volé de son Royaume et de ses biens particuliers. Mais si on pouvoit encore douter de la vérité des détails donnés par M. de Cevallos, le traité secret de Tilsit doit convaincre tout lecteur de bonne foi de la vérité de cette abominable affaire.

L'histoire n'offre rien qu'on puisse lui comparer en noirceur, « *Nullum simile aut secundum.* »

Un Roi, Don Carlos, foible à la vérité, mais cependant Souverain indépendant de toute Puissance étrangère, s'étoit laissé séduire par les artifices de Buonaparté, et avoit formé avec la France une alliance contre l'Angleterre. La marine d'Espagne étoit aux ordres de Buonaparté et supportoit le poids de ses batailles navales. La fleur de l'armée Espagnole, montant à soixante mille hommes, avoit été envoyée en Allemagne pour combattre aussi sur terre pour Buonaparté, et contribuer à la chute de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche. En l'absence de ces défenseurs naturels de leur patrie, une armée Françoise est envoyée en Espagne sous le prétexte spécieux d'occuper les ports du Portugal : mais ces hordes ont à peine pénétré en Espagne qu'il s'empare des forteresses Espagnoles, et prétend traiter comme rebelles tous les Espagnols qui lui résistent. Il attire le père et le fils à Bayonne sous prétexte d'interposer sa puissante médiation, et de decider entr'eux. Il ne *décide pas* entr'eux, mais il les *fait tous deux prisonniers*, et les envoie dans l'intérieur de la France traîner leur

misérable existence, jusqu'à ce qu'il juge de sa convenance politique de s'en défaire par le fer ou par le poison ; et en attendant, d'après un abandon supposé de leurs droits, il place leur couronne sur la tête de son frère, pour qu'il ait à la tenir de lui comme Seigneur Souverain.

Quoiqu'il y ait bien peu de choses à ajouter au récit intéressant qu'a publié M. de Cevallos, de la manière dont la Famille Royale a été enlacée, quelques faits particuliers qui sont venus à ma connoissance ne seront peut-être pas sans intérêt. J'ai beaucoup connu M. *Esquerdo* 1, qui étoit le grand faiseur dans cette monstrueuse affaire, et qui signa pour l'Espagne le traité de partition du Portugal. J'ai appris de lui que Buonaparté méditoit depuis long-temps le détrônement du Roi d'Espagne ; que ce projet fut d'abord communiqué au Ministre d'Espagne à Paris, le Chevalier *d'Azara*, qui, *sans hésiter*, refusa de rien entendre à ce sujet. En conséquence, au bout de vingt-quatre heures, M. Azara fut empoisonné à temps pour l'empêcher de communiquer à sa cour ce que Buonaparté lui avoit fait entendre.

1 M. Esquerdo étoit fils d'un barbier ; son père étoit très-aimé dans la famille de M. le Comte de Fuentes, qui portoit en outre le titre Napolitain du Prince Pignatelli. Ce Seigneur donna au jeune Esquerdo une bonne éducation, et on peut dire qu'il fit preuve de talent. Avec le temps il fut introduit à la Cour, où il gagna les bonnes grâces non-seulement du Roi et de la Reine, mais aussi du Prince de la Paix.

Lorsque le Prince *Massareno* arriva à Paris, il étoit accompagné d'Esquerdo, en qualité de secrétaire de légation. Buonaparté découvrit bientôt que cet homme seroit assez disposé à lui servir d'instrument dans l'exécution de ses projets infernaux sur l'Espagne. Ses conjectures étoient bien fondées.

Au bout de quelque temps, cependant, Buonaparté parut très-mécontent de lui, et lui dit, il y a environ dix-huit mois, en présence de tous ses Ministres, qu'il méritoit d'être pendu pour les faux rapports qu'il avoit faits de l'état de l'esprit public en Espagne, qu'Esquerdo avoit représenté comme favorable aux François. J'ai appris, depuis, que cet Esquerdo avoit été conduit de Madrid à Paris enchaîné et accusé de haute trahison.

La conduite des François avoit poussé les habitans de Madrid à quelques actes de vengeance. Les meurtres commis en cette occasion même sur des femmes sans défense, le 2 Mai 1808, sont trop récens pour qu'on puisse les avoir oubliés.

Après ces massacres, et après que la Famille Royale eut été enlacée, de la manière que je l'ai dit, le Général *Savary* reçut ordre de conduire en France la ci-devant reine d'Etrurie. *L'honnête* Général lui dit qu'elle feroit mieux de lui confier ses bijoux et tous ses effets précieux, qu'il lui rendroit aussitôt qu'ils seroient passé les armées. La crédule Princesse lui donna tout ce qu'elle possédoit, mais pas *un seul* objet de prix ne *lui fut jamais rendu* 1.

1 Parmi d'autres bijoux de prix confiés au Général Savary

Lorsque le Roi Don Carlos arriva à Fontainebleau, pas un appartement n'avoit été préparé pour le recevoir. Etant là, il dit au *Duc de la Vauguyon* et à M. de *Reineval*, qu'il espéroit que les François ne le croyoient pas assez stupide pour avoir signé le prétendu acte d'abdication 1. Le Roi et sa Famille ont été

étoit la couronne de la Reine d'Étrurie. L'honnête Général la fit démonter, et Madame Savary s'en fit faire un ornement de tête en forme de gerbe, qu'elle eut l'impudence de porter un jour que Madame Buonaparté tenoit sa Cour. Lorsque Buonaparté vit Madame Savary avec ces diamans, il entra dans une violente colère, et donna ordre à Savary d'envoyer les bijoux à *lui*, Buonaparté, sur-le-champ. Il en a, depuis, fait présent à la *Reine* de Hollande.

1 Le Duc de la Vauguyon avoit été autrefois ambassadeur de Louis XVI à la Cour d'Espagne, et depuis la révolution avoit demeuré plusieurs années à Madrid, M. Reineval étoit autrefois employé dans les Bureaux des Affaires Etrangères, et avoit été attaché à l'ambassade d'Espagne. Il eut l'indiscrétion de rapporter ce que le Roi d'Espagne lui avoit dit, et fut en conséquence renfermé dans le donjon de Vincennes.

Tous les Espagnols qui étoient en France reçurent ordre de paroître à la Police pour prêter serment de fidélité à *Joseph;* ceux qui refusèrent furent mis en prison, M. *Los Reos*, qui avoit été Consul Général d'Espagne en Angleterre, fut trois mois dans le Château de Vincennes avec sa femme et ses enfans, parce qu'il avoit refusé d'abord. Sa qualité de beau-frère du Prince de la Paix lui fut inutile. Et qu'il me soit permis de faire remarquer ici à ceux de mes lecteurs qui peuvent être payés par Buonaparté, la conduite qu'il a tenue vis-à-vis du Prince de la Paix. Il s'en est d'abord servi pour trahir son Roi et son pays;

dans le plus grand embarras par le manque d'argent 1.
Quant au malheureux FERDINAND, il a été traité plus mal que son père.

A son arrivée à Valencey, château appartenant à Talleyrand, avec son frère et son oncle, des tailleurs, des cordonniers, etc., y furent envoyés de Blois pour fournir au Prince ce dont il pouvoit avoir besoin. Tant que ces malheureux Princes eurent quelqu'objet de valeur, tout alla bien; mais lorsque ces ressources furent épuisées, on les laissa manquer des choses les plus nécessaires. Les habitans de Valencey leur fournissent toute espèce de provisions *gratis*: ils n'en ont pas l'ordre de Buonaparté; ce monstre s'inquiète peu de quoi les Princes vivent, peu lui importe qu'ils aient du pain ou qu'ils fassent bonne chère!

Ils sont gardés de très-près, et on ne leur permet ni de monter à cheval, ni de se promener dans le jardin sans gardes. Quand bien même on n'auroit pas d'autre reproche à faire à Buonaparté, ses crimes et son infâme conduite envers l'Espagne suffiroient pour lui attirer la haine de l'univers, s'ils étoient suffisamment connus et représentés sous les couleurs qui leur conviennent.

la trahison étant consommée, ce favori fut sacrifié et abandonné. Il est à présent à Marseille, servant le Roi Charles, plutôt comme un valet que comme un Ministre.

1 Lorsqu'ils se rendirent à Marseille, je les vis, ou du moins la voiture dans laquelle ils étoient, à Melun. Les stores étoient levés et quatre gendarmes entouroient la voiture.

Mais le malheur est que la presse dans toute l'Europe est à ses ordres. Ses crimes, ses meurtres, ses brigandages sont représentés comme des actes de bienfaisance et de clémence. Quelques personnes ajoutent foi à ces rapports mensongers, mais elles sont en *petit nombre*, et ce *petit nombre* ne se trouve qu'en Angleterre. Quelques-uns d'entr'eux ont des raisons *puissantes* pour affecter de les croire et pour les répandre autant que possible. Je fais mon affaire de publier *leurs crimes et leurs trahisons*. Au milieu de sa carrière de sang en Espagne, il a l'impudence de dire aux malheureux habitans de ce pays, « qu'il « a été envoyé par le Tout-Puissant pour les punir de « leurs iniquités, » et après que ses barbares satellites ont assassiné, brûlé, détruit, dévasté les villages, les villes et les provinces, et ruiné les habitans, il dit au peuple Espagnol, « que les rebelles et les intrigues de « l'Angleterre en sont la cause, et qu'ils doivent lui « rendre grâces du bonheur dont ils jouissent à pré- « sent 1. »

Cet usurpateur sans honte et sans pudeur transforme en crime la fidélité envers le Prince; les *sujets fidèles* sont appelés *rebelles*, et traités comme tels, parce qu'ils défendent leur pays contre l'usurpation d'un homme dont le titre à les gouverner n'a jamais été reconnu, et parce qu'ils soutiennent la cause du

1 Voyez dans le *Moniteur* du 14 de Mars 1809, le discours de l'Évêque de Saragossa, après la reddition de cette ville.

Prince auquel ils ont prêté serment de fidélité, et auquel ils ont juré d'obéir ; du Prince qui ne les a pas dégagés de leur serment de fidélité, mais que la trahison et la violence ont arraché à son peuple.

Si l'Espagne eût été échangée par un traité signé de son Souverain, de la même manière que le peuple du Tyrol et d'autres nations Allemandes l'ont été ; si les individus d'une grande nation étoient la propriété de son Roi ; si ce Roi avoit le droit de transférer cette propriété à un acquéreur, comme un fermier vend ses troupeaux, et s'il avoit volontairement exercé ce droit, on pourrait donner quelqu'apparence de justice aux prétentions de Buonaparté sur l'Espagne.

Mais ici, en supposant que ce droit de vente volontaire pût exister, *il n'a pas été exercé*. Le Monarque légitime a été fait prisonnier par trahison : que Charles IV ou Ferdinand VII ait été considéré comme Roi légitime, peu importe ; nous savons que *l'un et l'autre* sont au pouvoir d'un usurpateur barbare, et que *l'un et l'autre* ont protesté contre les prétendus traités qu'on a représentés comme ayant été signés par eux. Mais si, comme l'Usurpateur le prétend, Ferdinand a fait ce qu'il n'avoit pas le droit de faire ; s'il a volontairement transféré la couronne d'Espagne, ou ses droits à cette couronne, pourquoi le retient-on en prison ?

Je me rappelle que dans l'année 1792, on s'éleva fortement et justement contre le feu Duc de Brunswick, à l'occasion de son Manifeste. En quoi ce Manifeste

diffère-t-il de ceux de Buonaparté en Espagne? La différence est *dans la manière dont ils furent suivis*. Le Duc de Brunswick *menaça*, mais il n'exécuta pas ses menaces ; *pas un seul* habitant de la France ne fut traité comme rebelle pendant la campagne que les Alliés firent en France. Buonaparté tient sa parole ; il ne menace pas en vain : lorsqu'il *menace* de répandre le sang, il *le répand*; et malheur à ceux de ses Ministres ou de ses Conseillers qui voudroient l'en empêcher.

En outre, lorsque le Duc de Brunswick parut en France à la tête d'une armée, il étoit, de fait, invité par le Roi détenu prisonnier par ses propres sujets, et qui *alors* avoient déjà menacé de le mettre à mort, tandis qu'en Espagne, le Roi et le peuple agissent de concert, ou au moins le peuple *agit pour* le Roi et non *contre* le Roi. Si le Manifeste du Duc de Brunswick a tellement déplu aux personnes qui prétendent s'ériger en avocats de l'indépendance des nations, quelle indignation ne devroient-elles pas éprouver contre cet ennemi *universel* de *toutes* les nations indépendantes contre ce Buonaparté?

Je crois à propos d'insérer ici quelques faits dont j'ai eu une connoissance particulière, à raison de la profession que j'ai exercée à Paris.

Lorsque Buonaparté étoit à Burgos en Espagne; il y trouva une prodigieuse quantité de laine. Il dit dans ses Bulletins, que cette laine appartenoit à l'Angleterre : mais peu de jours après que ce bulletin eut

été publié, l'avis suivant parut dans le *Moniteur* du 7 Décembre 1808.

VENTE PUBLIQUE DE LAINES EN ESPAGNE.

« *Le 2 Janvier prochain et jours suivans, il sera* « *procédé à la vente aux enchères de deux cent mille* « *kilogrammes de laines d'Espagne, faisant partie* « *de la confiscation exercée en Espagne sur les re-* « *belles.* »

Le fait est, cependant, que cette laine appartenoit à des négocians François, principalement à M. *Obercampff* 1, qui l'avoit déjà payée aux négocians de Madrid et d'autres villes d'Espagne!

Mais, supposé qu'elle eût appartenu à des Espagnols, on devoit à coup sûr faire quelque différence entre des négocians et des gens pris les armes à la main contre l'Usurpateur. Admettant, par supposition, que l'invasion de l'Espagne fût juste et légitime, les négocians des provinces éloignées, à qui la laine eût pu appartenir, auroient pu être neutres, ou même en faveur des François. A quel titre, dès-lors, pouvoit-on saisir les propriétés de ces particuliers. Si la laine eût appartenu au Duc d'*Albuquerque*, au Général *Castanos*, ou à quelqu'autre Commandant des armées Espagnoles, la saisie eût pu être justifiée d'après le principe que cette laine appartenoit à des

1 Grand manufacturier de draps à Paris.

ennemis ; mais le fait est que le tout étoit propriété Françoise.

Des négocians François avoient fait passer de l'argent d'avance, pour l'achat des laines Espagnoles ; quand elles furent saisies, ils tirèrent sur les négocians Espagnols pour leur remboursement, prétendant que ces laines eussent dû être envoyées beaucoup plutôt, et que c'étoit par la négligence de ces derniers qu'elles avoient été saisies ; que, dans tous les cas, les Espagnols étoient bien plus à même de connoître la situation des armées en Espagne que des négocians François demeurant à Paris ; et qu'en conséquence les négocians Espagnols devoient supporter la perte.

Tels étoient les raisonnemens des négocians François, qui là-dessus tirèrent de nouveau principalement sur les négocians de Madrid.

Malheureusement pour les négocians Espagnols, ces lettres-de-change, ainsi que tout ce qui étoit envoyé par la poste ordinaire, tombèrent entre les mains du voleur Impérial. Des gendarmes en demandèrent le paiement immédiat, et les négocians Espagnols furent obligés de payer. Des secondes lettres-de-change furent tirées, et dans les protêts qu'on en fit pour non-acceptation et non-paiement, ce vol parut à découvert.

Les négocians François demandèrent, mais en vain, leur remboursement à leur Gouvernement 1 !

1 C'est dans mon état, comme interprète assermenté, que j'ai

Un autre vol plus infâme encore, s'il est possible, fut fait à M. le baron de *Stroganoff*, Ambassadeur de Russie à Madrid.

Lorsque l'armée Françoise étoit en Espagne, dans le caractère supposé d'*amis*, la malle de Paris à Madrid arriva de manière ou d'autre dans le Cabinet de Buonaparté à Madrid. Parmi les lettres étoient quelques lettres-de-change, montant à cent mille francs, tirées par Baguenaux et Cie., banquiers à Paris, sur un banquier de Madrid, en faveur du Ministre de Russie. Cependant, lorsque les lettres-de-change furent entre les mains de Buonaparté, il les fit payer par le banquier à des gendarmes qui les présentèrent au comptoir.

M. de Strogonoff avoit déjà quitté Madrid pour retourner en Russie. J'ignore sur qui la perte sera tombée à la fin, mais le fait m'est connu, ayant *vu* et *traduit* de l'Espagnol la lettre du banquier de Madrid à M. Baguenaux.

Ainsi il paroît que le *magnanime* Napoléon vole en détail comme en gros 1.

traduit les protêts dont je parle. Toutes les lettres de change passèrent par les mains de MM. Baguenaux et Cie., Worms et Cie., et L. B. Fould, banquiers à Paris, à qui j'en appelle pour la vérité de ce que j'avance.

1 La conduite de Buonaparté est aussi inconséquente qu'elle est criminelle. Dans une adresse récente aux Espagnols, Buonaparté reproche au Monarque détrôné, Charles IV, de n'avoir pas essayé de sauver la vie de son cousin Louis XVI.

Buonaparté se conduit envers le Portugal comme envers l'Espagne. La Cour de Lisbonne étoit représentée à Paris par M. de *Lima*, qui avoit été auparavant Ambassadeur en Angleterre. C'étoit une créature et un instrument de Buonaparté.

Un Ministre du Prince Régent, qui l'a suivi au Brésil, a été à la solde de la France depuis 1796, et complotoit avec Buonaparté pour s'emparer de la personne du Prince. Grâces à l'Ambassadeur Anglois et à l'Amiral 1 qui commandoit cette station, la personne du Prince fut sauvée, mais son pays fut perdu 2.

Buonaparté n'étoit pas satisfait de toutes ces usurpations; il restoit encore quelque chose à faire en Italie. Il jugea alors à propos, en exécution du traité secret de Tilsit, de dépouiller le Pape, qu'il avoit avili, de ses biens temporels. Le Pape est puni, quoique le châtiment ne dût pas lui venir de la main de celui qui l'inflige. Nul Prélat chrétien n'auroit dû couronner un être tel que Buonaparté.

La première armée Françoise ayant été chassée de la capitale de l'Espagne, Buonaparté avant de retirer toutes ses forces de l'Allemagne et de la Pologne pour les envoyer en Espagne, jugea à propos, de concert avec l'Autriche et la Russie, de faire des propositions

1 Lord *Strangford* et Sir *Sidney Smith.*

2 On verra, par l'ouvrage de M. de Cevallos, que la partition du Portugal fut décidée pendant que ce royaume étoit en paix avec la France.

de paix à l'Angleterre. En conséquence il invita son *frère* Alexandre à une entrevue à Erfurth en l'assurant de ses bonnes intentions 1.

Grande fut l'attente qu'on se forma de ce qui se feroit, et seroit le résultat de la réunion de tant de têtes couronnées à Erfurth : tandis que (grande merveille !) il ne s'agissoit que d'une proposition de paix de la part des deux Empereurs! Mais pourquoi les rois de Bavière, de Wirtemberg, de Westphalie, de Saxe, et tous les petits Princes d'Allemagne furent-ils invités à cette farce ridicule ?

D'abord, parce que Buonaparté est tellement entiché de son titre d'Empereur et Roi, qu'il ne peut souffrir de voir autour de lui que des têtes couronnées. Sa couronne finira par lui tourner la tête ; il n'en faut pas beaucoup pour le faire déclarer fou.

On proposa aussi à toutes les têtes couronnées à Erfurth de mettre GEORGES III hors de la loi, et de l'effacer de la liste des Souverains s'il refusoit d'accepter la médiation de la Russie. Mais *Leurs Majestés vassales* eurent le courage de rejeter cette proposition.

Les propositions de paix furent reçues par les Ministres Anglois, comme on doit recevoir tout ce qui vient de cet homme. La déclaration officielle de ces

1 Les Officiers et les Ministres de Buonaparté parièrent entr'eux qu'Alexandre, connoissant l'affaire de Bayonne, ne se hasarderoit pas à aller à Erfurth. Cependant Alexandre se hasarda, mais qu'il prenne garde à la seconde invitation !

ministres, après que les négociations furent rompues, fut lue à Paris avec avidité : on la regarda comme un chef-d'œuvre ; mais encore y étoit-il traité en souverain.

Pendant qu'il étoit en Espagne, l'Autriche sentit de nouveau la nécessité de hausser le ton ; elle commença à armer. Cette conduite déplut au tyran. Si l'Autriche eût frarpé le coup, lorsqu'il étoit en Espagne, les affaires eussent pris une autre tournure. Mais M. de *Metternich*, Ambassadeur d'Autriche, en quittant sa Cour, ignoroit complètement l'état de la France : il eût dû savoir que toutes les forces étoient au fond de l'Espagne. Mais je suis fâché d'être obligé de dire que sa conduite *n'est pas exempte de reproche* 1.

Toute l'Allemagne étoit outrée contre les François ; la conduite tyrannique des hordes féroces de Buonaparté n'y étoit pas oubliée. Pourquoi, dès-lors le Cabinet Autrichien n'essaya-t-il pas de tirer parti de cette disposition des esprits en Allemagne ? s'il l'eût fait, les armées qui ont combattu contre l'Autriche eussent fait cause commune avec elle contre l'ennemi commun.

Mais de nouvelles humiliations attendoient la Maison de Lorraine.

1 Il convient peu à un Ambassadeur de s'associer avec des chevaliers d'industrie et des escrocs, et encore moins de devenir le *Trésorier d'un club de joueurs*. J'en appelle à tous les An-

On connoît le résultat malheureux de la campagne 1; elle fut terminée par l'alliance la plus inouïe qui ait jamais déshonoré une nation. *La fille d'un Empereur d'Allemagne épouser un obscur, un vil aventurier, qui étoit parvenu à jouer un rôle en servant une cause dont les suppôts avoient assassiné l'oncle et la grand'tante de la Princesse qu'il épousoit, et qui avoit lui-même détrôné la grand'tante de cette Princesse* 2.

Au milieu de ces bouleversemens politiques et de cet avilissement des Souverains, *un seul* du moins sur le Continent de l'Europe, *sut garder son honneur.* SON NOM SERA RÉVÉRÉ PAR LA POSTÉRITÉ. Le lecteur doit supposer que je veux parler de GUSTAVE, le malheureux Roi de Suède.

Je puis affirmer, d'après des renseignemens certains, que ce jeune monarque perdit sa couronne par les intrigues de Buonaparté, qui dépensoit deux millions pour opérer la dernière révolution de Suède; cependant, le tyran ne goûta pas la manière dont elle fut effectuée.

glois qui étoient alors à Paris, et qui sont maintenant à Londres, pour la vérité de ce fait.

1 Au commencement de la campagne, on découvrit que le Commissaire Général de l'armée, M. *Fassbender*, trahissoit depuis plusieurs années. Il se tua lorsqu'il vit ses trahisons découvertes.

2 La Reine de Naples.

Lorsque l'aide de camp du nouveau Roi apporta la nouvelle à Paris, Buonaparté, dans un accès de colère, dit : « Qu'est-ce qui empêche Davoust, ou tout autre « de mes Maréchaux, de marcher contre moi avec « leurs corps d'armée? On ne devroit pas tenter de ré- « volution au moyen des armées ; cela met les Souve- « rains dans des situations critiques. »

Quant à la Turquie, le traité secret de Tilsit fait voir quelles étoient les vues de Buonaparté sur ce pays.

Il me reste à rendre compte de la conduite de Buonaparté vis-à-vis des États-Unis d'Amérique.

L'Amérique avoit été reconnue depuis environ dix ans, comme État indépendant, par toutes les Puissances de l'Europe, et comme tel elle commerçoit librement dans toutes les parties du monde.

La Révolution Françoise s'annonça environnée de toute la terreur qu'elle a produite. Les excès qui furent commis alarmèrent même ses *partisans les plus ardens*, et les plus zélés défenseurs des principes sur lesquels elle étoit fondée.

Dans les pays qu'on peut *regarder* comme jouissant de quelque degré de liberté *politique*, les opinions furent partagées sur la grande question politique de *favoriser* cette révolution ou de s'y *opposer*. Les vieux Gouvernemens de l'Europe tremblèrent ; l'Angleterre même, où ces *prétendus* [1] principes avoient

1 Je dis *prétendus*, parce que les membres de la Révolution Françoise ne s'en servirent que comme d'un prétexte pour tromper

été puisés, prit l'alarme, et, en 1793, prit part à la guerre qui avoit été excitée contre la France *Républicaine*.

L'Amérique avoit avec l'Angleterre des relations de commerce amicales. Il n'étoit pas de son intérêt, de prendre parti dans la querelle *contre* la France; il n'étoit pas de son intérêt de se mettre en *opposition* contre l'Angleterre : le commerce du monde lui étoit ouvert, et si elle eût pu obtenir qu'on la laissât se conduire comme Puissance *parfaitement neutre*, elle se fût assuré des avantages considérables, en devenant l'intermédiaire de commerce des Puissances belligérantes.

Cependant l'Amérique étoit à cette époque divisée en deux partis politiques, presqu'également balancés : l'un attaché à la cause de l'Angleterre, et appelé le parti *Anglois* ou *Aristocratique*, l'autre probablement pour les mêmes raisons, outre d'*autres moins honorables*, étoit appelé le parti *François* ou parti *Démocratique*.

L'Amérique, éloignée du théâtre de la guerre, ne pouvoit y prendre aucun intérêt particulier, excepté en ce qui regardoit son commerce; mais, par ce commerce même, il lui fut en quelque sorte impossible de ne pas se trouver mêlée dans la querelle.

Washington essaya de tenir la balance égale; Adams, son successeur immédiat, se montra évidemment dis-

le peuple, ainsi que je crois l'avoir suffisamment prouvé dans cet ouvrage.

posé à favoriser le parti Anglois, et sa popularité en souffrit à quelques égards. Jefferson, qui vint après, paroît avoir suivi un systême politique tout *contraire*, il est *accusé* d'avoir favorisé les *François*.

Peu avant l'élévation de M. Jefferson au poste de Président des États-Unis, Buonaparté avoit pris les rênes du Gouvernement, et dans le cours de cette présidence étoit devenu Empereur des François.

Les relations commerciales entre l'Amérique d'une part, et les principales Puissances belligérantes, et leurs alliés, de l'autre, étoient devenues d'une grande importance pour l'Amérique. Les deux partis avoient ou croyoient avoir intérêt chacun à entraver le commerce de l'Amérique avec l'autre. La supériorité de l'Angleterre sur les mers excitoit surtout la jalousie et l'envie de Buonaparté. Détruire son commerce lui parut le seul moyen de détruire cette supériorité; et prohibitions sur prohibitions furent publiées, pour empêcher l'introduction de manufactures Angloises et de denrées coloniales en France et dans les pays qui lui sont soumis. Ces prohibitions portoient principalement sur les Américains, qui étoient devenus en grande partie les seuls entremetteurs de ce commerce.

Ils avoient, dans plusieurs circonstances, essayé d'éluder la loi des nations sur le commerce de contrebande; leur assistance étoit moins nécessaire à l'Angleterre qu'à la France. Ils avoient, d'abord directement, et ensuite indirectement, fait tout le commerce

entre ce dernier pays et ses colonies que la France elle-même ne pouvoit faire, vu l'état de ses forces maritimes comparées à celles de l'Angleterre.

Plusieurs bâtimens Américains employés à ce commerce furent pris et condamnés. Le Gouvernement Américain s'en plaignit au Gouvernement Anglois. Les deux Gouvernemens, Anglois et Américain, doivent avoir désiré de voir arranger ces différens à l'amiable.

Je ne me propose pas d'examiner ici fort au long, si les deux grandes Puissances belligérantes eurent tort ou raison dans leur conduite vis-à-vis de l'Amérique, ou l'Amérique dans sa conduite vis-à-vis chacune d'elles, mais de donner un simple narré des faits afin que le lecteur impartial puisse juger par lui-même de quel côté les Américains avoient le plus à se plaindre.

Dans l'année 1806, le Ministre Américain, M. Munroe, arriva à Londres pour conclure et signer un traité de commerce avec l'Angleterre, conjointement avec M. Pinckney, Résident Américain à la Cour de Saint-James.

Buonaparté eut bientôt connoissance de cette négociation; aussitôt ce monopoliseur universel de tout pouvoir entra dans un accès de fureur, et

Déclara que si l'Amérique concluoit un traité avec la Grande-Bretagne, il regarderoit l'Amérique de suite comme son ennemie et lui déclareroit la guerre.

Cette menace prévint la *ratification* du traité qui avoit été déjà *signé* à Londres. Tel fut l'esprit d'INDÉPENDANCE de l'Amérique et son *impartialité* vis-à-vis des deux Puissances belligérantes : — et pour prouver au Gouvernement Américain qu'il parloit *tout de bon*, Buonaparté fit paroître, dans le mois de Novembre 1806, son fameux Décret de Berlin dont on parle tant, et qu'on oublie si légèrement. Il étoit conçu dans les termes suivans :

Décret de Berlin.

« Les Iles Britanniques sont en état de blocus.

« Tout commerce et toute communication avec l'Angleterre sont strictement défendus.

« Toutes les lettres allant en Angleterre ou en venant, ou adressées à des Anglois seront arrêtées; toutes les lettres écrites en Anglois seront supprimées 1.

1 En conséquence de cet article du décret, les commis des bureaux de poste eurent ordre de saisir toutes lettres adressées à des personnes dont les noms étoient Anglois. Deux négocians Américains, M. Callaghan et M. Swan, demeurant à Paris, se rendirent chez M. Lavalette, Directeur des Postes et Conseiller d'Etat. Ils lui firent sentir les inconvéniens auxquels ce décret soumettoit les Américains, et lui représentèrent que les noms Anglois, et les noms Américains se ressembloient si fort en général, qu'il étoit impossible de faire la différence. Ils lui demandèrent en conséquence ce qu'ils avoient à faire relativement à leur correspondance en Anglois. « Ecrivez en votre propre

« Tout individu sujet de la Grande-Bretagne sera fait prisonnier *partout où on pourra le trouver.*

« Tous les biens appartenant à des Anglois seront confisqués, et le montant en sera remis à ceux qui auront perdu par la détention de leurs vaisseaux par les Anglois.

« Nul vaisseau venant de la Grande-Bretagne ou ayant touché à un port Anglois ne sera admis dans les ports.

« Tout commerce en marchandise Angloise est rigoureusement défendu. »

A cette époque il y avoit à peine en *Europe* une nation ou une puissance qu'on pût regarder comme neutre ; ce décret ne pouvoit donc être considéré, que comme dirigé contre l'indépendance du commerce *Américain.*

Le Ministre Américain à Paris, le Général Armstrong paroît l'avoir considéré sous ce point de vue. A peine le décret fut-il connu dans cette ville, qu'il s'adressa au Ministre de la Marine, le priant de lui faire savoir s'il s'appliquoit aux bâtimens Américains, et donnant pour raison spéciale de cette demande, qu'il y avoit alors plusieurs bâtimens Américains en

langue ! ! » répondit le Directeur. Ce Conseil d'Etat ne savoit pas, il paroît, que les Anglois et les Américains parlent la même langue. Mais cela ne doit pas surprendre, quand on saura que M. de la Valette étot jadis garçon limonadier, ensuite soldat, puis général, etc. etc. etc.

Angleterre qui se préparoient à faire voile pour l'Amérique. Le Ministre de la Marine répondit à cette demande, qu'il alloit expédier un courrier à Sa Majesté Impériale, pour apprendre ses intentions à ce sujet, et peu après, avant qu'il eût pu recevoir une réponse de Buonaparté, il écrivit au Général Armstrong, pour lui faire savoir que l'Empereur avoit décidé, *que le Décret de Berlin n'étoit pas en contravention aux traités subsistans entre la France et l'Amérique.*

Lorsque le Général Armstrong reçut cette lettre, il se rendit chez le Ministre de la Marine pour recevoir de *lui* de plus amples explications, mais le Ministre l'invita à les demander au *Prince de Benevento !* qui étoit à Berlin avec Buonaparté. Le résultat de cette entrevue fut, que le Général Armstrong, sachant qu'aucun Ministre François ne peut prendre sur lui d'interprêter les décrets de Buonaparté *sans sa permission*, fut en conséquence si bien convaincu qu'on ignoroit, d'après la lettre du Ministre, qu'il ne perdit pas de temps à en instruire la légation à Londres.

Il est aussi nécessaire d'observer, que comme le Décret de Berlin n'avoit que l'Amérique en vue, Buonaparté fit connoître ses intentions au Ministre de la Marine, en lui envoyant le Décret de Berlin. Ainsi, tandis que le Décret en lui-même devoit servir d'épouvantail aux Américains, la lettre étoit calculée de manière à les plonger dans une fausse sécurité. J'ai entendu quelques Membres du Conseil des Prises

dire que cette lettre n'avoit été écrite que pour *mystifier les Américains.*

M. Munroe reçut à Londres la substance de cette lettre qu'il communiqua publiquement aux négocians de cette capitale engagés dans le commerce d'Amérique.

Nous allons voir tout à l'heure quelle confiance les Américains pouvoient, sans être blâmés, placer dans la bonne foi Impériale de Napoléon.

A cette époque il y avoit dans la Tamise un vaisseau Américain appelé l'Horizon, commandé par le Capitaine M'Clure, qui étoit aussi propriétaire du bâtiment et de la cargaison. Ce bâtiment avoit été à Lisbonne; et *là* avoit été fretté par le Gouvernement Espagnol, pour porter certains articles à Lima, et en rapporter trois millions de piastres pour le Gouvernement Espagnol. Pour compléter cet engagement il étoit nécessaire que le vaisseau touchât au port de Londres. Il y étoit, prenant une cargaison, lorsqu'on y eut connoissance de ce fameux Décret de Berlin, et des assurances du Ministre de la Marine relativement aux Américains. En pleine confiance, et sur la foi qu'on devoit ajouter à la *décision* Impériale, le bâtiment fit voile de la Tamise richement chargé. Sur la côte de France il éprouva un fort coup de vent, et fut jeté à la côte. Les officiers des Douanes se rendirent à bord et commencèrent par séquestrer *provisoirement* le vaisseau et la cargaison. L'affaire fut jugée en dernier ressort par le Conseil des Prises à Paris. M. de la

Grange, homme intelligent, homme *respectable* et *respecté*, avocat pour les demandeurs, produisit la lettre du Ministre en défense de ses clients, cela ne servit à rien. Il produisit le contrat de fret (charter-party) signé à Lisbonne, avant la publication du Décret de Berlin, par le Capitaine M'Clure, et l'Ambassadeur d'Espagne. Il représenta que l'Espagne étoit non-seulement une Puissance amie, mais encore un alliée effective de la France et en *hostilités ouvertes* contre la Grande-Bretagne, tandis qu'on supposoit que le Décret avoit principalement cette *dernière Puissance* en vue. Vains efforts! comme dit le Grand Napoléon lui-même. Il falloit dans tous les cas que le vaisseau et la cargaison fussent confisqués; la prise étoit trop riche pour qu'un Gouvernement aussi rapace que le Gouvernement François la laissât échapper de ses mains. Le vaisseau et la cargaison furent condamnés.

Pendant le procès, si un vol semblable mérite ce nom, le Conseil des Prises prit occasion d'exprimer son opinion sur la lettre écrite par le Ministre de la Marine au Général Armstrong, d'une manière qui marque bien toute *la servilité* de ces juges et le peu d'égards qu'ils ont pour les assurances données par l'administration *d'un* pays au Ministère accrédité *d'un autre*, demandant des explications officielles sur une mesure douteuse.

Ils dirent que le Ministre de la Marine avoit outrepassé ses pouvoirs en prenant sur lui d'écrire une

lettre semblable; qu'une lettre *Ministérielle* ne pouvoit pas être admise contradictoirement ou infirmément à un décret impérial, effet qu'elle ne pouvoit jamais produire.

A bord de l'Horizon étoit un M. M'Clure, frère du propriétaire du vaisseau et de la cargaison, agissant comme supercargue; il arrivoit plein de confiance dans la justice et l'impartialité « du *Gouvernement* « *éclairé* de France, » ainsi qu'il l'avoit vu représenté dans les pièces publiées sous l'autorisation de son Gouvernement; il s'étoit muni des passeports nécessaires; il désiroit être à Paris pendant le procès, afin de donner lui-même ses instructions à ses avocats et agens, il se croyoit à l'abri de toute attaque personnelle; il éprouva cependant qu'il s'étoit cruellement mépris; ses passeports ne lui servirent à rien : il fut arrêté dans la capitale de ce « Gouvernement éclairé, » et envoyé en prison comme soupçonné d'être—quoi? —Anglois! le crime le plus haineux dont on puisse accuser quelqu'un qui se trouve sur le territoire de France, qu'il soit aristocrate ou démocrate : le démocrate est encore le plus détesté des deux.

On le laissa sortir sous *surveillance*, et en donnant des cautions, qu'il se procureroit d'Amérique des preuves qui attesteroient, non qu'il étoit *citoyen* Américain, mais qu'il étoit *né* en Amérique.

Les Américains se *soumirent* à ce décret qui violoit si évidemment leurs droits, comme nation neutre

et indépendante. Par cette soumission ils firent preuve de leur partialité manifeste pour la France.

Le Gouvernement Anglois ne voulant pas faire la guerre à l'Amérique pour cette apparente partialité, fut enfin forcé, au bout de deux mois de patience, d'adopter des mesures de représailles contre la France, quoique les Américains pussent souffrir de la haine envenimée que se portoient les deux Puissances belligérantes.

En conséquence, dans la Gazette de Londres, du 10 Janvier 1807, parurent des ordres du Conseil, qui après avoir fait allusion, en termes accoutumés, à la violence inouïe du décret de Berlin, que rien ne peut justifier, continuent ainsi : « Là-dessus il a plu à Sa « Majesté, par, et avec l'avis de son Conseil Privé, « d'ordonner qu'il ne sera permis à aucun vaisseau « de trafiquer *d'un* port à *un autre*, lorsque *ces deux* « ports appartiendront à la France et à ses alliés, ou « seront tellement soumis à leur influence, que les « vaisseaux Anglois n'auroient pas la facilité d'y trafi- « quer librement, et les commandans des vaisseaux « de guerre de Sa Majesté, et des corsaires, rece- « vront, et reçoivent ordre par ces présentes, d'*avertir* « tout vaisseau *neutre* venant *de* tel port, et se « *rendant à tel autre* port de cette description, de « DISCONTINUER son voyage, et de ne pas se rendre « à un *tel* port ; et tout bâtiment, *après avoir* « *été ainsi averti*, ou tout bâtiment venant d'un port « de cette description, après qu'un temps suffisant

« se sera écoulé, pour qu'il ait eu connoissance de « l'ordre de Sa Majesté, qui sera rencontré se ren- « dant à un autre port de la même description sera « capturé et amené, et le vaisseau avec la cargaison « seront condamnés comme de bonne prise. »

Qu'y a-t-il là qui ressemble en rien au décret de Berlin? Par ce décret, les Iles Britanniques, c'est-à-dire l'Empire entier de la Grande Bretagne, devoit être considéré comme en état de blocus; et nul bâtiment neutre ne pouvoit avoir la liberté de toucher à un port de ce pays; bien plus, « tout commerce et « toute communication avec l'Angleterre étoient « strictement défendus. » A qui, défendus? Aux François qui, à l'époque de ce décret, ne pouvoient trafiquer avec la Grande Bretagne? Certainement non : ce n'eût été dès-lors qu'un décret superflu. Mais il étoit défendu aux nations *neutres* et *indépendantes;* et conséquemment, comme il n'y avoit alors presqu'aucune nation neutre, aucune nation indépendante et commerçante que l'Amérique, ce décret étoit principalement dirigé contre les Américains, dont le commerce avec l'Angleterre leur étoit plus important que celui de tout le reste du monde. Mais continuons. « Nul bâtiment *venant* de la Grande « Bretagne, ou *ayant touché à un port de la Grande « Bretagne*, ne sera admis, » non pas même pour prendre une cargaison en France, soit pour l'Amérique, leur patrie, soit pour tout autre endroit dans la sphère générale du commerce. Un bâtiment sur

son *lest* venant d'un port de la Grande Bretagne, n'auroit pas pu être admis dans un port de France.

C'est probablement d'après cet article, que le Conseil des Prises condamna l'Horizon; mais cet article même ne justifie pas la sentence; l'Horizon avoit été, il est vrai, dans un port Anglois, il en sortoit; mais il n'alloit pas en France; si telle eût été sa destination, on eût pu, d'après l'article de ce décret, lui refuser l'*entrée* du port; et la seule conséquence eût été qu'il eût eu à aller en quête d'un autre marché. Ce bâtiment fut jeté à la côte, comme on le dit, par un coup du Ciel 1, ce qui, pour parler correctement, veut dire un de ces événemens sur lesquels la prudence humaine ne peut rien. Le bâtiment fut cependant condamné, *parce qu'il* venoit d'un port *Anglois*, et peut-être aussi *parce que* c'étoit une *riche* capture.

1 On a beaucoup parlé de la cruauté de Maximilien Robespierre; comparons sa conduite, dans une occasion semblable, avec celle de Napoléon Buonaparté, dans celle-ci. Dans le temps du Comité de Salut Public, un transport Anglois ayant quitté l'Allemagne avec quelques émigrés François, parmi lesquels étoient les Ducs de Choiseul et de Montmorency, fut jeté à la côte près de Calais. Les malheureux émigrés furent, comme de raison, mis en prison et jugés par une Commission militaire. Ils furent tous acquittés par ordre du Gouvernement Exécutif, d'après le principe que le naufrage venoit de Dieu, et que de condamner des gens à mort pour être venus en France malgré eux, seroit violer non-seulement la loi des nations, mais encore celle de l'humanité.

Poursuivons. « Tout commerce en marchandises « Angloises est rigoureusement défendu. » A *qui*, défendu? Aux François, aux esclaves sous la domination, ou sous l'influence immédiate du Despote, qui usurpe le pouvoir de dicter la manière dont les négocians doivent faire leur commerce? Non, cela avoit été déjà fait auparavant; c'étoit évidemment adressé aux Etats *indépendans*, et principalement aux Américains, qui ne pouvoient pas porter en Angleterre une cargaison de matières premières de leur cru, ou de celui de tout autre pays, et rapporter en retour en Amérique, pour leur propre consommation, une cargaison, soit de manufactures ou de produits Anglois, soit de ceux de tout autre pays qui eussent pu se trouver en Angleterre.

Que sont les ordres du Conseil de Sa Majesté Britannique comparés à cela? Il est évident qu'ils n'étoient considérés que comme mesure de représailles contre le décret de Berlin; mais combien ils sont loin de représailles complètes? « Il ne sera permis à nul « bâtiment de trafiquer *d'un* port à *l'autre*, les *deux* « ports appartenant à, ou étant au pouvoir de la « France, » etc.

Qu'y a-t-il là qui ressemble au décret de Berlin? Un neutre, ou en d'autres termes, un Américain, ne pourra faire pour la France et pour ses Alliés, un commerce qu'ils sont eux-mêmes hors d'état de faire — « Ou dans les ports qui seront tellement sous leur « influence, que les vaisseaux *Anglois* ne pourront

« pas y trafiquer librement. » En conséquence, partout où les vaisseaux Anglois pourront trafiquer, là aussi les *Américains* pourront faire le commerce sans interruption de la part de la Grande Bretagne.

Et quels sont les ordres que Sa Majesté donne aux Commandans de ses vaisseaux de guerre, etc? De *saisir* tout vaisseau Américain qui auroit touché à un port sous la domination ou sous l'influence de la France, ou d'*empêcher* tout vaisseau dans ce cas d'être *admis* dans un port Anglois? Non : les ordres sont d'*avertir* tout bâtiment neutre, venant *d'un* port de cette description et destiné pour *un autre* port de la même description de *discontinuer* son voyage, etc. Ce bâtiment peut retourner au port d'où il est parti, et y remettre sa cargaison ; il peut se rendre dans tout *autre* port du monde, pourvu qu'il ne soit pas sous la domination ou l'influence de la France, et là disposer de sa cargaison, sans être inquiété par les croiseurs *Anglois*. Un bâtiment dans de telles circonstances ne pouvoit être capturé et être amené pour être condamné, qu'autant *seulement* qu'il voulût essayer de se rendre dans un des *autres* ports de France pour lesquels il eût pu être destiné *après* avoir *reçu* un tel avis.

Cet ordre du Conseil ne produisit aucun effet sur l'Amérique; le Gouvernement de ce pays ne manifesta aucune disposition de résister au décret de Berlin; et en conséquence, le Gouvernement Anglois

jugea à propos de publier l'ordre du Conseil suivant, le 17 Novembre 1807.

Après avoir fait allusion au peu d'effet produit par l'ordre précédent, il est dit, qu'il a en conséquence plu à Sa Majesté d'ordonner, et il est par ces présentes ordonné « que tous les ports et places de « France et de ses alliés, ou tout *autre* port d'un « pays en guerre avec Sa Majesté, et tout autre port « et place *en Europe*, d'où, sans être en guerre avec « Sa Majesté, le pavillon Anglois est esclus, et tous « les ports ou places dans les colonies appartenans « aux *ennemis* de Sa Majesté, seront dorénavant « soumis aux *mêmes* restrictions, quant au com- « merce et à la navigation, avec les exceptions ci- « après mentionnées, que s'ils étoient effectivement « bloqués par les forces navales de Sa Majesté, de « la manière la *plus stricte* et *la plus rigoureuse*, et « qu'il est en outre ordonné et déclaré que tout com- « merce en articles du *crû* ou des *manufactures* des « dits *pays* ou *colonies*, sera regardé et considéré « comme de *contrebande;* et que tout vaisseau tra- « fiquant *de* ou aux dits pays ou colonies, ensemble « avec tous les biens et marchandises à bord, et tous « les articles du crû ou des manufactures des dits « pays ou colonies, seront capturés, et condamnés « comme prises en faveur des capteurs. »

Ceux qui n'avoient opposé aucune résistance au décret de Berlin de Buonaparté, et qui même n'avoient fait aucune remontrance sérieuse à ce sujet,

n'ont cessé de se récrier depuis, dans les termes les plus violens, contre cet ordre du Conseil *Anglois*, qu'ils ont représenté comme une violation des lois des nations.

Que ces déclamateurs comparent à cet ordre le décret de Berlin, et qu'ils marquent où est la différence ; s'ils raisonnent de bonne foi, ils seront forcés d'admettre que cet ordre est modéré, comparé au décret de Berlin ; ce n'est qu'une *humble* imitation de ce décret, par manière de *représailles*, contre le décret François ; mais la représaille est loin d'être complète. Les Américains, à la vérité, sont comme l'âne entre deux bottes de foin ; mais ils préferent cependant mordre d'un côté plutôt que de l'autre ; nous verrons probablement par la suite si leur choix a été *sage*.

Deux ennemis sont aux prises ; les Américains sont parfaitement étrangers à la querelle ; mais pour raisons connues d'eux *seuls*, ils se soumettent *tranquillement* aux restrictions arbitraires imposées par *l'un*, et lorsque *l'autre* dit : « Vous ne prêterez pas « à mon ennemi une épée dont il veut se servir « pour me détruire, » ils se plaignent amèrement de cette défense.

Que ceux qui supportent le cri des Américains contre cet ordre du Conseil, le comparent au décret de Berlin, auquel il étoit destiné à servir de réponse, et qu'ils fassent voir, s'ils le *peuvent*, en *quoi* il a *outrepassé* ce décret. Outrepassé ! Non : on

verra que l'ordre du Conseil Anglois ne va pas, à beaucoup près, aussi *loin* que ce décret; et non-seulement cela, mais il est des *exceptions* qui adoucissent la sévérité de cet ordre. Elles sont comme suit :

I. Tout bâtiment et cargaison appartenant à *tout* pays, qui n'est *pas* déclaré par cet ordre en état de blocus, et qui sera parti d'un port de tel pays, soit en Europe, soit en Amérique, ou des ports *libres* des colonies de Sa Majesté, *directement* pour quelque port des colonies appartenant aux ennemis de Sa Majesté, ou *directement* de ces colonies pour le pays auquel ces bâtimens appartiennent, ou pour l'un des ports *libres* dans les colonies de Sa Majesté.

II. Tout bâtiment appartenant à *tout* pays, pas en guerre avec Sa Majesté, qui sera parti d'un des ports de ces royaumes, ou de Gibraltar, ou de Malte, d'après les règles prescrites, directement pour le port auquel il est destiné.

III. Tout vaisseau appartenant à tout pays, pas en guerre avec Sa Majesté, venant *directement* de tout port déclaré, par cet ordre, en état de blocus, à *tout* port appartenant à Sa Majesté en Europe.

Ces exceptions, cependant, exemptant de capture les bâtimens à leur entrée et à leur sortie des ports réellement bloqués par les escadres de Sa Majeste, sont sujettes à certaines restrictions, lorsqu'ils ont des propriétés ennemies à bord, et dans toute autre

circonstance spécifiée dans ces exceptions. Les certificats d'origine, obtenus dans des ports neutres d'agens *ennemis, déclarant* les cargaisons des bâtimens n'être *pas* du cru ou des manufactures des états de Sa Majesté, exposent à être pris; les bâtimens ayant de semblables pièces à bord, après le laps d'un temps raisonnable, pour qu'on ait connu cet ordre au port d'où ils sont partis; les bâtimens qui peuvent être partis, *avant* cet ordre, de tout port déclaré en état de blocus, seront *avertis* de ne pas continuer leur voyage pour un tel port, mais de se rendre à un des ports de ce royaume, à Gibraltar ou à Malte; et si *après* un *tel* avis, ou le laps du *temps raisonnable* pour qu'on ait connu cet ordre au port d'où ils sont partis, des bâtimens sont rencontrés se rendant à quelque port *déclaré* en état de blocus, ils seront capturés et condamnés comme bonnes prises au profit des capteurs.

Il est un autre ordre de même date que le précédent, qui porte en substance, « que tous bâtimens « ainsi *avertis*, qui se rendront dans un des ports de « Sa Majesté, auront la facilité de faire entrée de « leurs cargaisons pour exportation, et de se rendre « à leur *première destination*, ou à tout autre port « d'une Puissance amie de Sa Majesté, où il leur sera « *permis d'importer* la dite cargaison, en payant « certains droits proportionnels aux articles qui « peuvent être à bord, *excepté* le sucre, café, vin,

« eau-de-vie, tabac en poudre et en feuilles, les-
« quels articles peuvent être *exportés* par licence
« aux *ports* prescrits par Sa Majesté. »

On a dit que par cet ordre l'Angleterre prétendoit établir des droits sur les commerces des neutres; on a dit que par *cet ordre* tout bâtiment Américain, pour éviter d'être pris par les croiseurs Anglois, devoit se rendre dans un port Anglois, et payer un droit arbitraire à la volonté du Gouvernement Anglois, avant d'obtenir la permission de continuer le voyage auquel il étoit destiné, quel qu'il pût être. Grâces au ciel, le Gouvernement Anglois, je veux dire le Gouvernement exécutif, ne possède pas un semblable pouvoir. Le Roi en son Conseil peut ordonner que des vaisseaux trouvés dans telles ou telles circonstances soient amenés et *confisqués*, et avec infiniment plus de justice qu'il n'en existe dans le décret de Berlin; mais le Gouvernement exécutif ne *peut* pas, et je suis sûr qu'il ne *voudroit* pas prendre sur lui d'ordonner aux bâtimens neutres dans tous les cas, de se rendre dans un port d'Angleterre, et de payer un droit avant d'obtenir la permission de poursuivre le voyage pour lequel ils sont destinés.

Mais en quoi consiste l'ordre dont il est question? En ce qui suit et rien de plus; qu'étant rencontré dans des circonstances que le Gouvernement Britannique a jugé à propos de considérer comme favorisant l'ennemi, il ne vous sera pas permis d'entrer

dans un des ports de l'ennemi : nous pourrions, si nous voulions vous déclarer de bonne prise ; mais nous n'en viendrons pas là ; pourvu que vous abandonniez le voyage que vous aviez projété, dont le but étoit d'assister nos ennemis, vous pourrez si vous le jugez à propos entrer dans nos ports, et y vendre votre cargaison le mieux que vous pourrez, à l'exception de certains articles, et en payant de certains droits ; et quant aux articles exceptés, vous pouvez aller à tout port prescrit par Sa Majesté, étant muni d'une licence à cet effet.

Vient ensuite le *fameux* décret de Milan promulgué le 17 Décembre 1807. Après le préambule et une allusion au *dernier* ordre du Conseil, ce décret ordonne :

« Que *tout* bâtiment, à *quelque* nation qu'il puisse appartenir, qui se sera *laissé visiter* par un vaisseau *Anglois*, ou qui sera trouvé dans le cours d'un voyage en Angleterre, ou qui aura payé un droit quelconque au Gouvernement Anglois, sera déclaré *dénationalisé ;* ou en d'autres termes, perdra les droits et les priviléges auxquels il avoit droit auparavant comme bâtiment appartenant à la nation dont les propriétaires étoient sujets ; sera déclaré avoir perdu la protection de son souverain, et être *devenu* propriété Angloise ; par le second article, on essaye de rendre le premier plus effectif ; il est en ces termes :

« Soit qu'un bâtiment *dénationalisé* par les me-

sures *arbitraires* du GOUVERNEMENT ANGLOIS entre dans *nos* ports ou dans ceux de nos ALLIÉS, ou soit qu'il soit rencontré par nos vaisseaux de guerre ou corsaires, il sera déclaré de bonne et légitime prise. »

Les bâtimens visités et VISITÉS *seulement* par les vaisseaux de guerre ou par les corsaires Anglois doivent être *dénationalisés* et déclarés hors de la protection de leur *souverain :* pour un acte qui n'est *pas* le *leur*, mais celui d'une force à laquelle il leur est impossible de résister, ils doivent être confisqués : un voyageur arrivant à la frontière rencontre un douanier qui l'accoste et le soupçonne de faire la contrebande ; il se laisse fouiller. On ne lui trouve aucune marchandise défendue, et on lui permet de continuer son chemin ; mais il rencontre ensuite une bande de contrebandiers, qui lui demandent simplement si les douaniers l'ont accosté ? Il répond que oui !—En ce cas-là, Monsieur, *nous* vous prenons : tout ce que vous avez nous appartient. C'est là en peu de mots tout le décret de Milan.

Mais le bâtiment doit être *dénationalisé* par les mesures *arbitraires* du Gouvernement Anglois. Maintenant quelles sont ces mesures arbitraires ? Un vaisseau de guerre ou un corsaire rencontrent un bâtiment en mer ; s'il appartient à un ennemi, il peut être visité, il est par force obligé de se laisser visiter, et on lui permet de continuer son voyage : mais cette visite lui devient fatale. « Il est par cette me-

sure *arbitraire* du Gouvernement ANGLOIS, *dénationalisé* et privé de ses droits; il ne pourra entrer dans *nos* ports. Non! ni dans ceux de nos *alliés* dont nous prenons sur nous de diriger entièrement la conduite et la politique, et qui dépendent de notre bon plaisir :

——————Stat pro ratione voluntas.

S'ils entrent ils seront confisqués; s'ils sont rencontrés par nos vaisseaux de guerre ou par nos corsaires, ils seront déclarés de bonne prise.

On a prétendu que les derniers ordres du conseil Anglois avoient provoqué le second décret de Buonaparté. Pour répondre à cela, je prendrai la liberté de citer une lettre de M. *Collin*, Directeur Général des douanes et conseiller d'état, datée de Paris, 17 Mars 1808, et adressée aux autorités compétentes dans les ports de mer de France, d'Italie et de Hollande.

« Le séquestre des bâtimens neutres doit être exé-« cuté d'après les ordres de Sa Majesté Impériale, « qui expriment en termes exprès, que tout bâti-« ment neutre qui a été visité par l'ennemi, soit « ANTÉRIEUREMENT soit *subséquemment* au Décret « du 17 Décembre, sera mis et gardé sous le sé-« questre, et conséquemment référé au Conseil des « Prises. »

La substance de cette lettre se trouve dans un

Mémoire présenté au Conseil des Prises, par M. de la Grange, avocat pour les capturés, dans l'affaire du bâtiment Américain, la Sally, Capitaine Jacob Hastings.

Si Buonaparté avoit voulu réellement supporter ses prétentions au titre de champion de la liberté des mers contre la tyrannie de « l'île usurpatrice 1. » comme il lui a plu d'appeler la Grande Bretagne, il eût bien fait d'imiter la conduite de ce tyran, en accordant aux neutres un temps suffisant pour connoître *l'existence* de ces ordres de pirate. Mais il préfère imiter sur l'Océan la conduite que *Cartouche* le Grand, qu'il paroît avoir pris pour son modèle, suivoit dans le cours de ses brigandages sur le Continent.

Nous avons un autre décret de Buonaparté, daté du Palais des Tuileries le 11 Janvier 1808, par

1 Il y a environ trois ans que Buonaparté, dans un de ses discours à son servile Sénat, appela la Grande Bretagne l'*île usurpatrice*. Ce mot étoit alors nouveau dans la langue Françoise, c'est le féminin d'usurpateur. Le mot fut adopté. Un des premiers libraires de Paris nommé *Moutardier*, publia quelque temps après un nouveau Dictionnaire François, connu sous le titre de « Dictionnaire de l'Académie Françoise, » avec un appendix contenant les mots nouvellement inventés depuis la Révolution, avec les noms des personnes qui les avoient introduits. En regard des mots « Usurpateur, *masc.* »—« Usurpatrice, *fém.* » étoit l'*Empereur Napoléon*, qui, de suite, fit arrêter le libraire, et saisir tous les exemplaires partout où on put les trouver.

lequel il encourage les matelots à dénoncer leur capitaine.

« Art. I. Lorsqu'un bâtiment aura entré dans « un port François, ou dans celui d'un pays occupé « par nos armées, tout homme de l'équipage ou pas- « sager, qui déclarera au chef de la douane que ce « bâtiment vient d'Angleterre, ou de ses colonies, « ou de pays occupés par les troupes Angloises, ou « qu'il a été *visité* par un vaisseau Anglois quelcon- « que, recevra *le tiers du produit* net de la vente, « pourvu que sa déclaration soit trouvée exacte. »

Les second et troisième articles prescrivent les formes d'interrogatoires.

Pour prouver la manière dont ce décret a été exécuté, qu'on jette les yeux sur le cas suivant.

Le Capitaine Ralph Linzee fut condamné sur la dénonciation de son équipage, qui avoit déclaré qu'il avoit un *frère* dans la marine Angloise ; cet équipage fut récompensé *comme il faut* de sa perfidie ; tous les matelots qui le composoient furent forcés à bord des vaisseaux François qui étoient à Porto Ferrajo, et ne reçurent pas un sou pour leur dénonciation.

Linzee 1 fut traité de la manière la plus barbare : il fut renfermé dans la prison commune de Porto Ferrajo ; on ne lui permit pas de faire son protêt ni de converser avec âme qui vive, jusqu'à ce que son

1 Le nom du bâtiment étoit « La Grâce. » J'ai vu le protêt qu'il fit *par la suite* et j'en ai extrait ces faits.

bâtiment et sa cargaison eussent été condamnées ; il désiroit se rendre à Paris pour en appeler au Conseil d'état ; le Général Armstrong lui envoya un passeport contresigné par Fouché, Ministre de la Police. Le Commissaire de Marine à Porto Ferrajo refusa de le laisser partir, prétendant que le passeport auroit dû être contresigné par le Ministre de la Marine ; le passeport fut en conséquence renvoyé à Paris, afin de remplir cette formalité, et à la fin le Capitaine Linzee obtint la permission de partir.

Le but de toutes ces manœuvres étoit uniquement de gagner du temps, afin d'empêcher le Capitaine Linzee de publier les mauvais traitemens et l'oppression qu'il avoit essuyés, et pour mieux atteindre ce but, il étoit toujours accompagné d'un garde qui avoit ordre de voir qu'il n'eut aucune occasion d'écrire. Son appel resta sans effet.

Ce seroit faire insulte à la jurisprudence *Angloise* que de supposer même *possible* qu'on pût trouver exemple d'une conduite semblable de la part de l'Angleterre vis-à-vis de l'Amérique.

Revenons pour un instant au Décret de Milan, qui condamne à être confisqué tout bâtiment neutre rencontré en mer, et visité par un croiseur Anglois. Le mot du Décret François est *visité*, qui en Anglois veut dire *searched*. J'étois interprête juré du Conseil des Prises, et fus employé par ce Conseil à traduire les pièces trouvées à bord d'un vaisseau Américain qui avoit été amené comme prise : je

trouvai dans le journal du capitaine que le bâtiment avoit été *hailed* par un vaisseau de guerre, qui lui avoit permis de continuer son voyage: le mot *hailed*, je le savois très-bien, ne répondoit pas au mot *visité* (*searched*). Je le traduisis comme il convenoit « *hélé.* » Je connoissois parfaitement la valeur des deux mots: mais le Conseil des Prises crut en *savoir* davantage: ils voulurent que le mot « *hailed* » fût traduit par le mot *visité* (*searched*) pour correspondre aux termes du décret. Je me refusai à faire ce changement, parce que je le croyois contraire au serment que j'avois fait comme interprète juré. Je ne fus jamais employé depuis par le Conseil des Prises 1.

1 Le Conseil paroît avoir persisté dans cette manière de traduire comme le prouvent les cas suivans.

Le bâtiment la *Syren* étoit destiné pour Lisbonne, lorsqu'il partit du port de Wilmington, dans la Caroline Septentrionale, au mois de Novembre 1807. Il étoit à Saint-Lucar, en Espagne, lorsqu'il fut frètté pour une cargaison de fruits à Saint-Pétersbourg, pour compte Russe. Il partit de Saint-Lucar le 8 Décembre 1807. Peu de jours après, il rencontra une frégate Angloise, qui lui donna l'avis accoutumé de ne pas entrer dans un port de France, etc. Dans la soirée du 26 Decembre, étant à la hauteur de Calais, il éprouva un coup de vent et fut jeté à la côte. Le capitaine fit des signaux de détresse; un pilote vint à bord, qui releva le vaisseau et fit jeter l'ancre. Lorsqu'aussitôt deux bateaux pleins d'hommes armés se dirigèrent sur le bâtiment. L'un appartenoit à un des vaisseaux de guerre *François* à Calais, et l'autre au corsaire *François*, le

Le Conseil des Prises est composé de douze juges et d'un Président. Le Président actuel est Monsieur Berlier, qui dans le temps du Directoire reçut le surnom de Berlier *Otage* 1, pour avoir proposé

Rodeur. Là-dessus, une bataille eut lieu entre les matelots du vaisseau de guerre, et ceux du corsaire; cependant les deux partis restèrent à bord. Le bâtiment fut ensuite conduit à Gravelines et mis sous le séquestre; le bâtiment et la cargaison furent définitivement condamnés par le Conseil des Prises.

Le bâtiment l'*Edward* partit de Philadelphie le 21 Novembre, destiné pour Nantes, avec une cargaison de coton, sucre, et indigo. Etant à la hauteur de la Loire il fut *hélé* par un cutter sous pavillon François, quoiqu'il parût cependant qu'il fût Anglois. Le temps étoit brumeux et tempêtueux, la *Syren* fut obligé de relâcher à l'Ile de Rhé. Le même jour, un pilote vint à bord et conduisit le bâtiment dans la rade de Saint-Martin. Le bâtiment et la cargaison furent condamnés.

1 M. Berlier, étant membre du Conseil des Cinq-Cents, proposa une loi pour détenir comme otages tous les parens des Emigrés et les rendre responsables de leur conduite. Sa motion fut rejetée. A présent, les parens de ceux qui sont sujets à la loi de la conscription, sont responsables pour eux; et si un homme ne se présente pas lorsqu'il est appelé, ses plus proches parens, mâles ou femelles, sont obligés de procurer un substitut, ou peuvent être jugés par un *Tribunal correctionnel* pour aider et assister l'évasion d'un conscrit. La peine est deux ans d'emprisonnement, et une amende, depuis mille jusqu'à cinq mille francs, suivant la fortune des parties. C'est fait dans la vue d'engager les parens à avertir le Gouvernement, s'ils soupçonnent que les conscrits veulent éluder la loi,

la loi des otages. Un Procureur Impérial qui est à présent M. Collet Descotils, très-honnête homme et très-intelligent, et un substitut.

Les procédures sont secrètes; le public n'est pas admis à entendre les plaidoyers, tout se fait à *huis clos*, vieille expression Flamande, adoptée par les François et qui veut dire une maison fermée.

Ce n'est pas cependant tout à fait à « huis clos. » L'avocat présente son mémoire imprimé aux juges, et cet écrit a été distribué auparavant parmi les amis des partis à Paris. Le *Procureur Général de Sa Majesté Impériale* est toujours avocat pour les capteurs, parce que Sa Majesté a intérêt dans la condamnation.

Lorsque le bâtiment et la cargaison sont vendus, le produit des ventes est versé dans la caisse d'amortissement, établissement public pour éteindre la dette nationale, et un tiers de ce produit appartient au Gouvernement.

Le Procureur Général, ainsi que les juges, reçoit d'avance les Mémoires des partis et a des entrevues avec elles et avec leurs amis. Il donne ses conclusions, qui sont presque toujours un *Décret Impérial* pour les juges, qui se parlent à l'oreille, et en général *décident* comme il a conclu. Mais ce

et c'est ainsi que les François sont transformés en espions et délateurs de leurs proches.

n'est pas assez pour Buonaparté. Il veut savoir personellement ce qui se passe dans le Conseil des Prises; il a toujours un *espion* là, qui est un des prétendus juges, c'est à présent Monsieur *Camus le Néville.* Lorsque les *conclusions* du Procureur Général ne sont pas tout à fait *conclusives*, ce qui arrive *quelquefois* quoique rarement, ce Monsieur dirige toujours les délibérations de ce tribunal immaculé.

Il y a environ deux ans, qu'un Décret de Buonaparté défendit l'entrée de l'Elbe et du Weser aux bâtimens neutres, et envoya l'ordre aux différentes autorités Françoises à l'embouchure de ces rivières, de faire connoître ce Décret aux neutres et de ne pas les *laisser entrer.* On *les* laissa cependant entrer tranquillement, mais lorsqu'ils furent arrivés à Hambourg et à Bremen, ils furent mis sous le séquestre, et *condamnés* ensuite *par le Conseil* des Prises à Paris. Un Monsieur Dukerque, négociant de Hambourg, fut à Paris comme agent de ces neutres pour les réclamer, mais ses efforts furent infructueux.

Il est de fait, et je dois le dire ici, que M. de la Grange, l'avocat éclairé et désintéressé de presque tous les malheureux Américains à Paris, ne reçoit aucune assistance de la Légation Américaine dans cette capitale, quoique, pour remplir les devoirs

de son état, il soit quelquefois dans le cas de la demander 1.

Tout le monde reconnoit le Général Armstrong pour un homme joignant la fermeté au bon sens, et sa réputation *comme particulier* est sans tache. On suppose qu'il se conduit d'après les vœux de son GOUVERNEMENT.

1 M. de La Grange, avocat de la plupart des réclamans Américains, défendoit ses cliens peut-être avec *trop* de zèle, il étoit donc naturel qu'il encourût le ressentiment du TYRAN DES FRANÇOIS. En conséquence, il y a environ un an que la légation Américaine, soit par suite d'instructions reçues de Buonaparté, ou de personnes DANS L'INTÉRÊT DES FRANÇOIS A WASHINGTON, jugea à propos *d'ôter toutes les affaires Américaines à M. de la Grange* et de les donner à l'avocat PERIGNON!!! Le lecteur ne sera pas peu surpris en apprenant que ce M. Perignon *est l'avocat employé par tous les armateurs de corsaires en France, Italie, etc.!* Bien plus, il est connu au barreau de Paris sous le nom de *Perignon le Corsaire!* Cet avocat *éclairé* et *respectable* ayant un peu honte de son métier, les corsaires étant en France regardés comme des pirates, jugea à propos, pour sauver un peu l'honneur de son état, de faire signer les mémoires en faveur de ses cliens par un avocat obscur nommé DUPONT. Par ce moyen il peut, sans inconvenance, signer les mémoires des réclamans Américains. Peu de temps avant de quitter Paris, j'eus connoissance de deux causes portées par appel devant le Conseil d'État, et d'une autre dans le Conseil des Prises, dans lesquelles M. PERIGNON *agissoit pour les deux parties!* Les négocians et armateurs Américains ont là de bonnes preuves de *sollicitude paternelle* de leur Gouverne-

Lorsque les Américains se plaignoient si haut de la prétendue violation de la loi des nations par le Gouvernement ANGLOIS, qui faisoit visiter leurs bâtimens pour y prendre les *matelots Anglois* : voyons comment ils étoient traités par la France.

Tous les équipages de bâtimens pris, comme je viens de le rapporter, furent faits prisonniers, et envoyés aux différens dépôts. Des centaines de matelots Américains, pris à bord des bâtimens marchands Anglois, y sont à présent détenus. Ils ont été réclamés par les Ministres Américains, mais en vain. Il y a environ un an qu'on en relâcha quelques-uns, mais il y eut contre-ordre, et ils furent repris.

Les personnes qui ne connoissent pas la loi des nations diront peut-être, et l'argument est *plausible*, que ces Américains neutres ont été pris à bord de *vaisseaux* appartenant à l'ennemi. La raison seroit bonne, s'ils avoient été pris à bord de *vaisseaux de guerre* de l'ennemi, mais ils étoient à bord de *bâtimens marchands*. Mais accordant même, ce qui ne peut se concilier avec aucun principe de la loi des nations, qu'il soit possible d'excuser ou de pallier la conduite du Gouvernement François vis-à-vis de ces pauvres individus Américains : que dirons-nous des

ment à défendre leurs droits et leurs intérêts, et ils peuvent anticiper tout le bien qui doit résulter de l'association de *Napoléon*, *Maddisson* et Cie.

clameurs qu'ont jetées les partisans de l'Amérique, lorsqu'on prit à bord de la Chesapeake des matelots *Anglois* reconnus comme *déserteurs* de vaisseaux *de guerre* Anglois.

Lorsque Buonaparté étoit à Bayonne, en mai 1808, organisant le meurtre et le brigandage en Espagne, un vaisseau Américain arriva à Lorient, comme parlementaire de son Gouvernement, avec des dépêches pour le Général Armstrong, une malle de lettres commerciales, et en outre un Messager (le Lieutenant Nourse.) Ce vaisseau devoit se rendre de suite en Angleterre, ce qu'il avoit évidemment droit de faire comme neutre.

D'abord on mit un embargo sur le vaisseau; on permit cependant au Messager de se rendre à Paris, mais les dépêches furent envoyées à l'Empereur, afin qu'il en prît connoissance au préalable [1], et ce ne fut qu'au bout de quinze jours qu'elles furent transmises au Général Armstrong. Telle est la situation *indépendante* d'un Ministre Américain à Paris, et tel est le profond respect que le magnanime Napoléon montre pour les droits des nations neutres et alliées !!!

La malle de lettres de commerce fut envoyée au

[1] J'ai dit ailleurs que le Gouvernement François a dans ses Bureaux des *fac simile* de l'écriture, etc. des personnages les plus marquans en Europe et en Amérique, et voilà comment Buonaparté parvient à se les procurer.

Bureau de Fouché, Ministre de la Police Générale, où, après avoir été lues, la moitié environ fut distribuée, le reste fut supprimé, parce qu'elles contenoient, on suppose, quelques remarques politiques.

Le Lieutenant Nourse, quoiqu'ayant des dépêches pour l'Envoyé Américain à Londres, fut retenu six semaines à Paris.

La même conduite fut tenue vis-à-vis d'un autre Parlementaire qui arriva au Havre quelque temps après; mais des événemens de cette espèce ne transpirent pas en Amérique. Les agens du Gouvernement Américain, en Europe, ont en général une trop grande prédilection pour leur auguste allié, pour se permettre de faire un rapport fidèle d'une conduite aussi infâme.

Il faut convenir cependant, en rendant *justice* au Grand Régénérateur des Gouvernemens des nations, au *champion* de la liberté des *mers* et du code international, qu'il se conduit avec une certaine impartialité. Il traite ses propres *esclaves* et les *sujets* de ses frères tout aussi mal que les *citoyens* des Etats *neutres* 1.

On pourroit multiplier à l'infini les exemples du brigandage exercé par Buonaparté sur le commerce

1 Lorsque la guerre éclata entre la Prusse et la France, au-delà de deux cents bâtimens Prussiens furent mis sous l'embargo en attendant qu'ils fussent condamnés. Il fut prouvé que tous ces bâtimens étoient propriété Hollandoise, et malgré cela ils furent tous condamnés.

Américain, ainsi que de la SERVILE SOUMISSION du Gouvernement des Etats-Unis à l'oppression systématique du tyran. Ceux qui suivent, ajoutés aux précédens, suffiront pour s'en former une idée exacte.

Il y a environ deux ans qu'un *embargo général* fut mis sur tous les bâtimens Américains dans les ports de France et d'Italie. Il est vrai que six mois après on proposa de le lever. Mais ce fut à la condition la plus extraordinaire que jamais Gouvernement ait songé à proposer.

On proposa au Général Armstrong de signer un contrat par lequel il s'engageroit à garantir que tous les bâtimens sous l'embargo se rendroient directement en Amérique, sans toucher à aucun port de l'Angleterre ou de ses colonies. Que ceux qui prétendent excuser les décrets de Buonaparté, et jeter tout le blâme sur les ordres du Conseil, en représailles de ses décrets, disent si jamais il y a eu un exemple qu'on ait fait une proposition semblable à l'Ambassadeur accrédité d'un Etat indépendant.

On espéroit peut-être que le Général Armstrong signeroit un contrat de cette espèce, afin de rendre la liberté à ses compatriotes. Il fut cependant trop prudent pour donner dans le piége. Il prévit probablement que quand bien même tous les bâtimens se fussent rendus en Amérique, et qu'on eût pu fournir preuve négative qu'aucun n'avoit touché à un port

de l'Angleterre ou de ses colonies, cependant le Gouvernement François est si ingénieux [1] qu'il eût trouvé quelque prétexte pour lui faire payer le montant de

[1] Le cas suivant peut servir comme exemple de logique ingénieuse de ces brigands.

Le Brick Américain, le *Thomas Jefferson*, Capitaine Goodrick, partit de Boston pour Baltimore le 10 Août 1805, et y prit une cargaison de produits Américains, pour Hambourg, où il arriva le 26 Novembre de la même année; il fit voile de là pour Bordeaux, où il arriva le 2 avril 1806. Il fut de là à Lisbonne avec une cargaison de vin, et retourna à Bordeaux le 20 Juillet 1806, prit une autre cargaison de vin pour Tonningen, d'où il retourna de nouveau à Bordeaux, où il arriva le 23 Octobre 1806. Ensuite, et jusqu'à l'époque où il fut pris, il fit cinq voyages de Bordeaux à Morlaix avec vins. Il arriva à Morlaix la dernière fois le 27 Décembre de la même année; et après avoir déchargé sa cargaison de vin appartenant à une maison de commerce Françoise, il prit du lest pour retourner à Bordeaux, lorsque le Capitaine Goodrick fut arrêté par ordre du Commissaire de Police, et conduit à Paris sous escorte. A son arrivée dans la capitale, il fut interrogé par M. le Conseiller d'Etat Réal, et mis en liberté; mais le bâtiment fut *provisoirement* saisi par ordre du Ministre de la Police Fouché. On donnoit pour raisons, *que le Capitaine n'ayant pas été visité par les Anglois, c'étoit une preuve qu'il étoit protégé par eux!* Et en outre, que *peut-être* le Capitaine les instruisoit de ce qui se passoit en France; et enfin que le second étoit Anglois. Malgré la frivolité de ces prétextes ridicules, le *bâtiment fut condamné.* Encore le Capitaine eut-il à nourrir son équipage à ses dépens pendant dix mois qu'ils furent détenus comme prisonniers de guerre, jusqu'à ce que le Conseil des Prises eût décidé définitivement.

sa caution. Le Général Armstrong se refusa à cette proposition, et pas un des bâtimens Américains sous l'embargo ne fut relâché, excepté le *Fairi American*, à qui on permit de faire voile de Dunkerque au mois de mai dernier avec un messager et des dépêches.

Cet embargo étoit presque une déclaration de guerre de la France contre l'Amérique : mais quelle remontrance fit le Gouvernement Américain à ce sujet ; bien mieux, eut-il seulement l'air d'y faire attention 1 ?

Mais ce n'est pas le seul exemple de la patience avec laquelle le Gouvernement Américain et d'autres Gouvernemens, qu'on représente faussement comme neutres, supportent les outrages énormes du tyran du Continent et de ses agens. Il y a environ trois ans que l'Amiral François Villaumez brûla tous les bâtimens et cargaisons appartenant à des nations neutres qu'il rencontra en mer ; il eut, à la vérité, l'humanté

1 Je suis convaincu que la plupart des Gouvernemens qui ont des Ministres à Paris, n'en reçoivent que peu d'information quant au véritable caractère du tyran. Les membres du corps diplomatique dans cette ville confondent les amusemens de toute espèce dont cette capitale abonde, et le caractère aimable de ses habitans avec la diplomatie des Tuileries. Les plaisirs qu'ils goûtent leur font en grande partie oublier les horreurs dont ils sont témoins ; et, dans le fait, on a peine à croire que dans une des villes les plus agréables du monde, où les sciences et la civilisation sont si avancées, on souffre qu'un tyran *étranger* ébranle le monde, organise le malheur de l'espèce humaine, essaye de ramener les François aux temps de barbarie, et de « *dénationaliser* » une des nations les plus policées de l'univers.

de *ne pas brûler les équipages*; mais il les prit à bord de ses vaisseaux, afin de les empêcher de donner information aux Anglois. Mais on n'a jamais entendu dire que la moindre remontrance ait été faite à ce sujet, quoique les Continens d'Europe et d'Amérique retentissent de plaintes contre la suprématie navale de l'Angleterre, qu'on appelle le tyran des Mers. Elle est à la vérité la *maîtresse* des Mers, et puisse-t-elle garder long-temps cette prérogative; mais elle est aussi juste qu'elle est puissante : que ceux qui connoissent la manière de procédure et les décisions de la Cour d'Amirauté, à Londres, les comparent avec celles du Conseil des Prises à Paris, et qu'ensuite ils décident *qui* est le *tyran* des Mers 1.

1 Je pourrois citer une infinité d'exemples de vaisseaux Américains condamnés sous les prétextes les plus frivoles et sans occasionner la moindre réclamation. J'ai entre les mains une collection volumineuse des procédures du Conseil des Prises, et j'y ai pris au hasard les deux cas suivans, qui, joints à ceux que j'ai eu occasion de détailler dans le cours de cet ouvrage, suffiront pour prouver toute l'étendue du brigandage auquel les Américains se soumettent sans se plaindre de la part de Napoléon.

Le vaisseau Américain le Phénix, partit de Baltimore pour la Trinité, dans l'île de Cuba, le 1er Novembre 1805 (conséquemment un an avant le Décret de Berlin), chergé de produits Américains. Le propriétaire du vaisseau et de la cargaison, M. George Erich, négociant de New-York, étoit lui-même à bord. Il étoit prés du port pour lequel il étoit destiné, lorsque, le 15 du même mois, il fut rencontré par le corsaire François, la *Jeune Estelle*, de Saint-Domingue, qui le prit et l'envoya au

Au reste, les Américains ont été exposés au vol et au pillage depuis le commencement de la Révolution Françoise. Au commencement, ils fournirent à la

port de Samana dans la même île. Les raisons qu'on alleguoit contre le Phénix, étoient que la cargaison qui s'élevoit à 25,000 piastres, étoit trop riche pour être destinée pour Cuba, et qu'on *soupçonnoit* qu'il étoit destiné pour la partie de Saint-Domingue alors en révolte contre la France. Le second grief étoit, que M. Eric étoit natif de Hanovre, et conséquemment sujet ennemi.

Il n'y avoit rien à répondre à la première accusation, ce n'étoit qu'un soupçon. Quant à la seconde, on prouve que M. Erich étoit en Amérique depuis 1799, et qu'en 1804 il avoit été naturalisé citoyen Américain; et quand bien même ce n'eût pas été le cas, à l'époque de la capture du Phénix, le Hanovre n'appartenoit plus au Roi d'Angleterre, et étoit complétement au pouvoir des François. Malgré tout cela, le vaisseau fut condamné à Santo Domingo, et le jugement approuvé par le Conseil des Prises à Paris.

Le vaisseau Américain le *Violet* fit voile de Philadelphie pour Oporto, en Juillet 1807. A son arrivée dans ce port, il fut frété pour Livourne; sa cargaison consistoit en sucre, indigo, etc. Il fit voile pour Livourne le 13 Octobre 1807. Le 18, il rencontra une corvette Angloise, qui lui permit de continuer son voyage; le 25, il fut amariné par une frégate Algérienne, et en conséquence de quelques différens entre les deux Gouvernemens, la *Violet* fut envoyée à Alger, où elle arriva le 29. Le 19 Décembre suivant, le bâtiment fut relâché par ordre du Dey, et eut permission de se rendre au port de sa destination, où il arriva le 3 Janvier 1808.*

A peine entré dans le port, les Officiers François de la

* Le *Dey Napoléon* devroit apprendre du *Dey d'Alger* à observer la loi des nations, et à respecter les traités.

France les moyens de subsistance dont elle manquoit; ils regardoient ce commerce comme avantageux; mais les spéculateurs ont été terriblement trompés; peu d'entre eux ont été payés en entier, et plusieurs n'ont rien reçu du tout.

Telle a été la *conduite de Napoléon Buonaparte* vis-à-vis des *puissances étrangères*, et telle est l'HISTOIRE SECRÈTE de son Cabinet 1.

Douane s'en emparèrent, et le vaisseau et la cargaison furent provisoirement séquestrés pour n'avoir pas de certificat d'origine, cette pièce étoit à bord lorsque le vaisseau fut pris par les Algériens qui avoient jugé de leur intérêt de le supprimer. Mais le propriétaire de la cargaison, qui étoit citoyen François, Monsieur Zignago *, négociant de Gênes, produisit un certificat, qu'on avoit heureusement écrit au dos du connoissement, et qui tenoit lieu d'un certificat d'origine. Tout cela cependant ne servit à rien. Le Conseil des prises de Paris condamna le vaisseau et la cargaison.

1 Dans le cours de cet ouvrage, il a pu m'échapper quelques expressions dures envers la nation Françoise. Je crois devoir ici m'expliquer à ce sujet.

J'ai vécu assez long-temps en France, pour avoir appris à connoître le caractère des habitans de ce pays. J'ai été intimement lié avec des personnes de toutes les opinions et de toutes les persuasions; et somme totale, je dois dire que je n'ai pas trouvé les François moins susceptibles d'amitié que toute autre nation. J'ai connu dans ce pays des personnes infiniment respectables, de l'un et l'autre sexe. Je voudrois pouvoir les nommer, mais

* Je ne doute pas que M. Zignago n'aimât mieux être sujet du Dey d'Algers que de Napoléon: du moins il a éprouvé plus de justice de l'un que de l'autre, son vaisseau ayant été relâché à Algers, parce que la cargaison appartenoit à un citoyen François.

Depuis la publication de la première édition de cet ouvrage, les Rois ont recomposé leurs Cabinets de Ministres dévoués à leurs intérêts et au bonheur public.

L'Empereur de Russie, dont l'âme noble et magnanime se fait apercevoir maintenant dans le monde politique, comme le soleil dans les régions célestes, a formé, avec la belliqueuse Angleterre, un traité secret qui ne tend qu'à renverser le tyran du monde. Il s'est mis à la tête de ses armées. Il a eu le bon esprit de laisser Buonaparté s'enfoncer dans les pays glacés, pendant une saison rigoureuse. Alors, le fer et les climats ont mis à mort plus de trois cent mille François, destinés à servir sous les Condé, les Turenne, pour l'honneur de leur nation. Buonaparté a été battu. Il n'a dû son salut qu'à divers déguisemens. Il donnoit à son affidé, Caulincourt, des ordres pour se rendre comme négociateur, dans les pays qui devoient éclairer sa retraite ignominieuse, et il passoit, avec lui, comme son domestique, sous ces faux prétextes.

ce seroit peut-être les exposer à leur perte. Si le peuple François étoit aussi dépravé que l'opinion du vulgaire le représente, il fût depuis le commencement de la Révolution parvenu au comble de la corruption, par la dépravité de ses différens gouvernemens. Il est vrai que le peuple François est *léger*, mais il y entre beaucoup de sensibilité et beaucoup de bonté dans leur naturel. On doit faire une différence entre le *Corse Napoléon* et le *Peuple François*.

Le Roi de Prusse, accablé sous le poids de l'humiliation par ce farouche tyran, joignit ses armées aux troupes victorieuses d'Alexandre. Buonaparté revint vers le Rhin. Il mit sur pied six cent mille hommes, par les soins de Clarke, en bien peu de temps. Le Sénat, son valet de chambre, lui donna un nouvel habit de Général; et les Ministres voleurs et corrompus, Regnault de Saint-Jean-d'Angely, Montalivet, Molé, firent lever toute la belle jeunesse de France, en lui promettant diverses récompenses. Des réquisitions de tout genre pesèrent sur le pauvre peuple. Buonaparté vole aux armées. L'Autriche court risque d'être envahie, ou par le *cher* parent, ou par les Monarques coalisés. Elle prend part dans la guerre. Toutes les Puissances en sous ordre se lèvent. Voilà l'Europe arme contre le tyran, dans son réveil. D'un autre côté, l'Angleterre renforce la brave armée de Wellington, et soutient toujours la levée en masse des Espagnols, colonne morale et ferme des Rois et des Etats. Des revers continuels qu'éprouve l'armée Françoise mettent son Général en fureur, il pille et brûle tout; et, pour sauver sa vie, il fait périr, dans une rivière, après l'affaire de Leipsick, les deux tiers de ses soldats, en faisant sauter le pont de Lindau.

Repoussé sur le territoire François, le tyran, complimenté par l'exécuteur de ses hautes œuvres, le Sénat, et par Savary, François de Nantes, Monta-

livet, Regnault de Saint-Jean-d'Angély, etc., principaux valets du Bourreau, cherche à mettre en campagne une troisième armée.

Pendant que ses Conseillers impurs et sanguinaires lui fournissent les moyens de prendre les bourses du peuple, d'arracher les nubiles des bras de leurs parens, et d'armer de fourches et de couteaux les enfans en bas âge, l'Europe armée fond de toutes parts dans la France. C'est une traînée de poudre qui doit faire sa terrible explosion devant les murs de Paris.

Notre Corse ne put réunir ses nouvelles troupes et les amalgamer avec celles venant d'Espagne, que quand les Alliés étoient à quarante-cinq lieues de sa capitale. Renfermé dans un espace étroit, il épuise ses ressources et fatigue ses cohortes; le genre de guerre qu'on lui fait ne convient point à son caractère. C'est une attaque de corps à corps; tandis qu'une Puissance manœuvre pour l'occuper, surtout en personne, une seconde va droit à Paris; d'autres armées le poussent dans des marais, ou contre les rivières, ou l'amènent dans les plaines pour le battre. La communication des vivres devient difficile, périlleuse. Le soldat meurt de faim, le grand Capitaine est cerné à cinquante lieues de la capitale, ses géneraux sont sans troupes, parce que l'arme les étend à toutes minutes sur les champs, ils en ramènent des débris devant Paris; mais cent vingt mille hommes coalisés sont en présence des Parisiens.

Les gardes nationales sont sédentaires : elles ne veulent pas sortir pour grossir le nombre des escadrons ; elles se bornent à garder leur famille, leur fortune.

Regnault de Saint-Jean-d'Angély, par l'une de ces ruses qui lui sont familières, ordonne à seize gardes nationaux, au poste d'une barrière de Paris, de le suivre pour observer les mouvemens de l'ennemi. Sa qualité de Chef de légion en impose. Il est obéi. Il a peur, laisse sa suite exposée au feu, revient à toutes jambes, est rencontré par le Maréchal Moncey, qui le réprimande, lui fait arracher ses épaulettes et le dégrade.

Il se rend chez Joseph Buonaparté, et va rejoindre la cour du tyran, qui étoit à Blois.

Paris capitule : les Alliés entrent en amis. L'Empereur est à bas.

Les cris du rappel des Bourbons, dont plusieurs sont déjà bien reçus et fêtés dans l'héritage de leurs ancêtres, ne laissent aucun doute dans l'esprit des Alliés que Buonaparté est en exécration, et que le cœur François est tout entier à une famille bien aimée, quoique malheureuse. Une voix du ciel, une voix de la terre proclament Louis XVIII Roi de France et de Navarre.

Depuis l'entrée des Alliés jusqu'à Paris, Buonaparté avoit fait entamer des négociations par l'entremise de sieur Caulincourt. Il vouloit gagner du temps. L'Autrichien étoit bien d'avis qu'il

cessât de régner, mais il proposoit de poser la couronne impériale sur la tête du Roi de Rome, et de couronner l'Impératrice Régente.--Cette proposition eut les honneurs d'une discussion, que lord Castelereagt sut prolonger à propos, pendant que les Alliés marchoient vers Paris. L'Anglois demandoit hautement le rétablissement des Bourbons sur le trône. Le Russe et le Prussien écoutoient et ne disoient rien. Leur armée alloit toujours en avant, et de victoire en victoire. Pour mettre fin à toute discussion, on convint de traiter cet objet majeur dans Paris. Mais quand l'Empereur Alexandre vit plus de deux cent mille personnes sur les boulevards demander à grands cris Louis XVIII, au moment de son entrée, il répondit : « Foi d'Empereur, vous l'aurez. » -- Il laissa agir le Sénat, qui ne put résister au vœu général du peuple, et proclama sa volonté.—L'Empereur d'Allemagne envoyoit courriers sur courriers à l'Archiduchesse d'Autriche pour l'assurer qu'elle seroit Régente, et l'engager à ne pas s'éloigner de Paris. Mais il connut bientôt le Sénatus-Consulte qui rendoit aux François l'objet de leurs plus tendres affections. Il vint à Paris; il accusa les Cabinets de l'avoir trompé, et d'avoir demandé la réunion des Allemands aux Russes et aux Prussiens pour détrôner sa fille. Cependant il ne put s'empêcher de dire qu'il voyoit avec plaisir un peuple désirer son Roi. Il consola l'Archiduchesse de sa chute, en la faisant

reconnoître comme Régente du petit Etat accordé à son fils. L'Empereur de Russie, le Roi de Prusse, le Prince Régent d'Angleterre et les Bourbons sont unis par des sentimens de grandeur et de reconnoissance qui assurent la paix au monde. Soit que leur résolution de rétablir les Bourbons fût prise, dès leur entrée en France, ou depuis, il est vrai de dire que, sans leur secours, la tyrannie n'auroit pas encore cessé d'exercer cette année ses affreux ravages dans l'Europe.

Buonaparté est confiné dans l'île d'Elbe. Son esprit turbulent le portera peut-être à franchir la mer qui le sépare de la France, pour révolutionner quelques pays lointains; mais, à la première tentative, ses surveillans l'amèneront sans doute dans la tour de Londres.

FIN.



